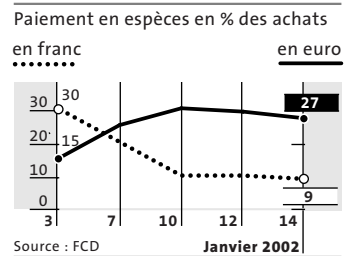


L'EURO S'IMPOSE



Le franc a presque disparu sous la pression de l'euro

LES FRANÇAIS se sont montrés euro-enthousiastes. Ils se sont si rapidement délestés de leurs pièces et billets en francs que la monnaie française, qui doit quitter la scène au plus tard le 17 février à minuit, aura quasiment disparu bien avant. Plus de 90 % des paiements en liquide sont d'ores et déjà effectués dans la nouvelle monnaie. Pourtant, selon notre enquête, toutes les banques n'ont pas joué le jeu de la même manière. En attendant d'être acheminés vers la Banque de France, pièces et billets encombrant magasins et dépôts.

Lire page 20

VOYAGES

Une île de sable en Australie

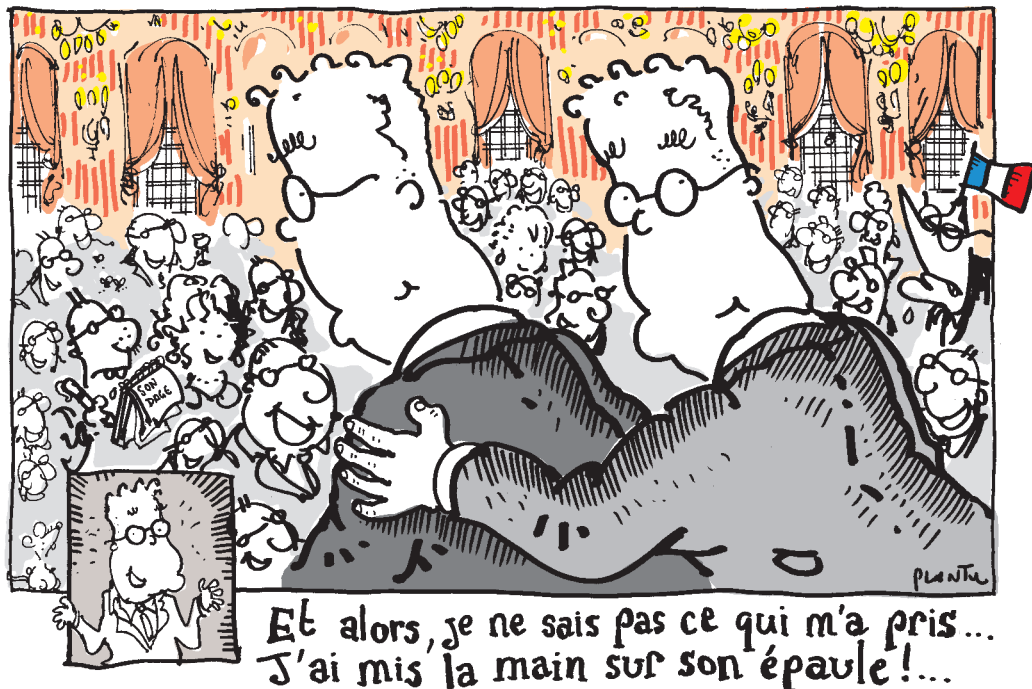


SITUÉE AU NORD de Brisbane, sur la côte est de l'Australie, Fraser Island est l'une des plus grandes îles de sable au monde. Sur un tapis de silice prospèrent eucalyptus, casuarinas, banksias et autres arbres qui forment une forêt tropicale humide. Un endroit privilégié pour les amateurs de promenades, qui peuvent y croiser des geckos à taches violettes - sorte de lézards mouchetés - et des dingos, des chiens sauvages, fierté de l'île.

p. 28 et 29

Lionel Jospin candidat plus que jamais

PAS À PAS, Lionel Jospin devient candidat plus que « probable » à l'élection présidentielle. Lors de ses vœux à la presse, mardi 15 janvier, le premier ministre a promis « pour bientôt » un « temps nouveau dans notre pays, le temps du débat, de la confrontation, du rendez-vous démocratique ». Lionel Jospin, qui a un siège de campagne et un nouveau dispositif de communication, a défendu son bilan à Matignon, en reconnaissant quelques « échecs » (cumul des mandats, réforme inachevée de la justice). Il a promis de défendre les 35 heures lors des prochaines élections. A propos de la censure, par le Conseil constitutionnel, de mesures sur les licenciements économiques, il a déclaré : « La liberté d'entreprendre n'est pas celle de licencier ». Et il a estimé que le juge Eric Halphen, qui n'a pu entendre Jacques Chirac dans l'affaire des HLM de Paris, s'est retiré parce qu'il a subi des épreuves « infligées par des manœuvres politiques ».



► Le premier ministre profite des vœux à la presse pour ouvrir sa campagne à gauche

► Il critique le Conseil constitutionnel et prend la défense du juge Eric Halphen

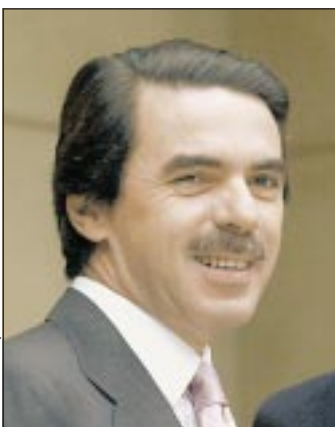
► Le Medef veut un « droit d'ingérence » dans la présidentielle

► La gauche divisée sur la présomption d'innocence

Lire pages 8, 9 et 11

Aznar : « Aucune différence » entre Ben Laden et l'ETA

PRÉSIDENT du gouvernement espagnol, José Maria Aznar assure la présidence de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier. Il a présenté son programme, mercredi 16 janvier, devant le Parlement de Strasbourg qui vient d'élire l'Irlandais Pat Cox comme nouveau président. Dans un entretien au Monde, M. Aznar s'exprime notamment sur la lutte contre le terrorisme, après avoir obtenu de ses partenaires européens une définition commune de ce phénomène et la mise en place d'un mandat d'arrêt européen. « Je ne fais aucune différence entre les terroristes », dit-il. En fait, c'est commencer à perdre la lutte. » A



B. RODRIGUEZ/AFP

la question : « Ben Laden et l'ETA, est-ce pourtant la même chose ? », il répond : « Absolument ! » Selon le chef du gouvernement le plus concerné de l'Union par la lutte antiterroriste - puisqu'il doit faire face aux attaques meurtrières de l'ETA, branche armée des séparatistes basques -, il est nécessaire de mettre en pratique et de transposer dans les législations nationales les règles que s'est fixées l'Europe dans ce domaine. « Il faut que de plus en plus de pays s'engagent à le faire dans les délais les plus brefs. Cette étape fondamentale concerne la sécurité, l'échange d'informations, le financement du terrorisme. (...) Le ter-

rorisme n'a pas commencé le 11 septembre, mais la façon dont il est perçu en Europe a changé depuis. Ce n'est plus le problème de quelques-uns, mais de tous. L'époque où l'on « achetait » de la sécurité, où l'on était compréhensif avec la menace, est révolue », ajoute-t-il. José Maria Aznar s'exprime aussi, dans notre nouvelle page « Union européenne », sur Silvio Berlusconi, sur sa conception de la construction européenne, sur l'élargissement et sur l'ouverture du marché de l'électricité.

Lire page 6 et notre éditorial page 19

Ci-gît la fantomatique ambassade commune des Quinze à Abuja, Nigeria

ABUJA de notre envoyé spécial

Après les derniers bâtiments et une station d'essence sur la route de l'aéroport, il n'y a plus que des champs. C'est ici, à la périphérie d'Abuja, la nouvelle capitale du Nigeria sortie du sol à coups de pétrodollars, qu'un modeste panneau au bord d'un vaste terrain vague indique la tombe d'un rêve communautaire européen. « Complexe d'ambassade commune », y lit-on au-dessus du drapeau bleu étoilé. Sur le terrain en pente douce, il n'y a que six conteneurs rouillés et un auvent en tôle ondulée. A Abuja, le « Brasilia d'Afrique », la représentation commune de l'Europe n'est pas près de voir le jour.

L'idée semblait pourtant bien partie. Alors que les représentations étrangères quittaient peu à peu Lagos - mégapole côtière et ancienne capitale - pour Abuja, les Européens s'étaient installés, provisoirement, dans un immeuble aussitôt appelé « Europe House ». En bonne intelligence, Français et Allemands y occupaient le même étage, et, dans l'escalier menant aux bureaux des Belges, des Portugais et des Grecs, la maquette de la future ambassade commune entretenait la flamme

phalanstérienne. Dans des bâtiments sous forme de barres successives, chacune réservée à un pays membre, on devait se retrouver tous ensemble.

Mais la Grande-Bretagne avait déjà refusé de noyer dans l'espace communautaire ses liens privilégiés avec une ancienne colonie, qui, avec 120 millions d'habitants, est l'Etat le plus peuplé d'Afrique et le sixième exportateur de pétrole au sein de l'OPEP. Il n'était pas question que, au nom de l'entente cordiale, Londres renonce à une rente de situation historique...

Pour des raisons budgétaires, d'autres défections ont réduit, une par une, le beau projet européen d'Abuja à une banale opération immobilière, de plus en plus onéreuse, chaque départ augmentant le coût pour les restants. Ils ne sont aujourd'hui plus que cinq, délégation européenne comprise. Encore qu'il ne s'agisse là que de la version officielle, loin de la réalité, comme l'illustre l'exemple de la France. Celle-ci, sans avoir annoncé son retrait du projet communautaire, loue depuis 1999 une villa d'habitation, réaménagée à grands frais pour servir d'ambassade. Malgré les modifications qui y ont été apportées, le bâtiment, exigu, n'est pas adapté pour accueillir les services d'une

représentation diplomatique. Les « bureaux » sont en enfilade, comme autant de pièces que les visiteurs doivent traverser. Mais le bail de location - de deux ans - vient d'être renouvelé.

« La position prétendument dominante de la Commission européenne, tout en haut du terrain à construire, a irrité l'ancien ambassadeur, et Paris a jugé prohibitif le coût du projet », explique, sur place, un diplomate français. Lequel précise que, les prix de l'immobilier ayant triplé depuis 1999, « la France aura aujourd'hui du mal à construire moins cher ». Parvenu à la même conclusion, le tout nouveau ambassadeur, Jean-Marc Simon, vient de demander au Quai d'Orsay de reconsidérer le projet européen.

Cependant, même si la France confirmait sa participation, de la « marque symbolique » que l'Europe voulait imprimer à Abuja il ne subsisterait qu'une pâle empreinte : une copropriété laborieuse à cinq. Malgré l'actuelle « euphorie » suscitée par la monnaie commune, la simple cohabitation diplomatique entre Européens reste un objectif lointain.

Stephen Smith

EN ILE-DE-FRANCE

aden
Tout le cinéma et une sélection des sorties

PROCHE-ORIENT
Le chef du FPLP arrêté par l'Autorité palestinienne p. 2

OTAGES DU LIBAN

En 1986, les ombres d'une négociation très politique. p. 16

CULTURE
Le rêve du batteur Karim Ziad. Premier album. Portrait. p. 34

International.....	2	Communication.....	23
Union européenne...	6	Marchés.....	25
France.....	8	Aujourd'hui.....	26
Société.....	11	Météorologie.....	30
Carnet.....	14	Jeux.....	30
Abonnements.....	14	Culture.....	31
Régions.....	15	Kiosque.....	35
Horizons.....	16	Abonnements.....	36
Entreprises.....	20	Radio-Télévision.....	37

ANALYSE

Couples politiques en campagne

A MOINS de cent jours de l'élection présidentielle, les candidats déclarés, probables ou en attente, mettent en place leurs équipes de campagne et affinent leurs stratégies. Au-delà des bilans et des programmes, toujours discutables, l'image personnelle qu'ils présentent aux électeurs devient plus importante à mesure que l'échéance approche. L'élection présidentielle est aussi une élection de proximité, presque de connivence, où chaque concurrent doit livrer aux électeurs sa part de vie, voire d'intimité, pour tenter de créer avec chacun d'entre eux cette relation personnelle, faite de confiance raisonnée, d'affect et d'irrationnel.

A cette fin la consommation que les hommes politiques font des sondages « qualitatifs » est éclairante :

image, impressions, sentiments, sensations, « désir », ces notions qui appartiennent au registre des sentiments comptent beaucoup pour les candidats, de l'aveu même des sondeurs. Mais il se peut aussi que l'exemple américain influence les comportements politiques français. Pour gagner, républicains et démocrates n'hésitent pas à faire de leur vie privée un argument de campagne et de leur famille un produit d'appel.

Si certains ont chèrement payé le prix de ces tactiques, Bill Clinton n'a finalement pas eu à s'en plaindre. C'est aussi grâce à l'intelligence politique et stratégique d'Hillary que le président américain est sorti vainqueur de la procédure de destitution menée par le procureur républicain Kenneth Starr. Les

médias n'ont pas manqué de souligner l'engagement politique personnel de la First Lady, dont le monde entier a admiré la compétence professionnelle, mais cette stratégie s'est avérée gagnante parce qu'avant toute chose elle était l'épouse du président des Etats-Unis. Bill Clinton l'a maintes fois rappelé avec humour lors de sa première élection : « Vous en aurez deux pour le prix d'un. » Les stratégies en communication avaient vendu un couple aux Américains, qui l'avaient élu.

Au moment de l'affaire Monica Lewinsky, grâce à la pugnacité d'Hillary Clinton, l'effet couple a joué.

Anne-Line Roccati

Lire la suite page 19

PARIS • LYON • MARSEILLE • TOULOUSE

25^{ème} ANNIVERSAIRE

BROCHURE 2002

>> 25^{ème} anniversaire

Commandez-la au : 01.53.73.76.76

terdav.com

Terres d'aventure

LE VOYAGE A PIED

INTERNATIONAL

PROCHE-ORIENT

La police de l'Autorité palestinienne a arrêté, mardi 15 janvier, à Ramallah, en Cisjordanie, le chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Ahmad Saadat. C'est **LE DIRIGEANT PALESTINIEN DE PLUS**

HAUT RANG jamais placé en détention par le gouvernement de Yasser Arafat, à qui Israël demandait explicitement cette arrestation. Le FPLP avait revendiqué l'assassinat, le 17 octobre, du ministre (démissionnaire)

re) israélien du tourisme, Rahavam Zeevi. Le premier ministre israélien **ARIEL SHARON** a qualifié cette arrestation de « mensonge » destiné à impressionner des membres de la commission du renseignement du

Congrès américain en visite à Jérusalem. **DES MANIFESTATIONS** de partisans du FPLP se sont tenues, mardi soir et mercredi, à Gaza et à Ramallah pour réclamer la libération d'Ahmad Saadat.

La police palestinienne arrête le chef d'un mouvement extrémiste

Israël réclamait la mise en détention d'Ahmad Saadat et de plusieurs autres responsables du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), qui avait revendiqué l'assassinat d'un ministre israélien en octobre. Le premier ministre Ariel Sharon refuse de croire à l'authenticité de cette arrestation

POUR RENDRE sa liberté de mouvement au président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, confiné dans la ville de Ramallah depuis le 3 décembre 2001, le premier ministre israélien, Ariel Sharon avait, dans un premier temps, exigé que soit arrêté le chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Ahmad Saadat. Le FPLP avait revendiqué le meurtre, le 17 octobre 2001, du ministre israélien démissionnaire du tourisme, Rahavam Zeevi, en riposte au meurtre du prédécesseur de M. Saadat, Abou Ali Moustapha, le 27 août de la même année. L'exigence de M. Sharon a été satisfaite mardi soir 15 janvier : Ahmad Saadat a été arrêté en Cisjordanie par la police palestinienne.

Elle a déjà provoqué une manifestation de protestation de membres et sympathisants du FPLP dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La direction du FPLP à Damas, a de son côté exigé la libération de son chef, qu'elle a qualifié de « développement dangereux » risquant de déboucher sur « une confrontation politique totale » entre l'Autorité et l'ensemble de la population palestinienne. M. Saadat est en tout cas le responsable palestinien de plus haut rang interpellé par la police palestinienne. Son arrestation est la deuxième mesure coercitive adoptée contre le FPLP en trois mois.

Dès le lendemain du meurtre, l'aile militaire du FPLP avait en effet été déclarée hors-la-loi par l'Autorité palestinienne, qui avait par

ailleurs annoncé l'arrestation de douze personnes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Dès mardi soir, M. Sharon a néanmoins balayé l'annonce de l'arrestation d'Ahmad Saadat comme faisant partie de ce qu'il appelle le « royaume du mensonge » du président de l'Autorité palestinienne. Arafat a construit un royaume du mensonge et n'est plus crédible a dit le premier ministre israélien à des membres de la commission du renseignement du Congrès américain, selon la radio. L'arrestation de M. Saadat ne devrait en tout cas pas suffire pour lever l'interdiction faite à M. Arafat de sortir de Ramallah. Depuis quelques jours, le premier ministre israélien a ajouté une autre condition : l'arrestation des responsables palestiniens impliqués, selon Israël, dans le trafic d'armes découvert lors de l'arraisonnement par un commando israélien,

le 3 janvier, du bateau *Karine A*, dans les eaux internationales, en Mer rouge.

La commission d'enquête palestinienne a déjà fait arrêter pour interrogation trois officiers de la police navale palestinienne. Le gouvernement israélien réclame également une quatrième arrestation : celle de Fouad Choubaki, responsable financier au sein des forces de sécurité palestiniennes, que l'Etat juif accuse d'avoir organisé la tentative de contrebande d'armes. Autrement dit, M. Arafat, que M. Sharon a déclaré « hors jeu » depuis plusieurs semaines, ne semble pas près de recouvrer sa liberté de mouvement. Et la colère gronde contre lui dans les rangs des formations de l'opposition dans les territoires palestiniens.

A en croire la radio israélienne, l'arrestation de Fouad Choubaki est désormais également la condition posée par le gouvernement pour

reprandre les réunions sécuritaires avec les Palestiniens. Le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès a affirmé qu'aucune décision en ce sens n'avait été prise par le gouvernement et que les réunions « devraient continuer ». La dernière rencontre du genre remonte au 6 janvier.

L'arrestation de M. Saadat est intervenue dans la foulée de nombreuses arrestations opérées par la police palestinienne dans les rangs des formations islamistes depuis que M. Arafat a annoncé, le 18 décembre, qu'il avait l'intention de faire respecter un cessez-le-feu général pour faciliter la reprise de la négociation politique avec Israël. Après avoir refusé dans un premier temps d'arrêter les attentats anti-israéliens, le Mouvement de la résistance islamique Hamas, ainsi que le Jihad islamique, le FPLP, le FDLF, et les groupes proches du Fatah avaient fini par accepter d'y mettre un terme, à condition qu'Israël mette de son côté un point final au meurtre de dirigeants palestiniens.

Mais le Hamas a rompu la trêve en attaquant un poste de l'armée israélienne, en territoire israélien, à la lisière de la bande de Gaza, en riposte à l'arraisonnement du *Karine A*. Israël s'étant livré, en représailles, à la destruction, entre autres, de la piste de l'aéroport de Gaza et de dizaines d'habitations palestiniennes – faisant plus de cinq cents sans-abri palestiniens –, toutes ces organisations se considèrent désormais déliées de leur engagement.

Deux colons israéliens, un septuagénaire et une femme de 45 ans ont ainsi été tués mardi par des tireurs palestiniens dans deux attaques distinctes en Cisjordanie. Les Brigades des martyrs Al-Aqsa, proche du Fatah, ont revendiqué le meurtre d'Avi Boaz, également détenteur de la nationalité américaine, en représailles à « l'assassinat », selon elles, de Mohammed Raed Al-Karmi, l'un

pé à l'enlèvement et au meurtre d'Avi Boaz, près de Bethléem, a été arrêté par la police.

Par ailleurs, Israël poursuit sa campagne visant à fournir les preuves de l'implication de l'Autorité palestinienne dans l'affaire du *Karine A*. Mardi, après que deux généraux des services de renseignements israéliens eurent été reçus à Paris, le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, François Rivasseau a déclaré que la France appelle « l'Autorité palestinienne à établir les responsabilités (dans cette affaire) et à prendre les mesures qui s'imposent au regard notamment des obligations qui lui incombent au titre des accords d'Oslo ».

Déclaration sibylline, apparemment mesurée au trébuchet, dans laquelle les autorités françaises laissent entendre que des responsables liés à l'Autorité palestinienne – « vous aurez noté que M. Arafat n'est pas personnellement désigné », fait-on remarquer – pourraient être impliqués dans cette affaire. Paris refuse toutefois de s'ériger en juge et se borne à rappeler, toujours entre les lignes, que les accords conclus à Oslo en 1993 et signés le 13 septembre de la même année, excluaient toute arme à caractère offensif.

Après Paris, la délégation militaire israélienne s'est rendue à Bruxelles où elle devait être reçue par le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana.

Mouna Naïm

Le noyau du « front du refus »

Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dont le chef Ahmad Saadat a été arrêté, mardi 15 janvier, par la police palestinienne à Ramallah (Cisjordanie), est l'une des principales composantes de la Centrale palestinienne. Il est issu d'un mouvement nationaliste arabe, à l'origine pro-nassérien.

Dès sa fondation en 1967 par Georges Habache, un chrétien palestinien, le FPLP affirme que l'ennemi israélien doit être attaqué partout dans le monde. Le 23 juillet 1968, il détourne un avion de la compagnie israélienne El Al sur Alger. Ayant intégré l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1971, il se manifeste bientôt en territoire israélien par des attentats : le 30 mai 1972, trois Japonais agissant en son nom tirent sur la foule de l'aéroport de Lod, faisant 28 morts et 78 blessés.

Autour du FPLP se constitue un « front du refus » hostile aux efforts de paix au Proche-Orient. Le FPLP se prononce contre l'accord israélo-palestinien de 1993 mais, en juillet 1999, le Fatah de Yasser Arafat et le FPLP décident de réactiver l'OLP pour réconcilier partisans et opposants des accords d'Oslo. – (AFP.)

Trois mois d'attentats et de représailles

● **17 octobre 2001** : Assassinat du ministre israélien du tourisme, Rahavam Zeevi, à Jérusalem. Le FPLP revendique le meurtre, en riposte à l'assassinat de son chef, Abou Ali Moustapha, le 27 août. Ariel Sharon exige que les meurtriers soient arrêtés et lui soient livrés.
● **18 octobre** : M. Arafat arrête des militants et déclare hors-la-loi l'aile militaire du FPLP, mais refuse toute idée d'extradition. L'armée israélienne fait deux incursions à Jénine et Ramallah, villes autonomes palestiniennes et procède au meurtre ciblé d'un militant du Fatah.
● **19-20 octobre** : Incursion israélienne à Kalkilya et Toulkarem,

ainsi que dans les faubourgs de Bethléem. Nouvelles arrestations dans les rangs du FPLP.
● **29 octobre** : Tsahal se retire des faubourgs de Bethléem. Israël annonce qu'il repliera l'armée des zones réoccupées en fonction de la baisse de tension.
● **26 novembre** : Meurtre ciblé par Israël, près de Naplouse, de Mahmoud Abou Hanoud, un responsable militaire du Hamas.
● **29 novembre** : Attaque à l'arme automatique par des Palestiniens dans la ville d'Affula, et contre un bus transportant des colons près de la colonie de Goush Katif, dans la bande de Gaza.
● **1^{er} et 2 décembre** :

Attentats-suicides de Palestiniens du Hamas à Jérusalem et Haïfa en riposte au meurtre d'Abou Hanoud : une trentaine de morts et plus de deux cents blessés.
● **3 décembre** : Représailles israéliennes. Ariel Sharon qualifie l'Autorité palestinienne d'« organisation soutenant le terrorisme » et déclare Yasser Arafat « hors jeu ». Ce dernier, qui se trouvait à Ramallah, est désormais privé de mouvement.
● **18 décembre** : Yasser Arafat exhorte son peuple à cesser les attaques contre Israël.
● **3 janvier** : Arraînement par Israël, dans les eaux internationales en mer Rouge, du *Karine A*.

Débat sur le « devoir de désobéissance »

La jurisprudence militaire israélienne est invoquée contre Tsahal

JÉRUSALEM

Les militaires israéliens de haut rang seront bientôt priés d'y réfléchir à deux fois avant de se rendre à l'étranger. Le bureau du procureur de l'Etat a établi une liste des pays où ces derniers risquent d'être arrêtés et jugés pour « crimes de guerre ». Après examen des différents systèmes judiciaires européens, il existerait six pays à risque : l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement prend donc très au sérieux les accusations de « crimes de guerre », même s'il les conteste. « Nous sommes obligés de tenir compte de l'extension de compétence juridique en matière de crime de guerre, voire de crime contre l'humanité, qui se dessine en Europe », explique un officiel israélien. Mais il ajoute aussitôt : « Israël est un Etat de droit et un Etat démocratique. Autrement dit, en admettant que certains militaires ont commis des infractions à la loi israélienne ou internationale, il existe en Israël même tous les moyens juridiques de porter plainte et de faire condamner les responsables. »

Les accusations de « crimes de guerre », portées notamment par l'extrême gauche israélienne, latentes depuis le début de l'intifada, ont pris de l'ampleur ces derniers jours, après la démolition d'une cin-

quantaine de maisons dans le sud de la bande de Gaza, mettant à la rue plus de cinq cents Palestiniens. L'Autorité palestinienne a démenti l'intention qui lui avait été prêtée de vouloir porter plainte pour « crimes de guerre » contre le général Doron Almog, commandant de la région sud et à ce titre responsable de cette opération.

En revanche, l'association palestinienne de droits de l'homme Al-Haq espère rassembler suffisamment d'éléments pour présenter une telle requête devant la justice belge. Cette dernière est déjà saisie d'une plainte concernant le premier ministre, Ariel Sharon, pour sa responsabilité dans les massacres commis dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, au Liban, en 1982. La commission d'enquête israélienne avait conclu à la responsabilité directe des milices chrétiennes libanaises dans ce massacre, et à celle indirecte d'Israël, pour n'avoir pas su prévenir ces massacres. M. Sharon était alors ministre de la défense.

CRIMES DE GUERRE

D'après la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, la destruction de maisons par la puissance occupante est interdite, à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire d'un point de vue militaire. Exception retenue en l'espèce par

l'armée, qui assure que les maisons détruites servaient de base armée pour les « terroristes » et cachaient l'entrée de tunnels pour le trafic d'armes avec l'Egypte voisine. Cependant, contrairement à la version officielle initialement donnée, la radio israélienne a indiqué, mercredi 16 janvier, que d'après les premiers éléments de l'enquête militaire certaines de ces maisons étaient sans doute habitées.

L'extrême gauche israélienne, qui se réfère aux lois internationales comme la Convention de Genève, appuie également son argumentation sur la jurisprudence militaire israélienne. Le mouvement Goush Shalom (Bloc de la paix), qui est à la tête de ce combat, a organisé la semaine dernière une conférence sur les crimes de guerre. Eyal Gross, juriste à l'université de droit de Tel-Aviv, y rappelait que d'après « la loi internationale et le code militaire israélien, un soldat n'a pas le droit mais le devoir de refuser » de détruire des maisons, faisant ainsi référence au jugement d'un tribunal militaire israélien de 1957. A la suite d'une tuerie perpétrée l'année précédente par des soldats dans le village arabe israélien de Kafr Kassem, le verdict avait énoncé que les soldats ont le devoir de désobéir aux ordres qui heurtent la conscience morale.

Catherine Dupeyron



RECORD MONDIAL
POUR UNE
MONTRE-BRACELET
PATEK PHILIPPE & CO.
NO. 864471
REF. 1591, 1944
13 MILLIONS FF
2 MILLIONS €
VENTE À GENEVE
12 NOVEMBRE 2001

EXPERTISES DU 21 AU 23 JANVIER 2002

MONTRES DE COLLECTION

EN VUE DE NOTRE
VENTE DE MONTRES
DE COLLECTION DU
MOIS DE MAI 2002 À
GENÈVE, AUREL BACS,
DIRECTEUR DU
DÉPARTEMENT MONTRES,
SERAIT HEUREUX
DE VOUS RECEVOIR
POUR DES CONSEILS
OU ESTIMATIONS
CONFIDENTIELS
AU 37, RUE DES
MATHURINS, PARIS VIII

RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS

PARIS
SARHA TRAPPIER
+33 1 53 30 30 87
+33 1 53 30 30 23 FAX
GENÈVE
LIVIA RUSSO
+41 79 416 71 79
+41 22 738 07 07

PHILLIPS-AUCTIONS.COM

PHILLIPS
de PURY & LUXEMBOURG

A Guantanamo, les Cubains observent les Américains qui surveillent les prisonniers d'Afghanistan

Depuis les hauteurs de la colline de Tres Piedras, à 2 kilomètres du petit aéroport de la base américaine, le commandant Luis Prieto a vu arriver trente détenus dans leur uniforme orange

GUANTANAMO (Cuba)
de notre envoyé spécial

Le gros avion américain C-141 décrit un large cercle au-dessus de la base navale de Guantanamo avant de se poser sur la piste de cette installation militaire enclavée à l'est de Cuba. En haut de la tour d'observation perchée sur la colline de Tres Piedras, à deux kilomètres à vol d'oiseau du petit aéroport, quatre jeunes soldats cubains observent à la jumelle la deuxième opération de transfert de prisonniers talibans et d'Al-Qaïda. Muni d'un talkie-walkie, un officier décrit en direct les mouvements observés sur la piste. Ces informations sont transmises au commandant en chef de l'armée orientale cubaine et au président cubain, Fidel Castro.

Alors que la presse étrangère n'avait pas accès à cette zone militaire sensible depuis neuf ans, les autorités cubaines ont autorisé quelques journalistes à observer, aux côtés des gardes-frontières, l'arrivée, lundi, du deuxième contingent de prisonniers venus d'Afghanistan. « Comme vous le voyez, tout est tranquille dans la zone. Cette opération ne représente aucun risque pour Cuba et nous n'avons prévu aucun renforcement d'effectifs », souligne le commandant Luis Prieto, membre de l'état-major de la brigade de la frontière déployée autour de la base de Guantanamo. Grand, la peau cuivrée, le commandant Prieto explique qu'il n'est pas autorisé à répondre « aux questions politiques », mais il accepte de bonne grâce de décrire les installations de la base américaine située en contrebas.

Une dizaine de membres d'équipage descendent du C-141 et des caisses sont débarquées avant l'arrivée de deux autobus scolaires jaunes qui se garent à l'arrière de l'avion. A la jumelle, on distingue les tenues orange des trente prisonniers enchaînés et cagoulés qui vien-

ent de débarquer dans cet Alcatraz tropical après plus de 24 heures et 13 000 km de voyage.

Depuis la hauteur de Malones, un autre poste d'observation, on distingue nettement à la jumelle le camp X-Ray où les prisonniers talibans sont enfermés dans des cages métalliques, ouvertes aux éléments et seulement protégées par un toit de tôle. Plusieurs Humvees, larges Jeeps équipées de mitrailleuses, patrouillent lentement autour de l'enceinte de grillage et de barbelés entourant le camp X-Ray.

Plus loin, en bord de mer, des ouvriers construisent des baraques dans le campement de Loma Mesa, où plusieurs dizaines de milliers de *balseros* cubains et de boat people haïtiens avaient été enfermés en 1994 et 1995. Selon les autorités militaires américaines, la base d'une superficie de 117 km² pourra accueillir jusqu'à 2 000 prisonniers en provenance d'Afghanistan, dans des conditions d'extrême sécurité qui préoccupent de plus en plus les organisations de défense des droits de l'homme.

CHALEUR SANS PITIÉ

Même au cœur de l'hiver et malgré la brise venue du large, la chaleur est sans pitié. La rare végétation d'épineux et de cactus témoigne de l'aridité de la région. Entre l'enceinte américaine et la clôture de barbelés cubaine, le no man's land est truffé de champs de mines et de marais salants. La mer au large de « Gitmo », le surnom américain de la base, est infestée de requins, ce qui rend toute tentative d'évasion très périlleuse. Dans le passé, défiant requins ou rampant entre les mines, des Cubains ont pourtant réussi à traverser le no man's land, comme le reconnaît le commandant Prieto : « C'est vrai, des personnes ont réussi à traverser, mais aujourd'hui les mesures de sécurité sont beaucoup plus strictes du côté américain. »

Malgré les propos rassurants du Lider Maximo, la population de Guantanamo, une ville assoupie encore plongée dans les rigueurs de la « période spéciale », est inquiète. « D'après ce que j'ai vu à la télévision, ces talibans sont incontrôlables et très dangereux. La population de Guantanamo est préoccupée de les avoir si près. Pourquoi les a-t-on amenés à Cuba ? », s'interroge Juan Noble, un jeune professeur d'histoire.

Des carrioles bondées, tirées par de maigres chevaux passent sous les inscriptions révolutionnaires délavées. Deux ouvrières sorties

d'une fabrique de cigares attendent un improbable moyen de transport. « Le commandant en chef a dit qu'il n'y avait aucun problème », soutient Leoncia Riviau, une noire robuste, la tête couverte de fines tresses. « Moi, ça ne me rassure pas du tout, rétorque Suzana Mora. D'abord, ils peuvent nous amener toutes sortes de maladies. Et puis Bush a dit qu'après l'Afghanistan, il allait attaquer d'autres pays. Il y a sûrement quelque chose derrière tout ça et Cuba est toujours sur la liste noire des Américains. »

Jean-Michel Caroit



Près de 2 000 islamistes arrêtés au Pakistan

Un militaire garde des militants islamistes dans la prison de Karachi, mardi 15 janvier. Dans la foulée du discours prononcé samedi par le général Pervez Musharraf contre des organisations musulmanes extrémistes, plus de 1 900 islamistes ont été arrêtés par la

police, ont indiqué mardi des sources officielles à Islamabad. « Les activistes sont principalement des membres des cinq organisations interdites », a-t-on précisé au ministère de l'intérieur, ajoutant que « la police a fermé les 600 bureaux de ces organisations ». - (AFP.)

La lutte contre le terrorisme international rebondit en Asie du Sud-Est

Déjoués à Singapour, des projets d'attentats antiaméricains impliqueraient Al-Qaïda

BANGKOK

de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

Sur le qui-vive bien avant les attentats du 11 septembre, les Singapouriens ont réussi un beau coup de filet en arrêtant treize individus qui préparaient, depuis 1997, des attentats contre des ambassades occidentales, des navires américains et même une navette utilisée par des militaires américains pour rejoindre le métro dans le centre-ville. Mais la seule existence de tels complots fait frissonner une région dont la cité-Etat moderne et policée est la capitale financière. Singapour abrite les sièges régionaux de six mille multinationales.

Parmi ces comploteurs, arrêtés en décembre, figurent des hommes d'affaires, des ingénieurs et un informaticien, dont les nouveaux bourgeois du cru ont découvert qu'ils étaient leurs courtisols voisins de palier. Pour la première fois, l'enquête a été nourrie par des documents récupérés en Afghanistan, notamment une vidéo et le plan de la station de métro visée. L'enregistrement trouvé dans les ruines de l'ancien domicile d'un leader d'Al-Qaïda montre un homme, Hachim Ben Abas, aujourd'hui sous les verrous, qui explique comment transporter des explosifs à vélo ou à moto. L'un des détenus avait une liste de deux cents sociétés américaines considérées comme des cibles potentielles. Les terroristes disposaient de quatre tonnes de nitrate d'ammonium, stocké en Malaisie voisine, et cherchaient à s'en procurer dix-sept tonnes supplémentaires.

Dix-sept mille ressortissants américains, ainsi que des dizaines de milliers d'autres cadres occidentaux, résident à Singapour. Cette oasis de paix et de prospérité est la clé du contrôle du détroit de Malacca, par lequel transite une grande partie du commerce maritime entre le Proche et l'Extrême-Orient. Le gouvernement local soutient sans réserve la lutte contre le terrorisme et met à la disposition de la flotte de guerre

américaine des installations d'entretien et de ravitaillement. L'un des plans des détenus - douze Singapouriens et un Malaisien - prévoyait le bombardement de navires américains mouillant au large du port.

NOUVEAUX TERRORISTES

Selon les autorités singapouriennes, les treize suspects, dont huit ont séjourné en Afghanistan, sont membres d'une organisation clandestine régionale, le Jamaah Islamiyah (Groupe islamique). « Le Groupe paraît dominé par des éléments étrangers », estime un communiqué officiel. Sa direction était basée chez le voisin malaisien, où une quarantaine

650 militaires américains aux Philippines

Aux Philippines, les Américains sont au travail depuis le dernier trimestre de 2001. Ils ont livré à Manille un avion de transport, huit hélicoptères et trente mille fusils d'assaut. Surtout, six cent cinquante militaires américains, dont cent cinquante éléments des forces spéciales, sont en train de débarquer dans le sud des Philippines pour y participer à des « manœuvres conjointes », prévues de plus longue date.

Ces opérations concerneront particulièrement la petite île de Basilan où les forces philippines traquent le groupe islamiste Abu Sayyaf, qui détient notamment deux otages américains. Les militaires américains ont reçu l'autorisation de se rendre en première ligne à Basilan (une île voisine de celle de Jolo) et d'y faire le coup de feu en cas de légitime défense. Le secrétaire philippin à la défense a déclaré que les troupes américaines pourraient y séjourner pendant une année. - (Corresp.)

de personnes ont été appréhendées dans le cadre de la lutte contre des réseaux islamistes soupçonnés de vouloir déstabiliser le régime de Kuala Lumpur. La Malaisie a aussi annoncé avoir identifié une cinquantaine d'individus liés à Al-Qaïda, dont quinze sont soupçonnés d'avoir été en relations avec Zacarias Moussaoui, le Français d'origine marocaine détenu aux Etats-Unis et qui s'est rendu voilà deux ans en Malaisie. Trois Indonésiens figurent parmi les détenus.

Ces développements ont provoqué un choc, même si Singapour figure, avec Londres, parmi les sites « logiques » d'attaques terroristes en raison de ses liens étroits avec Washington. Le week-end dernier, le premier ministre de l'île-

Etat a précisé que le danger n'était pas écarté.

Donald Rumsfeld, secrétaire américain à la défense, s'est félicité de la « promptitude » des Singapouriens et Washington y trouve une raison supplémentaire d'intervenir en Asie du Sud-Est, où des noyaux terroristes islamistes sont apparus ces dernières années. Dans le *New York Times* du 7 janvier, Paul Wolfowitz, secrétaire adjoint à la défense, a souligné qu'il fallait empêcher les terroristes internationaux d'utiliser les Philippines et l'Indonésie comme des « sanctuaires ».

Aux Philippines, où Washington s'appête à envoyer des centaines de militaires dans les prochains

jours, les Américains remettent un pied dans la fourmière musulmane de la partie méridionale de l'archipel. Depuis que les Etats-Unis lui ont accordé l'indépendance, en 1946, Manille tente de régner sans grand succès sur ce théâtre régional, secoué, ces dernières décennies, par des insurrections larvées ou sanglantes.

MILICES ARMÉES

Sur l'île de Jolo, l'armée philippine a encore échangé, mercredi 16 janvier, des coups de feu avec des policiers partisans de Nur Misuari, un ancien gouverneur musulman aujourd'hui détenu pour rébellion. Au moins trois soldats sont morts dans l'affrontement,

Le « taliban américain » John Walker Lindh échappe à l'accusation de trahison

Il devra répondre de complicité de terrorisme

WASHINGTON

de notre correspondant

John Walker Lindh, le jeune Américain découvert parmi les prisonniers rassemblés à la forteresse de Qala-e-Jhangi, dans le nord de l'Afghanistan, en novembre 2001, est poursuivi devant un tribunal civil de Virginie, près de Washington, a annoncé le ministre de la justice, John Ashcroft, mardi 15 janvier.

Les charges retenues contre lui sont celles de « conspiration pour tuer des ressortissants américains outre-mer », « soutien matériel à des organisations désignées comme terroristes » et « transactions interdites avec les talibans ».

M. Ashcroft n'a pas exclu que d'autres chefs d'accusation puissent s'ajouter à ceux-là, mais il a expliqué que la Constitution américaine est très exigeante quant aux preuves nécessaires pour établir la trahison, passible de la peine de mort. Il y faut soit la confession de l'accusé devant la cour, soit deux témoins au moins pour chaque acte de trahison allégué par l'accusation.

JURIDICTION CIVILE

Le jeune homme, âgé de 20 ans, risque donc une peine de prison à vie, mais pas la peine capitale. Le ministre a justifié le choix d'une juridiction civile par le fait que l'ordre du président George Bush, en date du 13 novembre 2001, relatif aux tribunaux militaires, prévoit que ceux-ci jugeront des ressortissants étrangers. M. Ashcroft a refusé de préciser où se trouvait, mardi, le détenu.

Interrogé par le FBI, la police judiciaire fédérale, John Walker Lindh a renoncé à demander la présence d'un avocat. C'est donc sur la base de son propre témoignage, consigné par l'agent du FBI Anne Asbury, qu'il est poursuivi pour avoir appartenu à une organisation ayant combattu les soldats américains en Afghanistan ; pour s'être engagé dans les rangs d'Al-Qaïda ; enfin, pour avoir violé les dispositions américaines interdisant toute relation avec les talibans.

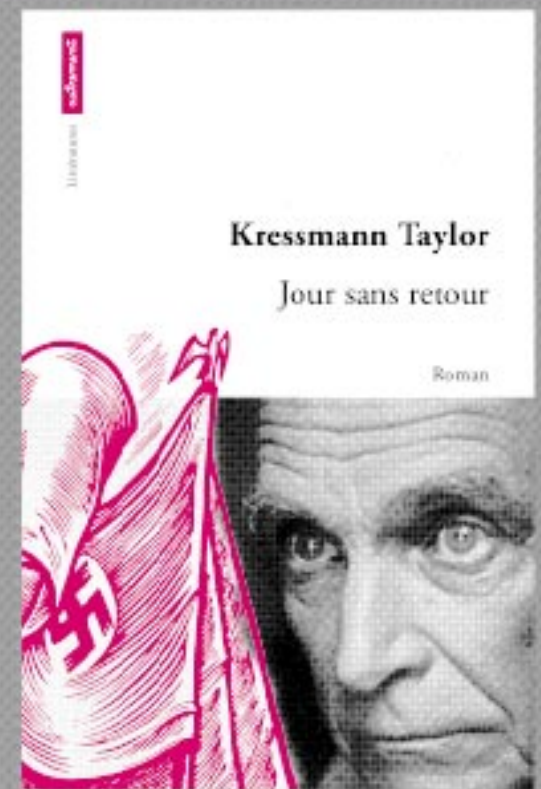
Selon le ministre de la justice, John Walker Lindh a déclaré qu'il avait rejoint, vers mai 2001, un camp d'entraînement du groupe Harakat Al-Moudjahidin, qui combat la présence indienne au Cachemire. Invité à choisir entre l'action au Cachemire et l'enrôlement dans les rangs des talibans en Afghanistan, il avait opté pour ces derniers, qui l'avaient repoussé en raison de son ignorance de la langue. Il avait été dirigé alors vers un camp d'Al-Qaïda, où il avait reçu une formation plus poussée, avant de rejoindre la ligne de front des talibans contre l'Alliance du Nord. Pendant son entraînement, Oussama Ben Laden, venu plusieurs fois visiter le camp, l'aurait « remercié pour sa participation à la guerre sainte ».

Toujours selon M. Ashcroft, John Walker Lindh aurait admis que, par faitement informé des attentats du 11 septembre, il avait « continué à combattre pour les talibans contre les intérêts américains ». « A chaque croisement, a affirmé le ministre, il a choisi de s'allier avec des terroristes. »

Jean-Claude Pomonti

Patrick Jarreau

Par l'auteur de
Inconnu à cette adresse



«... lo même fulgurante lucidité sur l'ascension du nazisme» LE MONDE

Le président Duhalde dénonce un libéralisme qui a fait de l'Argentine un pays « dominé »

Citant Juan Peron, il a présenté son programme et vivement critiqué les années Menem, les privatisations des grandes entreprises et l'alignement inconditionnel sur Washington

BUENOS AIRES

de notre correspondante

Citant le général Juan Domingo Peron, le président Eduardo Duhalde a affirmé, mardi 15 janvier à Buenos Aires, que son devoir était de défendre les intérêts de l'Argentine, qui est devenue, selon lui, un pays « dominé », à la suite de la politique ultra-libérale des années 1990 et des effets de la globalisation.

Au cours d'une conférence de presse destinée aux médias étrangers, le nouveau chef de l'Etat, qui répondait à une question sur les relations avec les Etats-Unis, a fait allusion à une phrase prononcée il y a trente ans par le fondateur du mouvement justicialiste (péroniste), qui a toujours pris ses distances avec Washington, et disait : « L'an 2000 nous verra unis ou dominés. »

« Le protectionnisme agroalimentaire du Nord » conjugué à « la volonté d'une ouverture intégrale du Sud » a débouché sur « un nouveau modèle économique » dont l'Argentine a été victime, a estimé le président péroniste, tout en répétant son souhait de parvenir à un accord

avec le Fonds monétaire international (FMI) pour débloquer un prêt de 15 à 20 milliards de dollars.

Sous le gouvernement de son prédécesseur péroniste, Carlos Menem (1989-1999), tous les secteurs de



« On a voulu faire croire aux Argentins qu'il n'y avait qu'un modèle possible »

EDUARDO DUHALDE

l'économie argentine ont été privatisés ou vendus à des groupes étrangers. « Nous devons désormais protéger le peu qui nous reste », a souligné M. Duhalde, qui pour tromper sa nervosité n'a pas cessé de plier entre ses doigts une petite serviette en papier. Le salon de la Casa Rosada, le palais présidentiel, n'avait pas accueilli depuis de longues années autant de journalistes étrangers.

« On a voulu nous faire croire qu'il n'y avait qu'un modèle possible alors que le nouvel ordre global en permet d'autres », a indiqué le pré-

sident argentin citant en exemple le Chili, qui a su « conjuguer la défense de ses propres intérêts avec une ouverture évidente » et instaurer « une communion solide entre l'Etat et les entreprises privées ». Par contre, a-t-il ajouté, « si on analyse froidement le processus de privatisations en Argentine, on observe que les tarifs que paient les Argentins sont parfois plus élevés que ceux offerts par les mêmes entreprises dans d'autres pays ». « Mon devoir est de corriger cela car tous les pays qui ont réussi dépendent leurs intérêts nationaux. »

Elu par le Parlement le 1^{er} janvier, M. Duhalde a dressé un bilan dramatique de son pays mais a affirmé avoir « l'habileté politique et l'expérience nécessaire pour faire face ». Celui qui fut vice-président de M. Menem, avant de devenir gouverneur de la puissante province de Buenos Aires, a esquissé les grandes lignes de sa politique qui entend tourner le dos « aux années Menem » marquées par un alignement inconditionnel sur Washington et un libéralisme sans

aucun contrôle de l'Etat.

Evoquant les dures critiques lancées par M. Menem, le président argentin a rétorqué que ce dernier devrait avoir « au moins la décence de respecter un pays qui est en deuil ».

M. Duhalde a réaffirmé que les restrictions bancaires, en vigueur depuis le 3 décembre, sont « une bombe qui risque d'exploser et qu'il n'est pas facile de désamorcer », précisant que le gouvernement continuait de chercher la meilleure façon de les assouplir. Les limitations de retraits d'argent et le blocage des comptes en dollars, destinés à éviter l'écrasement du système financier, provoquent quotidiennement de violentes manifestations dans l'ensemble du pays.

La police est intervenue, mardi, pour contenir des centaines de chômeurs qui protestaient devant le palais présidentiel, alors que des milliers de personnes ont saccagé des banques dans les provinces de Santa Fe et de Jujuy.

Christine Legrand

Act Up exige une condamnation officielle de la décapitation des Saoudiens

INTERROGÉ sur la position de la France par rapport à la décapitation de trois Saoudiens condamnés pour homosexualité le 1^{er} janvier dans leur pays, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, François Rivasseau, a déclaré, mardi 15 janvier, lors d'une conférence de presse : « La France est opposée à la peine de mort pour quelque motif que ce soit et dans tous les pays. Cette opposition vaut naturellement dans le cas d'espèce. »

Malgré les limites du propos et l'extrême prudence de sa formulation, cette prise de position officielle n'en constitue pas moins une petite victoire pour Act Up-Paris qui s'est mobilisée, seule, pour tenter de lézarder un mur de silence qu'elle juge « assourdissant ». Choquée par l'absence de réaction de l'Elysée et du gouvernement français, l'association, qui s'est donné pour but la défense des malades du sida et se bat contre les discriminations, a décidé de mettre ses talents d'« agitatrice » au service d'une cause diplomatique-humaniste.

Vendredi 11 janvier, une vingtaine de militants d'Act Up avaient aspergé de « faux sang » la façade de l'ambassade d'Arabie saoudite à Paris. Interpellés, ils ont été relâchés quatre heures plus tard.

Lundi 14 janvier, Act Up est passée à un autre genre d'exercice en montant une opération « zap

phone/fax », consistant à « harceler » par téléphone et télécopier le ministère des affaires étrangères et la présidence de la République. Se répartissant les numéros des lignes directes des porte-parole et des conseillers techniques, les militants se sont relayés pour soutenir un feu roulant d'appels qui s'est assez vite heurté à la vigilance des secrétaires.

OBSTINATION

« Notre obstination a fini par payer, raconte Alain Bessaha, vice-président d'Act Up-Paris. Une collaboratrice de M. Rivasseau nous a indiqué que lors du point presse il y aurait une réaction officielle. Par ailleurs, alors que la présidence nous avait opposé une fin de non-recevoir, Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, m'a rappelé dans la soirée pour souligner que Jacques Chirac était opposé à la peine de mort et préciser que dans le domaine diplomatique, une probable déclaration du Quai d'Orsay pourrait suffire compte tenu de la concertation existant entre les deux pôles de l'exécutif. Elle a promis de nous informer des suites que le chef de l'Etat jugerait bon de donner à ce dossier après s'être renseigné sur les chefs d'inculpation visant les trois person-

nes décapitées. » En observant que selon les autorité saoudiennes « les trois exécutions capitales ont été prononcées et exécutées dès lors que les trois condamnés ont été reconnus coupables de « sodomie, mariage entre eux et séduction de jeunes enfants », M. Rivasseau a laissé percer la gêne que les autorités françaises pouvaient éprouver vis-à-vis d'une affaire susceptible de relever de la pédophilie.

Face à cette certitude — la décapitation au sabre de Ali Ben Hatan Ben Saad, Mohamed Ben Suleiman Ben Mohamed et Mohamed Ben Khalil Ben Abdallah —, le doute et le trouble subsistent sur les actes qui pouvaient leur être imputés et sur les conditions de leur jugement. En se félicitant d'avoir obtenu « sous la pression » ce qui ressemble à un « service minimum », les militants d'Act Up, réunis mardi soir, soulignaient que « l'Arabie saoudite, qui reconnaît avoir procédé en 2001 à 81 exécutions capitales en appliquant la charia (loi islamique), est un pays où l'obscurantisme et le fanatisme sont comparables à ceux du régime des talibans ». Et ajoutaient : « se taire aujourd'hui revenait à la cautionner ».

Robert Belleret

Vladimir Poutine montre ses deux visages à Paris

Brutal sur la Tchétchénie, le président russe appelle à renforcer les échanges économiques

Pourquoi Vladimir Poutine est-il venu pour quelques heures à Paris, mardi 15 janvier, six mois après la visite officielle de Jacques Chirac à Moscou ? Selon M. Chirac, lui-même et le président russe se téléphonent régulièrement, mais il est « plus pratique » de se voir et c'est pourquoi il lui a suggéré de venir « s'il avait l'occasion de passer à Paris ». L'occasion était la visite officielle du président russe à Varsovie, qu'il a entamée par un bref crochet à Paris, et un entretien de deux heures suivi d'un « dîner de travail » à l'Elysée — sans rencontrer Lionel Jospin.

Lors d'une conférence de presse commune, Jacques Chirac a repris un thème qui lui tient à cœur : le « renforcement du partenariat entre la Russie et l'Union européenne », doublé d'une « association de la Russie aux activités de l'OTAN, sur un plan d'égalité ». Plus précisément, il souhaite que la Russie et les dix-neuf membres de l'OTAN se retrouvent « dans un conseil à vingt pour examiner toutes les questions d'intérêt commun et notamment la gestion des crises » — tout en reconnaissant que cette idée n'enthousiasme pas les Etats-Unis. Dans l'imédiat, Paris et Moscou ont décidé de créer (sur suggestion russe) un « conseil de sécurité franco-russe » auquel participeront les ministres respectifs des affaires étrangères et éventuellement de la défense.

M. Poutine a, lui, surtout insisté sur le fait que les échanges économiques entre les deux pays n'étaient pas au niveau de leur dialogue politique (3,5 milliards de dollars, contre six entre la Russie et la Pologne, et vingt entre la Russie et l'Allemagne, a-t-il souligné). A Jacques Chirac qui parlait coopération aéronautique et spatiale et rappelait à son interlocuteur tout l'intérêt qu'il aurait à acheter des Airbus, M. Poutine a semblé répondre en parlant énergie — utilisant à l'occasion un néologisme explicite : « énergodiologie ».

Interrogé sur quelques sujets plus sensibles, le président russe a montré à Paris deux visages — et joué sur deux tons. A propos des atteintes à la liberté de la presse — avec la liquidation récente du dernier média audiovisuel indépendant du Kremlin, TV-6, il s'est voulu char-

meur. Il a appelé à comprendre une Russie « dans une situation très difficile, en pleine transition », qui doit s'atteler à « l'organisation de la société civile et de la presse indépendante sans laquelle il n'y a pas de société civile ». Mais cette organisation passe par l'élimination de « criminels économiques », des « oligarques » comme Boris Berezovsky, propriétaire de TV-6, après quoi le « collectif des journalistes » de la chaîne, pour lesquels le maître du Kremlin dit éprouver le plus grand « respect » pourrait se voir attribuer une

Les séparatistes tchétchènes sont des « criminels », et la solution est de les « emprisonner ou de les annihiler »

licence d'émission. En attendant, les journalistes russes présents à la conférence de presse ont posé des questions si visiblement « inspirées » en haut lieu que même Jacques Chirac n'a pu s'empêcher de s'en amuser.

Mais quand il s'agit de la Tchétchénie, la voix enfle, se fait délibérément brutale, le regard glacial : les séparatistes tchétchènes sont des « criminels », des « terroristes qui ne se distinguent en rien des talibans, sinon peut-être qu'ils sont plus sanguinaires », et la solution est de les « emprisonner ou de les annihiler ». Que Jacques Chirac lui rappelle en termes très modérés la nécessité « d'un dialogue politique » ne semble lui faire ni chaud ni froid. Mais quand le président français évoque de lui-même le cas du journaliste Grigori Pasko — récemment condamné à quatre ans de prison pour espionnage, pour avoir dénoncé les pollutions nucléaires commises par la flotte russe - M. Poutine change de ton et laisse entendre de manière transparente que l'intéressé sera gracié.

Jan Krauze

A Madagascar, le « roi du yaourt » ne doute pas d'emporter la bataille de la présidence

« Quand je veux quelque chose, je l'ai » : à la tête d'un empire financier, M. Ravalomanana promet tout et beaucoup aux habitants de la Grande Ile

Antananarivo

de notre envoyée spéciale

Le regard perçant et un sourire carnassier, Marc Ravalomanana a la démarche rapide et le geste énergique. Ce petit homme âgé de 51 ans porte avec élégance des costumes de bonne facture et tout dans son allure reflète une détermination inébranlable. « Il a plus tendance à employer l'impératif que le conditionnel », dit de lui un diplomate. On le décrit autoritaire, il ne dément pas. Les décisions, il les prend seul, et vite.

Ses mots d'ordre sont « rapidité, efficacité, professionnalisme ». A l'en croire, c'est en suivant ces trois principes qu'il est devenu le capitaine d'industrie le plus puissant de Madagascar, puis le maire de la capitale, Antananarivo, avant de se décider à partir à la conquête de la présidence malgache contre le président sortant, Didier Ratsiraka.

Tout chez Marc Ravalomanana semble aller de soi. Le jour où il a compris comment produire des yaourts à bas prix, il a réussi à en faire manger à tout le pays et à bâtir sa fortune. « Quand je veux quelque chose, je l'ai », affirme-t-il.

Ainsi, il a décidé d'être maire d'Antananarivo le 21 octobre 1999. Ce jour-là, raconte-t-il, il était dans le bureau du maire pour prendre des nouvelles d'un permis de construire déposé depuis longtemps. L'affaire traînait. « Je me suis dit que j'allais prendre sa place », se souvient Marc Ravalomanana. Un mois plus tard, il était élu.

Jamais auparavant, l'homme d'affaires n'avait fait de politique ni même fréquenté les cercles du pouvoir. Issu d'une famille de paysans mérianas, il grandit non loin de la capitale, entre « l'école du dimanche » du pasteur du village et le gardiennage du troupeau familial. Très discret sur son cursus scolaire, il n'affiche comme formation que les stages suivis en Suède et au Danemark dans la filière agroalimentaire. Par deux fois, il lance des entreprises. Elles font faillite. « J'ai aussi fait faillite trois fois avec les fermes et maintenant j'en ai une avec 800 vaches », nuance-t-il.

L'histoire de son succès ne démarre qu'en 1981, quand il obtient un prêt de la Banque mondiale de plus de 1,5 million de dollars pour monter Tiko, la marque

de yaourt qui le rendra célèbre dans le pays. Vingt ans après, Tiko est devenu un groupe, emploie 5 000 personnes et s'est diversifié, de l'embouteillage de l'huile de soja et d'eau minérale en passant par la grande distribution. Depuis peu, Marc Ravalomanana s'est aussi offert une chaîne de télévision, un réseau de radios et une imprimerie.

« AYEZ LA FOI »

Tout Tiko, des studios de télévision aux camions qui livrent les yaourts, porte les couleurs bleu et vert du groupe, et la même devise, extraite de l'évangile selon saint Marc, « N'ayez pas peur, ayez la foi ». Une phrase reprise comme slogan de campagne. « C'est la foi qui me guide », assure Marc Ravalomanana. Les employés de Tiko sont tous chrétiens, comme la grande majorité des Malgaches. Un jeu de par mois, l'aumônier du groupe anime un office. Est-ce obligatoire ? Marc Ravalomanana répond simplement : « C'est une heure prise sur le travail. »

Des prières ont également parfois lieu à la mairie où, précise le maire, une douzaine de conseillers

municipaux sont des pasteurs. « Tous les camions de Tiko portent sur leur immatriculation le chiffre 7, chiffre biblique », fait remarquer un prêtre. Vice-président du puissant conseil malgache de l'Eglise réformée, le FJKM, Marc Ravalomanana est un protestant généreux. « J'aide toutes les Eglises, protestante comme catholique », dit-il. Dans son village, de 150 habitants, il a fait construire un temple de 2 000 places, avec un toit de tôle venue d'Angleterre, « qui peut tenir huit cents ans ».

Le soutien que lui apportent des centaines de pasteurs dans tout le

Les résultats du premier tour seront comparés

Un mois après le premier tour de l'élection présidentielle, la Haute Cour constitutionnelle (HCC) a finalement accepté une confrontation des procès-verbaux établis par l'administration et par les représentants des candidats. Cette confrontation était exigée par Marc Ravalomanana, qui estime l'avoir emporté dès le premier tour de scrutin, avec 53 % des voix. Le ministère de l'intérieur avait donné, de son côté, une légère avance au maire d'Antananarivo (46,44 %) mais prévoyait un second tour face au président sortant, Didier Ratsiraka (40,61 %).

Le travail a été confié au Conseil national électoral. Ce procédé, indique la Haute cour constitutionnelle peut « contribuer à la transparence des résultats » et « assurer la paix sociale ». La semaine dernière, des dizaines de milliers de partisans de Marc Ravalomanana avaient manifesté pour exiger cette comparaison des procès-verbaux. Le mouvement avait été ensuite suspendu pour laisser place à la négociation.

pays, mais aussi la notoriété de la marque Tiko ont été de puissants relais pour sa campagne électorale. A travers la Grande Ile, il n'y a pas un village où n'apparaisse le logo de la firme. Marc Ravalomanana ne s'y est pas trompé. Lorsqu'il a formé son groupe de soutien pour la campagne électorale, il l'a appelé Tiako et les affiches, les tee-shirts, les casquettes sont aux couleurs du yaourt le plus connu du pays.

Tiko est un motif de fierté nationale : une société malgache qui marche, dirigée par un enfant du pays, un self made man qui ne doit rien à personne. Les méthodes qu'il a utilisées pour son groupe industriel, Marc Ravalomanana les a appliquées à la mairie. Là aussi, il décide seul et vite. Par exemple, pour cette construction d'une route à quatre voies, prévue depuis plus de vingt-cinq ans, pour désenclaver l'entrée dans la capitale. « Le dossier traînait parce que des gens s'étaient installés illégalement sur le tracé. J'ai ordonné la destruction de 275 maisons et on a fait la route », résume-t-il. Ce que ne dit pas le maire, c'est que les habitants expulsés, mais jamais relégués, ont intenté un procès.

Si le maire de la capitale a réussi à améliorer le cadre de vie de ses

habitants, c'est aussi parce qu'il dispose de beaucoup d'argent. Certes, il est parvenu à améliorer la collecte des taxes et à mobiliser des aides des bailleurs de fonds, mais les comptes de la mairie et ceux de Tiko se sont parfois confondus. Le groupe industriel a été récemment la cible d'un redressement fiscal. L'affaire, toujours en cours, porte sur près de 300 milliards de francs malgaches (51 millions d'euros).

Ses adversaires sont persuadés que le candidat à la présidence bénéficie de financements extérieurs pour sa campagne. Les rumeurs lui prêtent des liens avec des hommes d'affaires blancs sud-africains, avec des Eglises protestantes allemandes.

Au total, rares sont ceux qui connaissent bien Marc Ravalomanana. L'homme est discret et fuit les mondanités. Complexé par son français hésitant et son anglais approximatif, il ne serait pas non plus un orateur hors pair en malgache. Mais son accent populaire et son enthousiasme ont séduit les foules. Il promet aux Malgaches que la Grande Ile ne sera bientôt plus classée pays sous-développé, quand il ne fait pas miroiter une entrée au... G8.

Fabienne Pompey

La librairie professionnelle de référence

www.Lavoisier.fr

750 000 ouvrages répertoriés

25 000 titres en stock
Expédition sous 24 H !

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE
DES LIVRES

Ecoutez...
et entrez dans
La Légende !

NOSTALGIE
La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3615 NOSTALGIE ou au 08 36 68 05 05... nostalgie.fr

La France revendique le rang de deuxième exportateur mondial d'armes

Paris conteste les chiffres d'un institut britannique

C'EST ASSEZ inattendu, mais la France n'est pas satisfaite de la place que les grands instituts d'études stratégiques lui attribuent en matière de ventes d'armes dans le monde. Elle ne leur reproche pas, comme on pourrait l'imaginer, de surestimer son commerce, mais plutôt de le sous-évaluer et, ainsi, de ne pas lui reconnaître la position qu'elle a, en réalité, dans le palmarès des plus importants exportateurs d'armements, c'est-à-dire pratiquement le deuxième rang, loin derrière les Etats-Unis.

Dans le document qu'il vient d'adresser au Parlement et qui fait le point, pour la troisième année consécutive, de ses ventes de matériels de guerre, le ministère français de la défense s'en prend, en particulier, à l'Institut international d'études stratégiques (IISS). Depuis Londres, où ses chercheurs et ses analystes sont basés avec des correspondants dans les grands pays, l'IISS fait autorité pour tout ce qui est des problèmes militaires dans le monde et des rapports de forces entre les nations. Il existe des instituts similaires, notamment aux Etats-Unis et en Suède.

Pour l'année 2000, l'IISS indique que les Etats-Unis ont assuré la moitié des transactions (14,2 milliards de dollars, soit 15,9 milliards d'euros, devant le Royaume-Uni (5,1 milliards), la Russie (3,5 milliards) et la France (1,5 milliard).

Et c'est là que le gouvernement français se récrie, par l'intermédiaire de son ministère de la défense. « Le montant total des livraisons attribuées à la France par l'IISS, est-il écrit dans le rapport adressé aux parlementaires français, est inférieur à la réalité en 2000, soit 2,7 milliards d'euros réalisés ou 2,4 milliards de dollars pour

un taux de change euro/dollar de 0,9. » La France rectifie donc à la hausse, de 900 millions de dollars, les estimations de l'IISS. Du jamais vu dans un domaine où c'est plutôt la non-transparence des données qui se pratique.

Le ministère français de la défense va même plus loin. A propos des ventes d'armes britanniques, il se permet de corriger les statistiques de l'IISS en rappelant les informations diffusées, officiellement, par le ministère britannique de la défense, soit un montant des livraisons en 2000 qui a atteint 1,7 milliard de livres et donc, note-t-il, « également 2,4 milliards de dollars au taux de change livre/dollar de 1,4 ». Cette fois, la France révisé à la baisse les calculs de l'institut britannique.

DE 5 À 6 MILLIARDS D'EUROS

Dans un marché mondial qui totalise, selon les estimations françaises, environ 150 milliards d'euros, et dont les deux tiers relèvent de la consommation intérieure, les exportations sont majoritairement accaparées par cinq pays fournisseurs : les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Russie et l'Allemagne à hauteur de 90 % des principales transactions.

« La France a une part de l'ordre de 12 % à 15 %, à un niveau moyen annuel de prises de commandes situé aux environs de 5 à 6 milliards d'euros », est-il écrit dans le rapport au Parlement. « En termes de prises de commandes, les résultats de la France pour 2000, soit 6,2 milliards de dollars, sont susceptibles, proclame encore le document du ministère de la défense, de la placer au deuxième rang mondial, devant la Russie. »

Jacques Isnard

La candidature d'Edmund Stoiber à la chancellerie lance la campagne électorale en Allemagne

Le nombre élevé de chômeurs sera l'un des thèmes de la bataille pour le scrutin du 22 septembre. Les Verts poussent le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, en avant

BERLIN

de notre correspondant

Il fallait s'y attendre et cela n'a pas manqué : la désignation, vendredi 11 janvier, d'Edmund Stoiber comme candidat de la démocratie chrétienne (CDU) au fauteuil de chancelier, a lancé une campagne appelée à durer huit longs mois, jusqu'au scrutin du 22 septembre. Dès cette annonce, sociaux-démocrates et Verts ont commencé à croiser le fer avec leur nouvel adversaire et à fourbir leurs arguments.

Pour ne pas effrayer l'électorat modéré, Edmund Stoiber devra éviter ces petits dérapages verbaux qui font la joie des militants mais font fuir les électeurs plus timorés ; candidat à sa réélection, le chancelier Gerhard Schröder aura au contraire intérêt à dépeindre son adversaire comme un ultra-conservateur au verbe irresponsable et populiste.

Edmund Stoiber tentera d'expliquer que sa fonction de ministre-président de Bavière, qui jouit du plus bas taux de chômage de toute l'Allemagne, lui confère les qualités requises pour diriger l'Allemagne. Gerhard Schröder, lui-même ancien ministre-président de Basse-Saxe mais, surtout, chancelier de

tout le pays, laissera entendre que, lui, parle et voit de plus haut.

« Le candidat Stoiber va antagoniser la société », a déjà assuré le chancelier en évoquant, dans la dernière livraison du *Spiegel*, les dossiers de l'immigration, du droit des femmes, de la nationalité et de la sécurité, sujets sur lesquels son adversaire a fait parfois des déclarations controversées. « Je suis sûr que les électeurs ne laisseront pas entrer le loup dans la bergerie ». Autour de M. Schröder, la référence au chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, voire au chef de l'extrême droite autrichienne, Jörg Haider, est fréquente.

Les syndicats créditent déjà Edmund Stoiber d'une politique antisociale affirmée. Lundi, Dieter Schulte, le chef de la DGB, la fédération des syndicats, a ouvertement apporté son soutien au chancelier, accusant le candidat de la droite de vouloir remettre en cause certains avantages salariaux ou, à la demande du patronat, la loi qui régit l'organisation des entreprises. A propos des projets de réforme fiscale attribués à Edmund Stoiber, le syndicaliste a annoncé que le monde du travail n'accepterait pas « de nouveaux

cadeaux faits aux entrepreneurs ». Les Verts, de leur côté, ont décidé de faire une entorse à leurs principes de collégialité en poussant en avant le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, de loin leur plus prestigieux représentant. La mobilisation générale de la gauche est à la mesure de l'inquiétude que suscite la candidature de M. Stoiber

« Les électeurs ne laisseront pas entrer le loup dans la bergerie »

Gerhard Schröder

dans un contexte économique qui, les sondages en témoignent, n'est guère favorable au gouvernement.

Mardi, le président de l'office fédéral du travail, Bernhard Jagoda, n'a pas exclu que le nombre des chômeurs puisse atteindre le chiffre de 4,3 millions dans les prochaines semaines, loin de la limite des 3,5 millions au-dessus de laquelle,

avait annoncé Gerhard Schröder durant sa campagne de 1998, les socialistes ne « mériteraient pas d'être réélus ». Ce chiffre de 4 millions a une lourde valeur symbolique, et l'on peut compter sur M. Stoiber pour ne pas le laisser oublier.

Celui-ci n'a pas non plus contredit les propos du ministre-président de Thuringe (Est), Bernhard Vogel (CDU), qui vient d'affirmer que, si la droite gagnait l'élection, le nouveau chancelier injecterait quelque 20 milliards d'euros dans les nouveaux Länder de l'Est pour les mettre à niveau avec ceux de l'Ouest.

Malgré de lourds investissements consentis durant les dix dernières années, les régions de l'ancienne RDA demeurent dans un état de retard économique chronique. Le vote pour les néocommunistes du PDS y est aussi sensiblement plus fort que partout ailleurs. M. Stoiber, qui l'attribue aux frustrations économiques plus qu'aux convictions propres des électeurs, paraît penser qu'il pourrait ainsi en détourner une partie à son profit.

Georges Marion

Libération d'un député réformateur en Iran

TÉHÉRAN. Le député réformateur iranien Hossein Loghmanian a été libéré de prison mardi 15 janvier après un geste inattendu du numéro un du régime iranien l'ayatollah Ali Khamenei. Dès mercredi, il a prononcé un discours au parlement pour remercier les élus et deux journalistes réformateurs dissidents, Akbar Ganji et Emadeddin Baghi, de l'avoir soutenu pendant sa détention. Il a été vivement applaudi. M. Loghmanian avait été condamné à dix mois de prison pour « insulte envers la justice ». Les deux journalistes sont toujours en prison. Akbar Ganji, pour « atteinte à la sécurité de l'Etat » ; Emadeddin Baghi, pour propagande contre le régime.

Croissance de 7 % en Chine

PÉKIN. A contre-pied du ralentissement mondial, la croissance du PIB a atteint 7,3 % en 2001, a indiqué mercredi 16 janvier la Commission nationale à la planification du développement. Un taux semblable devrait être observé en 2002, selon la même source. Le ministre en charge de la commission, Zeng Peiyuan, a indiqué que ce résultat est le fruit des efforts du gouvernement « pour accroître la demande intérieure ». En 2000, la croissance de l'économie chinoise avait été de 8 %. Mais en 2001, les exportations ont nettement ralenti (augmentation de 6,8 % contre 27,8 % l'année précédente). Le ministre a encore estimé que la Chine est bien placée pour maintenir une croissance économique rapide grâce à son marché potentiel de 1,3 milliard d'habitants, une compétitivité accrue de ses entreprises, ses ressources humaines, une forte épargne et d'importantes réserves de change. - (AFP.)

Les négociations inter-soudanaises commencent en Suisse

BUERGENSTOCK (Suisse). Les négociations entre des représentants du gouvernement soudanais et des rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA), à Buergenstock, dans le centre de la Suisse, se déroulent dans « un climat très favorable », a indiqué mardi 16 janvier l'ambassadeur suisse Joseph Bucher. Ces négociations à huis-clos qui ont débuté lundi, portent sur un cessez-le-feu dans les monts Noubas, dans le centre du Soudan, entre les forces gouvernementales et la guérilla. La rencontre se tient sous l'égide de la Suisse et des Etats-Unis, ces derniers ayant dépêché à Buergenstock des membres du département d'Etat et de la défense. M. Bucher, ambassadeur spécial pour la résolution des conflits, dirige les négociations du côté suisse. « Les Américains conduisent les discussions sur les aspects techniques et militaires, la Suisse mène les débats sur les aspects politiques », a précisé un porte-parole du ministère suisse des affaires étrangères. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **CHYPRE** : le président chypriote-grec Glafcos Cléridès et le dirigeant chypriote-turc Rauf Denktaş ont entamé mercredi à Nicosie de nouvelles négociations pour tenter de résoudre la question de la division de Chypre. - (AFP.)

■ **TUNISIE** : l'opposant Hamma Hammami, 49 ans, qui vit dans la clandestinité depuis près de quatre ans, est prêt à en sortir pour venir se défendre, ont indiqué ses avocats. Epoux de l'avocate Radia Nasraoui et dirigeant d'un groupuscule d'extrême gauche, M. Hammami avait été condamné à 9 ans de prison en 1999. - (AFP.)

 Offres exceptionnelles

"Promotions"

Vous avez jusqu'au 22 janvier 2002 pour découvrir le vrai sens de ce mot.



DELL™ INSPIRON™ 8100

Processeur Intel® Pentium® III-M 1 GHz avec technologie Intel® SpeedStep™ améliorée

- Chipset Intel® 8150P - Front Side Bus 133 MHz
- 256 Mo de mémoire SDRAM PC133 MHz
- Disque dur 30 Go
- Ecran à matrice active 10" SXGA+ (1400x1050)
- Contrôleur vidéo NVIDIA® GeForce2 Go Graphics ASP 4x avec 32 Mo de SDRAM (DDR)
- Combo graveur CD RW 4x & DVD 4x et lecteur de disquettes intégré
- Contrôleur audio et enceintes stéréos intégrés
- Modem 56K V.90 intégré
- 2 ports USB, 1 port infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video, 1 sortie IEEE 1394
- Double système de pointage Touchpad central & bouton de pointage
- AOL pré-installé - NOUVEAU : 50 heures d'essai TCUT COMPRIS (accès Internet + télécommunications inclus*)
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2001
- 1 an de garantie aller et retour atelier



DELL™ DIMENSION™ 4300

Processeur Intel® Pentium® 4 à 1,6 GHz

- Châssis minitour
- Chipset Intel® 845 à 133 MHz
- 256 Ko de mémoire cache de 2nd niveau "full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM
- Écran plat 40 Go
- Carte vidéo ATI Rage Ultra AGP 4x, 16 Mo de SDRAM
- Moniteur 17" Couleur
- Lecteur de CD ROM 24x8x
- Son intégré 6+4 Voci
- 4 ports USB dont 2 en façade
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2001
- Garantie européenne 1 an, service aller-retour atelier



Ordinateur de poche Palm™ m105 pour 1 €^{HT} de plus

1 999 € HT
2 390,80 € TTC

13 112,58 P¹ - Réf. 170-10118
Possibilité de financement : contactez-nous

+ PROMOTION INSPIRON™
+ PROMOTION INTERNET™

899 € HT
1 075,20 € TTC

5 087,02 P¹ - Réf. 170 D0014
Possibilité de financement : contactez-nous

+ PROMOTION DIMENSION™
+ PROMOTION INTERNET™

Les PC et les portables Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

	PROMOTIONS DELL EN DIRECT JUSQU'AU 22/01/02	PROMOTION INSPIRON™ 1 ORDINATEUR DE POCHE PALM™ m105 ultra-plat pour 1 € ^{HT}	PROMOTION DIMENSION™ LIVRAISON OFFERTE pour l'achat d'un Dimension	PROMOTION INTERNET™ JUSQU'À 40 € ^{HT} de réduction sur www.dell.fr	
	<p>Offres valables jusqu'au 22/01/02, dans la limite des composants et pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Offres soumises aux conditions générales de vente et de services de Dell. Incl. Accès Internet AOL, votre offre, comprend 50 heures d'essai (accès Internet + télécommunications inclus) à utiliser dans les 30 jours qui suivent votre première connexion. Conditions de l'offre AOL : avoir plus de 18 ans, disposer d'une carte et d'un compte bancaires. Offres non cumulables avec toute autre promotion, réservée à un essai par foyer et à la France métropolitaine. Conditions de l'offre sur la brochure AOL, insérée dans l'emballage de l'ordinateur DELL. Informations exactes au 06/11/0001. (1) Palm m105 offert pour tout achat d'un Inspiron 4100 ou 8100 (prix achat jusqu'à 21 381 €^{HT}), dans la limite des stocks disponibles. (2) Frais d'expédition offerts sur les Dimension 4300, 4400 et 8200 (17 €^{HT} soit 83,12 €^{TTC} par système). (3) Réduction applicable à chaque système Dell commandé sur le site 02 05 38 71 79 pour tout Dimension soit 23,81 €^{TTC} et 41 €^{HT} pour tout Inspiron soit 47,84 €^{TTC}. Dell se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans avis préalable.</p>				

Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h
0 825 387 179
Fax : 0 825 004 701

Cliquez et achetez directement sur le site :
www.dell.fr
24h sur 24h, 7j sur 7

José Maria Aznar souligne l'urgence de lancer des « réformes vitales »

Dans un entretien au « Monde », le chef du gouvernement espagnol et président en exercice de l'Union européenne estime que la monnaie unique doit être « un point de départ ». Il appelle à une coopération renforcée avec les Etats-Unis en matière de lutte antiterroriste

L'engagement européen de Silvio Berlusconi a été mis en cause après le départ de son ministre des affaires étrangères. Qu'en pensez-vous ?

On porte en Europe des jugements trop à la légère sur l'Italie. Si un autre pays d'Europe avait changé de ministre des affaires étrangères, on n'aurait pas posé tellement de questions. Y a-t-il une seule décision de fond, une orientation du gouvernement ou du Parlement italien qui permette de dire que l'Italie a changé son orientation par rapport à l'Europe ? Moi, je n'en connais aucune.

Le mandat d'arrêt européen n'aurait pas été adopté sans une très forte pression des Quatorze sur M. Berlusconi !

Oui, mais la décision est prise. Et les procédures en cours de la justice italienne et du juge Garzon, ici en Espagne, contre M. Berlusconi, sont-elles des enquêtes faites à la légère ?

Je ne prends jamais position sur les questions de justice. Comme président du conseil européen, je souhaite une Italie très engagée dans le processus européen et, en tant que président du gouvernement espagnol, je crois que le gouvernement italien maintient ses orientations d'une façon substantielle.

« Plus d'Europe », le slogan de votre présidence, qu'est-ce que cela signifie pour la lutte antiterroriste ? Vous avez déjà tout obtenu : mandat d'arrêt européen et définition commune du terrorisme...

Cela veut dire faire les choses. On a le cadre, les règles ; il faut les mettre en pratique, les transposer dans les législations nationales. Il faut que de plus en plus de pays s'engagent à le faire dans les délais les plus brefs. Cette étape fondamentale concerne la sécurité, l'échange d'informations, le financement du terrorisme. L'autre grande priorité est la coopération avec les Etats-Unis, en matière de sécurité, mais aussi judiciaire et pénale. Je suis partisan de développer aussi des coopérations avec la Russie dans la lutte antiterroriste.



Comment collaborer avec les Etats-Unis, qui appliquent la peine de mort et utilisent des tribunaux d'exception ?

Il serait bizarre d'être tous d'accord pour dire que le terrorisme est la principale menace et de collaborer dans tous les domaines sauf le judiciaire. Je connais les difficultés. Les Européens ont une position très claire sur la peine de mort qui se reflète dans leurs législations ; la nôtre interdit l'extradition si la peine de mort est encourue. Le problème des tribunaux d'exception est une autre question, dont il faut parler entre nous : elle a trait à l'organisation de la juridiction d'un pays et est bien différente de la peine de mort.

Selon vous, donner des noms au terrorisme est inacceptable. Ben Laden, l'ETA, est-ce pourtant la même chose ?

Absolument. Je ne fais aucune différence entre les terroristes. En faire, c'est commencer à perdre la lutte. Bien sûr, dans le respect de la légalité, il peut y avoir des instruments, des façons de lutter contre le terrorisme qui soient différents.

L'Espagne a voulu faire inscrire Batasuna sur la liste des organisations terroristes alors que cet-

te vitrine politique de l'ETA est un parti légal. N'est-ce pas demander à l'Europe de faire le travail à votre place ?

Je n'ai pas essayé d'inscrire Batasuna sur cette liste, mais nous avons fourni les noms de personnes qui appartiennent à Batasuna et ont été condamnées pour terrorisme. Et nous voulons que cela se sache. Peut-être la justice espagnole prendra-t-elle la décision d'interdire Batasuna. Dans ce cas, on agira en conséquence, mais la décision viendra de la justice.

La coopération avec la France s'est-elle améliorée ?

Un européen libéral

José Maria Aznar, président du gouvernement du Royaume d'Espagne, a été rélu triomphalement en mars 2000 pour un second mandat de quatre ans. Son parti de centre droit, le Parti populaire, avait obtenu la majorité des sièges aux Cortès après avoir dû compter, lors de la magistrature précédente, sur l'appoint de plusieurs formations régionalistes. M. Aznar, l'un des plus jeunes chefs de gouvernement européen, a fait de la lutte contre le terrorisme de l'ETA et de la défense d'un modèle économique libéral les deux priorités de son action politique. Il devait présenter, mercredi 16 janvier, devant le Parlement européen réuni en session plénière à Strasbourg, le programme de la présidence de l'Union que l'Espagne assume pour six mois depuis le 1^{er} janvier. Madrid, qui aura à cœur d'accélérer la mise en place de l'espace judiciaire et de sécurité intérieure européen, devra également veiller au bon déroulement de l'ultime phase des négociations d'élargissement et donner le coup d'envoi à la Convention sur la réforme de l'Union.

J'apprécie beaucoup la collaboration française. Elle s'est bien améliorée avec les accords de Perpignan en octobre 2001, déjà mis en pratique. Le terrorisme n'a pas commencé le 11 septembre, mais la façon dont il est perçu en Europe a changé depuis. Ce n'est plus le problème de quelques-uns, mais celui de tous. L'époque où l'on « achetait » de la sécurité, où on était compréhensif avec la menace, est révolue.

La France a aussi un problème avec la Corse. La réponse passe-t-elle par plus d'autonomie des régions ?

Ne mélangeons pas tout. Le terrorisme veut le pouvoir et, pour l'obtenir, il utilise la terreur, quel que soit son alibi, nationaliste ou autre. A propos du régionalisme, je crois en une Europe de plus en plus intégrée et à une pluralité européenne fondée sur la diversité de ses Etats nationaux. Les régions ont leurs voies de participation, qu'il faut améliorer sans en changer la nature politique. Les relations de l'Union sont avec les Etats-membres et, donc, les discussions sur les compétences ne peuvent avoir lieu qu'entre l'Union et ces Etats. Je ne crois pas aux querelles sémantiques. Bien sûr, je pourrais dire que je suis partisan de l'Europe fédérale intégrée. Mais après, pour l'expliquer, je crains de devoir dire beaucoup de bêtises. Ce débat ne m'intéresse pas. L'Europe, c'est du concret : l'euro, la politique judiciaire, l'espace de sécurité, le marché unique et les politiques communes,

etc. Après, on peut lui mettre le nom qu'on voudra.

Valéry Giscard d'Estaing, qui préside la Convention sur l'avenir de l'Europe, a dit qu'il ne croyait pas à une Europe à deux vitesses ?

Elle existe déjà, avec Schengen, l'euro, l'Eurocorps. A l'avenir, on verra si un certain nombre de pays veulent chercher une intégration institutionnelle et économique plus parfaite, qui garantisse le respect de la diversité.

« Je ne fais aucune différence entre les terroristes. En faire, c'est commencer à perdre la lutte »

José Maria Aznar

Faut-il lier les négociations d'élargissement à la renégociation des finances européennes pour l'après-2006 ?

Nous sommes décidés à clore les négociations d'élargissement le 31 décembre 2002. Moi, j'y suis décidé, en tout cas. Il y a trois conditions à cela :

1) respecter le principe de différenciation : n'entrent que ceux qui sont prêts ;

2) respecter l'acquis communautaire ;

3) rester dans les conditions financières définies à Berlin jusqu'en 2006. Après, on devra discuter des nouvelles perspectives financières. Si nous voulons faire l'élargissement dans les dates prévues, ne mélangeons pas les questions.

Peut-on élargir si les Irlandais votent non au traité de Nice ?

Evidemment pas. Il faudra trouver une formule.

Faudra-t-il augmenter le plafond du budget européen, fixé à 1,27 % du PIB ?

Je suis prêt à en discuter. C'est un

débat compliqué. Cela dépend de ce que l'on veut faire. J'entends des discours fédéraux enthousiastes, qui sont partisans de diminuer ce chiffre. Si quelqu'un peut m'expliquer comment on peut faire du fédéralisme de cette façon, je suis prêt à l'étudier tous les jours.

Comment fait-on avancer la libéralisation de l'électricité au sommet de Barcelone, juste avant les élections françaises ?

Il ne s'agit pas de placer quelqu'un dans des positions impossibles, mais d'avancer d'une façon raisonnable. A moyen terme, on ne peut pas faire coexister des entreprises privatisées sur des marchés libéralisés avec des entreprises publiques sur des marchés protégés. Les règles doivent être les mêmes pour tous : ce n'est pas de l'idéologie, mais le marché unique. J'ai lu que le président d'EDF se disait ouvert à la libéralisation du marché pour les grands et moyens consommateurs en 2003-2004, c'est un progrès.

Êtes-vous prêt à céder sur la taxation de l'énergie en contrepartie de l'ouverture du marché ?

Je suis disposé à discuter. Mais, sur la fiscalité de l'énergie, il y a dans l'Union européenne une centaine d'exceptions. De plus, je ne suis pas partisan qu'on augmente les impôts. Il est bon de parler des impôts, mais surtout de les diminuer, parce que comme cela les économies marchent mieux.

L'euro, qui a conduit à une stabilité et à un meilleur assainissement des finances, doit être un point de départ et non un point d'arrivée. Il doit permettre de commencer un processus de réformes qui rende l'Europe plus compétitive et crée plus d'emplois. Dans la conjoncture actuelle, ces réformes sont vitales. Si nous ne les faisons pas, je vais vous dire ce qui va arriver : nous verrons une reprise de la croissance relativement rapide aux Etats-Unis, qui atteindra l'Europe alors qu'elle sera en train de faire une longue sieste.

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps et Arnaud Leparmentier

Pat Cox, un Irlandais « fou d'Europe », présidera le Parlement de Strasbourg jusqu'en 2004

Le successeur de Nicole Fontaine devra convaincre ses compatriotes de ratifier le traité de Nice pour lancer l'élargissement de l'Union

CORK

de notre envoyé spécial

Une guirlande de dessins d'enfants décore les murs de la sobre permanence du député européen

■ PORTRAIT

Bourreau de travail, le nouvel élu est aussi réputé pour son intégrité

Pat Cox, au cœur de la vieille ville de Cork. Tous souhaitent « bonne chance » au nouveau président du Parlement de Strasbourg. Sous la verrière du marché couvert, à l'heure du déjeuner, les commerçants l'interpellent, des clients lui glissent quelques mots de sympathie. Pat Cox est aux anges.

A 49 ans, ce jeune vétéran de la scène parlementaire irlandaise puis européenne, au visage lisse et souriant, semble doué pour le bonheur, public et privé. Père de six enfants, il a, comme tout politicien, subi un ou deux échecs en Irlande. Il cache aussi une blessure secrète : la perte d'une fille, écrasée par un poids lourd. Mais il a de l'énergie – et du bagou – à revendre. Il est chaleureux, loquace et combatif. C'est un bourreau de travail, réputé pour son intégrité. A Bruxelles, note-t-il en passant, son chauffeur gagne plus que lui, les élus irlandais étant parmi les moins bien payés du Parlement.

Pat Cox ne s'encombre pas de fausse modestie, tout en dénonçant volontiers l'arrogance des hommes publics, leur défaut majeur, selon lui. Il éprouve même un certain plaisir à s'écouter. Il

parle couramment le français et parseme ses propos en anglais des mots français qui lui plaisent : « Voilà ! », « Absolutement », « C'est tout le contraire », ou encore « un je-ne-sais-quoi... ».

Pat Cox est né en 1952 à Dublin, où son père est horloger. « A cette époque, se souvient-il sans regret, l'Irlande était un pays frileux, replié sur lui-même, dominé par les mâles et soumis aux valeurs de l'Eglise. » En 1974, il sort du célèbre Trinity College avec, en poche, un diplôme d'économie, qui lui permettra plus tard d'affirmer son autorité au Parlement européen. Il enseignera cette discipline pendant huit ans.

En 1982, Pat Cox est engagé comme journaliste-présentateur à la télévision irlandaise. L'un de ses amis se rappelle notamment une



Pat Cox.

enquête, où Pat Cox décrivait les rackets de l'IRA. C'était une époque noire dans l'Ulster accablée par le terrorisme. A Dublin, le premier ministre d'alors, Charles Haughey, était un personnage haut en couleurs et controversé. Pat Cox affine son goût des formules et son sens des relations publiques, deux qualités qui lui serviront en politique.

Il est d'abord secrétaire général des Progressive Democrats – un nouveau parti créé en 1985 – pour lequel il est élu député européen en 1989. Il représente la circonscription de Munster, l'une des quatre anciennes provinces de l'Irlande celtique. Rappelé à Dublin pour négocier l'entrée de son parti dans deux gouvernements de coalition, il est élu au Parlement national en 1992. Il détient pendant vingt mois un double mandat, tâche difficile qui l'empêche de prendre la tête de sa formation.

Ce revers, qui le blesse, l'incite à se vouer désormais à l'Europe, et à

rien d'autre. Réélu député européen en 1994, il devient président du groupe libéral du Parlement européen en 1998. Son heure de gloire sonne en 1999, lorsque la colère gronde contre la Commission Santer, accusée d'avoir laissé s'installer le népotisme en son sein. « Partez ou nous vous ferons partir », lance Pat Cox aux commissaires, dont il est l'un des tombeurs.

TACTICIEU AUDAECIEUX
Ce coup d'éclat scelle sa réputation de tacticien audacieux. Il est à l'aise dans cette famille parlementaire centriste, où il déploie au fil des ans ses talents d'orateur, de négociateur et d'animateur. Chaque semaine avant Noël, les membres du groupe sont invités, à son instigation, à jouer, entre deux cou-

pes de champagne, une saynète de leur cru. Comme beaucoup de ses collègues, Pat Cox galère entre Cork, Bruxelles et, les semaines de session, Strasbourg. Mais il aime retrouver aussi souvent que possible ses électeurs car, en Irlande, il n'est pas question de s'endormir sur son mandat européen : « Ici, il faut, comme on dit dans mon pays, se salir les ongles. »

Pat Cox est un « fou d'Europe ». Il va lui falloir aussi s'engager pour convaincre ses compatriotes de revenir sur leur vote négatif de juin 2001 et de répondre « oui » lors du second référendum sur le traité de Nice qui doit nécessairement se tenir en 2002. « Nombre d'entre eux ont mis l'Europe dans leur poche, et pas dans leur cœur. En aidant financièrement l'Irlande, l'Europe a pourtant été, pour elle, un formidable instrument de libération. Elle a mis fin à sa vieille dépendance coloniale envers le Royaume-Uni. » Pat Cox aimerait que les Irlandais fassent mentir Oscar Wilde, né à Dublin, qui affirmait : « Trop de gens connaissent le prix de chaque chose, mais n'apprécient la valeur de rien. »

La droite se taille la part du lion dans la répartition des commissions

M. Bonde en a réuni 33. Le président des Verts, Daniel Cohn-Bendit, avait appelé à soutenir M. Cox, mais n'a été suivi que par une minorité de ses troupes.

UN FRANÇAIS À L'AGRICULTURE
Les groupes politiques ont aussitôt procédé à la répartition des présidences des 17 commissions parlementaires. Le PPE se taille la part du lion, avec huit présidences sur 17. Il a notamment conservé les affaires étrangères pour l'Allemand Elmar Brok (CDU), l'environnement pour la Britannique Caroline Jackson. La commission juridique est allée au berlusconien de Forza Italia Giuseppe Gargani, les libertés à l'Espagnole Ana Palacio, dont le gouvernement a fait de la lutte contre le terrorisme l'une de ses grandes priorités. Les Français ont tout mis sur

l'agriculture, perdue par les Verts au profit du Français Joseph Daul (divers droite), élu sur la liste RPR-DL, qui a longtemps représenté la FNSEA au Conseil économique et social. Les socialistes français ont perdu la commission emploi que présidait Michel Rocard. Elle a échoué aux Verts. La responsable de leur délégation, Pervenche Berès, furieuse, a exigé que M. Rocard soit placé à la tête de la constitutionnelle, qui avait été réservée à l'Italien Giorgio Napolitano.

Le groupe socialiste a obtenu six commissions, notamment l'économie, pour Christa Randzio-Plath (SPD), les budgets, pour le travailleur Terence Wynn, et l'industrie pour l'Espagnol Carlos Westendorp (PSOE).

Rafaële Rivais

Jean-Pierre Langellier

STEINER, A FLEUR D'ALCANTARA
venez découvrir la collection des
CANAPÉS STEINER à des
prix tout à fait exceptionnels.

**OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
LES DIMANCHES 20 ET 27 JANVIER**

Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél.: 01 45 77 80 40 - M^o Boucicault - Parking gratuit

FRANCE

PRÉSIDENTIELLE

Le premier ministre s'est laissé aller au jeu des **QUESTIONS-RÉPONSES**, mardi 15 janvier, à l'occasion de ses vœux à la presse. Lionel Jospin, n'a toutefois pas confirmé sa probable candidature à l'Élysée. Affi-

chant sa décontraction et sa bonne humeur, Le chef du gouvernement, a tenté de se **MONTRE À L'AISE** dans l'exercice de la conférence de presse, alors que, de son côté, Jacques Chirac y répugne. Revenant sur

la décision du Conseil constitutionnel de censurer, au nom de la **LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE**, la nouvelle définition du licenciement économique, le chef du gouvernement a déclaré que « la liberté d'entrepre-

dre n'est pas la liberté de licencier ». En revanche, malgré la **PRESSION DES COMMUNISTES**, des Verts et des radicaux, il exclut de revenir sur ce texte avant la fin de la législature.

De plus en plus candidat, M. Jospin ouvre sa campagne à gauche

Lors d'une conférence de presse inhabituelle, tenue à l'occasion des ses vœux, mardi 15 janvier, le premier ministre a fait un pas de plus vers sa candidature à l'Élysée. Une candidature qu'il veut ancrer à gauche. Pour lui, la « liberté d'entreprendre n'est pas la liberté de licencier »

LIONEL JOSPIN en pied. Bronzé, souriant, costume noir à rayures sur fond bleu. C'est de toute sa hauteur que le premier ministre a présenté, mardi 15 janvier, ses vœux à une assemblée de quelque neuf-cents journalistes invités au Quai d'Orsay, et priés de se faire tout petits pour ne pas encombrer l'image relayée par les télévisions. Et c'est en faisant bien sentir sa magnanimité qu'il a accepté, finalement, de répondre une petite dizaine de questions de la presse, qui s'est du coup laissée aller, pour une partie, à applaudir une seconde fois le premier ministre. « Je suis en train de passer de la tribune des vœux à la tribune de je ne sais pas quoi... », a souri le candidat à la présidentielle.

Puisque les journalistes s'impacientent, Lionel Jospin a clos son discours en promettant, pour « bientôt », un « temps nouveau dans notre pays. le temps du débat, de la confrontation, du rendez-vous démocratique ». Alors qu'on lui demandait s'il n'était passé lassé d'entendre l'expression « candidat probable », il a répondu : « Moi j'étais plutôt littéraire, donc le mot me paraissait bien choisi. Si vous le savez tous, et comme vous avez l'amour du scoop, qu'est-ce que vous me demandez qui ait le moins

de intérêt pour vous ? », a-t-il lancé, allant un peu plus loin dans l'officialisation de sa candidature. A une question « légère » sur la place des « épouses » dans la campagne, il a expliqué, dans une drôle de tautologie : « Elle sera celle que déterminent les épouses, parce qu'elles sont femmes, et que ce sont elles

les journalistes rêvaient aussi de l'entendre sur le président de la République. « Il est clair que ce juge a subi des épreuves dans sa vie professionnelle et personnelle (...) infligées par des manœuvres politiques. Personne ne pourra dire que le gouvernement que je dirige en 1997 a en quoi que ce soit (...) fait

Baisses d'impôts : M. Jospin attendu

Selon un sondage réalisé par BVA pour Les Contribuables associés, 32 % des Français déclarent faire davantage confiance à M. Jospin pour faire baisser les impôts qu'à Jacques Chirac. Néanmoins, 33 % ne font confiance ni à l'un ni à l'autre. Dans cet échantillon de 979 personnes interrogées par téléphone les 11 et 12 janvier, 34 % croient davantage en Lionel Jospin pour couper dans les dépenses publiques et réduire la dette de l'Etat, contre 29 % qui comptent sur M. Chirac. 22 % ne font confiance à aucun des deux. Dans un autre sondage Ipsos/Le Figaro/Europe 1, réalisé au même moment, répondant à la même question relative à la baisse des impôts, 39 % des sondés accordent leur confiance à M. Jospin. En revanche, selon BVA, 37 % des personnes interrogées font confiance à Jacques Chirac pour réduire le nombre de fonctionnaires et réformer leur statut, contre 26 % qui font confiance à Lionel Jospin. 20 % ne font confiance ni à l'un ni à l'autre.

qui décident, surtout quand elles existent par ailleurs », a-t-il ajouté dans une allusion implicite à sa femme, Sylviane Agacinski, professeur de philosophie.

Au lendemain de la démission du juge Eric Halphen, qui n'a pu entendre Jacques Chirac dans l'affaire des HLM de la Ville de Paris,

pression sur les décisions », a affirmé M. Jospin, en évitant toutefois d'évoquer l'affaire et Jacques Chirac.

De même, s'il a expliqué son absence aux obsèques de l'ancien président sénégalais Léopold Senghor par « un malentendu », le premier ministre a refusé d'en faire

porter la responsabilité au chef de l'Etat. « J'ai pensé que, s'agissant d'un ancien président, il serait assuré une représentation et puis, je me suis rendu compte, au dernier moment, que ce ne serait pas le cas ». Que personne ne voie dans ce propos aucune « arrière-pensée » ou « mesquinerie », s'est défendu M. Jospin. « Si le président de la République et moi (...) nous nous étions joints et nous nous étions rendus compte, au fond, qu'aucun de nous allait y aller, je pense qu'on aurait pris ensemble une décision pour que l'un de nous d'eux y soit présent. »

S'il faut ménager la cohabitation jusqu'au bout, Lionel Jospin savait aussi qu'il prononçait ses derniers vœux de premier ministre. En mai, il laissera la place à un « successeur - ou à celle qui me succédera », a-t-il précisé pour n'écarter aucune hypothèse et ne désespérer personne, tout en se désolant qu'aucun féminin n'existe en face de ce masculin, « signe d'un machisme qui envahit y compris Matignon ». Au passage, le premier ministre à la réputation austère est revenu sur ses relations avec la presse. Sans revenir sur sa colère contre une journaliste de l'AFP, au printemps, de retour de Rio-de-Janeiro, laquelle avait eu le mal-

heur de rapporter que, pour lui, « la droite avait plutôt gagné » les municipales de mars 2001, il a assuré : « Je vous ai tous respectés ».

Avant de jouer le jeu de la conférence de presse, Lionel Jospin a décliné une nouvelle fois, dans un discours écrit, son bilan. Comme il l'a fait le 1^{er} janvier, il a mis au compte du gouvernement le succès de l'euro : « Le gouvernement en a pris toute sa part. Il y a trois ans, il a qualifié la France pour l'euro. Puis il en a préparé l'introduction ». Face au ralentissement économique, depuis les événements du 11 septembre, il a assuré que « le gouvernement fait le maximum pour que reprenne le mouvement historique de baisse du chômage engagé en 1997 ».

« UN SILLON PROFOND »

Mais le premier ministre, a aussi voulu donner des gages à ses partenaires de la majorité plurielle et notamment aux communistes. En réponse aux juges du Conseil constitutionnel, qui viennent de censurer la nouvelle définition du licenciement économique dans la loi de modernisation sociale, il a assuré que « la liberté d'entreprendre n'est pas celle de licencier ». Au président de Vivendi-Universal, Jean-Marie Messier, qui a prononcé l'ac-

te de décès de l'exception culturelle, il a répliqué qu'il était « indispensable de défendre » cette dernière et de ne pas sacrifier « les œuvres de l'esprit » « au nom du seul profit ».

Les 35 heures, qu'il va « défendre dans les échéances qui viennent », la parité, le pacs... « Nous avons tracé un sillon profond et qui ira loin », a-t-il conclu, tout en reconnaissant quelques « échecs », comme la réforme « inachevée » du cumul des mandats et celle de la justice... Il faut bien qu'il reste des chantiers pour le futur président. « Le peuple français (...) entendra les candidats et les candidates (...) Il sera attentif aux discours, mais il jugera aussi sur les actes ». Juste une mise en jambes, avec sa riposte obligée. Pour Jean-Louis Debré, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, « ce n'est pas le premier ministre » qui a présenté ses vœux à la presse, mais « le candidat Jospin du haut de sa permanence électorale », à Matignon. En attendant le top départ de l'affrontement, ce fidèle de Jacques Chirac s'est essayé à la rime. Pour lui, M. Jospin n'est plus un candidat « probable » mais « irresponsable ».

Ariane Chemin
et Clarisse Fabre

Matignon fait des efforts de mise en scène

EN 2001, les vœux à la presse du premier ministre étaient, paraît-il, tristes à regarder. Cette fois, les « communicants » d'EuroRSCG Corporate ont regardé avec satisfaction les images à la télévision. Un fond bleu, un Jospin à la mine resplendissante. Et, cerise sur le gâteau, entre les plans traditionnels tournés par le coordinateur de la production de TF1 pour l'ensemble des chaînes, ils ont retrouvé les images léchées de la caméra maison que Matignon a décidé de confier aux cadres de Jérôme Revon, une star de la réalisation de plateaux télé, dont ils se sont alloués les services.

Entre une agence conseil qui déplore depuis longtemps, dans son sabbat, que « Matignon soit sous-staffé sur la com » et rêve de budgets à l'américaine et un premier ministre qui supporte mal que la communication puisse prévaloir sur le fond, l'équilibre est difficile à trouver. Dimanche 13 janvier, sur France 5, Sylviane Agacinski, l'épouse de Lionel Jospin, invitée d'« Arrêt sur images », avait donné en quelques phrases l'idée du peu d'estime dans laquelle elle tient les « communicants » de son mari. Elle était de ceux qui lui ont déconseillé de se rendre sur le plateau de « Vivement dimanche », l'émission de Michel Drucker, quand EuroRSCG Corporate et l'équipe de Matignon l'y incitaient fortement.

Lundi après-midi, la veille de ses vœux, Lionel Jospin a piqué une colère noire. Quoi ! La presse annonçait qu'il allait répondre à des questions, quand il n'avait pas personnellement et définitivement tranché ! (Le Monde du 15 janvier). « Je décide. Je n'agis pas

sous la contrainte », s'est-il agacé devant les responsables de sa « com », avant de finalement consentir, le lendemain, à jouer le jeu des questions-réponses. Les journalistes, il les subit. Le 1^{er} janvier, alors qu'il se promenait dans le 13^e arrondissement de Paris, on lui demande : « Alors ? Vous êtes candidat ? » Il répond, désignant les caméras qui le suivent : « Je vous le dirai à vous, mais certainement pas à eux ! »

DEUX CAMÉRAS

Mardi, dans les salons du Quai d'Orsay, l'équipe de communication de Matignon écoutait, tendue, la prestation de « son » homme. Au premier rang, Nathalie Mercier, trente-trois ans, recrue recommandée par EuroRSCG Corporate, dont elle dirigeait les relations presse et où elle suivait différents clients de l'agence. C'est cette ancienne étudiante en cinéma (elle a travaillé pour Jacques Doillon) qui a déjà réglé la mise en scène médiatique de la visite du premier ministre, le 1^{er} janvier, dans la boulangerie du 18^e où Lionel Jospin avait acheté son pain de seigle. C'est elle qui, mardi, a recommandé l'usage d'une deuxième caméra. Au fond de la salle, Manuel Valls, ancien conseiller en communication du premier ministre, maire d'Evry, observait la scène en silence. L'annonce de son retour est de plus en plus évoquée. « On n'a pas encore parlé de toi », lui a glissé en souriant le premier ministre. Mais l'hypothèse est « possible », confirme-t-on à Matignon.

Ar. Ch.



Les raisons d'une hilarité partagée

Quand le premier ministre pose la main sur l'épaule du chef de l'Etat, sous l'œil hilare du président du Medef... Explication de M. Jospin lors de ses vœux : M. Chirac disait au patron d'EDF, François Roussely,

qu'il avait lu avec passion un rapport sur des fouilles financées par l'entreprise en Mongolie. « Je me suis permis de dire, comme cela, ça m'a échappé : "Voyez, lui, il a du temps", et c'est cela qui a fait rire. »

Les communistes, les Verts et les radicaux veulent rouvrir le débat sur les licenciements

RIEN NE VA PLUS dans la majorité plurielle après la réponse de Lionel Jospin sur l'article 107 de la loi de modernisation sociale, précisant la définition des licenciements économiques, et censuré par le Conseil constitutionnel. Mardi 15 janvier, lors de la séance de questions au gouvernement, le président du groupe communiste, Alain Bocquet, a demandé au premier ministre s'il allait « remettre en débat » au Parlement, « en urgence », la « nouvelle définition des licenciements économiques ». Le candidat « probable » à l'Élysée a simplement répondu qu'il faudra « sans doute en son temps reprendre sereinement [cette] discussion ». Mardi soir, l'entourage du premier ministre était catégorique : il n'y aura pas d'initiative du gouvernement pour remettre l'article 107 sur le métier, d'ici la suspension des travaux parlementaires, le 22 février. La question avait été « tournée dans tous les sens » et l'équilibre avait été « extrêmement difficile » à trouver au printemps, explique-t-on à Matignon.

Au lendemain des élections municipales et de l'annonce des licenciements chez Marks & Spen-

cer, Danone, et AOM-Air Liberté, les communistes avaient mené une âpre bataille en faveur d'une définition plus restrictive du licenciement économique. Quelques minutes après la fin de non-recevoir de M. Jospin, le candidat communiste à la présidentielle, Robert Hue, ne désespérait pas que le premier ministre « réfléchisse encore à sa décision » : « S'il n'y avait pas, dans les toutes prochaines semaines, un débat (...), ce serait non seulement un faux pas, mais une faute politique du premier ministre », a déclaré M. Hue, dans les couloirs du Palais-Bourbon. Le soir, lors des états généraux contre le Medef, Nicolas Marchand a lu un message de Marie-George Buffet, dans lequel la secrétaire nationale du PCF annonce « une riposte appropriée » contre le Medef. Le PCF « contribuera au rassemblement le plus large dans la perspective d'une initiative nationale », ajoute la ministre des sports.

Les Verts réclament également un geste. « Jospin s'écroule devant le Conseil constitutionnel, qui est un allié du Medef. Il aurait plutôt intérêt à rouvrir le dossier s'il veut donner des signes à sa gauche », juge

Francine Bavay, porte-parole des Verts. Autre prétendante à l'Élysée, Christiane Taubira (PRG) estime qu'« il faut continuer à se battre ». « On a bien trouvé le temps d'inscrire le 23 janvier la modification de la loi sur la présomption d'innocence. On peut bouculer le calendrier lorsque l'enjeu est de veiller à la justice sociale », souligne la députée de Guyane. Tout ceci n'est que « gesticulation électorale », jugent les chevènementistes, qui avaient voté contre le projet de loi, en juin. Jean-Pierre Chevènement avait alors critiqué des « mesurées » impuissantes à répondre « au défi de la mondialisation ».

Les socialistes ne devraient pas donner de fil à retordre au gouvernement. « Le débat deviendrait passionnel. On se focaliserait sur les licenciements économiques et on oublierait les autres mesures », décrypte Jean Le Garrec (PS), président de la commission des affaires sociales. Matignon promet de mettre en œuvre « au plus vite » les « 223 articles validés » par le Conseil constitutionnel.

Cl. F.

Le premier ministre défend la loi censurée

Il prend acte de la décision du Conseil constitutionnel

LA NOUVELLE définition du licenciement économique censurée par le Conseil constitutionnel dans la loi de modernisation sociale « préservait l'équilibre indispensable qui doit résulter de la conciliation entre le droit à l'emploi (...), proclamé par le préambule de la Constitution de 1946, et le principe constitutionnel de la liberté d'entreprendre », a assuré Lionel Jospin, mardi 15 janvier à l'Assemblée nationale, répondant à une question du communiste Alain Bocquet, tout en ajoutant que « le gouvernement ne pouvait que prendre acte de l'interprétation différente » du Conseil constitutionnel.

En invoquant le principe de la liberté d'entreprendre pour censurer la nouvelle définition du licenciement économique, le Conseil est-il sorti de son rôle, comme le disent ses détracteurs, notamment les communistes ? « Si le principe de la liberté d'entreprendre ne figure, en tant que tel, dans aucun texte, il n'en est pas moins pleinement inclus dans l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reprise dans le préambule de la Constitution, relève le constitutionnaliste Guy Carcassonne. Et il

n'est pas une extension abusive de cet article, insiste-t-il, il en fait pleinement partie, au même titre que la liberté d'aller et de venir, celle de contracter... Cet article englobe toute les facettes de la liberté. »

C'est en 1982, au moment des lois de nationalisation, que le Conseil s'est prononcé pour la première fois sur ce principe de la liberté d'entreprendre. Comme toutes les libertés, les juges de la Rue Montpensier ont cependant toujours soutenu que cette liberté n'est « ni générale ni absolue ». Jusqu'en 2000, ils ont d'ailleurs jugé constitutionnelles toutes les limitations apportées à la liberté d'entreprendre par le législateur. Ce fut même le cas, notamment, de la loi Aubry II sur les 35 heures, qui fut tout aussi sujette à polémique que la loi de modernisation sociale.

En 2000, pour la première fois, le Conseil s'est fondé sur le principe de la liberté d'entreprendre pour censurer une disposition mineure de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbains, comme il vient de le faire, le 12 janvier, pour annuler la définition du licenciement économique. « Pour poser des règles propres à assurer au mieux (...) le

droit pour chacun d'obtenir un emploi, il peut apporter à la liberté d'entreprendre des limitations liées à cette exigence constitutionnelle, à la condition qu'il n'en résulte pas d'atteinte disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi », précise-t-il dans sa décision.

« Il est fréquent qu'en droit constitutionnel il y ait des principes contradictoires entre lesquels il s'agit de trouver un équilibre. Prenez, par exemple, les principes de liberté et d'égalité, relève M. Carcassonne. Mais si l'on peut limiter un principe au nom d'un autre, on ne peut totalement sacrifier l'un pour l'autre. Or l'article censuré de la loi de modernisation sociale réussissait à violer et la liberté d'entreprendre et le droit à l'emploi, en empêchant l'entreprise, jusqu'à ce que son existence même soit menacée, de prendre des mesures pour éviter des licenciements ultérieurs plus importants. »

Reste à déterminer le bon équilibre. L'autorisation administrative de licenciement, instaurée en 1975 jusqu'en 1986, n'avait, elle, jamais été déclarée anticonstitutionnelle.

Lætitia Van Eeckhout

Le président du Medef revendique pour les patrons un « droit d'ingérence » dans le débat présidentiel

Ernest-Antoine Seillière a dit avoir appris « avec plaisir » les décisions du Conseil constitutionnel qui ont censuré le gouvernement sur les 35 heures et le droit du licenciement

LYON

de notre envoyé spécial

La liste des prétendants à l'Elysée ne s'est pas enrichie d'une candidature supplémentaire, mais un nouvel acteur est officiellement entré, mardi 15 janvier, sur la scène politique : Ernest-Antoine Seillière. Au cours d'un « congrès exceptionnel » qui a réuni 2 000 chefs d'entreprise à Lyon, le président du Medef a revendiqué un « droit d'ingérence » dans le débat présidentiel, tout en récitant les « obscures ambitions politiques » que lui prête la gauche. Trois ans après le congrès de Strasbourg, où le Medef était né sur les décombres du CNPF, l'organisation patronale veut s'imposer comme l'une des principales forces de propositions de la société civile et faire entrer son programme dans les palais de la République.

Bien sûr, les TGV bloqués par des militants de la CGT ou de SUD et les milliers de manifestants massés aux portes de la Cité internationale ont agacé les patrons. « C'est une situation absurde et indécente quand on sait que ce sont surtout des salariés et des traités du secteur public qui défilent contre nous », tempêtait le vice-président du Medef, Denis Kessler. La journée a aussi été ternie par l'annonce de la mise en examen du patron de la Société générale, Daniel Bouton. Et puis Francis Mer, patron d'Usinor, a porté un rude coup à

l'unanimité patronale en contestant le vote des résolutions et, sur le fond, en invitant ses collègues à se soucier de leur entreprise « mais aussi de leurs salariés ».

Ces péripéties n'ont cependant guère pesé sur le moral de chefs d'entreprise revigorés par les déci-



« Les règles qui existent ne correspondent plus aux nécessités de notre époque »
ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE

sions du Conseil constitutionnel censurant le financement des 35 heures et la définition du licenciement économique inscrite dans la loi de modernisation sociale. M. Seillière a dit avoir appris ces décisions « avec un vrai plaisir ».

« Le gouvernement aurait pu s'évi-

ter pareil camouflet en écoutant les représentants des entrepreneurs, a-t-il ajouté. Voilà de quoi nous donner du moral et du mordant. » Les chefs d'entreprise n'ont pas manqué pour dénoncer la « coûteuse inefficacité de l'Etat » et l'« utopie marxiste » qui sous-tendrait la politique de Lionel Jospin, alors qu'ils ménageaient les syndicats.

Le congrès n'avait pas pour seul objectif de mobiliser les patrons, qui ont désormais, pour M. Seillière, « l'obligation de prendre part directement au débat public ». Le président du Medef a invoqué « des règles du jeu nouvelles, car celles qui existent, qui remontent pour l'essentiel à la période de l'immédiat après-guerre, ne correspondent plus aux nécessités de notre époque ». Neuf résolutions ont été adoptées, recueillant entre 87 et 97 % des suffrages : liberté donnée au salarié de choisir sa durée du travail, con-

currence entre la Sécurité sociale et les assurances, prélèvements obligatoires ramenés à la moyenne de la zone euro... Le Medef propose même que de nouvelles garanties soient inscrites dans la Constitution, qu'il s'agisse « des conditions de développement d'un dialogue social responsable, décentralisé, constructif, innovant » ou d'une fiscalité « non confiscatoire ».

La grand-messe de Lyon a marqué la fin d'une première phase. Le Medef veut maintenant affiner les propositions qu'il soumettra probablement aux candidats à l'Elysée. M. Seillière a précisé qu'il resterait « attentif », mais qu'il n'entendait pas intervenir directement dans le débat entre les candidats, ni « labeliser leur programme ». Moins diplomate, M. Kessler a prévenu qu'il « portera une appréciation sur tous les sujets de [la] responsabilité [des entrepreneurs] ». Il en a trouvé un dans le « Projet 2002 » du PS : la réforme des cotisations patronales, qui ne seraient plus assises sur la masse salariale mais sur la valeur ajoutée. « Sa nouveauté sur la compétitivité des entreprises est telle qu'il faut alerter l'opinion », a dit M. Kessler. Le PS a répondu, mardi soir, en reconnaissant le rôle « décisif » des entreprises, mais en contestant au Medef le droit « de se substituer aux pouvoirs publics » avec « un discours clairement politique ».

Jean-Michel Bezat

Les chefs d'entreprise soutiennent M. Bouton

Le Medef a dénoncé, mardi 15 janvier, à Lyon, l'« excès de pénalisation » du métier de chef d'entreprise, après à la mise en examen, la veille, du président de la Société générale, Daniel Bouton, dans une affaire de blanchiment d'argent. Son président, Ernest-Antoine Seillière, a admis que la banque a pu être « victime de blanchisseurs d'argent sale », mais il a estimé qu'« en faire subir le délit d'intention à son président montre à quel point la pénalisation du métier de chef d'entreprise est devenue aujourd'hui quelque chose de dangereux ». L'« absence de clarté des lois » est, selon lui, en partie responsable d'une situation qui fait que « plus de la moitié des entrepreneurs responsables de sociétés du CAC 40 sont ou ont été mis en examen ». De son côté, le vice-président du Medef, Denis Kessler, a lancé : « Daniel, nous tenons à te primer toute notre confiance, toute notre amitié et tout notre soutien. »

Neuf résolutions d'inspiration libérale qui seront soumises aux politiques

LE « congrès exceptionnel » du Medef a adopté, mardi 15 janvier, neuf « résolutions ».

► **Redonner toute sa valeur au travail.** Dénonçant « les effets négatifs des 35 heures », la première résolution demande que la loi Aubry soit « profondément modifiée pour reconnaître aux partenaires sociaux une pleine compétence pour définir l'organisation du temps de travail ». Sinon, précise le texte, elle « doit être abrogée ». « Chaque Français doit travailler autant qu'il le souhaite dans le cadre de contrats librement négociés », écrit le Medef.

► **Développer l'accès à une formation professionnelle.** « Chaque jeune doit se voir offrir la possibilité d'accéder à une formation en alternance, quel que soit le niveau de la formation initiale ». De même, chaque salarié doit « pouvoir créer un compte épargne-formation ».

► **Mettre en place une fiscalité moderne et eurocompatible.** Jugeant que l'euro n'est que la première étape d'une plus grande intégration économique, il demande que « le taux des impôts directs sur

les ménages et les entreprises soit ramené au niveau de nos principaux concurrents européens ». Il réclame un allègement de la fiscalité sur le patrimoine et les transmissions, afin de maintenir les capitaux en France, mais aussi « la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe sur les salaires ». Pour « préserver l'innovation », il prône la suppression de « toute taxation de la valeur ajoutée ».

► **Remettre l'entreprise au cœur de la société.** Le Medef demande à ce que tout soit fait pour « rapprocher école, université et entreprise », mais aussi « le monde de la recherche de celui de l'entreprise ». Les patrons doivent s'impliquer dans le développement durable dans le cadre d'« engagements concertés » avec les pouvoirs publics.

► **Créer un nouveau cadre législatif et constitutionnel pour refonder le dialogue social.** Il faut « clarifier les places respectives de la convention et du contrat, et de la loi et du règlement ». Le meilleur niveau de dialogue reste l'entreprise. Il convient d'« encourager le dialogue social dans les PME, en facilitant la conclusion d'accords avec les représentants élus du personnel », et de « favoriser l'émergence de partenaires syndicaux plus forts, plus représentatifs et plus responsables ». La liberté de candidature serait instaurée au premier tour des élections.

► **Installer un véritable partenariat entre les entreprises et les pouvoirs publics.** Le Medef juge qu'il faut « associer réellement les entrepreneurs à l'ensemble des décisions pouvant les concerner » et que le gouvernement doit s'engager sur « un contrat de législature » avec eux.

► **Moderniser en profondeur l'Etat.** Le patronat réclame un « Etat moins dépensier » qui « ramène les dépenses publiques au niveau de la moyenne européenne », ainsi qu'un « Etat moins centralisé, plus efficace, plus ouvert » aux acteurs du privé.

► **Garantir l'avenir de la sécurité individuelle et collective.** Le Medef souhaite clarifier les missions et les financements de la Sécurité sociale. Il plaide pour une « nouvelle architecture de l'assurance maladie », permettant notam-

ment « le libre choix de l'affiliation » à une caisse publique ou privée. Il veut « libérer l'entreprise du financement des cotisations liées aux dépenses maladie et de famille » en créant des cotisations de type CSG pour des dépenses qui, selon lui, relèvent de la solidarité nationale. Il demande « une réforme des retraites » qui évite toute hausse des cotisations, l'introduction d'une « retraite à la carte », une refonte des régimes publics et la création de « fonds de pensions facultatifs ».

► **Faire connaître [ces] propositions à l'opinion.** Le Medef veut que cette publicité permette de « convaincre les élus de les mettre en œuvre ».

J.-M. B.

M. Fabius et M. Juppé prônent un désengagement de l'Etat dans France Télécom, EDF et GDF

Un débat a mis en évidence leurs convergences

MÊMES études, même calvitie, même raideur. Les deux anciens premiers ministres Alain Juppé (RPR) et Laurent Fabius (PS) ont parfois eu du mal à se distinguer, mardi 15 janvier, lors du débat organisé par le Cercle des économistes – et diffusé sur la chaîne câblée LCI. Les quelques attaques qu'ils se sont lancées n'ont pas suffi à mettre en évidence d'évidentes divergences de fond.

Sur l'Europe, par exemple, tous deux se sont félicités du succès du passage à l'euro. Tous deux ont dénoncé une coordination européenne insuffisante. Tous deux se sont prononcés pour une harmonisation fiscale européenne, notamment en matière d'impôt sur les sociétés. Au sujet de l'entrée d'autres pays au sein de l'Union européenne, un consensus s'est également fait jour : « Il serait gravissime que l'élargissement se fasse avant qu'on ait réformé nos institutions. Ce sujet doit être au cœur de la campagne électorale », a commencé M. Fabius. « Je suis d'accord », a acquiescé M. Juppé.

Au sujet des entreprises publiques, M. Juppé a appelé à une « baisse de la participation de l'Etat, sans qu'elle tombe pour autant à zéro ». Moins généraliste, M. Fabius a rappelé qu'il était favorable au désengagement de l'Etat dans GDF et EDF, tout en souhaitant qu'il y reste majoritaire. Il a aussi estimé que « des marges d'ouverture plus grandes » existent pour France Télécom – dont 54 % du capital sont encore publics –, sans exclure le passage sous le seuil des 50 % fixé par la loi votée sous le gouvernement de M. Juppé (1995-1997). Pour la SNCF, en revanche, M. Fabius n'envisage pas d'évolution.

Sur les retraites aussi, les deux anciens premiers ministres sont apparus proches. « Il faut aller vers un système différent où les gens seraient libres de choisir », a estimé M. Juppé, avant d'énumérer des propositions : mise en place d'une retraite par points ; autorisation du cumul avec un revenu d'activité ; allongement de la durée de cotisation dans le public ; abondement accru du fonds de réserve des retraites ; augmentation du taux d'emploi des plus de 55 ans. « Lors d'un colloque au Sénat sur l'épargne salariale, il y a peu de temps, M^{me} Guigou a proposé d'étendre le système de la

Préfon [fonds de capitalisation individuel des fonctionnaires] à tous les salariés du privé. Je lui ai dit que c'était dans le programme de l'opposition », a ajouté M. Juppé. M. Fabius a préféré mettre l'accent sur la négociation sociale, avant d'évoquer un allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires ou un encouragement aux carrières longues.

UN CONTE PESSIMISTE

Sans doute au grand regret des organisateurs du débat, ni M. Fabius ni M. Juppé n'ont rebondi sur l'alarme tirée par le Cercle des économistes dans le recueil qu'il publie, *Espérances et menaces de l'élection présidentielle* (Descartes & Cie). Les vingt-cinq professeurs, fonctionnaires ou économistes de banque qui en sont membres – de tous bords politiques – ont en effet cosigné, en guise de préface de l'ouvrage, consacré aux « principaux problèmes » que doivent affronter les dirigeants politiques, un conte terriblement pessimiste sur la France.

« Londres avait vraiment gagné, car c'était la seule ville internationale... La France n'était plus membre du G7. C'était l'Europe qui la représentait, avec l'Allemagne et l'Angleterre (...) Quelle folie ! Pendant qu'on voulait préserver le monde de ces nouveautés scientifiques [les OGM] au nom de nos traditions et du fameux "principe de précaution", la France avait été isolée (...). José Bové était candidat à la présidentielle à la tête des "Verts conservateurs"... Elle se dit qu'elle ne pourrait tenir qu'en vendant le trois-pièces de Paris et en allant dans le Centre. Brive, où des amis et des copains à elle s'étaient déjà regroupés. Ah, nous étions étrangement regardés ! Paris était appelé la Buenos Aires de l'Europe. » Les auteurs, réunis derrière Jean-Hervé Lorenzi, professeur à Paris-Dauphine, s'expliquent : « L'élection présidentielle qui approche est sérieuse, avec des choix décisifs pour nous tous. Il ne faudrait pas que les jeux politiques, les effets médiatiques, les « affaires » fassent passer sous silence des enjeux qui deviennent fondamentaux pour notre économie et notre société », ni que la France soit, comme dans le conte, « laissée à son inertie ».

Eric Le Boucher et Virginie Malingre

Les syndicats et la gauche unis contre le patronat

10 000 personnes ont manifesté, à Lyon, en marge du congrès du Medef

DÉFILÉS, opérations-surprises et « états généraux contre le Medef » ont accompagné, toute la journée, mardi 15 janvier, le congrès exceptionnel de l'organisation patronale. Tout a commencé par une pluie de confettis. A sept heures, les délégués au congrès du Medef sont accueillis gare de Lyon par une vingtaine de syndicalistes du groupe des Dix qui jettent de grandes brassées de bouts de papier rose en scandant « Medef, mouvement des exploités de France ». Des autocollants ont été placardés partout : « la démocratie des actionnaires, ce n'est pas la démocratie ». Les haut-parleurs annoncent des retards pour les TGV : au Creusot (Saône-et-Loire), les salariés d'Howmet sont déjà sur les voies pour protester contre la fermeture prévue de leur usine.

A Lyon, sur le parvis de La Part-Dieu, dix mille personnes sont réunies, en fin de matinée, pour défilé jusqu'au palais des Congrès où se réunit le Medef. La CGT, dont le secrétaire général, Bernard Thibault, a pris la tête du cortège, a fait un gros effort de mobilisation. Ses troupes forment les deux tiers d'un défilé où se mêlent aussi syndicalistes du groupe des Dix et cégétistes

de l'union régionale Rhône-Alpes. Des délégations plus réduites de l'UNSA, de la FSU et de la CNT sont également présentes. FO et la CGC qui, localement, avaient signé un appel unitaire à manifester, se sont finalement retirées sur pressions de leurs directions nationales.

« PARTAGEONS LES RICHESSES »

A Paris, FO explique qu'elle agit ainsi par souci de préserver son « indépendance » en dénonçant le caractère « politique » de ce défilé pourtant essentiellement syndical. Robert Hue, président du PCF, qui se veut « le candidat anti-Medef » à la présidentielle, est venu « saluer la manifestation », mais il ne reste pas. Quelques interviews et il repart pour Paris. « Les salariés eux aussi doivent se faire entendre. L'indépendance ne signifie pas rester muet face au Medef », indique pour sa part M. Thibault. Dans les rangs, Ernest-Antoine Seillière est brocardé sur l'air d'Etoile des Neiges. « Partageons les richesses pour l'emploi, les salaires, la retraite », « liberté pour travailler, pas de liberté pour licencié », disent les calcots. La CGT du Rhône lance à plusieurs reprises : « le Medef, c'est pas la France, le Medef c'est la finance ».

Dans la soirée, à Paris, ce sont des « états généraux contre le Medef » qui clôturent la journée. Plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'appel lancé, fin novembre 2001, à l'initiative de Gérard Filoche (PS), l'un des animateurs de la Gauche socialiste. Relayé par la Fondation Copernic, ce texte mêle individualités du mouvement syndical et associatif et représentants de forces politiques (Gauche socialiste, PCF, Verts), auxquels s'est ralliée la LCR, malgré ses réserves initiales.

Les débats se concentrent, alors, sur la décision du Conseil constitutionnel qualifiée d'« illégitime » et sur une éventuelle manifestation nationale « de riposte » proposée par la LCR. Après Francine Bavay (Verts) et avant Harlem Désir, (PS), Nicolas Marchand (PCF) lit un message de Marie-George Buffet, se disant prête à contribuer au « rassemblement le plus large ». Yves Salles, président de la Fondation Copernic, s'élève contre les juges constitutionnels, dont la décision est assimilée à un « coup d'Etat juridique pour le compte du patronat ».

Caroline Monnot et Patrick Roger

BOSS
HUGO BOSS

SOLDES

Boutiques BOSS Sport

352, rue Saint-Honoré PARIS 1^{er} - 3, rue du Casino DEAUVILLE

Centre commercial Belle Epine THIAIS - 12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8^{ème}

Atrium du Palais des Congrès Place Porte Maillot PARIS 17^{ème}

Chez Madélios 23, boulevard de la Madeleine PARIS 1^{er} - Place Jean Macé DIJON

Les médecins généralistes estiment insuffisantes les nouvelles propositions de la CNAM

Le tarif des consultations pourrait être revalorisé à 18,50 euros

LA DEUXIÈME SÉANCE de négociation organisée, mardi 15 janvier, par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) n'a pas permis de trouver de solution au conflit qui oppose les deux principaux syndicats de médecins généralistes aux responsables de la Sécurité sociale. La CNAM a annoncé qu'elle portait à 732 millions d'euros l'enveloppe qu'elle destinait, sur trois ans, à la revalorisation des honoraires de ces praticiens. Cette somme est supérieure de 100 millions d'euros à celle qu'avait annoncée le président de la CNAM, Jean-Marie Spaeth, le 10 janvier, lors de la première séance de négociation. Cette revalorisation pourrait se faire « sous de multiples facettes », a déclaré M. Spaeth. La CNAM propose désormais aux médecins généralistes « une augmentation de la consultation courante », ainsi que la mise en place d'« un tarif supérieur applicable aux consultations plus longues et complexes ». Elle ajoute que l'astreinte à laquelle le médecin est assujéti pendant ses gardes « donnera lieu à une rémunération forfaitaire » et que les soins dispensés à domicile et la pénibilité

de ceux dispensés la nuit en garde seront « mieux pris en compte ».

Tous ces éléments, qualifiés de « priorités », feront l'objet de réunions techniques afin « de préciser et d'affiner le contenu technique, médical et scientifique » dans le but de « permettre ainsi une réunion conclusive d'ensemble avant la fin de la semaine prochaine ». Pour



« Un signe fort et sans précédent, mais il faut que la négociation aille plus loin »
PIERRE COSTES

le docteur Pierre Costes, président du syndicat, minoritaire, MG France, cet engagement de la CNAM constitue « un signe fort et sans précédent ». Pour autant, il estime indispensable que la négociation « aille plus loin dans le contenu de la consultation et de la visite à domicile ». Le président de MG France se déclare désormais optimiste quant à une revalorisation portant dans les prochains jours à 18,50 euros le tarif de la consultation, actuellement fixé à

17,53 euros. Dans l'attente il maintient l'« appel à la mobilisation des médecins généralistes » dans le but d'« accompagner les travaux qui ne sont pas conclus ».

L'analyse faite par les responsables de l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF), branche de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), est très différente. Ce syndicat, qui a refusé de participer à la négociation du 15 janvier, estime que « le compte n'y est pas ». Le docteur Michel Chassang maintient sa demande concernant l'organisation d'« un Grenelle de la médecine générale », lors duquel les représentants des praticiens pourraient négocier conjointement avec le gouvernement et les responsables de la sécurité sociale. « Le compte n'y est pas, rien qu'en revalorisation, le montant que nous demandons pour la même période est voisin de 1,4 milliard d'euros rien que pour la consultation de base », a déclaré le docteur Chassang, président de l'UNOF. Il est hors de question que les généralistes acceptent que, sur le coin d'une table, les caisses se permettent de proposer un changement profond de notre métier par une hié-

rarchisation des consultations faites à la va-vite. » Le président de l'UNOF considère que certains des points étudiés lors de la négociation « ne sont pas du domaine des caisses mais relèvent directement du gouvernement, en particulier la mission de service public de l'astreinte et les aides à l'installation. »

A l'origine du mouvement de grève des gardes de nuit et de fin de semaine lancé le 15 novembre 2001, l'UNOF annonce, pour le 23 janvier, une « journée sans tou-bib », qui rencontre un large écho dans l'ensemble des professions libérales de santé. « On ne peut que regretter la politique de la chaise vide actuellement suivie par l'UNOF », a déclaré au Monde Claude Pigement, délégué national du PS aux questions de santé. Les dernières propositions de la CNAM permettent une revalorisation certaine et une augmentation du tarif de la consultation qui se situeraient entre le tarif actuel et les 20 euros. En toute hypothèse, au vu de ces propositions il est hors de question d'organiser un Grenelle de la médecine générale. »

Jean-Yves Nau

Christiane Taubira (PRG) souhaite vouer sa campagne à la lutte contre les inégalités

La candidate annonce 420 signatures

LES PRÉCIEUSES signatures d'élus, qui lui permettront d'accéder officiellement à la campagne présidentielle, Christiane Taubira ne s'en occupe pas. Le Parti radical de gauche (PRG) y pourvoit : « 420 signatures, pour le moment, sans l'outre-mer », annonce Patrice Lefeu, secrétaire général-adjoint du PRG. La candidate affiche la sérénité. « Il y a eu des attitudes de goujaterie, mais la fronde est finie chez les députés radicaux. Ils ont fini par se plier à la décision du parti », assure-t-elle. Même les élus qui ne veulent pas lui apporter leur caution lui écrivent « des lettres très gentilles, avec leurs bons vœux de réussite », témoigne avec sérénité et un brin d'ironie la députée de Guyane.

Présentant ses vœux à la presse, mercredi 16 janvier, la candidate du PRG devait présenter quelques-uns de ses thèmes de campagne, dont le slogan claqué comme un drapeau : « Ma patrie, la République ». Ces thèmes de campagne, « dix bornes étincelantes sur la voie d'une République fraternelle », comme elle l'écrit dans son style si personnel, jalonnent une série de déplacements et de meetings, dont

le premier aura lieu, samedi 19 janvier, dans le Pas-de-Calais. La candidate se rendra au centre d'hébergement de Sangatte – qu'elle appelle « camp de réfugiés » –, puis dans la cité minière de Mazingarbe et sur le site du complexe chimique, classé Seveso.

« Je voudrais qu'une gauche revigorée prenne le pouvoir pour ce nouveau quinquennat et s'engage dans la lutte contre les inégalités », souhaite M^{me} Taubira. Elle veut représenter « une gauche qui s'assume, qui revendique ses choix et qui ne soit pas obsédée par l'équilibre ». L'un de ses combats prioritaires dans cette campagne sera donc l'égalité des chances. La candidate plaidera également pour la réforme de l'Etat – « un Etat fort, recentré sur ses missions régaliennes et qui accepte le partage des compétences ». Elle voit aussi dans cette élection l'occasion d'un renouveau : « Il ne s'agit pas de mettre à la retraite M. Chirac et M. Jospin, mais il faut que toutes les générations soient représentées », précise M^{me} Taubira, qui aura cinquante ans au mois de février.

Béatrice Gurrey

Bioéthique : le gouvernement est favorable à l'utilisation post-mortem des embryons humains

L'ASSEMBLÉE nationale a commencé, mardi 15 janvier, l'examen en première lecture du projet de loi de révision des lois de bioéthique de 1994, qui devrait s'achever vendredi 18 janvier. Les débats ont porté, essentiellement, sur la question du statut de l'embryon humain et du clonage thérapeutique. « On traite de conservatisme ceux qui prirent la défense des Indiens d'Amérique contre l'appétit des conquistadores, qui les prétendaient dénués de l'humanité. Le même argument est aujourd'hui utilisé pour discourir de l'embryon comme d'un objet dont on pourrait tout à tour se servir, changer la définition, élaborer délibérément des protections toujours partielles », a déclaré Christine Boutin députée (app. UDF) des Yvelines. Lundi 14 janvier, Bernard Charles (RCV, Lot) et Alain Claeys (PS, Vienne), respectivement président et rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen de ce texte, avaient présenté les amendements déposés en son nom et soutenus par le gouvernement.

Sans remettre en question l'économie générale du dispositif, ces amendements apportent une série d'ajustements qui modifient plusieurs dispositions arbitrées par le gouvernement de Lionel Jospin au terme de cinquante-quatre réunions interministérielles. Pour sa part, Jean-François Mattei (DL, Bouches-du-Rhône) a rendu publics, mardi 15 janvier, les soixante-deux

amendements qu'il entend soumettre au débat. Henri Emmanuelli (PS, Landes) et quatorze députés socialistes et non inscrits déposeront, pour leur part, un amendement visant à autoriser la pratique du clonage thérapeutique, une initiative soutenue par l'association France-Biotech, qui réunit la majorité des entreprises françaises de bioéthique et leurs partenaires financiers.

CONSENTEMENT PAR ÉCRIT

La commission spéciale a notamment amendé l'usage qui pourrait être fait, ou non, des embryons humains conçus in vitro et conservés par congélation dans le cadre du traitement de la stérilité d'un couple, et cela dès lors que celui qui serait devenu leur père est décédé. Le gouvernement avait, dans son avant-projet de loi, choisi d'ouvrir à la femme la possibilité de disposer de ces embryons et de tenter, grâce à eux, de concevoir, avant de revenir sur cette disposition à la suite des conclusions rendues par le Conseil d'Etat. Le gouvernement soutiendra l'amendement déposé par la commission spéciale. Son président et son rapporteur estiment irrecevable l'argumentaire donné par le Conseil d'Etat quant aux conséquences en matière de droit successoral.

De tels embryons pourraient donc être implantés dans l'utérus de la future mère dès lors que l'homme aurait, « par écrit, donné son

consentement à la poursuite du processus d'assistance médicale à la procréation dans l'éventualité de son décès ». En l'état actuel de la rédaction du texte, ces embryons ne pourraient être utilisés que dans un délai compris entre six mois – équivalent à la « période de deuil » – et dix-huit mois après le décès de l'homme. Le mariage ou le remariage de la femme ferait obstacle à la réalisation de ce transfert embryonnaire. La filiation et les droits de succession du ou des enfants né(s) dans ce cadre seraient assimilés à ceux des enfants nés après la mort de leur père durant la grossesse de leur mère.

Au chapitre fort controversé de la recherche sur l'embryon humain, les principaux affrontements ne devraient pas porter sur le principe de cette recherche, mais bien sur ses objectifs et ses modalités. Deux conceptions s'opposent. La première est celle, extensive, défendue par la commission spéciale, pour qui les embryons surnuméraires conservés par congélation et hors projet parental pourraient devenir un gisement potentiel de cellules souches aptes à fournir de nouveaux traitements contre des maladies aujourd'hui incurables. La seconde est celle défendue par M. Mattei, pour qui tout doit être mis en œuvre pour qu'une telle substance biologique ne devienne pas une marchandise.

J.-Y. N.

La droite raille une « majorité virtuelle »

JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a affirmé, mardi 15 janvier, que « ce n'est pas le premier ministre » qui a présenté ses vœux à la presse, mais « le candidat Jospin, du haut de sa permanence électorale », à Matignon. M. Jospin est un « candidat irresponsable », a-t-il ajouté, en présentant lui-même ses vœux à la presse avec ses homologues de l'UDF, Philippe Douste-Blazy, et de Démocratie libérale, Jean-François Mattei.

« Au lieu de parler des vrais problèmes », tels que la sécurité et les retraites, le premier ministre « a essayé de faire de l'agitation politique », a précisé M. Debré. Revenant sur la décision du Conseil constitutionnel sur la définition des licenciements économiques, M. Douste-Blazy a affirmé qu'il avait été sanctionné « la méthode du gouvernement, qui suppose de donner la priorité aux intérêts de la majorité plurielle contre l'intérêt des Français ». Selon M. Mattei, l'opposition a désormais face à elle « une majorité virtuelle ».

La mémoire de la guerre d'Algérie ravive les dissensions à l'Assemblée

LA GAUCHE et plusieurs députés de l'opposition se sont prononcés, mardi 15 janvier, en faveur de la reconnaissance du 19 mars comme journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (Le Monde du 15 janvier). Ce texte a, cependant, peu de chances d'être déposé au Sénat avant la suspension des travaux parlementaires, le 22 février. Le vote solennel, prévu, à l'Assemblée nationale, le 22 janvier, pourrait même être reporté après le climat houleux qui a présidé à l'examen de la proposition de loi présentée, mardi, par le groupe Radical, Citoyen, Vert.

« On souhaite au moins une majorité des deux tiers des inscrits sur cette date ; sinon, cela veut dire que le débat n'est pas mûr et on en restera là », avait prévenu le président du groupe socialiste de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique). Malgré le ralliement d'une dizaine de députés de la droite, parmi lesquels François Rochebloine (UDF, Loire), l'objectif de M. Ayrault paraît hors d'atteinte puisque, dans sa grande majorité, la droite a exprimé en des termes très vifs son opposition. Assis côte à côte, tout à droite de l'hémicycle, Claude Goasguen (DL, Paris) et le président du Mouvement pour la France, Philippe De Villiers (Vendée), ont crié à la « trahison » pendant le discours du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jacques Floch. Avant la séance, des dissensions étaient apparues lors de la réunion du bureau du groupe PS. Une raison de plus pour le gouvernement d'enterrer cette proposition de loi.

DÉPÊCHES

■ **LÉGISLATIVES** : Jean Tiberi, maire du 5^e arrondissement et député de la 2^e circonscription de Paris, a annoncé, mardi 15 janvier, qu'il se représenterait « en toute hypothèse » aux élections législatives des 9 et 16 juin. L'ancien maire de Paris, exclu du RPR en octobre 2001, a également indiqué qu'il n'avait toujours pas choisi le candidat qu'il soutiendra au premier tour de l'élection présidentielle.

■ **FIDÉLITÉ** : Nicole Fontaine (UDF) qui vient de quitter la présidence du Parlement européen, a déclaré, mardi 15 janvier, sur Europe 1, qu'elle « souhaite la réélection » de Jacques Chirac à la présidence de la République. « En 1995, j'avais soutenu Jacques Chirac au premier tour, je maintiens tout à fait à Jacques Chirac la même fidélité, la même estime, la même amitié et je souhaite sa réélection », a expliqué la députée européenne, avant d'affirmer que, si ce dernier, en cas de réélection, lui demandait de faire partie de son « équipe », elle envisagerait « cette perspective de façon ouverte ».

■ **PRÉSIDENTIELLE** : l'ancienne ministre de l'Environnement d'Alain Juppé, candidate à l'élection présidentielle, Corinne Lepage, a lancé, mardi 15 janvier, sa campagne électorale à Rennes préfecture d'« une région symbolique des problèmes posés par l'agriculture intensive et la sécurité sanitaire ». « Il faut revenir sur les mécanismes de l'agriculture intensive et développer l'agriculture durable, mais il ne s'agit pas de prendre les agriculteurs pour des boucs émissaires », a déclaré M^{me} Lepage.

■ **DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ** : le Sénat s'est opposé, mardi 15 janvier, au référendum par arrondissement à Paris, Marseille et Lyon, adopté, en juin 2001, par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi sur la démocratie de proximité. Concernant encore cette loi défendue par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, les sénateurs ont également rejeté la suppression de la questure de la Ville de Paris.

Michel Noblecourt

Le PS prolonge les négociations avec les Verts

Les 42 circonscriptions proposées aux écologistes sont gelées dans l'attente d'un accord

QUITTE à faire monter d'un cran l'impatience de ses troupes, François Hollande a concédé, mardi 15 janvier, lors du bureau national du Parti socialiste, un nouveau délai aux Verts pour parvenir à un accord pour les élections législatives des 9 et 16 juin. Jusqu'à pré-

sent, le PS avait indiqué que le 26 janvier, jour de sa convention nationale sur son « projet 2002 », constituait une date-butoir au-delà de laquelle il ne serait plus possible de continuer à « geler » les 42 circonscriptions proposées aux écologistes. Mardi, le bureau

national a prolongé le mandat de négociation jusqu'au 15 février. « Nous allons poursuivre la discussion jusqu'à la fin du mois sur la méthode de travail », a indiqué Marisol Touraine. Mais, au-delà du 15 février, les choses deviendront impossibles car nous ne pourrions pas empêcher durablement nos candidatures de se mettre en avant. » Les Verts, tout en repoussant les propositions du PS, ont prévu une assemblée fédérale le 16 février.

Pour M. Hollande, qui met en avant le double principe de « sincérité » et d'« effectivité » des engagements que pourraient prendre les deux partis dans un accord programmatique, il s'agit « de faire des compromis, mais pas de faire adopter à son partenaire son propre programme ». Le premier secrétaire du PS est prêt à examiner une autre démarche de travail : les Verts et les socialistes adosseraient leur accord électoral à une déclaration politique faisant apparaître les convergences et les désaccords (comme sur le nucléaire, les transports ou les minima sociaux). L'accord programmatique, sur des « principes d'action gouvernementale », serait renvoyé au lendemain des élections. Bruno Le Roux et Géraud Guibert, chargés des négociations électorales et programmatiques, vont « vérifier » d'ici au 26 janvier qu'un tel schéma peut être agréé par les Verts. Si la réponse est positive, les discussions se poursuivront jus-

Le Monde
initiatives
Le constat est économique, la réalité est sociale.

DOSSIER

La fragile liberté des travailleurs indépendants

Pour agir sur l'économie emparez-vous du social

MENSUEL
N° 4
3,8 €

SOCIÉTÉ

JUSTICE

La proposition de loi de Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, qui est destinée à réformer certains aspects de la loi sur la présomption d'innocence, devait être adoptée, mercredi 16 janvier, par la **COMMISSION**

DES LOIS de l'Assemblée nationale. Ce texte, qui sera débattu en séance les 22 et 23 janvier, remanie la phase policière de la procédure : il autorise à nouveau le placement des **TÉMOINS EN GARDE À VUE** et allège

les formalités dont se plaignaient à l'automne les policiers. Pour Philippe Hérald, vice-président du tribunal de Paris, « les juges doivent s'en tenir à une lecture judiciaire et non politique des textes ». Pour Marc Caliaros,

commissaire à Mantes-la-Jolie, cette réforme « relève du bon sens ». Pour Hervé Témime, avocat à Paris, « la loi Guigou n'a jamais FAVORISÉ LA DÉLINQUANCE, ni fait des juges les complices des crimes ».

La réforme de la loi sur la présomption d'innocence divise la gauche

La proposition de loi de Julien Dray, qui réaménage la phase de garde à vue, est bien accueillie par les policiers, mais elle est jugée trop répressive par les syndicats judiciaires de gauche. Soutenu par les Verts, le député radical Alain Tourret affirme que ce texte « totalement sécuritaire » est inconstitutionnel

LE GOUVERNEMENT n'en a peut-être pas fini avec la polémique sur la loi sur la présomption d'innocence. Soucieux de répondre au mécontentement des policiers contre la loi Guigou, qui s'était exprimé à l'automne 2001, Lionel Jospin avait arbitré, mardi 8 janvier, en faveur d'une réforme législative incluant l'essentiel des aménagements de la garde à vue préconisés par le rapport du député (PS, Essonne), Julien Dray. Réunies dans une proposition de loi rectificative, qui sera débattue, mardi 22 janvier, par l'Assemblée nationale, ces dispositions sont fortement critiquées par une partie de la gauche plurielle, ainsi que par des avocats et des magistrats. Convaincu d'avoir affaire à un texte « sécuritaire », le député (PRG, Calvados) Alain Tourret, a ainsi annoncé, mardi 15 janvier, son intention de défendre une exception d'irrecevabilité, en vue de prouver que ces dispositions sont inconstitutionnelles.

Les aménagements choisis par le gouvernement ne reviennent pas sur l'architecture générale de la loi : la création du juge des libertés et de la détention, l'appel des décisions des cours d'assises et la judiciarisation de l'application des peines ne sont pas remis en cause. Mais la pro-

position de loi rectificative touche aux droits des personnes en garde à vue, dans le sens d'un renforcement du pouvoir policier. Accompagnée d'une circulaire de la chancellerie du 10 janvier 2002, elle cherche à donner des gages aux forces de l'ordre qui avaient qualifié la loi Guigou de « loi pour les voyous ». Alors qu'une ancienne circulaire sur la loi présomption d'innocence parlait de renforcement de « contrôle de l'autorité judiciaire » et d'« exercice des droits de la défense », le nouveau texte explique que la loi n'a « ni pour objet ni pour conséquence d'affaiblir l'efficacité des investigations menées par les enquêteurs ».

DISCUSSIONS « HOULEUSES »

La proposition de loi, qui comporte six articles, abonde dans le sens des souhaits émis par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant. Après la remise du rapport Dray, le 19 décembre 2001, le gouvernement s'est lancé dans une série de consultations, qui ont opposé les ministères de l'intérieur et de la justice. Après ces discussions, qualifiées de « houleuses » par plusieurs participants, Matignon a largement arbitré en faveur de la Place Beauvau. C'est ainsi que la disposition de loi, qui reprend l'essentiel des

préconisations du rapport Dray, comporte également des dispositions augmentant les possibilités de placer les jeunes délinquants en détention provisoire. Pourront ainsi être placés en détention provisoire des personnes mises en examen pour « plusieurs délits punis d'une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à deux ans ». Cette disposition, qui s'applique aux personnes de plus de 16 ans, permettrait d'incarcérer une personne pour deux vols de scooters, par exemple. « Il s'agit de répondre au sentiment d'impunité, en permettant l'incarcération des délinquants réitérants », explique M. Dray. La proposition suscite la colère du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et du Syndicat des avocats de France (SAF, gauche), qui estiment que « le législateur sacrifie la philosophie de la loi sur la présomption d'innocence, qui était de diminuer le nombre de détentions provisoires ».

Une seconde disposition fait l'objet de controverses. Reprenant le rapport de Julien Dray, la proposition de loi permet aux policiers d'incarcérer le procureur d'un placement en garde à vue, non plus « dès le début » de la mesure, comme aujourd'hui, mais dans un délai maximum de trois heures. Cette dis-

position, adoptée « pour répondre pratiquement à des dysfonctionnements », selon M. Dray, pourrait cependant être inconstitutionnelle. Dans une décision du 11 août 1993, le Conseil constitutionnel avait ainsi prescrit que « les décisions prises par les officiers de police judiciaire [en matière de garde à vue] soient

portées aussi rapidement que possible à la connaissance du procureur de la République, afin que celui-ci soit à même d'assurer effectivement le contrôle » des libertés individuelles.

Suscitant de vives critiques auprès des magistrats et des avocats, la proposition de loi est main-

tenant visée par une motion émanant de la gauche plurielle. Avec l'accord de Jean-Michel Baylet, président du PRG, Alain Tourret a annoncé son intention de défendre, le 22 janvier, l'exception d'irrecevabilité en préambule de la discussion générale. Cette motion de procédure, la première soutenue par les radicaux depuis le début de la législature, vise à établir l'inconstitutionnalité du texte.

Avocat de métier, M. Tourret explique que le délai de trois heures maximum pour prévenir le parquet d'une mise en garde à vue est « en contradiction avec la Convention européenne des droits et de l'homme et avec la Constitution ». Quant à la disposition permettant le placement en détention provisoire des personnes déjà mises en examen, elle lui paraît « renverser l'esprit de la loi ». « On passe de la présomption d'innocence à la présomption de culpabilité », estime-t-il.

« DÉMAGOGIE DÉLIRANTE »

D'une manière générale, le député radical de gauche affirme qu'avec ces dispositions, le gouvernement a cédé « à une psychose collective sur fond de revendications policières et d'erreurs grossières de magistrats ». Pour M. Tourret, il s'agit d'« un texte bâclé empreint d'une démagogie délirante ». C'est « une nouvelle architecture de la loi qui a été retenue pour des raisons électorales, observe-t-il. Elle est totalement sécuritaire et ça je ne l'accepte pas ».

L'initiative de M. Tourret pourrait être suivie par les Verts, qui ont confirmé, mardi 15 janvier, leur opposition au nouveau texte. Des dissensions sont également apparues au sein du Parti socialiste. Christine Lazerges (Hérault) devait ainsi ne pas assister, mercredi 16 janvier, à la réunion de la commission des lois de l'Assemblée nationale tandis que François Lonce (Eure) a fait part de « son malaise », prévenant qu'il « examinerait de près chaque article avant de voter ». Autant de critiques qui ont le don de hérisser Julien Dray : « Il s'agit de répondre à des problèmes de fonctionnement des policiers. Que M. Tourret aille dans les commissariats expliquer qu'il n'y a pas de problèmes. » Les communistes devaient, pour leur part, s'abstenir lors du débat en commission des lois.

C. Pr.

Elie Barth et Cécile Prieur

La proposition de loi de Julien Dray remanie les règles de la garde à vue

LA PROPOSITION de loi ainsi que la circulaire du ministère de la justice modifient le volet de la loi sur la présomption d'innocence qui concerne la garde à vue. Ces ajustements ne remettent pas en cause la création d'un juge des libertés et de la détention, l'appel des décisions des cours d'assises ou la judiciarisation de l'application des peines.

► **Une redéfinition du statut du suspect.** La loi sur la présomption d'innocence avait réservé la garde à vue aux seuls suspects et l'avait exclue pour les témoins. Afin d'étendre les possibilités de placement en garde à vue, la proposition de loi redéfinit la notion de suspect. Serait considérée comme suspecte non plus une personne contre laquelle il existe « des indices faisant présumer » qu'elle a commis une infraction, mais une personne contre laquelle il existe des « raisons plausibles de soupçonner » qu'elle a commis une infraction, cette expression étant issue de la Convention européenne des droits de l'homme. La circulaire précise que « les nouveaux textes permettent de mettre en garde à vue une personne contre laquelle il existe des soupçons très ténus », quitte à le mettre rapidement hors

de cause. Elle rappelle également que le code de procédure pénale permet aux policiers de retenir les témoins « le temps nécessaire à leur audition ».

► **Une nouvelle formulation du droit au silence.** Afin que le droit au silence ne soit pas considéré comme « une incitation à se taire », la proposition de loi substitue à l'ancienne formulation – « La personne est informée qu'elle a le droit de ne pas répondre aux questions posées » – la formule : « La personne est informée qu'elle a le droit de se taire, de répondre aux questions qui lui seront posées ou de faire des déclarations. » « Elle est avisée que son silence est susceptible de lui porter préjudice dès lors qu'il existe une ou des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction. »

► **L'aménagement de la notification des droits.** Reprenant les dispositions du rapport Dray, la proposition de loi indique que certaines notifications de ses droits au gardé à vue (voir un avocat, faire prévenir sa famille, voir un médecin) « doivent intervenir au plus tard dans un délai de trois heures à compter du moment où la personne a été effectivement placée en garde à vue ». En clair, la

proposition de loi impose aux policiers de prévenir l'avocat dans la première heure de la mesure, mais leur permet de différer de trois heures l'information des familles et l'avis au médecin. Elle ajoute que l'avis au procureur du placement en garde à vue, qui s'effectue aujourd'hui « dès le début de la garde à vue », pourra être fait dans un délai maximum de trois heures.

► **De nouvelles règles en matière de détention provisoire.** Afin de réduire la détention provisoire, la loi sur la présomption d'innocence avait augmenté les seuils de peine en dessous desquels il est interdit de placer une personne en détention. Elle ne peut ainsi être ordonnée, en cas d'atteinte aux biens (comme un vol), que si la peine encourue est supérieure à cinq ans d'emprisonnement. La proposition de loi permet de placer en détention provisoire une personne « qui n'a pas encore été condamnée et à laquelle il est reproché plusieurs délits punis d'une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à deux ans ». Cette disposition, qui s'appliquerait aux majeurs, ainsi qu'aux mineurs de plus de 16 ans, vise le placement en détention provisoire de personnes mises

en examen pour plusieurs faits dans le cadre d'une même procédure.

► **Les enquêtes sociales en cas de placement en détention provisoire.** La loi sur la présomption d'innocence impose une enquête sociale sur toute personne qui exerce l'autorité parentale sur un enfant de moins de 10 ans avant son éventuel placement en détention provisoire. La proposition la réserve aux seuls cas « où cette autorité est exercée de façon exclusive » tout en l'étendant aux parents d'enfants de moins de 16 ans.

► **L'appel des décisions d'acquiescement pour le parquet.** La proposition de loi ouvre la possibilité aux parquets de faire appel d'une décision d'acquiescement rendue par une cour d'assises, mais uniquement « lorsqu'une décision de condamnation ayant fait l'objet d'un appel a été prononcée à l'encontre d'un coaccusé ». Jusqu'ici, la loi sur la présomption d'innocence interdisait de faire appel d'un acquiescement. Les affaires dans lesquelles une personne seule est acquittée sont donc exclues de ce dispositif.

UN MAGISTRAT, UN COMMISSAIRE ET UN AVOCAT RACONTENT L'APPLICATION AU QUOTIDIEN DE LA LOI GUIGOU

« S'en tenir à une lecture non politique des textes »

PHILIPPE HÉRALD, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris, chargé du service des juges des libertés et de la détention (JLD).

« Les juges, qui ne doivent pas se laisser influencer par tout le battage sur le retour à plus de répression, doivent s'en tenir à une lecture judiciaire et non politique des textes. La loi sur la présomption d'innocence donne déjà toute latitude au juge des libertés et de la détention, il n'y avait pas vraiment besoin de faciliter les conditions de la détention. Et ce n'est pas parce que le législateur élargit les possibilités de détention provisoire que les juges vont obligatoirement en prononcer davantage. Ils doivent respecter l'équilibre entre la préservation des libertés individuelles et la défense de l'ordre public. »

En 2001, les JLD du tribunal de Paris ont placé 1 579 personnes sous mandat de dépôt, soit deux de plus que les juges d'instruction en 2000. L'orientation judiciaire n'est pas insensible au débat public puisque, au second semestre 2001, les demandes de placement en détention provisoire émanant des juges des enfants ont augmenté de manière sensible, alors qu'il n'y en

avait pratiquement pas eu au premier semestre.

Concernant la détention des parents d'enfants de moins de dix ans exerçant l'autorité parentale, il était très rare que les juges fassent prévaloir ce critère pour décider de ne pas prononcer le mandat de dépôt. Le seul problème était d'or-



« Les modifications à la loi du 15 juin 2000 concernent surtout le stade policier des procédures »

PHILIPPE HÉRALD

dre matériel : l'enquête sociale mobilisait du personnel sans peser vraiment sur la décision finale.

De manière générale, les modifications à la loi du 15 juin 2000 concernent surtout le stade policier des procédures. Les formalités vont être allégées, mais on ne semble pas toucher aux garanties instaurées en matière de libertés individuelles et aux droits fondamentaux des gardés à vue, qui sont, à mon avis, des acquis de la procédure pénale. »

Propos recueillis par Frédéric Chambon

« Donner plus de temps et de liberté à l'enquêteur »

MARC CALIAROS, commissaire divisionnaire, responsable du commissariat de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

« Les modifications de la loi sur la présomption d'innocence relèvent du bon sens. Elles étaient nécessaires pour donner plus de temps et de liberté à l'enquêteur pour accomplir le travail d'investigation. Cette loi ajoutait de nouvelles formalités et les imposait dans des délais très courts. Quand vous avez 35 procès-verbaux de notifications et d'avis divers à rédiger pour cinq gardés à vue comme cela peut arriver, le temps utile à l'enquête est réduit à pas grand-chose. Dans ces conditions, vous faites un tri. Si vous arrêtez cinq personnes à bord d'un véhicule avec une barrette de haschich sur le tableau de bord, vous allez avoir tendance à n'arrêter que le chauffeur en vous disant que sinon, ça va vous faire quatre gardés à vue supplémentaires. »

Les dispositions garantissant les libertés individuelles sont nécessaires mais il y avait un déséquilibre au détriment des acteurs institutionnels. Le fait d'étendre à trois heures le délai pour les formalités liées aux droits des personnes en garde à vue va donner à l'enquêteur un peu

plus de sérénité pour prendre des décisions lourdes de conséquences comme la mise en examen.

La détention provisoire pour les délinquants réitérants peut constituer un signe fort qui manque souvent. Sur une période d'un mois, il peut nous arriver d'arrêter trois fois le même individu pour des faits iden-



« La détention provisoire pour les délinquants réitérants peut constituer un signe fort qui manque souvent »

MARC CALIAROS

tiques. Quand vous les amenez au poste, ils savent qu'ils en ressortiront après avoir reçu une convocation dans plusieurs mois. Il n'y a rien qui les dissuade de ne pas recommencer. Si on avait les moyens de prendre une décision forte comme la détention provisoire au moment opportun, on verrait un peu moins de jeunes qui commencent avec des jets de cailloux et qui sont arrêtés pour des vols de voiture avant de finir devant une cour d'assises pour des faits encore plus graves. »

Propos recueillis par Fr. Ch.

« Rétablir l'égalité des armes entre accusation et défense »

HERVÉ TÉMIME, avocat au barreau de Paris, ancien membre du conseil de l'ordre, fondateur et ancien président de l'Association des avocats pénalistes.

« Je suis profondément hostile à toute réforme de la loi sur la présomption d'innocence, ce texte n'ayant jamais favorisé la délinquance ni fait des juges les complices des crimes les plus abominables, comme certains syndicats de policiers ou hommes politiques de droite et de gauche voudraient le faire croire. Les problèmes liés au fonctionnement de la justice tiennent davantage au manque de moyens qu'à la loi du 15 juin 2000. La situation n'en est pas moins devenue très préoccupante pour les magistrats, placés sous une pression morale et psychologique totalement incompatible avec leurs fonctions. »

Dans ce contexte, l'extension à trois heures du délai de notification au parquet d'une mise en garde à vue ou la possibilité de retenir des témoins le temps de leur audition m'apparaissent comme des mesures de circonstance, très appréciées des policiers, mais qui ne répondent absolument pas aux problèmes de la justice. Elles constituent en outre un recul inquiétant des libertés publi-

ques, qui ne peut être qu'amplifié pendant la campagne présidentielle. Il n'est pas question de vouloir entraver le travail de la police durant l'enquête, mais seulement de faire en sorte que, dès le début de la procédure, une personne se voie notifier ses droits et puisse les exercer. »

Quant à la possibilité de placer



« Les problèmes liés au fonctionnement de la justice tiennent davantage au manque de moyens »

HERVÉ TÉMIME

en détention provisoire une personne déjà mise en examen, c'est démagogique et contraire à la volonté initiale du législateur, qui voulait limiter le nombre de détentions provisoires. Enfin, la possibilité donnée au parquet de faire appel des décisions d'acquiescement rendues par des cours d'assises m'apparaît comme le seul point positif de la proposition de loi, parce qu'il rétablit l'égalité des armes entre l'accusation et la défense. »

Propos recueillis par Alexandre Garcia

Explosion de l'usine AZF de Toulouse : le procureur accuse TotalFinaElf

Une ancienne fabrique d'Aulnay-sous-Bois mise en cause pour des cancers liés à l'amiante

M. Bréard a écarté, mardi 15 janvier, la thèse de la malveillance et celle de l'attentat. Il a indiqué que l'« allumette chimique » avait été identifiée

Vingt-cinq personnes, employés ou riverains, auraient été contaminées

TOULOUSE

de notre correspondant régional
Près de quatre mois après l'explosion d'un stock de nitrates dans l'usine AZF de Toulouse (Haute-Garonne), qui a fait trente morts, le procureur de la République, Michel Bréard, a saisi l'occasion de la rentrée solennelle du tribunal de grande instance, mardi 15 janvier, pour réaffirmer sa conviction sur les origines accidentelles du drame. « Toutes les pistes convergent vers la thèse de l'accident, a assuré le procureur en évoquant cette explosion qui a fait l'objet de 77 261 déclarations de sinistres dont près de 10 000 pour dommages corporels. Je persiste à dire que la thèse de la malveillance ou de l'attentat n'est plus du tout d'actualité. Elle n'est corroborée par aucun élément et ne résiste pas à la logique. »

Dans un discours très offensif, le magistrat s'en est pris à ceux qui se sont, selon lui, « livrés à un véritable match de la surenchère », désignant nommément « ceux que ça arrangeait », à savoir « l'exploitant, les assureurs et certains médias pour qui le papier du malheur se vend bien ». Le procureur de la République, s'appuyant sur les 1 200 audits enregistrés et sur le travail réalisé par une centaine d'enquêteurs de la police judiciaire et de la police scientifique ainsi que par un collège de 16 experts, a affirmé que « le processus de l'accident était reconstitué et que les experts pensaient avoir identifié l'allumette chimique ». Il est cependant resté prudent sur la caractérisation de cet élément déclencheur, estimant que de plus amples vérifications étaient encore nécessaires pour déterminer « la mécanique des causes ».

« FAUSSES PISTES »

Selon des sources proches de l'enquête et bien qu'aucun rapport d'expertise écrit n'ait encore été déposé à l'instruction, l'explosion des 300 tonnes de nitrate d'ammonium aurait été provoquée par la présence en leur sein de débris organiques et de résidus de toutes sortes (plastique, chlore, soufre, ferraille, bitume) qui, en se mélangeant avec le nitrate, auraient constitué « une soupe chimique » déclenchant l'auto-allumage de la masse de nitrate. Ce mélange détonant a été reconstitué par les experts en laboratoire.

L'explication de la catastrophe par un mécanisme physico-chimique complexe et inédit laisse encore nombre de chimistes dubitatifs. Quelques heures avant que le procureur ne s'exprime, l'exploitant (Atofina, une filiale du groupe Total-FinaElf à qui appartient l'usine AZF) rendait publiques les premières conclusions d'une enquête interne qu'il avait confiée à ses propres spécialistes ainsi qu'à des experts extérieurs, dont ceux du néerlandais TNO, auxquels le gouvernement a aussi fait appel pour examiner l'hypothèse d'une reprise de l'activité du pôle chimique toulousain.

N'excluant pas d'autres pistes que celles de l'accident, comme la malveillance, pour expliquer « cet événe-

ment sans précédent », mais estimant que celles-ci étaient « de l'ordre de l'enquête judiciaire », l'industriel prend résolument le contre-pied de l'enquête judiciaire. Selon ses investigations, « la contamination des nitrates d'ammonium par d'autres produits chimiques susceptibles d'en modifier les caractéristiques et/ou de réagir sur les nitrates est peu probable ». Autrement dit, le groupe Total rejette l'hypothèse principale sur laquelle travaillent les enquêteurs. Ses experts semblent au contraire privilégier une anomalie électrique – la formation d'un arc électri-

sants, étude de danger non communi- quée, recours à une sous- traitance non qualifiée, etc. « Qui a laissé se perpétuer cet état de fait ? », a demandé M. Bréard, accusant sans le nommer le groupe pétrolier d'avoir voulu « déstabiliser » l'enquête en l'orientant vers « de fausses pistes ».

En réponse aux accusations du procureur de la République, le délégué de TotalFinaElf à Toulouse, Patrick Timbart, a assuré que l'industriel avait mis en place des « procédures de sécurité extrêmement rigoureuses » à l'usine AZF. « Ces procédures

La transmission tardive d'une note des RG

Dans son allocution, le procureur de la République de Toulouse a précisé qu'il avait joint au dossier des deux juges d'instruction qui enquêtent sur l'explosion de l'usine AZF la note que la direction des renseignements généraux a transmise à la police judiciaire à propos de l'activité des militants islamistes de Toulouse et de leurs liens supposés avec un intérimaire travaillant sur le site d'AZF, mort dans l'explosion. Après enquête, la police judiciaire a considéré que cette piste, qui aurait pu accréditer l'hypothèse d'un attentat, ne présentait aucune réalité. Certains des responsables de la police judiciaire n'ont pas caché que les renseignements généraux « fantasmaient ». Cette note, envoyée le 4 octobre 2001, a été versée au dossier d'instruction ces derniers jours, soit trois mois après sa rédaction. Le procureur de la République, qui dément s'être opposé à la transmission de ce document, attribue ce retard à la lourdeur des procédures. A ses yeux, « ce document n'était pas essentiel à la recherche de la vérité ».

que consécutif à un dysfonctionnement entre deux transformateurs extérieurs au site d'AZF mais situés dans l'axe du hangar -, telle qu'elle a été avancée par le groupe écologiste Robin des bois.

Le procureur n'est pas en reste dans cette polémique. Dans son intervention, il s'en est pris avec véhémence à l'exploitant en le bombardant de questions sur les négligences de sécurité que l'enquête aurait révélées : mauvais état général du hangar, raccords de bitume sur le sol, traces de soufre, chariots non conformes, absence de traçabilité des produits, contrôles insuffi-

étaient également respectées par nos sous-traitants, a ajouté M. Timbart. Ils avaient une spécialisation dans leur secteur et absolument pas une incompétence, il n'y avait pas de raison qu'ils soient plus mauvais que des salariés de TotalFinaElf. »

La polémique n'est pas close sur les causes de la catastrophe de Toulouse. Pour sa part, l'Association des sinistrés entend bien trouver la vérité. Elle a reçu l'agrément du ministère de la justice pour se porter partie civile au nom des 3 000 personnes qui ont déposé une plainte.

Jean-Paul Besset

Les collectes humanitaires de médicaments pourraient être restreintes

VA-T-ON RESTREINDRE l'usage à des fins humanitaires des médicaments récupérés dans les pharmacies ? Le débat est actuellement engagé par le ministère de la santé et suscite les craintes de plusieurs organisations non gouvernementales. Ces dernières redoutent de se voir privées de tout ou partie de leur source d'approvisionnement.

La discussion est née à l'occasion de la préparation d'un décret, prévu pour l'été 2002, ayant pour objet de renforcer le statut juridique de Cyclamed. Cette association agréée, placée sous l'égide du conseil national de l'ordre des pharmaciens et financée par les laboratoires pharmaceutiques, organise depuis 1993 la collecte par les officines des médicaments qui n'ont pas été utilisés par les particuliers. Plus de 11 000 tonnes de déchets issues de médicaments ont ainsi été récupérées en 2000 sur les quelque 70 000 tonnes que jettent chaque année les Français.

La majeure partie de ce stock est incinérée. Mais douze associations, les plus actives étant Pharmaciens sans frontières et l'Ordre de Malte, sont autorisées à effectuer un tri préalable. Elles piochent gratuitement et redistribuent tout aussi gratuitement dans différents pays pauvres ou

dans des dispensaires français les médicaments réutilisables. 713 tonnes, soit l'équivalent de 11 millions de boîtes, ont ainsi été recyclées en 2000. La valeur marchande potentielle de ces dons se chiffre en millions d'euros, même s'ils sont destinés à des malades n'ayant pas les moyens de se payer un traitement.

UNE GÉNÉROSITÉ DÉSORDONNÉE

Mais la collecte humanitaire a donné lieu à des abus qui posent un problème déontologique. « Des bonnes volontés envoient parfois n'importe quoi », regrette Marie-Agnès Cros, directrice générale de Pharmaciens sans frontières. Qu'elle s'exerce à l'égard de l'Algérie ou de la Roumanie, la générosité européenne est parfois désordonnée. De la Nivaquine ou des patchs antitabac ont ainsi été envoyés en Bosnie et des crèmes contre les coups de soleil en Afrique noire. Ailleurs, des stocks ont été détournés par les belligérants ou des potentats locaux qui les revendent sur des marchés parallèles.

En juillet 2001, le ministère de la santé a convoqué les organisations humanitaires agréées pour discuter du système. Il appuie sa volonté de réforme sur une charte de l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) qui préconise un usage sériel de la redistribution gratuite, la déconseillant notamment dans les pays en guerre. « Notre position n'est pas d'interdire le réemploi mais d'en resserrer l'application », explique-t-on au ministère. Un des principes serait qu'aucun envoi ne se fasse sans demande préalable d'une autorité médicale du pays. « Il faut que la redistribution s'appuie sur un contrôle pharmaceutique, en partenariat par exemple avec des dispensaires de brousse », confirme Jacques Aumonier, secrétaire général de Cyclamed.

Mais certaines préventions à l'encontre des redistributions humanitaires ne tiennent pas qu'à l'éthique. Des acteurs pharmaceutiques reprochent pareilles largesses. « Certains laboratoires voient d'un mauvais œil ces dons et préféreraient que tout soit détruit », explique Marie-Agnès Cros. « Les craintes des associations ne me paraissent pas fondées », assure M. Aumonier. Malgré ces propos rassurants, ces dernières restent vigilantes. Elles viennent de lancer une pétition, partant du principe que mieux vaut prévenir que guérir.

B. H.

Benoît Hopquin

beau-frère, Pierre Léonard, miné à 49 ans par un mésothéliome. « Lorsqu'il a été opéré, il avait les poumons bourrés d'amiante », se souvient-il. Nicole, la femme de M. Voide, souffre de plaques pleurales. Son mari en a déduit que les deux maladies du frère et de la sœur étaient la conséquence de leur enfance passée au pied de l'usine.

En novembre 2000, M. Voide a convoqué une réunion de quartier. Les langues se sont déliées. Un an plus tard, le bénévole affirme avoir retrouvé la trace de 25 personnes atteintes d'asbestose, de mésothéliome pleural, de cancers bronchiques ou de plaques pleurales ; 7

Une éventuelle contamination des sols, après un demi-siècle d'exploitation, est redoutée

d'entre elles travaillaient dans l'usine, tandis que les 18 autres avaient simplement vécu dans son voisinage. Selon lui, douze de ces 25 personnes sont mortes.

Alertée sur cette situation, la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (Ddass) de la Seine-Saint-Denis s'apprete à mener sa propre enquête. « Il sera très difficile d'évaluer le nombre exact de victimes, constate M. Voide. Il faudrait mener une enquête à partir des listes de l'école pour retrouver les anciens élèves. » Autre difficulté : beaucoup d'ouvriers de l'usine étaient originaires d'Afrique du Nord et sont repartis de l'autre côté de la Méditerranée à leur retraite.

Depuis le début de son enquête, M. Voide affirme s'être heurté à l'obstruction des services de l'Etat. Il lui a fallu faire appel à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour consulter certaines pièces. La préfecture de Seine-et-Oise et, depuis le redécoupage de 1964, celle de la Seine-Saint-Denis, ont longtemps défendu l'activité du CMMP. En 1969, une inspection concluait qu'il n'y a « ni gêne ni danger », et une autre, l'année suivante, que « le fonctionnement de cet atelier est acceptable ». Le CMMP affirme avoir cessé la production d'amiante en 1972. Au milieu des années 1950, cette activité portait au maximum sur 500 tonnes par an et ce produit n'a été interdit en France qu'en 1996. Pour engager une responsabilité, l'enquête devra donc déterminer si la direction a enfreint des règles de sécurité dans la fabrication.

Les investigations s'annoncent longues. Des perquisitions ont été effectuées à la préfecture du département et au siège parisien du CMMP. « Les enquêteurs ont emporté des cartons qui traînaient au grenier. Ils m'ont expliqué que cette affaire de cancers environnementaux était pour eux une première, qu'ils devaient tout apprendre », explique Joëlle Briot, l'actuelle PDG de l'entreprise. Cette femme, née en 1954, a pris la tête de l'entreprise familiale en 1997. Elle doit aujourd'hui défendre la gestion de ses grands-parents. La dirigeante explique que le CMMP n'a jamais traité que de l'amiante bleue. Selon elle, la poussière blanche qui dérangeait le quartier ne serait pas de l'amiante, mais du mica, qui forme une poudre très volatile mais « inoffensive ». « Nous avons d'ailleurs évacué cette activité à partir de 1975 en raison des problèmes avec le voisinage », argumente la responsable. « Je ne dis pas qu'on ne pouvait pas faire de progrès dans la protection, ajoute-t-elle. Mais je pense que nous n'enfreignons pas la réglementation d'ailleurs. » « L'amiante a été un minéral très utilisé pendant des décennies. Il se trouvait dans les freins de voiture, dans les gants de cuisine, un peu partout. Qui peut dire par quel biais les malades ont été atteints ? », poursuit la PDG.

Outre les dégâts passés, les riverains craignent une éventuelle contamination des sols après un demi-siècle d'exploitation. Des sondages ont été effectués sur le site le 31 juillet. Selon la préfecture, « sur quatre prélèvements dans l'ancien atelier d'amiante, trois sont positifs ». L'un des quatre carottages a également permis de déceler « de faibles traces ». « Le terrain n'est pas empoisonné », assure M^{me} Briot, qui craint que la pérennité de son entreprise soit aujourd'hui menacée par les conséquences juridiques de faits anciens. « Je suis plongée dans cette affaire comme si je me retrouvais dans un livre d'histoire », conclut-elle.

PLUS DE 120 000 €
de prix à gagner pendant 4 semaines

Le Monde

A partir du samedi 19 janvier,
retrouvez chaque jour
un indice dans Le Monde,
sur France Inter
et sur le site lemonde.fr



CONCOURS
DU NOUVEAU
MONDE



France
inter

Le Monde.fr

Découvrez jeudi 17 janvier dans Le Monde daté vendredi 18
LE CAHIER JEU DU CONCOURS

La secrétaire d'Etat aux personnes âgées veut développer les services de gériatrie à l'hôpital

M^{me} Guinchard-Kunstler souhaite faciliter les admissions et favoriser les séjours de courte durée

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT aux personnes âgées, Paulette Guinchard-Kunstler, devait rendre publics, mercredi 16 janvier, les mesures en faveur de la gériatrie, afin de développer une prise en charge spécifique à l'hôpital, en lien avec la médecine de ville. L'ensemble du plan est prévu sur cinq ans et 8,23 millions d'euros ont été inscrits dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002, au titre de la gériatrie, afin de créer ou de renforcer 35 services de cette discipline dès cette année. Ces mesures « viennent compléter le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie, entrée en vigueur le 1^{er} janvier », indique M^{me} Guinchard-Kunstler. Il s'agit de « permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie un vrai choix de vie, à domicile ou en établissement, en leur apportant l'accompagnement nécessaire », ajoute la secrétaire d'Etat.

Quatre axes ont été retenus pour 2002. Le premier est le développement des unités de gériatrie de courte durée dans les hôpitaux disposant d'un plateau technique suffisant. Elles permettront l'accueil des malades âgés pour une hospitalisation brève par une équipe multidisciplinaire, comprenant gériatres, infirmiers et aides-soignants, mais aussi kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues et assistants de service social. « Nous voulons privilégier l'approche globale en liant les aspects sanitaires et sociaux de la prise en charge des personnes âgées », précise M^{me} Guinchard-Kunstler. Outre les soins nécessaires, ces équipes prépareront avec la personne malade sa sortie et l'organisation pratique de sa vie après son hospitalisation. »

L'ACCUEIL AUX URGENCES Les unités de gériatrie de courte durée auront pour vocation de porter des projets d'hospitalisation à domicile ou d'hôpital de jour. Elles permettront également de mettre en place des « consultations et pôles d'évaluation gériatriques », destinés à « rapprocher les différents programmes existants, par exemple ceux consacrés à la maladie d'Alzheimer ou à l'incontinence urinaire et ceux de gériatrie », affirme la secrétaire d'Etat. Ces pôles s'articuleront avec les autres dispositifs destinés aux personnes âgées, comme les

Centres locaux d'information et de coordination, à la fois structures de coordination et lieux de conseils.

Le deuxième axe choisi est l'amélioration de l'accueil aux urgences de l'hôpital grâce au développement d'équipes mobiles gériatriques intervenant sur place et venant donner leur avis sur la bonne prise en charge à proposer.

Troisième orientation, « mieux organiser l'interface ville-hôpital ». De même que « la gériatrie permet de retrouver le lien entre le sanitaire et le social, elle permet de retisser le lien entre la ville et l'hôpital », explique M^{me} Guinchard-Kunstler. A ces fins, des filières courtes d'admission vont être créées. Il ne sera plus nécessaire de passer par les urgences pour faire hospitaliser une personne âgée malade. L'admission directe en service de gériatrie de court séjour se fera dans le cadre d'un « partenariat » entre l'équipe hospitalière et le médecin de ville.

Le dernier volet du plan est le développement de la prévention, notamment celle de l'incontinence et des chutes. L'accent doit aussi être mis sur les questions de nutrition et de l'observance thérapeutique, afin que les traitements pres-

crits soient pris le plus correctement possible.

Ce plan va s'accompagner d'un renforcement des moyens humains. Le gouvernement prévoit la création sur cinq ans de 1 200 équivalents temps plein, dont 300 postes de gériatres. La répartition des crédits entre les régions est censée tenir compte des données démographiques sur les personnes âgées.

Concernant la formation des médecins, les facultés de médecine seront encouragées à créer des postes de professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PUPH). « Dans le cadre de la réforme de l'internat, Bernard Kouchner a beaucoup œuvré afin de permettre aux internes d'effectuer des stages en gériatrie », insiste M^{me} Guinchard-Kunstler. Enfin, les préoccupations du plan seront intégrées dans les politiques des établissements de santé. Une circulaire, en cours de rédaction, donnera aux agences régionales de l'hospitalisation des instructions « les incitant à inclure un volet gériatrique dans les prochains schémas régionaux d'organisation sanitaire ».

Paul Benkimoun

La délinquance a augmenté de 5,6 % à Paris en 2001

Pour le procureur, cette hausse est liée à l'amélioration de l'accueil des victimes

LES STATISTIQUES de la délinquance ont augmenté à Paris de 5,6 % en 2001, a annoncé, mardi 15 janvier, le procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance de Paris. « Cette situation ne peut être imputée ni à la police ni à la justice, et pas davantage à l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes », a précisé le magistrat, pour qui l'augmentation du nombre d'infractions constatées s'explique avant tout par « l'amélioration de l'accueil des victimes dans les commissariats ». Le procureur de Paris s'est ensuite félicité que le taux d'élucidation des affaires ait progressé dans des proportions identiques à celui des chiffres de la délinquance, « soit plus de 5,4 % ».

En 2001, le nombre de garde à vue a baissé de 2,3 %, en raison, selon le procureur, « des dispositions qui interdisent maintenant de soumettre les simples témoins à cette contrainte ». La hausse de plus de 16 % des gardes à vue de plus de 24 heures traduit, selon M. Dintilhac, « les contraintes » imposées

par la loi sur la présomption d'innocence. Pendant cette même année 2001, les poursuites ont progressé, que ce soit dans le cadre de la saisine des juges d'instruction (+ 4,8 %) ou de celle des juridictions correctionnelles (+ 5,8 %).

« Le seul secteur dans lequel la rigueur de la justice pourrait sembler avoir été moindre est celui de la délinquance économique et financière, souligne le procureur. En un an, le nombre des personnes détenues à titre provisoire a été divisé par deux. Cette situation s'explique notamment par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2001, le recours à la détention provisoire est exclu pour de nombreuses infractions [économiques et financières]. »

M. Dintilhac s'est élevé contre « l'illusion de croire qu'une justice de plus en plus répressive puisse à elle seule juguler la montée de la délinquance ». Au cours des trente dernières années, le « quasi doublement de la population des prisons et la progression très forte de la durée moyenne de la détention n'ont pas suffi à stopper cette progression » de la délinquance.

Alexandre Garcia

Un tiers des hospitalisés ont plus de 60 ans

● **Démographie.** La population des plus de 60 ans compte actuellement 12,5 millions de personnes et s'accroît régulièrement. Dans moins de vingt ans, les plus de 75 ans représenteront près de 10 % de la population. La France comptait 6 577 centenaires en 1997 ; les prévisions pour 2010 évaluent leur nombre à 18 000. L'espérance de vie à la naissance était de 77,9 ans en 1996, soit l'une des plus longues du monde.

● **Hospitalisations.** Un tiers des séjours à l'hôpital concernent des personnes de plus de 60 ans et 7 % des hospitalisations touchent des personnes de plus de 85 ans.

● **Prestations.** L'allocation

personnalisée d'autonomie (APA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Fixée selon un barème national, modulable en fonction des ressources et du degré de perte d'autonomie, cette prestation devrait à terme concerner 800 000 personnes environ : 550 000 vivant à domicile et 250 000 en établissement (maison de retraite, unité hospitalière de longue durée...). Toutes les personnes de plus de 60 ans qui rencontrent des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante – se lever, se déplacer, faire sa toilette, s'habiller, sortir de chez soi, préparer les repas, faire le ménage... – peuvent retirer un dossier pour bénéficier de l'APA.

Drogue : dix-sept personnes interpellées dans le Val-d'Oise

DIX-SEPT PERSONNES ont été interpellées et quatre armes de poing ainsi que de petites quantités de cannabis et d'héroïne, ont été saisies, mardi 15 janvier, dans le Val-d'Oise, lors d'une vaste opération de gendarmerie menée sur commission rogatoire d'un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Pontoise. Le coup de filet a mobilisé 250 gendarmes du département, de la gendarmerie mobile et du GIGN ainsi que des unités cynophiles.

Lors de deux perquisitions menées aux domiciles des personnes interpellées, dans l'agglomération de Cergy, les enquêteurs ont saisi une somme d'argent et des bons d'achat, pour un montant total de plusieurs millions d'euros, selon une source proche de l'enquête. Par ailleurs, les gendarmes ont saisi du mobilier, des voitures et du matériel hi-fi qui évoquent des opérations de blanchiment aux yeux des enquêteurs. « Ce groupe de personnes était sous surveillance depuis octobre 2001, a affirmé un représentant de la gendarmerie. Il avait mis en coupe réglée un quartier de Vauréal, développant un système d'économie parallèle. »

Comptes d'Aérospatiale-Matra : le pigiste de « L'Agefi » se défend

AU PROCÈS de deux journalistes de L'Agefi et de deux syndicalistes d'Aérospatiale-Matra, soupçonnés d'avoir diffusé, le 20 septembre 1999, les comptes semestriels de l'entreprise avant qu'ils ne soient rendus publics (Le Monde du 16 janvier), la parole était, mardi 15 janvier, à la défense. Venu à l'audience sans avocat « pour des raisons financières », Hubert Levet, le pigiste auteur de l'article incriminé, a fait valoir que les informations qu'il avait publiées n'avaient pas, dans son esprit, « la valeur d'un scoop ». « Depuis le printemps 1999, j'avais écrit une série d'articles sur cette question, a-t-il ajouté. Le "papier" du 20 septembre venait seulement confirmer des informations que j'avais recueillies auparavant. » Pour la défense des deux syndicalistes, M^{rs} Michel Henry et Jérôme Borzakian, critiquant les « motivations particulièrement minces » du magistrat instructeur, ont expliqué qu'aucun élément de droit et de fait ne mettait en cause leurs clients dans cette affaire. Le jugement sera rendu le 13 février.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : le Haut Conseil d'évaluation de l'école a estimé, dans un avis rendu public, mardi 15 janvier, que l'éducation nationale doit mettre en place une évaluation des lycées « plus globale et plus coordonnée » pour répondre à la demande d'information des parents et améliorer le fonctionnement des établissements. Reconnaissant que « tous les lycées n'offrent pas, de fait, la même qualité de service », le Haut Conseil propose que les évaluations soient conduites par une équipe extérieure à l'établissement, qu'elles soient rendues publiques et accompagnées d'un « plan d'action » sur deux ou trois ans.**

■ **Un appel à la grève est lancé dans les écoles parisiennes, vendredi 18 janvier, par les syndicats d'enseignants SE-UNSA, SUD Education, Snudi-FO et CNT pour protester contre le projet de réaménagement des rythmes scolaires dans la capitale (Le Monde du 21 décembre 2001), qui prévoit de réaménager la journée scolaire et de transférer les cours du samedi au mercredi. Les animateurs de la Ville de Paris ont aussi appelé à la grève pour le mercredi 16 janvier.**

ROVER 75

JUSTE UN
DE CES PETITS PLAISIRS
DE LA VIE

ROVER

A CLASS OF ITS OWN®

Ah... tous ces curieux, sur la côte d'Azur, qui viennent inévitablement admirer votre yacht...
Ils ne devraient pas tarder à faire de même avec votre Rover 75 Pack Luxe et ses voluptueux sièges en cuir finition main,
sa climatisation automatique ou encore son système de navigation par satellite. Tout cela pour le prix d'une semaine de location d'un yacht.

À partir de 24 250 € / 159 069,57 F⁽¹⁾ (garantie 3 ans⁽¹⁾ incluse).

Modèle présenté : Rover 75 2.0 CBT Pack Luxe avec peinture métallisée, phares au xénon et jantes alliage 17" Serpent : 33 250 € / 218 105,70 F⁽¹⁾

www.rover.fr

© 2001 Rover. Tous droits réservés. Les prix indiqués sont des prix conseillés de vente au public hors taxes. Les prix de vente peuvent varier sans préavis. Les prix de location sont des prix de référence. Les prix de vente peuvent varier sans préavis. Les prix de vente peuvent varier sans préavis. Les prix de vente peuvent varier sans préavis.

DISPARITIONS

■ **ASTRID HENNING-JENSEN**, réalisatrice danoise, est morte lundi 7 janvier à Copenhague à l'âge de 87 ans. «*Cinéaste des enfants*», Astrid Henning-Jensen est l'une des rares femmes à avoir représenté pendant plus d'un demi-siècle le septième art danois à l'étranger. Née le 10 décembre 1914 à Copenhague, c'est sur les planches, en 1941, qu'elle rencontre celui qui sera, jusqu'à sa mort en 1995, son partenaire à la scène comme à la ville, le réalisateur Bjarne Henning-Jensen. Ensemble ils réaliseront en 1946 *Ditte Menneskbarn* (Ditte, petit d'homme), qui leur vaudra une renommée internationale, puis *Palle alene i verden* (Palle seul au monde) en 1949 – l'un des premiers films pour jeunesse, qui remporta un prix à Cannes – et *Paw* (Le Garçon des deux mondes) en 1959. Astrid Henning-Jensen réalisera ensuite seule *Vinterboern* (Les Enfants de l'hiver), en 1978, qui obtiendra l'Ours d'argent à Berlin en 1979, et *Barnkommens gade* (Rue de l'enfance) en 1986. Son dernier film, sorti en 1996, *Bella min bella*, que la critique éreinta, fut un échec commercial.

■ **BASILE TESSELIN**, ancien rédacteur en chef de l'Agence France-Presse, qui fut l'un des huit résistants qui libèrent, les armes à la main, le siège de l'AFP à Paris le 20 août 1944, est mort mardi 8 janvier à Perpignan, à l'âge de 92 ans. Il fut après la guerre l'un des artisans de la reconstruction du réseau mondial de l'AFP, notamment en Amérique latine et en Asie, avant de diriger de nombreux bureaux importants, comme Vienne et Londres, où il termina sa carrière. Basile Tesselin fut, avec Claudé Imbert, qui quitta plus tard l'AFP pour fonder l'hebdomadaire *Le Point*, responsable de l'information de l'Agence, de 1960 à 1965, notamment pendant la difficile période de la fin de la guerre d'Algérie (1962). Né Basile Teslenko le 22 octobre 1909 à Moscou, il était entré en 1937 au service politique de l'Agence Havas, qui deviendra l'AFP à la Libération. Prisonnier de guerre en 1940 et évadé en 1942, Basile Tesselin avait raconté ses souvenirs de guerre dans *La Moisson humaine* (1945), puis dans *Les Chemins du journaliste* (1994).

■ **JEAN VANIER**, ancien député (UNR) de l'Isère, est mort mardi 8 janvier à l'âge de 85 ans. Né le 9 décembre 1916 à Fagnières (Marne), Jean Vanier avait été élu député de la 2^e circonscription de l'Isère (Grenoble-sud) en novembre 1958, puis conseiller municipal de Grenoble en mars 1959. Réélu député en novembre 1962, il avait été battu par Pierre Mendès France aux élections législatives de mars 1967.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 14-mardi 15 janvier est publié :
■ **Aménagement du territoire** : un décret relatif au comité pour l'implantation territoriale des emplois publics et modifiant certaines dispositions du code de l'urbanisme.

NOMINATIONS

Bernard Chevassus-au-Louis a été nommé président du Muséum national d'histoire naturelle par décret publié au *Journal officiel* daté 14-15 janvier.

DOCUMENTS OFFICIELS

L'Assemblée nationale a mis en ligne la proposition de loi de Jean-Marc Ayrault, Julien Dray, Bernard Roman et André Vallini, complétant la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence.
www.assemblee-nationale.fr/propositions/pion3530.asp
Le même site publie le rapport de Marie-Hélène Aubert, au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
www.assemblee-nationale.fr/rapports/r3527.asp

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Isabelle ROBERT-DUGNAT, Michel DUGNAT et leur fils, **PoEm** ont la joie d'annoncer la naissance de

Jeanne-Héloïse,

le dimanche 6 janvier 2002, à la maternité de Pertuis.

Le Flora, 84140 Montfavet.

Fabienne DARGE

et **Lucien JEDWAB**

ont le (très grand) bonheur d'annoncer la venue au monde de

Léa Gabrielle,

le 15 janvier 2002.

241, rue de Charenton, 75012 Paris.

Décès

– Paris.

Guido BACHI,

nous a quittés le 1^{er} janvier 2002, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Paolo et Isabelle Truffa-Bachi, Aldo Guetta, Jeannie Truffa-Bachi.

A sa demande, l'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Gilles Costaz

a la douleur de faire part du décès de son épouse,

Claudine COSTAZ, née **TROLLEY,**

à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Que ceux qui ont aimé son sourire le transmettent !

Dalibray par Oinville, 78250 Meulan.

– Maroc. Idron.

M^{me} Pierre Desmoulin, Le docteur Pierrette Desmoulin, M. et M^{me} Christian Desmoulin, et leur fils, Jean-Pierre, M. et M^{me} Michel Takis et leurs enfants, M. et M^{me} Roger Cauhape et leurs enfants, Les familles Maysonnave, Takis, Sevran, Parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre DESMOULINS, chevalier de l'ordre national du Mérite, croix du combattant 1939-1945, médaille commémorative de la Libération 1939-1945, officier du Mérite agricole,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 janvier 2002, à 10 h 15, en l'église Saint-Pierre d'Idron.

Un registre du souvenir sera ouvert à l'entrée de l'église.

Le présent avis tient lieu de faire part.

– Marseille.

M. et M^{me} Thierry Dussart et leurs enfants Virginie et Gaëlle, M. le docteur et M^{me} Luc Dussart et leurs enfants Marie-Laure et Loïc, M. et M^{me} Robert Dussart et leur fils Eyméric, M^{me} Eve Dussart et M. Stéphane Nadjar et leurs enfants Déborah et Lucie, M. et M^{me} Jean Yves Dussart, et leurs enfants Jean-Michel, Magali, Romain, et Stéphane, Les familles Dussart, Duval, Ricordel, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 14 janvier 2002, de

M. Robert DUSSART, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, directeur général honoraire de la Ville de Paris, officier de l'ordre national du Mérite, chevalier de la Légion d'honneur,

à l'âge de soixante-douze ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 janvier 2002, à 9 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 2, rue d'Eylau, Marseille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M^{me} Louis François, née Huguette Bezaul, son épouse, Denis et Josette François, Jérôme et Monique François, Muriel et José-Manuel de Irizar, ses enfants, Olivier, Aurélie, Emmanuelle, Véronique, Marine, Séverine, Ariel, Soledad, José-Manuel, ses petits-enfants, Mathilde, Solène, Juliette, Marianne, Louise, Aymeric, Gwenolé, Charlotte, Malo, Romain, Alexis, Tamara, Cannelle, Perrine, Marin, Simon, ses arrière-petits-enfants, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Louis FRANÇOIS, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Mérite, commandeur de l'ordre des Palmes académiques, croix de guerre 1939-1945, rosette de la Résistance,

survenu à Quincy-Voisins, le 13 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 17 janvier, à 14 h 30, au temple de Nanteuil-lès-Meaux.

Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques, mais dons à Médecins du monde.

M^{me} Huguette François, L'Hermitage, 20, rue de Condé, 77860 Quincy-Voisins.

– M^{me} Claude Heumann, son épouse, Guy et Françoise Heumann et leurs enfants, Danièle et Dominique Brogry et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude HEUMANN, président de section honoraire au Conseil d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 12 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

– Sa famille, Et ses amis pleurent

Marc Théophile LÉTHEL,

mort à cinquante-quatre ans, le 12 janvier 2002.

Obsèques au crématorium du Père-Lachaise, samedi 19 janvier, à 10 heures.

Claire Léthel, 3, rue Saint-Charles, 75015 Paris.

– Saint-Brieuc. Sainte-Foy-lès-Lyon. Pithiviers.

M. et M^{me} Jacques Menault, son frère et sa belle-sœur, Pascal et Bénédicte, ses neveux, Sa famille et ses proches, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique MENAULT, docteur en médecine,

survenu le 13 janvier 2002, dans sa soixante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 janvier, à 9 h 30, en l'église Saint-Michel, à Saint Brieuc, et l'inhumation aura lieu au cimetière de Pithiviers, à 16 h 30.

35, boulevard de l'Europe, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

– Ouzouer-le-Doyen. Chateaudun. Patay. Orléans. Uzay-le-Venon. Neuil. Paris.

Elisabeth et Jean-Marie Luwez, Marie-Odile et Yves Lemaire, Geneviève Mestivier, Anne-Marie et Bernard Lemaire, Etienne et Danielle Mestivier, Jean-Pierre et Soline Mestivier, Brigitte et Jean-Jacques Chevalier, ses enfants,

Tous ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, M. et M^{me} Jean Cassegrain, son beau-frère et sa belle-sœur, Et les familles alliées, font part du retour vers la maison du Père de

Mme Emile MESTIVIER, née Marguerite NOUVELLON,

le 13 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 janvier, à 14 h 30, en l'église d'Ouzouer-le-Doyen (Loir-et-Cher).

– Hélène Renoux, son épouse, Delphine et Philippe Vincent, Muriel et Antoine Bastelica, Anne et Stanislas Poirier, ses enfants, Lucas, Félix, Louis, Paul, Flore, Juliette et Ben, ses petits-enfants, Simone Renoux, sa belle-mère, Les familles Bardi, Martin, Mosconi et Reynier, Tous ses amis, ont l'immense chagrin de faire part du décès de

André RENOUX, artiste peintre,

survenu le 13 janvier 2002, à l'âge de soixante-deux ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le samedi 19 janvier, à 17 heures, en l'église Saint-Germain des Prés, Paris-6^e.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille remercie le docteur Pierre Ruffié et son équipe à l'Institut Gustave-Roussy.

67, rue Vergniaud, 75013 Paris.

– Jacques Sapir et Béatrice Louâpre-Sapir, Le docteur Simone Cohen-Léon, ont la douleur d'annoncer le décès, survenu le 11 janvier 2002, du

docteur Michel SAPIR, commandant Dartois dans la Résistance, psychanalyste, ancien psychiatre assistant à l'hôpital Rothschild, fondateur de l'Areffs et du centre Balint, cofondateur de la *Revue française de médecine psychosomatique*.

L'inhumation a eu lieu mercredi 16 janvier, au cimetière parisien d'Ivry, dans le caveau de famille.

– Les directeurs M. C. Célerier, D. Cupa, G. Harrus-Révidi, Et l'ensemble de l'équipe éditoriale de *Champ psychosomatique*, ancienne *Revue de médecine psychosomatique*, ont le regret de faire part du décès du

docteur Michel SAPIR, cofondateur en 1959 de la *Revue de médecine psychosomatique* avec J. Aboulker et L. Chertok.

Les obsèques ont eu lieu mercredi 16 janvier 2002, dans l'intimité.

– L'AREFFS (Association de recherche, d'étude et de formation pour la fonction soignante), fondée en 1975. Ses membres et anciens membres, Le Centre Michaël Balint (centre de soins), fondé en 1982, Ses médecins et sa secrétaire, ont la douleur de faire part du décès de leur fondateur,

le **docteur Michel SAPIR,**

décédé le 11 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-septième année.

Il vous prie de partager l'intense souffrance que suscite la disparition de cet homme d'intelligence, d'humanité et, comme il aimait à le dire gravement, de plaisir.

66, boulevard d'Ornano, 75018 Paris.

année 2001-2002
TARIF ÉTUDIANTS
SOUTENANCES DE THÈSE
13,35 € - 87,55 F TTC la ligne

– Le président, Et les membres de la Société des ingénieurs Arts et Métiers ont la tristesse de faire part du décès de

Henri VERNEUIL, ingénieur Arts et Métiers (Aix 1940), parrain de plusieurs promotions, prix Nessim Habif 1973 pour son œuvre cinématographique.

Ils présentent à sa famille leurs condoléances et se recueillent à la mémoire de leur camarade.
(Le Monde daté 13-14 janvier.)

Condoléances

– Les membres du conseil d'administration de la Fédération française des clubs Unesco, Et l'ensemble des clubs ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Louis FRANÇOIS, président fondateur.

Ils adressent à toute sa famille et à ses proches, l'expression de leurs plus vives condoléances.

Remerciements

– Annie Dilman et ses enfants, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Erhan DILMAN,

prie de trouver ici leurs sincères remerciements.

– Merci à vous tous qui avez tant aimé

Pierre

et avez partagé avec nous son départ, merci pour vos paroles douces, chaleureuses et amicales, merci pour toutes vos attentions.

Les familles Barriquand et Morinière.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

Robert de MONTVALON

est entré dans la paix du Seigneur.

Suzanne, son épouse, Et ses enfants, invitent à participer ou à s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée samedi 19 janvier 2002, à 19 heures, en l'église Saint-Marcel, 82, boulevard de l'Hôpital, Paris-13^e.

20, rue Emile-Dubois, 75014 Paris.

– Il y a vingt ans,

Bernard MARANGE

disparaissait brutalement.

Nous ne l'oublions pas.

Cours

PHOTOGRAPHIE
Cours technique et théorique. Labo NB, l'art du tirage NB, analyse de l'image, réflexion.
Atelier recherche et création, pH. Neutre.
Tél. : 01-43-61-47-60.

Formations informatiques à domicile (prise en main matériel, Internet, multimédia, bureautique), dépannage micro.

Une équipe de formateurs et de techniciens à votre service en Ile-de-France.
ALDISA
Pour toute information, contactez le 01-46-67-18-90.

Communications diverses

– Le collectif «*Mille bougies pour la paix au Proche-Orient*» (constitué de lycéens, d'étudiants, d'enseignants et de gens de tous horizons) annonce sa participation au rassemblement silencieux aux côtés des «*Femmes en noir*» (comité composé de femmes israéliennes et palestiniennes) **contre la logique de guerre !**
Rendez-vous pour un rassemblement silencieux en vêtements noirs, de 15 heures à 17 heures, place de la Fontaine-des-Innocents (près du Forum des Halles), samedi 19 janvier 2002.
VOLTUAN (alias J.B. Reddé).

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 17 janvier 2002, à 20 h 30, Pauline Bebe, rabbin, auteure de *Isha* (éditions Calmann-Lévy) : «*Nouveau regard sur les Femmes juives*». Réservations au 01-42-71-68-19 ainsi que pour le concert klezmer du samedi 19 janvier, à 20 heures : Cuniot - Humery.

Café Carto au Bouillon-Racine, jeudi 17 janvier 2002, à 19 heures, avec Jean-Marc Léry, directeur du Musée Carnavalet.
jasmine.d.salachas@wanadoo.fr

Nominations

– **Pierre Lunel** a été élu, jeudi 13 décembre 2001, président de l'université Paris-VIII - Vincennes-Saint-Denis, au deuxième tour, face à trois autres candidats. Il a pris officiellement ses fonctions le 21 décembre. A cinquante-quatre ans, Pierre Lunel est professeur agrégé des facultés de droit et a enseigné dans les universités de Toulouse, Limoges, Paris-XII et Amiens. Il est actuellement responsable du DEA de droit médical et de la santé, directeur du laboratoire européen droit-santé de l'université Paris-VIII. Outre ses missions d'enseignement, Pierre Lunel a été secrétaire général de la mission du bicentenaire de la Révolution française en 1988-1989.

Il a également exercé les fonctions de conseiller technique du président de l'INA en 1988-1989, et de rédacteur en chef de la revue de l'INA.

Il a été conseiller technique d'Alain Decaux à la francophonie en 1989-1990.

De 1990 à 1992, il a été chargé de l'unité «*fiction*» à la direction des programmes de France 3.

Enfin, il est fondateur de l'Association d'assistance juridique aux plus démunis Droits d'urgence.

CARNET DU MONDE
TARIFS année 2001 - 2002
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS
18,50 € - 121,35 F TTC
NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
Ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS :
13,35 € - 87,55 F TTC

COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Abonnez-vous au **Monde** pour **26,35 € (172,84 F)** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :

LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 € (172,84 F)** par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : **Société Editrice du Monde**
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom

Prénom

N°rue

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N°rue

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mois)

"Le Monde" (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain, N.Y. (U.S. and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain, N.Y. 12919-1518)
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

La Basse-Normandie espère rebondir après Moulinex

Pour atténuer les conséquences des 3 500 licenciements, la région bénéficie de fonds publics qui pourraient lui permettre de conforter son développement, basé sur les PME et quelques entreprises de pointe

CAEN

de notre envoyée spéciale

Et si l'affaire Moulinex réveillait la Basse-Normandie ? Entre le drame social des 3 500 licenciés des usines de Falaise, Bayeux, Alençon, Cormelles-le-Royal et les 102,94 millions d'euros qu'apportera sur les trois prochaines années la convention de redynamisation entre l'Etat et les collectivités locales, cette région peut trouver l'occasion de se forger une identité économique.

Elaborée en quelques semaines, la convention, présentée le 14 décembre 2001, devrait être signée le 1^{er} février par les représentants de l'Etat et ceux des douze collectivités concernées. Elle s'ajoute aux 121,96 millions d'euros du plan social, qui doit permettre à Michel Bove, délégué interministériel, d'offrir, d'ici juillet, des solutions de reclassement aux anciens de Moulinex. La convention prévoit une ventilation des aides publiques en fonction des zones géographiques, des filières industrielles et de la formation professionnelle. La recherche scientifique et l'université en profiteront aussi.

Ces dispositifs ont pour objectif de renforcer les atouts de cette région, composée de trois départements (Orne, Manche et Calvados), dont certains estiment qu'« elle ne sait pas se vendre ». Si Deauville et Caen assurent à Calvados une incontestable notoriété, ce n'est pas le cas de Cherbourg, complexée par l'image de La Hague, ni de l'Orne, qui manque de locomotive.

TROIS DÉPARTEMENTS, 1,5 MILLION D'HABITANTS



D'ailleurs, la population de ces deux départements a légèrement baissé entre les deux derniers recensements.

Pourtant, cette région se porte plutôt mieux que d'autres. En 2000, avant que s'abatte sur elle le désastre Moulinex, elle affichait la création de 2 000 emplois nets, un des records nationaux. Aujourd'hui, avec 8,9 %, son taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne nationale. « Certes, il n'y a ni grande métropole, ni sièges sociaux d'entreprises, ni spécialité industrielle identifiée, mais il y a un tissu de PME très dynamiques et créatrices d'emplois et dont certaines sont très pointues technologiquement », explique Alain Kendirgi, directeur de la Société hérouvillaise d'économie

mixte pour l'aménagement (SHEMA). Les pôles Spiral (langage informatique) ou Cyceron (imagerie médicale) donnent à Caen une image de haute technologie que l'installation de Philips avait amorcée, et qui a permis de faire oublier le choc qu'avait provoqué, il y a dix ans, le dépôt de bilan de la Société métallurgique de Normandie.

Au nord de la région, la Cogema a permis à La Hague de se forger une image d'expertise dans la gestion des sites dangereux. Quant à l'arsenal de Cherbourg, dont le plan de charges dans la fabrication de sous-marins nucléaires est à la baisse, il a amené dans cette ville des ingénieurs spécialisés dans les technologies de pointe. Le bocage est parsemé d'entreprises plus tradi-

tionnelles et néanmoins performantes. C'est le cas des entreprises agroalimentaires, des sous-traitants de l'automobile ou de sociétés comme les Papeteries Hamelin, auxquelles leurs cahiers d'écolier assurent une belle réussite, ou de projets comme l'installation du groupe de luxe LVMH à Ducey (Manche), qui devrait créer à terme plus de 300 emplois. Dans le domaine agricole, les produits normands ne souffrent pas de l'image productiviste de ceux de Bretagne et, en quinze ans, la région s'est installée à la première place des régions ostréicoles de France. Mais la manne n'est pas également répartie. Et les réactions des élus à l'affaire Moulinex sont à l'aune de la situation qu'ils devront gérer, notamment en matière de perte de taxe professionnelle. « J'estime que la solidarité nationale ne joue pas en faveur de Falaise, où 60 % des habitants ne sont pas imposables », se fâche Claude Leteurte, maire (UDF) de cette commune, qui va perdre 910 000 euros, soit 25 % de sa taxe professionnelle. Il menace de ne pas signer la convention.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Au sud de la région, Alain Lambert, maire (RPR) de Fougères (Orne) et sénateur, n'a pas tardé pour lancer, depuis Paris, sa campagne « 1 000 emplois en 1 000 jours ». « Entre 1 000 emplois en une seule fois et cinquante fois vingt, je choisis la seconde solution », affirme-t-il en assurant que quatre projets représentant 250 emplois au total

devraient être annoncés d'ici à l'été. Par ailleurs, il compte sur son pôle de plasturgie, créé en 1985, pour attirer des entreprises de ce secteur.

De son côté, le conseil régional, qui investit beaucoup dans l'amélioration des transports, la culture et l'environnement, concocte une campagne de communication. « Il faut renverser la vapeur et valoriser l'image de cette région qui est agréable à vivre et ne se porte pas plus mal que les autres », précise son président, le sénateur (RI) René Garrec.

Pour certains, le déficit d'image de la Basse-Normandie tient aussi à l'individualisme de ses élus. Cette région est de celles où l'intercommunalité remporte peu de succès. Au point que le préfet de région, Francis Idrac, a demandé aux 705 communes du département de Calvados de se regrouper en intercommunalité d'une vingtaine de communes représentant quelque 10 000 habitants. De même, il a dû user de son autorité pour que le district de Caen passe au stade de communauté d'agglomération.

« La région souffre d'un manque de personnalités politiques d'envergure. (...) Une des voies de la modernité consisterait à s'appuyer sur le triangle maritime Caen-Rouen-Le Havre, bien timide pour l'instant », diagnostiquait récemment le géographe Armand Frémont, dans *Ouest-France*. Un projet d'aménagement du territoire qui ne semble pas vraiment à l'ordre du jour.

Françoise Chirot

PROFIL MICHEL BOVE, UN DOCTEUR INDUSTRIEL

Avec son air « british », Michel Bove, cet ancien trotskiste qui se définit comme un « bolcho-athée », soigne les « bobos industriels » faute peut-être de ne pas être devenu médecin comme il en rêvait. Surnommé « M. Moulinex », il est aujourd'hui chargé de trouver des moyens de reclassement pour les 3 500 employés de cette entreprise qui ne sont pas repris par SEB. Ce bavard impénitent parcourt des milliers de kilomètres au volant de sa voiture pour aller de réunion en réunion, en Normandie et à Paris.

Né à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), M. Bove, soixante et un ans, se revendique comme « un enfant de la République », tombé tout jeune dans le bain socialiste. Boursier pour ses études, il estime avoir une dette envers l'Etat. Grâce à sa grand-mère, militante à la SFIO, il a souvent croisé Guy Mollet et Gaston Defferre. Mais, faute d'avoir les moyens financiers de poursuivre, en même temps que son épouse, aujourd'hui psychiatre, des études médicales, il se dirige vers la faculté de droit et se spécialise dans le droit du travail.

A Lyon, il s'essaye au journalisme comme pigiste au *Progrès* et à *L'Echo-La Liberté*. Plus tard, à Paris, il se retrouve dans l'une des directions sociales de l'ex-ORTF, puis est

employé à l'ANPE. C'est le début d'une longue carrière dans les entreprises publiques, entrecoupée de passages dans les cabinets ministériels, notamment chez Edith Cresson et Jacques Chérèque. Les quelques années passées à la tête de la Mutuelle générale de la presse et du livre lui donnent une pratique des relations avec la CGT, qui lui sera bien utiles dans ses missions de restructuration industrielle.

La plus importante est celle de la sidérurgie, menée entre 1986 et 1988, où il s'agit de gérer les licenciements de quelque 20 000 ouvriers. Dix ans plus tard, il est sollicité pour une mission semblable au Havre pour les chantiers navals ; celle-ci s'est achevée fin décembre, au moment où débutait celle de Moulinex.

« Un Etat moderne ne peut pas éviter les mutations industrielles ; mais il faut éviter les carnages qui coûtent cher au contribuable », se justifie M. Bove. Pour lui, la restructuration industrielle va de pair avec l'aménagement du territoire, ce qui le place au carrefour des relations entre politiques, industriels et partenaires sociaux. Une position de pouvoir que manifestement il affectionne.

F. Ch.

Dans le Calvados, le PS cherche un nouveau chef de file pour remplacer Louis Mexandeu

CAEN

de notre correspondant

« Les libéraux déplorent à longueur de temps que l'Etat en fait trop. Les mêmes disent aujourd'hui que l'Etat n'en fait pas assez. » Députée PS du Calvados, Laurence Dumont est en colère, ce vendredi 14 décembre, à Caen, face aux élus bas-normands de droite critiquant « la faible participation de l'Etat dans la convention de redynamisation de la Basse-Normandie ». La scène se passe à la préfecture de région, sous le regard étonné de Michel Bove : « Devant une catastrophe totalement privée, tout l'appareil d'Etat s'est mobilisé. 120 % de mécontentement, c'est excessif », commente, à la sortie de la réunion, le délégué interministériel chargé du dossier Moulinex.

La proximité des élections législatives relance le classique débat droite-gauche sur le rôle de l'Etat, et redonne du tonus à M^{me} Dumont. Députée de la circonscription de Bayeux, la jeune femme est élue d'opposition au conseil municipal de Caen, depuis mars 2001, aux côtés de l'inamovible Louis Mexandeu, député PS de Caen depuis 1973. Ce sont les deux seuls élus municipaux socialistes de Caen. C'est pourtant au sein de la gauche que la bagarre fait rage. La fédération socialiste du Calvados est désormais sous la tutelle de Paris, à la suite de guerres picrocoliques en son sein. Les dernières élections municipales ont été si calamiteuses pour les socialistes dans le département que même Hérouville-Saint-Clair, ville laboratoire de la gauche pilotée par François Geindre durant trente ans, est passée à droite. A Lisieux, Yvette Roudy, députée, n'a pas été réélue pour un troisième mandat municipal.

A Caen, M. Mexandeu a été battu dans sa cinquième tentative de ravir la mairie, une ville qui a voté Lionel Jospin à 50,5 % en 1995. Pourtant, à 70 ans, ce mitterrandiste de la première heure, qui fut ministre des PTT et des anciens combattants, ne veut pas entendre parler de retrait. « C'est sous les chènes que l'on ramasse les glands » est sa formule préférée pour évacuer d'un revers de manche les prétendants. MM. Geindre et Philippe Duron en savent quelque chose. En janvier 2001, candidats à la candidature pour les municipales de mars à Caen, ils ont dû jeter l'éponge face à M. Mexandeu.

« LANG, C'EST DANS LE PAQUET MOULINEX »

Pour les élections législatives de juin, la convention nationale du PS a refusé d'investir l'ancien ministre. Et un nom est sorti du chapeau : Jack Lang, suscitant cependant quelques réserves chez les militants : « Jack Lang, c'est dans le paquet Moulinex ? », dit l'un d'eux. Caen et la Basse-Normandie manquent de locomotive. « Alors pourquoi pas le ministre de l'éducation nationale ? », se demande un cadre du PS. M. Lang joue d'abord les modestes : « Je suis un bon soldat. Je ferai ce qu'on me demandera », répète-t-il. Mais il craint le piège, car M. Mexandeu mobilise ses réseaux. Le cas de Caen sera examiné dans un premier bureau national du PS. M. Mexandeu devait être reçu ce mercredi par Lionel Jospin. « La machine à perdre s'est remise en route, dit un socialiste caennais. On peut imaginer que la gauche n'ait plus aucun député en juin prochain dans le Calvados ! »

Jean-Jacques Lerosier

Puy-de-Dôme : 70 000 jeunes vont être vaccinés contre la méningite de type C

En un peu plus d'un an, 12 cas, dont 4 mortels, ont été diagnostiqués

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Sans qu'il y ait urgence, il y a nécessité. Tel se voulait le message adressé mardi 15 janvier à Clermont-Ferrand par le professeur Lucien Benhaïm, directeur général de la santé, qui avait tenu à être présent sur le terrain à la veille d'une campagne vaccinale contre la méningite de type C décidée dans le département du Puy-de-Dôme. Ce mercredi, le représentant du ministre délégué à la santé devait accompagner deux des soixante équipes qui opéreront, l'une dans un centre clermontois de protection maternelle et infantile, l'autre au lycée Ambroise-Brugière, dans lequel deux cas de méningite ont été recensés en 2001 dont un mortel.

Pour commenter la décision de Bernard Kouchner de faire procéder à cette campagne, sans précédent en France, puisque ce sont près de 70 000 personnes, âgées de 2 mois à 20 ans, qui devront être vaccinées sur 84 communes

du département, le directeur général de la santé, professeur d'épidémiologie, se veut avant tout pédagogue.

Il sait qu'une telle initiative peut laisser penser à une opinion publique qu'un danger de propagation proche de l'épidémie existe. Il rappelle que dans le Puy-de-Dôme le seuil épidémique (10 cas pour 100 000 personnes) est loin d'être atteint puisqu'il est infé-

rieur de moitié. Mais ce constat ne peut occulter que, depuis les treize derniers mois, 12 cas de méningite de type C, dont 4 mortels, ont été diagnostiqués dans ce département et que les plus graves ont été enregistrés selon un rythme accéléré depuis le mois de novembre 2001 avec des caractéristiques biologiques permettant d'établir des risques de dispersion. D'où la nécessité de

procéder à une telle campagne.

Le choix du vaccin, le Meningotec, élaboré en Grande-Bretagne (il n'est autorisé en France que depuis vendredi 11 janvier), s'est imposé parce qu'il est efficace dès l'âge de 2 mois, contrairement au vaccin A + C utilisé jusqu'alors en France et qui ne peut être prodigué qu'à des sujets âgés de plus de 18 mois. Comme tous les vaccins, il peut engendrer des effets secondaires (réactions d'hypersensibilité), mais les effets indésirables graves n'ont représenté statistiquement que 1 cas sur 22 300.

60 ÉQUIPES DE VACCINATION

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance des parents des mineurs scolarisés devant être vaccinés par un courrier signé du ministre délégué à la santé. La population scolaire représente 65 800 élèves relevant de 278 établissements, dont 217 écoles primaires, et 7 500 étudiants. Il faut y ajouter les extra-

scolaires (apprentis, handicapés, gens du voyage, population carcérale, SDF) qui bénéficieront de structures diverses mises en place à cet effet, dans les établissements dont ils relèvent, dans les centres de protection maternelle et infantile et dans les dispensaires. Ils pourront aussi y recevoir la visite de l'une des 60 équipes de vaccination organisées en un temps record par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, qui a reçu l'apport des services de santé militaires.

En quatre jours, un tour de force a été réalisé : mettre en place une structure à même de vacciner la population ciblée. Depuis lundi 14, 73 463 doses du vaccin Meningotec sont disponibles à Clermont-Ferrand, qui permettront une campagne de vaccination gratuite, mais non obligatoire, dont la date limite a été fixée au samedi 9 février.

Jean-Pierre Rouger

Marseille sans transports en commun

POUR la troisième journée consécutive, aucun métro ni bus ne circulait, mercredi 16 janvier à Marseille. Une réunion sur la sécurité entre les représentants de la Régie des transports marseillais (RTM), en grève à la suite d'une agression, était prévue dans la journée avec le préfet de police. Le passager d'une moto avait tiré samedi soir sur le véhicule banalisé de contrôleurs, sans faire de victime, mais une balle qui serait de calibre 22 long rifle, s'était logée dans le tableau de bord de la voiture. Le personnel avait décidé mardi de reconduire le mouvement de grève dans l'attente d'un « signe fort » pour la sécurité, selon des responsables syndicaux. Le mouvement a commencé dimanche dans certains secteurs, avant de s'étendre à l'ensemble de la cité phocéenne.

Discussions pour le rachat de la Grande Roue par la Mairie de Paris

LE DÉMONTAGE de la Grande Roue, installée depuis deux ans place de la Concorde, à Paris, devrait commencer rapidement, et pourrait durer environ trois mois, selon son propriétaire, Marcel Campion. Celui-ci s'inquiète de l'astreinte de 15 000 euros par jour qui lui a été signifiée lundi 14 janvier. Au terme d'une rencontre à l'Hôtel de Ville avec Bertrand Delanoë, organisée, mardi à l'initiative du maire (PS) de la capitale, M. Campion s'est félicité de la proposition de rachat émise par la Mairie de Paris. « Si le maire veut nous sauver de cette galère en rachetant la Grande Roue, pourquoi pas ? », M. Campion, qui n'a pas retenu l'autre solution de la mairie : installer cette attraction dans un autre quartier de la capitale, par exemple dans le parc de la Villette, dans le 19^e arrondissement.

DÉPÊCHES

■ CHAMPAGNE-ARDENNE : le liquidateur judiciaire du tribunal de commerce de Troyes a annoncé, lundi 14 janvier, une procédure de licenciement économique des 60 métallos des Laminaires de Clairvaux à Ville-sous-Laferté (Aube) qui appartiennent au groupe italien India. La forge de Saint-Bernard, à l'origine de ces laminaires, avait été fondée par des moines il y a neuf siècles et n'avait, depuis, jamais fermé ses portes. Aucun repreneur ne s'est encore fait connaître, mais le liquidateur laissera le site en l'état jusqu'au 1^{er} mars, dans l'espoir qu'apparaisse un projet industriel de reprise, du fait des savoirs-faire spécifiques et assez rares des Laminaires de Clairvaux. - (AFP)

■ NORMANDIE : la pollution est « encore nettement perceptible » à l'extrémité de la canalisation de rejets en mer de l'usine Cogema de la Hague (Manche), même si une baisse de la contamination a été notée depuis 1997, a annoncé, mardi 15 janvier, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) de Basse-Normandie. Les 24 et 25 septembre 2001, des sédiments avaient été prélevés pour examen à l'extrémité de la canalisation de l'usine, qui se jette en mer à 2 kilomètres environ du Nez de Jobourg et à une profondeur d'une quarantaine de mètres. En 1997, des opérations de détartrage de la canalisation avaient conduit à un rejet accidentel de tartre contaminé. - (AFP)

■ LA RÉUNION : plus de la moitié des habitants du village de Bois-Blanc, à Sainte-Rose, ont refusé leur évacuation, décidée mardi 15 janvier par le préfet, malgré les risques d'une nouvelle éruption volcanique du piton de la Fournaise. Ils craignent des pillages ou ne souhaitent partir qu'« au dernier moment ». - (AFP)

L'AUTRE AFFAIRE DES OTAGES

Des amis de Jacques Chirac ont-ils torpillé un accord sur la libération des otages français conclu à Téhéran en mars 1986 ? Le négociateur de François Mitterrand, Eric Rouleau, l'affirme



Les otages seront finalement libérés le 4 mai 1988. Ils arrivent le lendemain à Villacoublay où Jacques Chirac les accueille.

JACQUES CHIRAC et le RPR ont-ils, avant les élections législatives du 16 mars 1986, torpillé la libération d'otages français au Liban pour s'en prévaloir une fois au pouvoir ? L'accusation, grave, avait défrayé la chronique à l'hiver 1986-1987, suite à des articles de Kathleen Evin dans *Le Matin de Paris*. Elle a été, depuis, évoquée dans divers ouvrages. Elle rebondit aujourd'hui avec le témoignage d'un négociateur, l'ancien ambassadeur en Tunisie Eric Rouleau. Celui-ci affirme aujourd'hui « avoir négocié à Téhéran, à la demande de François Mitterrand, avec Mohsen Rafiqhdoust, ministre iranien des « gardiens de la révolution » et responsable des services spéciaux, et obtenu un accord, le 13 mars 1986, sur les conditions de la remise de quatre otages français au ministre Roland Dumas à Damas, le 15 mars ». Selon lui, son interlocuteur a sèchement annulé l'accord le lendemain. « Pendant que je négociais, dit avoir alors appris Rouleau, des envoyés de M. Chirac, dans le même bâtiment, surenchérisaient. » Il ajoute « avoir eu, depuis, confirmation » de ses assertions.

Quelle est la situation lorsque Eric Rouleau, très tôt le 12 mars 1986, atterrit en Iran ? François Mitterrand est président ; le socialiste Laurent Fabius un premier ministre que les sondages donnent battu aux législatives du 16. Au Liban, le Djiha détient depuis près d'un an les Français Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann (la mort d'un quatrième otage, Michel Seurat, a été officialisée le 5 mars). Ils exigent, pour leur restitution, la libération des cinq membres emprisonnés en France d'un commando, dont la tête politique est Anis Naccache, qui a tenté d'assassiner, le 18 juillet 1980, l'ex-premier ministre du Chah Chapour Bakhtiari, tuant une voisine et un policier. Par les contacts des diplomates, des agents secrets et d'intermédiaires privés avec l'arrière-ban étatique des ravisseurs – Téhéran et Damas – Paris sait qu'il devra aussi négocier la dette Eurodif (plus d'un milliard de dollars que Paris refuse de rembourser à Téhéran sans compensation pour les avoirs perdus des industriels français après la révolution islamique de 1979). De plus, l'Iran, en guerre avec l'Irak depuis 1980, exige de Paris, qui livre des armes à Bagdad, une politique « plus équilibrée ». A ces questions de fond s'ajoute un litige imprévu : « par erreur », le 19 février, la France a expulsé deux militants irakiens pro-iraniens vers Bagdad ! Téhéran exige que Saddam Hussein les renvoie.

Pourquoi François Mitterrand confie-t-il cette mission à Eric Rouleau ? Longtemps chef de la rubrique Moyen-Orient au *Monde*, celui-ci connaît remarquablement le personnel politique iranien. A Tunis, il est aussi chargé des contacts avec la Ligue arabe et les Palestiniens de l'OLP. Mohsen Rafiqhdoust, qu'il connaît et qui l'a contacté, confirme le 10 mars qu'il est le bienvenu à Téhéran. Aux dires d'Eric Rouleau, Abou Iyad, numéro deux de l'OLP, le prévient : « Vous allez échouer, l'opposition [le RPR] vous double depuis longtemps. » A son arrivée, le 12 au matin, le chargé d'affaires français, Pierre Lafrance, s'étonne, dit Rouleau. Il l'informe, selon lui, « des promesses attrayantes que l'opposition a présentées à Téhéran pour régler le contentieux après les élections » du 16 mars. M. Lafrance n'a pas souhaité s'exprimer publiquement. Il n'avait pas prévenu Paris, à l'époque, de cette information. Eric Rouleau et Pierre Lafrance parviennent, le 13, à un accord en cinq points, qui prévoit une libération des otages le 15, contre la grâce d'Anis Naccache et son départ, la veille,

temps » que lui pour la droite française. Mais il donne des précisions sur la « surenchère ».

– Là où François Mitterrand, selon lui, n'acceptait que la libération de Naccache en contrepartie des otages, et l'élargissement de ses complices « plus tard », sans calendrier fixé d'avance, la droite, selon lui, acceptait « la libération des cinq personnes condamnées en France ».

– Quand Rouleau proposait de « dissocier Eurodif de la dette iranienne envers les entreprises françaises », donc le principe du remboursement à l'Iran du prêt selon des modalités à définir, le RPR acceptait de « payer cash 750 millions de dollars » avant même le règlement du contentieux.

– Rouleau aurait refusé toute discussion sur la fourniture d'armes à l'Iran. L'opposition aurait, selon lui, promis des armes. (En réalité, des obus français portaient déjà clandestinement vers l'Iran. Téhéran voulait des armes moins chères et plus diversifiées, et un « geste politique » de distanciation française vis-à-vis de l'Irak.)

Le chargé d'affaires français, Pierre Lafrance, informe Rouleau « des promesses attrayantes que l'opposition a présentées à Téhéran pour régler le contentieux après les élections »

pour Genève. Le 14 à l'aube, Mohsen Rafiqhdoust, sans explications, leur annonce que l'accord ne tient plus. Son adjoint, Mohamed Sadegh, présent aux pourparlers, expliquera aux deux diplomates français que leurs propositions étaient « trop modestes et trop tardives. La bourse des valeurs a atteint son zénith ». Ceux-ci, dans leur télégramme (n° 217) à Paris, écriront : « L'opposition [selon M. Sadegh] entretient des relations suivies avec les ravisseurs » et leur a promis, une fois Jacques Chirac à Matignon, « un règlement beaucoup plus avantageux que celui élaboré par l'actuel gouvernement ». Hormis le fait que Rouleau s'exprime aujourd'hui, la nouveauté de son témoignage tient en deux points. D'abord la présence concomitante d'un ou de représentants RPR à Téhéran. Le nom le plus souvent cité est celui de Michel Roussin. Celui-ci dément avec vigueur cette rumeur. Interrogé par *Le Monde*, il déclare n'avoir « été qu'une fois dans sa vie à Téhéran, en 1979 ». De fait, aucun élément n'atteste sa présence en Iran en mars 1986. Eric Rouleau, lui, dit « ne pas savoir qui négociait en même

– Enfin, l'« ordre de mission » présidentiel était de refuser la demande iranienne d'expulser les opposants au régime islamiste réfugiés en France. La droite aurait accédé à cette demande. Pis, elle aurait, selon Eric Rouleau, accepté de « fermer les yeux » en cas d'enlèvements d'opposants en France ! De ces assertions, il tire deux conclusions extrêmement graves : premièrement, la libération des otages a été retardée de deux ans (ils rentreront en France le 4 mai 1988) ; deuxièmement, l'incapacité de Jacques Chirac, devenu premier ministre, de réaliser en totalité ses supposées « promesses » de mars 1986 expliquerait la vague d'attentats qui secoua Paris du 4 au 17 septembre suivant, dont un à l'Hôtel de ville et un à la préfecture de police, qui firent 11 morts et 150 blessés, Téhéran entendant lui rappeler ses engagements. Il est aujourd'hui communément admis que les commanditaires des attentats étaient iraniens. Des indices abondent dans le sens de la thèse d'Eric Rouleau, au moins quant à l'existence d'une « négociation parallèle » du RPR. Mais d'autres vont, aussi, en sens contraire.

En faveur de la thèse d'Eric Rouleau

– Le témoignage d'un intermédiaire, Reza Raad, qui assure que les ravisseurs lui ont fait part, en 1986, des « propositions » de l'opposition. Témoignage réitéré dimanche 13 janvier 2002 sur Canal+.

– Joëlle Kauffmann, femme de l'otage Jean-Paul Kauffmann, a déclaré en 1987 que Jacques Chirac, premier ministre, lui avait dit le 22 mai 1986 : « Je m'occupe de cette affaire depuis longtemps. Je n'ai pas attendu d'être à Matignon. » Elle confirme aujourd'hui ce propos, sans en tirer de conclusion. Le même Jacques Chirac a déclaré sur Europe 1 le 6 janvier 1987 : « Avant d'être au gouvernement, j'ai tenté d'apporter ma petite contribution » à la libération des otages. Organe du RPR, *La Lettre de la Nation* écrivait le 21 janvier 1987 : « Jacques Chirac ne s'est jamais caché d'avoir, avant le 16 mars 1986, multiplié les efforts pour parvenir à la libération des otages. Qui pourrait lui en faire grief ? Maurice Ulrich évoquera des « raisons humanitaires ». Arguments peu convaincants, l'Etat semblant avoir été maintenu dans l'ignorance de ces « efforts ».

– Jacques Chirac cherchera à tenir les supposées « promesses ». L'opposant iranien Massoud Radjavi sera expulsé vers Bagdad le 7 juin 1986. Deux acomptes seront versés à Téhéran, de 300 et 330 millions de dollars, fin 1986, avant que le dossier Eurodif ne soit apuré (il le sera définitivement en 1991). Surtout, peu après son accession à Matignon, il demandera à François Mitterrand de gracier non seulement Anis Naccache mais aussi ses quatre complices. Le président s'y refusera comme il l'avait toujours fait.

En défaveur de la thèse d'Eric Rouleau

– L'absence de preuve de la présence d'un quelconque représentant RPR à Téhéran en mars 1986. Hormis le témoignage du Palestinien Abou Iyad, mort depuis, les sources évoquant une « surenchère » du RPR sont toutes iraniennes. Pourquoi les juger dignes de foi et ne pas y voir une volonté, de la part de preneurs d'otages, de « manipuler » la classe politique française ? Et tous les indices amenant à voir un « sabotage » RPR de la mission Rouleau ont pour origine l'entourage de l'ex-président Mitterrand. Pierre Joxe disait en 1990 : « Chirac a négocié avec les Iraniens en leur disant : ne faites pas ça maintenant, je vais gagner les législatives et Mitterrand (...) s'en ira. A ce moment-là vous traiterez avec nous. Des preuves existent, un jour elles seront connues. » Elles ne le sont toujours

pas. Et Gilles Ménage, chef de cabinet à l'Elysée, nous a déclaré : « On ne peut exclure une négociation parallèle de l'opposition, mais de là à dire qu'elle a fait échouer la libération des otages... ». Lui s'y refuse.

– Le 8 mars, trois jours avant le départ d'Eric Rouleau, quatre membres d'une équipe d'Antenne 2 avaient aussi été pris en otages à Beyrouth. Difficile d'y voir une volonté de Téhéran de « normaliser » ses relations avec Paris.

– Deux accrocs survenus durant la mission d'Eric Rouleau peuvent expliquer le revirement iranien hors interférence extérieure. L'annonce, par Bagdad, le 13 mars, que, contrairement à l'assurance de Rouleau, les deux opposants irakiens pro-iraniens expulsés ne « souhaitent pas rentrer en France ». Et la parution, à la une du *Monde* le même jour, d'un article titré « M. Mitterrand n'écarterait pas l'éventualité d'une démission ». Téhéran peut en avoir conclu qu'aboutir avec son représentant personnel, Eric Rouleau, n'avait plus de sens. Plus généralement, pourquoi l'Iran aurait-il, la veille d'une échéance cruciale, rendu les otages aux socialistes, avec lesquels ils avaient alors un très lourd contentieux ? Eric Rouleau peut sincèrement penser être parvenu à un accord, et ses interlocuteurs l'avoir « instrumentalisé » dans le souci de faire monter les enchères.

Restent deux énigmes. D'abord, quand Charles Pasqua et Jean-Charles Marchiani entrent-ils dans le jeu ? Sur LCI, lundi, Marchiani a répondu : « en août-septembre 1986 ». Mais selon certaines sources, les deux hommes suivaient le dossier des otages dès 1985. Surtout, comment ont-ils obtenu leur libération, en 1988, sans élargissement d'Anis Naccache et de ses complices ? Tous ceux qui ont approché les négociations de 1985-1986 assurent que telle était la revendication première des Iraniens. Or François Mitterrand n'acceptera de les gracier qu'en 1990. Il a fallu offrir une contrepartie suffisamment « attrayante » pour faire renoncer Téhéran à sa principale exigence.

Sylvain Cypel

★ A LIRE. Pierre Favier et Michel Martin-Rolland, dans *La Décennie Mitterrand* (Le Seuil, octobre 1991), et plus amplement encore Gilles Ménage, chef de cabinet de François Mitterrand à l'époque, dans *L'Œil du pouvoir* (Fayard, 2001), évoquent l'affaire sans trancher dans un sens ou dans un autre. La thèse d'Eric Rouleau est radicalement affirmée par Pierre Péan, dans *La Menace* (Fayard, 1988) et dans *Manipulations africaines* (Plon, 2001).

Pas de tribunal pour étrangers à Roissy ! Du mauvais usage de Jean Renoir

par Bruno Marcus et Jean-Pierre Rosenczveig

LE gouvernement s'apprête à décider par décret qu'une chambre du tribunal de grande instance de Bobigny siègera dans l'enceinte de l'aéroport de Roissy pour se prononcer sur la nécessité de maintenir en zone d'attente l'étranger arrivé à nos frontières sans titre régulier, dans la perspective notamment de son refoulement. L'idée n'est pas d'aujourd'hui ; les travaux d'aménagement seraient sur le point de s'achever.

Certes, cette initiative n'est pas illégale, puisqu'elle est rendue possible par une disposition de l'article 35 *quater* de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur le séjour des étrangers à laquelle on n'avait pas, jusqu'ici, trouvé nécessaire de faire appel. Elle n'en est pas moins dangereuse et destructrice.

La patrie des droits de l'homme aura sans doute droit à un magnifique dessin de Plantu en première page du *Monde* qui fera le tour de la planète. On y verra un magistrat, en robe, sur deux passerelles d'avion, tenant dans la main gauche un panneau « Arrivée » et dans la main droite un panneau « Retour » et articulant dans différentes langues : « Circulez ! »

Peut-on suggérer d'aller plus loin ? Pour accélérer encore les procédures, il suffirait d'installer des magistrats dans les avions venant de l'étranger à côté du policier de service : pendant le vol Bamako-Roissy, ils auraient le temps de statuer et de faciliter aux étrangers non admis une réservation pour le premier retour.

Derrière la dérision, essayons de comprendre. D'évidence, la pression aux frontières croît et continuera certainement à croître pour des raisons qui tiennent à la situation politique et économique de certains pays. Dans ce contexte, s'agissant de l'entrée des ressortissants d'Asie, d'Europe de l'Est et même d'Afrique noire, la France doit faire face à moins de demandes que d'autres pays de l'Union. L'immigration africaine est

d'abord interne à l'Afrique. Pour autant, la pression est réelle. A Roissy, entre 300 et 500 personnes séjournent désormais chaque jour en zone de rétention dans des conditions maintes fois et à juste titre dénoncées par les associations présentes autorisées à y pénétrer, tant en ce qui concerne leur « hébergement » que les possibilités qui leur sont laissées d'exercer les droits reconnus par les conventions internationales ratifiées par la France.

Chaque matin, pour 10 heures, 50 à 90 étrangers – pour une vingtaine au maximum il y a quatre ans –, parfois avec des enfants en très bas âge, sont transférés de la zone d'attente de Roissy au tribunal de grande instance de Bobigny afin qu'il soit statué à la demande de l'administration sur leur maintien en zone d'attente ; à défaut, ils se verront délivrer un sauf-conduit provisoire.

La charge est lourde : 14 500 décisions ont ainsi été rendues en

des libertés dans ces conditions ? Sans excès, comment ne pas se souvenir des « sections spéciales » ? Il est encore temps d'arrêter. Assumons le problème que nous pose l'arrivée de réfugiés économiques ou politiques qui ne sont pas des délinquants du fait d'être pauvres ou persécutés. On peut s'ac-

corder sur le fait que gérer civilement ce qui est un problème humanitaire ne veut pas dire que tous les étrangers, y compris les mineurs isolés, doivent être autorisés à entrer sur le territoire français et dans l'espace Schengen.

Que vise-t-on à travers la manœuvre qui se dessine ? A rendre aux juridictions administratives le contrôle de la privation de liberté qu'est la mise en rétention par défiance des juges judiciaires ? Faisons-le, mais assumons-le. Veut-on seulement soulager la police des frontières ? Pour des économies de bouts de chandelle, la France va se ridiculiser et galvauder le message qu'elle tente de renvoyer – parfois maladroitement, mais somme toute plutôt à bon escient – en tant, au-delà de ses contradictions, que patrie des droits de l'homme.

Il est d'autres stratégies pour garantir – avec les limites heureuses de l'exercice – le contrôle de nos frontières. La voie qui nous est offerte nous déconsidère. On aura du mal à l'habiller en prétendant qu'on a rénové les locaux de la zone d'attente ou que l'on dote les mineurs d'un administrateur ad hoc pour être refoulés en toute légalité vers leur pays. Nous serons quelques-uns à refuser d'aller prendre un siège à Roissy. Peut-être au nom de l'accueil délivré à nos pères par la France voici quelques décennies, accueil qui nous fait aujourd'hui magistrats de la République ou auxiliaires de justice !

BRUNO MARCUS EST AVOCAT À BOBIGNY ET PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE.

JEAN PIERRE ROSENZVEIG EST VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY.

Nombre d'avocats et de magistrats refuseront cette caricature qui symbolise ce contre quoi ils ont voulu lutter en s'engageant dans la justice

2001. Le « contentieux des étrangers » est devenu premier pour la juridiction. Il faut régulièrement organiser une deuxième, voire une troisième audience en parallèle. La pression est également très forte pour la police de l'air et des frontières, obligée de mobiliser nombre de fonctionnaires chaque jour – en théorie deux pour un étranger – pendant quasiment dix heures, parfois plus. Les conditions de séjour dans le tribunal, pour s'être améliorées, ne sont faciles ni pour les étrangers ni pour l'escorte.

De là à vouloir installer le tribunal à Roissy, il y a un pas à ne pas franchir ! Comment imaginer un seul instant que les juges qui accepteraient de siéger à Roissy en zone d'attente ne seraient pas de fait

tribunal jugeant les conflits médicaux dans une salle d'opération, les conflits entre jeunes et locataires dans un hall d'immeuble, les conflits clients-garagistes dans un garage, ou les violences à enseignants dans une école, tout en offrant les garanties de sérénité, d'indépendance, de loyauté qu'appelle notre tradition juridique. En tout cas, on doit refuser de telles perspectives.

La France s'apprête à commettre une énorme faute. Nombre d'avocats et de magistrats refuseront cette caricature de justice qui symbolise ce contre quoi ils ont voulu lutter en s'engageant dans la justice. Comment imaginer que des juges seraient volontaires pour prétendre être des juges libres garants

Conseil constitutionnel contre Cour de cassation par Dominique Rousseau

DIRE que la censure par le Conseil constitutionnel de la définition de la légitimité par le législateur du licenciement économique est politique peut se comprendre d'au moins deux manières : soit par référence à la composition actuelle du Conseil – sept juges sur neuf ont été nommés par des personnalités de droite –, soit par référence au raisonnement du Conseil, qui se révélerait politique par manque de pertinence juridique.

Si l'on refuse par hypothèse – naïve ? – la première explication, reste la seconde. Qui se vérifie. Il est souvent reproché au législateur de rester en deçà de sa compétence, c'est-à-dire, de rédiger ses lois dans des termes vagues, imprécis et ouverts qui laissent en conséquence une trop grande liberté aux autorités chargées de les mettre en œuvre. Or, en l'espèce, le Parlement avait pleinement exercé sa compétence en remplaçant la formule générale et extensive de l'article L. 321-1 du code du travail par une définition des trois cas ouvrant aux chefs d'entreprise la possibilité de licenciement pour motif économique.

D'habitude, le Conseil apprécie positivement cette affirmation du pouvoir législatif. Ici, il en fait reproche : le législateur aurait dû trouver une définition suffisamment floue pour n'exclure aucune hypothèse de licenciement économique ! Reproche non fondé juridiquement puisque l'article 34 de la Constitution impose au contraire

au législateur de poser les règles propres à assurer la mise en œuvre du droit de chacun à obtenir un emploi. Et quand le Conseil, à l'appui de sa démonstration, donne comme exemple de motif de licenciement exclu par la loi la cessation d'activité de l'entreprise, il commet ce que les juristes appel-

DOMINIQUE ROUSSEAU EST PROFESSEUR DE DROIT CONSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ MONTPELLIER-I, MEMBRE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE.

lent une erreur de droit. Ce cas entre, en effet, dans la première hypothèse de licenciement économique prévue par la loi, celle où l'employeur est confronté « à des difficultés économiques sérieuses n'ayant pu être surmontées par tout autre moyen » : s'il cesse son activité pour des raisons économiques, les conditions de possibilité juridique de licenciement sont évidemment réunies.

Plus surprenant encore, les trois catégories de motifs de licenciement économique admis par la loi – des difficultés économiques sérieuses, des mutations technologiques mettant en cause la pérennité de l'entreprise, des nécessités de réorganisation indispensables à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise – ne sont ni une création « politique » du législateur ni vraiment une nouveauté juridique, puisqu'elles sont celles que la Cour de cassation retient depuis une dizaine d'années.

Régulièrement, en effet, la Cour juge qu'une réorganisation ne peut constituer une cause économi-

que de licenciement si elle est dictée par le désir de l'employeur d'augmenter ses profits et de remettre en cause une situation acquise jugée trop favorable aux salariés (C. cass., 30 septembre 1997, Société usines de Rosières) ; ou encore qu'une réorganisation fondée sur la volonté de l'employeur de privilégier le niveau de rentabilité de l'entreprise au détriment de la stabilité de l'emploi ne constitue pas un motif économique justifiant le licenciement (C. cass., 1^{er} décembre 1999, Société Miko). Bref, le Parlement n'a pas bouleversé le droit existant ; il a au contraire « réceptionné » la jurisprudence de la Cour de cassation qui sanctionnait, sous l'empire de l'ancienne législation, les « licenciements boursiers ».

Dès lors, un soupçon s'insinue : le Conseil, irrité de n'avoir pas été suivi par la Cour de cassation dans la définition constitutionnelle de la responsabilité pénale du président de la République, n'a-t-il pas voulu prendre une revanche institutionnelle ? Car la censure vise moins le gouvernement que la Cour de cassation. Même si, dans un communiqué de presse qui n'a aucune valeur juridique, le Conseil précise que la jurisprudence de la Cour de cassation continuera de s'appliquer, il n'en reste pas moins en effet que la décision – qui seule fait droit – « casse » cette jurisprudence des licenciements boursiers en « cassant » la loi qui la représentait. Ou, alors, il faudrait considérer que le communiqué autorise ce que la décision a cassé !

Par impossibilité de lui trouver une pertinence juridique, cette décision de censure révèle sa quali-

té politique. Décidément, il est grand temps de changer le Conseil constitutionnel, son mode de désignation sans doute, mais aussi et surtout son mode de saisine et sa procédure de jugement. Sinon...

Madagascar : pour la démocratie par Lalatiana Ravolomanana

MARC RAVOLOMANANA, candidat de l'opposition à la présidence de la République de Madagascar, appelle à la rescousse tous les pays amis de Madagascar dans un point de vue publié par *Le Monde* du 9 janvier. Frustré de n'avoir pas été élu dès le premier tour – il n'obtient que 46 % des voix d'après les résultats provisoires –, il tente ainsi d'éviter que la sanction du second tour ne vienne éventuellement arrêter sa conquête d'un pouvoir absolu.

Car c'est de cela qu'il s'agit : de la mainmise d'un gourou milliardaire sur un pays que les difficultés actuelles rendent vulnérable aux sirènes d'un serviteur zélé d'un capitalisme international douteux.

Puisque M. Ravolomanana se place sur le terrain de la dignité, il lui faut être digne des principes dont il se réclame, au premier rang desquels la souveraineté du peuple et le respect du droit. Com-

TRÈS récemment, dans ces colonnes, Denis Olivennes, directeur général de Canal +, avouait sa

flamme inextinguible pour le cinéma français (*Le Monde* du 12 janvier). Dans un bel élan final, il invoquait Jean Renoir et *La Règle du jeu* : « Comme l'a magnifiquement illustré Jean Renoir, dans l'un des plus grands chefs-d'œuvre de l'histoire du cinéma, la transgression de la règle du jeu par des individus insouciants et certains d'avoir l'éternité devant eux conduit au désastre. La règle du jeu du financement du cinéma mérite que nous mettions pour la défendre plus de conscience et d'imagination. »

Hélas pour M. Olivennes, qui trop embrasse mal étreint. Que n'a-t-il revu le film de Jean Renoir avant d'oser ce parallèle aussi maladroit qu'inadéquat ? Comment peut-il enrôler Renoir dans le mauvais combat que mène actuellement la holding qui le dirige pour un cinéma mondialisé par intérêt économique ?

Croit-il un seul instant que le message de Renoir était celui de la résignation et de l'obéissance à cette règle sociale qui fait des puissants les maîtres éternels du jeu, et des faibles les non moins éternels dindons de la farce ? Quant au désastre auquel il fait allusion, il ne reposait pas pour Renoir sur l'acceptation de ce jeu de dupes mais sur son nécessaire dépassement. Et voilà comment, en un tournemain, on transforme un homme de gauche en chanteur de la foire d'empoigne libérale.

Denis Olivennes y va un peu fort. Pour un peu, on se surprendrait à penser que sa maison brûle et qu'il cherche à éteindre l'incendie par tous les moyens, y compris par la captation frauduleuse d'héritage ! Et puis, décidément, il choisit mal ses exemples : sait-il que *La Règle du jeu* fut un cuisant échec commercial et qu'à ce titre il ne rentrerait guère, aujourd'hui, dans ses canons commerciaux fondés sur le profit et la rentabilité immédiate ?

On peut bien célébrer Renoir puisqu'il est mort. De là à finan-

cer ses héritiers... Ces petits arrangements avec le film de Renoir n'auraient guère d'importance, en effet, s'ils ne servaient à vendre une politique entièrement fondée sur la haine viscérale de l'exception culturelle, qu'elle soit française, mexicaine, algérienne ou indienne d'ailleurs. La

règle selon Denis Olivennes ne doit souffrir aucune exception, fondée qu'elle est sur un libéralisme économique aux allures d'impérialisme.

Au fond, mais sans le dire, il souhaite modifier la règle publique qui, horreur, régit un tant soit peu son activité. Il souhaite,

LAURENT DELMAS EST PRÉSIDENT DE L'UNION DES JOURNALISTES DE CINÉMA (UJC), RÉDACTEUR EN CHEF DE « SYNOPSIS », LE MAGAZINE DU SCÉNARIO.

pour parler clair, réviser à la baisse et au seul avantage de Canal+, les règles de la concession dont il bénéficie dans le cadre de la réglementation audiovisuelle.

Qu'elle serait douce la déréglementation totale ! Qu'il serait doux de pouvoir posséder le beurre, l'argent du beurre, les abonnés, les canaux et tout le reste sans contrepartie aucune !

Le patron de Denis Olivennes, Jean-Marie Messier, ne s'embarasse pas, lui, de ces références cinématographiques hasardeuses. Depuis les Etats-Unis, il nous regarde désormais avec condescendance : pour lui, nous sommes devenus « exotiques ». Il a revêtu l'uniforme des Tuniques bleues. Serions-nous ses Indiens ? Connaissant l'issue d'un tel combat, nous devrions frémir et nous terror dans nos tentes. Mais l'histoire ne se répète pas, dès lors que ses acteurs en décident autrement.

Alors Denis Olivennes ferait peut-être bien de craindre la réaction de certains, conduits par Téchiné l'Iroquois, Loach le Sioux, Moretti le Mohican, Chahine le Comanche – j'en passe, et des plus farouches.

Gageons que Denis Olivennes ira revoir sans tarder *La Règle du jeu*. Qu'il consacre un peu de temps aussi à voir ou revoir le dernier film en date de Jean-Luc Godard, notre tonton fringant. Dans son *Eloge de l'amour*, je suis sûr qu'il fera son miel de la scène suivante : tandis que « deux anciens résistants vendent leur mémoire à Hollywood », une petite fille se présente à la porte de la maison, porteuse d'une pétition qui demande « la traduction de Matrix en langue bretonne ».

Alors, Denis Olivennes comprendra que certains d'entre nous puissent refuser de choisir entre cet Universalisme et ce tribalisme. Et ce refus-là, qui est un impérieux devoir, fait partie de la règle d'un autre jeu, celui de Renoir, pas celui du directeur général de Canal+.

ment peut-on se prétendre homme d'Etat et patriote lorsqu'on se refuse à accepter le verdict démocratique des urnes et qu'on ne paie pas ses impôts ?

Affirmer qu'il y a eu fraude est une invocation commune à tous les

décus d'une élection qui ne les a pas plébiscités au premier tour, comme

LALATIANA RAVOLOMANANA EST PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION MANDA (COMITÉ DE SOUTIEN AU CANDIDAT DIDIER RATSIRAKA, ACTUEL CHEF DE L'ÉTAT).

à Madagascar, où des sommes considérables ont été englouties dans une campagne tape-à-l'œil et démagogique.

Les résultats provisoires du premier tour ont été publiés par le ministère de l'intérieur, comme il est d'usage dans les plus anciennes démocraties. Les résultats définitifs seront proclamés dans quelques jours par la Haute Cour constitutionnelle, après examen des requêtes déposées par les candidats, conformément à la Constitu-

tion. Pourquoi, dès lors, renoncer à une opposition pacifique ? Pourquoi provoquer des affrontements avec les forces de l'ordre, envoyer des mineurs en première ligne, prétendre incarner seul « le peuple » et chercher à faire pression sur la Haute Cour ?

Oui, les Malgaches sont les habitants d'un pays dans lequel le droit prévaut, à l'égal de la France. Imagine-t-on Jacques Chirac ou Lionel Jospin contester la tenue d'un second tour, celui par lequel se confirme et se trouve légitimé le choix du peuple ?

Pourquoi amener le monde entier, toutes les Eglises et tous les lobbies, alors que la liberté et, surtout, la liberté d'expression ne sont pas de vains mots à Madagascar, en particulier pour ce candidat propriétaire d'une chaîne de télévision et d'une radio privées ?

Les Malgaches ne sont seulement dignes, mais aussi indépendants et fiers. Ils n'ont nul besoin qu'on leur tienne la main, cette main qui glissera bientôt dans l'urne un bulletin citoyen, quel que soit leur choix.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LA CROIX
Bruno Frappat

Le patron, à écouter les patrons, est au carrefour de toutes les hostilités : il a contre lui le marché et la concurrence, intraitables ; les banques qui lui mégotent une aide qui devrait aller de soi ; les politiques (de droite et de gauche) qui ne comprendront jamais rien à l'entreprise et à ses lois. Il est aussi en butte aux syndicats, qui le diabolisent de manière automatique et l'empêchent de gérer en sagesse et en souplesse ; aux médias, qui cancanent au moindre souci ; aux juges, qui lui cherchent des poux dans la tête à propos du moindre chèque ; aux administrations, dont la seule utilité est d'entraver ses libres initiatives, sans compter les actionnaires, prêts à le virer à la première faiblesse. Mais alors, en vertu de quel miracle y a-t-il toujours autant de candidats au portillon ?

■ L'HUMANITÉ
Claude Cabanes

Les « talibans » du Medef ont pour ambition de démanteler toute l'architecture des rapports sociaux. On a entendu l'un d'eux lancer hier : « Chaque Français doit pouvoir travailler autant qu'il le souhaite ! » S'agissant de ceux qui pointent à l'ANPE, c'est de l'humour noir !

■ FRANCE SOIR
Eric Le Braz

Le programme de Seillière et sa tonalité très antiétatique sont un véritable manifeste pour un parti conservateur. Sauf que personne ne veut du « parti des entrepreneurs ». De Bayrou, effrayé par l'implication du Medef dans la campagne, aux RPR Debré et Copé, les élus de droite rejettent tout amalgame avec les idées « médifiantes ». Apparaître comme le porteparole des patrons n'est pas rentable dans les urnes. Aujourd'hui, les patrons font peut-être de la politique, mais les hommes politiques, eux, ne sont pas fous : ils font du marketing.

L'Amérique, l'Europe et l'après-11 septembre

La revue « Commentaire » s'interroge sur les conséquences des attentats.

Le professeur Stanley Hoffmann se demande : « Mais pourquoi n'aime-t-on pas les Etats-Unis ? »

L'ÉDITORIAL consacré par la revue *Commentaire* aux conséquences du 11 septembre 2001 est placé sous le signe de Tocqueville, qui écrivait dans *De la démocratie en Amérique* : « Je ne puis consentir à séparer l'Amérique de l'Europe malgré l'océan qui les divise. »

Ce patronage ne surprendra pas les lecteurs de la revue fondée par Raymond Aron et dirigée par Jean-Claude Casanova. « L'Amérique devait réagir à ces attentats comme les Européens devaient être solidaires des Etats-Unis parce que les peuples, des deux côtés de l'Atlantique, sont apparentés par l'histoire et liés par la démocratie, parce que l'Europe attise les mêmes ressentiments et partage les mêmes adversaires et, enfin, parce que, moins puissante, elle se trouve plus vulnérable. »

« SANS A PRIORI »

Quelles leçons en tirer ? La première concerne les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe. « Il devient encore plus nécessaire que les Européens définissent le rôle



qu'ils veulent jouer dans leurs rapports avec leur principal allié. » La deuxième porte sur le terrorisme international : le débat doit être abordé « sans a priori », c'est-à-dire « sans se limiter à Ben Laden et à ses séides ». Troisième leçon : « La défense des pays européens doit être réorganisée et leurs

capacités morales et matérielles augmentées. » Conscients de « la fragilité des sociétés riches et démocratiques », ils devront « progresser sur le chemin de l'union ».

Ce dossier explore les diverses facettes de l'après-11 septembre. On y lira les réflexions des anciens ambassadeurs Gilles Andréani et François de Rose, des économistes Nicolas Baverez et Alain Cotta, du politologue Jacques Lévesque ou de Caroline de Margerie, conseillère à l'Elysée de 1988 à 1992. Parmi ces riches contributions figurent celles de l'ancien ministre Jean François-Poncet et du professeur Stanley Hoffmann.

DE NÉCESSAIRES RÉVISIONS

Pour Jean François-Poncet, la question la plus importante est de savoir si les Etats-Unis sortiront « affaiblis ou changés » par cette « terrible épreuve ». L'Amérique a découvert qu'elle n'était plus « une île protégée par ses deux océans », qu'elle a besoin désormais de « la confiance » et de la

« coopération » d'un vaste réseau d'amis et d'alliés, qu'elle ne peut plus sans danger « laisser pourrir » des conflits dont elle n'est pas partie prenante (Israël/Olp, Inde/Pakistan, Chine/Taiwan) ni « mépriser » les institutions internationales.

Georges W. Bush sera-t-il l'homme des nécessaires révisions ? La réponse, il y a quelques mois, « eût été assurément négative ». Aujourd'hui elle est plus incertaine. Si le président américain parvient à restaurer l'image de son pays au Proche-Orient et dans le tiers-monde, il peut devenir « le Harry Truman d'un nouvel ordre mondial ».

Stanley Hoffmann, professeur à Harvard, se demande : « Mais pourquoi n'aime-t-on pas les Etats-Unis ? » La principale critique porte sur la « discordance » entre « une idéologie qu'inspire un libéralisme universel » et « une politique extérieure qui a trop souvent conduit Washington à soutenir, voire à mettre en place, des régimes

particulièrement autoritaires et répressifs ». Il évoque aussi les relations difficiles des Etats-Unis avec l'ONU, le « triste bilan » de leur aide au tiers-monde, leur soutien à Israël, les différents « rejets de la mondialisation », qui nourrissent l'antiaméricanisme.

Que peuvent faire les Etats-Unis ? Stanley Hoffmann suggère quelques pistes – opérer « un virage radical » face au conflit israélo-arabe, exiger des institutions financières internationales la création d'un « filet de sécurité sociale », revenir à une politique internationaliste, être « prioritairement attentifs aux besoins et aux frustrations des peuples souffrants ». Mais il appelle surtout l'Amérique à s'intéresser davantage au reste du monde si elle veut que celui-ci porte sur elle un autre regard.

Thomas Ferenczi

★ *Commentaire*, n° 96, hiver 2001-2002, Plon, 19,06 € (125 F).

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ En août 2001, une employée d'Enron avait attiré l'attention du patron du groupe mis en faillite de possibles irrégularités comptables. La commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants américaine a rendu cette lettre publique.

<http://energycommerce.house.gov/>
■ Le chroniqueur « médias » du *Washington Post* note que la presse américaine a « basculé en mode scandale sur l'affaire Enron », après avoir négligé le sujet durant la guerre en Afghanistan.

www.washingtonpost.com
■ Le Center for Public Integrity fournit la liste des participations financières des dirigeants d'Enron aux campagnes électorales du président George W. Bush.

www.public-integrity.org
■ Le site Findlaw s'est procuré un document interne du comité d'action politique d'Enron détaillant toutes les contributions électorales de l'entreprise pour le premier semestre de 1999.

<http://news.findlaw.com/>
■ Le site du magazine *Time* publie un graphique animé décrivant le réseau d'influence d'Enron dans le monde politique, les lobbies, la banque et l'audit.

www.time.com/time/2002/enron/pipeline/[lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) pour *Le Monde*vincent.truffly@lemonde.fr

Le juge Halphen vu par la presse européenne

« La monarchie ne se laisse pas abattre », estime le « Berliner Zeitung »

« CONTRE-RÉVOLUTION française » : sous ce titre, le *Berliner Zeitung* salue les « sept années de lutte [du juge Halphen] contre la corruption (...), une lutte symbolique d'une justice nouvellement renforcée contre une monarchie politique un peu affaiblie. Le simple fait qu'elle fut possible a été interprété comme une modernisation inouïe de la France, pays où la justice n'était traditionnellement qu'un instrument de la politique. Le jour où le juge

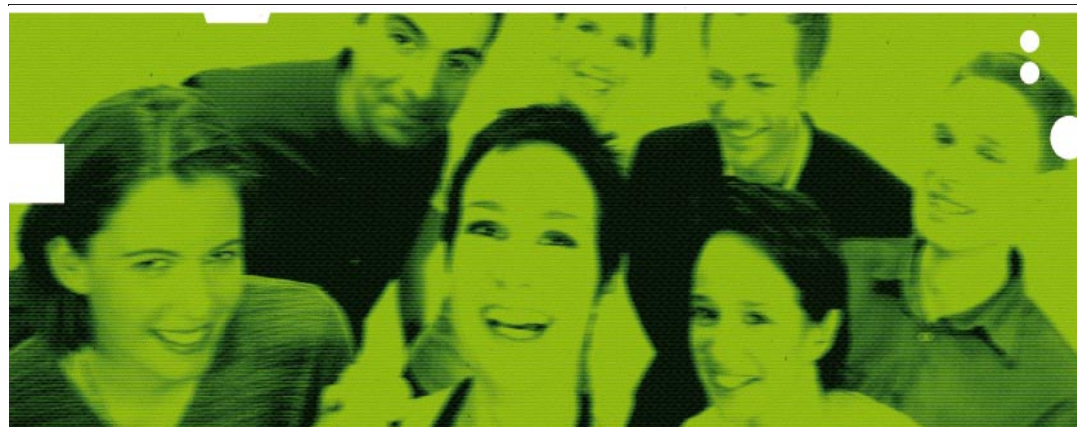
Halphen a envoyé au président Chirac une citation à comparaître a peut-être plus changé la France que toutes les réformes politiques de ces dernières décennies ». Ce quotidien – l'un des plus lus dans la capitale allemande – estime que le juge d'instruction « disposait de preuves sérieuses contre le président et son parti ». « Sa capitulation remet en partie en cause la révolution qu'il avait lui-même mise en marche. Ceux qui avaient été encouragés à y

participer auront dorénavant moins de courage. (...) La monarchie ne se laisse pas abattre. Le président ne doit pas être considéré comme un citoyen », conclut-il.

Le Temps de Genève voit aussi dans cette démission « une défaite emblématique » qui « alimente de solides réserves à l'égard de la lutte contre la corruption ». Mais le premier quotidien de la Suisse romande souligne aussitôt « certains excès revenus comme un boomerang ». Ainsi, « le tribunal ayant finalement libéré Dominique Strauss-Kahn a lui-même observé que les autorités auraient mieux fait de réviser leur droit avant de poursuivre l'homme politique ». Et de conclure : « On aurait tort de ne mesurer l'indépendance et la force du pouvoir judiciaire qu'aux seules mises en cause d'hommes politiques ou de dirigeants d'entreprises. Quand les neuf juges du Conseil constitutionnel censurent, pas plus tard que samedi, l'une des principales dispositions de la loi dite de modernisation sociale du gouvernement Jospin, c'est, dans le processus d'autonomisation du troisième pouvoir, un rééquilibrage d'une portée considérable que les obstacles rencontrés par le juge Halphen ne sont pas susceptibles d'atténuer. » « La justice a pu remonter la chaîne des responsabilités dans les affaires poli-

tico-financières jusqu'à des maillons qui, jadis, n'auraient jamais été atteints. Dès qu'elle parvient à pénétrer dans les cercles les plus élevés du pouvoir, le système se défend et enlèche ses pièges », ajoute *La Tribune de Genève*.

Pour *La Libre Belgique*, le geste de M. Halphen accentue le malaise d'une justice « chroniquement désargentée – elle dispose d'un budget trois fois moindre que ses homologues britannique ou allemande –, la justice française est empêtrée dans d'inextricables problèmes organisationnels, dus notamment au passage aux 35 heures et à la nouvelle loi sur la présomption d'innocence. Depuis des mois, son fonctionnement souvent chaotique est la cible de la vindicte politico-médiatique. Tour à tour, ont été cloués au pilori le laxisme de la justice, ses dysfonctionnements [voir les dossiers de la scientologie ou de la franc-maçonnerie niçoise], son incohérence [relaxe dans les procès DSK et Hue] et son inhumanité ». « Les récents débats autour de la suppression du juge d'instruction et de l'indépendance du parquet ont achevé de convaincre maints magistrats qu'une opération de reprise en main se profilait avant les prochains scrutins ».



> A son bord, de grandes entreprises vous recrutent



Jeunes diplômés
des grandes écoles
et des universités,
jeunes cadres
de 1 à 3 ans d'expérience

Du 14 au 29 janvier 2002.

Le Monde lance la 2^e édition du Train de l'Emploi.

A son bord, de grandes entreprises viennent à votre rencontre dans 9 villes de France avec des milliers d'offres d'emploi.

Prêts à rencontrer votre avenir ?

Notez maintenant le date du rendez-vous dans votre ville.



Le Monde



Train de l'Emploi réalisé avec le concours de la société des Trains Exposition

AU COURRIER DES LECTEURS

SABRA ET CHATILA

M^e Chebli Mallat (*Le Monde* du 2 janvier) a donc déposé une plainte qui vise nominativement Ariel Sharon, général israélien et actuel premier ministre d'Israël, pour des faits (...) de passivité, face aux crimes perpétrés par les Libanais chrétiens sur leurs frères palestiniens. Mais, curieusement, cette plainte émanant d'un avocat a omis de viser l'auteur du crime, l'auteur des massacres, pourtant semble-t-il largement identifié, à savoir le chef des milices chrétiennes libanaises, Elie Hobeika.

En ma qualité d'avocat et de confrère de M^e Mallat, je ne saurais dissimuler ma déception, une plainte avec constitution de partie civile visant un crime aussi odieux, même déposée auprès d'une juridiction manifestement incompétente, ne pouvant rester muette sur l'auteur principal (Elie Hobeika) pour se « focaliser » sur un « complice », imaginé ou voulu, ou, comme l'indique excellemment *Le Monde* en première page, « supposé ».

Ne pourrait-on suggérer à ce « juriste scrupuleux et érudit » de se pencher, peut-être, furtivement, à l'occasion, sur la situation politique et constitutionnelle de son propre pays, le Liban, qui pose à tous les constitutionnalistes du monde une question épineuse : le Liban,

Etat indépendant et souverain, demeure occupé par le peuple frère et l'armée sœur de Syrie. S'agit-il d'un protectorat ? D'un condominium ? D'une souveraineté limitée au sens soviétique ? D'une annexion voilée ?

Serait-ce manquer d'égards envers ce juriste que de l'inviter à examiner cette question, qui touche de manière cruelle et immédiate à l'identité même de son propre peuple, plutôt que de poursuivre des acrobaties juridiques grotesques et une exploitation dérisoire et révoltante des victimes de Sabra et Chatila.

Jean-Pascal Carloti

Nice (Alpes-Maritimes)

L'EURO, SYMBOLE DE PAIX

En faisant la queue dans les magasins et dans les banques, j'ai été frappé par la bonne humeur, par le dialogue qui s'est établi tout naturellement entre ceux et celles qui ont vécu les premiers jours de l'euro. Pour une fois, les Français, mes compatriotes, plutôt grincheux dès qu'il y a un changement dans leurs habitudes, l'acceptent avec le sourire et beaucoup de philosophie. (...) Cela me réjouit. Hier, c'était en 1945, membre d'un mouvement de jeunesse, j'avais accueilli les déportés de retour des camps, puis, la même année, j'avais participé à Cologne à un rassemblement franco-allemand de jeunes. (...) Nous reprochions le nazisme et Oradour, eux Louvois et les massacres en Saxe sous Louis XIV. Mais nous pen-

sions qu'il n'y aurait pas de paix sans la réconciliation de la France et de l'Allemagne et sans des projets communs.

Ce qui était un rêve, souvent bien mal compris à l'époque, mais aussi largement partagé, est devenu une réalité entre nos deux pays. Cela nous a valu cinquante ans de paix et de prospérité comme nous n'en avions jamais connu auparavant. Ceux qui critiquent l'Europe devraient s'en souvenir.

Georges Joly
Albi (Tarn)

LE « SYSTÈME » ARGENTIN

Il existe un « système » en Argentine qui n'a rien à voir avec le « système basé sur la confiance » évoqué par Alberto Manguel (*Le Monde* du 9 janvier). Ce système a un but : survivre et, pour cela, en Argentine, tous les moyens sont bons. Tricher, raconter des mensonges, cacher ses vrais sentiments, faire partie d'un clan, faire du troc, ne faire confiance à personne, voilà les éléments de base du « système ». Si vous voulez rester en Argentine, il faut les accepter, sinon il faut partir. Lutter de l'intérieur pour le changer équivaut à une disparition certaine à court terme. (...)

J'ai peur que les Argentins sortent de cette crise comme ils l'ont toujours fait (...). Ils ont le tango et du très bon vin pour supporter leurs « angustias » et le ballon rond pour continuer à « sonar »

Antonio Martese
Coye-la-Forêt (Oise)

Ex-Yougoslavie : les lenteurs de la justice internationale

« **L'AVÈNEMENT** d'un Etat démocratique suppose que les coupables, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions, rendent compte de leurs crimes devant la justice », lançait, il y a peu, Jacques Chirac, dans un discours prononcé à Belgrade, appelant la République fédérale de Yougoslavie à coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye (TPIY) (*Le Monde* du 12 décembre 2001).

La question du TPIY est importante à plusieurs titres. D'abord parce que le président Kostunica est loin de partager la vision de son homologue français. Le successeur de Slobodan Milosevic s'entête à qualifier le Tribunal « d'instrument politique » susceptible de « menacer » la stabilité de son pays. Il ne manque pas une occasion de pourfendre la « duplicité » de Carla Del Ponte, procureure de la juridiction internationale, qui ne poursuivrait que des Serbes (ce qui est faux), et qui n'aurait jamais dépassé le stade de la pré-enquête sur d'éventuels crimes de guerre commis au cours des bombardements de l'OTAN en Serbie. Sur ce point, le président de la RFY n'a pas tort. « Cette affaire est un boulet », reconnaît un membre du TPIY. « L'OTAN a refusé de nous livrer toutes les informations que nous réclamions. Et comme nous sommes dépendants d'elle pour les arrestations de suspects, nous sommes pieds et poings liés. », justifie un autre.

TARISSEMENT DES ARRESTATIONS

La coopération de la RFY est cruciale, alors que le Tribunal est entré de plain-pied dans une nouvelle phase de son histoire, qui sera sans doute la dernière : le jugement des responsables de la purification ethnique en ex-Yougoslavie. Depuis le 3 décembre, le général Galic, commandant le corps de Romanja entre 1992 et 1994, répond devant la juridiction internationale de l'accusation de crimes contre l'humanité pour la campagne de terreur menée contre la population civile durant le siège de Sarajevo. En prison, le général peut jouer aux cartes avec ses compagnons de détention : son homologue, Radislav Krstic, condamné l'été dernier à quarante-six ans de prison pour avoir commandé le massacre de 8 000 civils à Srebrenica, ainsi que Slobodan Milosevic. L'ancien chef de l'Etat yougoslave aura, lui, droit à deux procès : l'un, pour crimes contre l'humanité au Kosovo, s'ouvrira le 12 février prochain. L'autre portera sur les accusations de génocide et de crimes contre l'humanité en Bosnie et en Croatie. D'autres dirigeants politiques ou militaires feront bientôt face aux juges du TPIY : parmi eux Momcilo Krajisnik et Biljana Plavsic, anciens dirigeants de la Republika Srpska, Rodaslav Brdjanin et Momir Talic, chargés de vider la Krajina de sa population non serbe, tous inculpés de génocide.

En tout, une cinquantaine de détenus occupent le centre de détention du Tribunal. « Pour la seule année écoulée, la prison compte 18 nouveaux détenus », se félicite Christian Chartier, porte-parole de l'institution, avant de souligner que « seuls deux accusés ont été arrêtés par les soldats de la SFOR » alors que « les autres se sont rendus, ou ont été interpellés par les polices nationales ».

Ce tarissement des arrestations par les forces internationales inquiète le président du Tribunal, Claude Jorda. Le 27 novembre dernier, l'ancien procureur général de Paris s'est également étonné, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, du fait que nombre d'accusés « séjournent encore en toute impunité en RFY ». Carla Del Ponte a enfoncé le clou devant l'organe de sécurité des Nations unies, précisant que le général Mladic, inculpé deux fois de génocide depuis plus de six ans, « vit en Yougoslavie, sous la protection officielle de l'armée ». Une affirmation contestée par Belgrade.

M^{me} Del Ponte n'en poursuit pas moins : « La liste des accusés réfugiés dans la République fédérale s'allonge. Au lieu de coopérer avec le Tribunal, les autorités fédérales font tout leur possible pour restreindre la collaboration. » D'autant qu'une quinzaine d'accusés se déplacent, parfois au vu et au su de la population, entre la Serbie et la Republika Srpska. Certains occupent toujours des fonctions officielles, comme Milan Milutinovic, président de la Serbie. Radovan Karadzic, inculpé de génocide, s'est fait plus discret.

« UNE STRATÉGIE DE SORTIE »

Ces fugitifs n'empêchent pas le Tribunal de tourner à plein régime. Après un lent démarrage, au cours duquel les juges et le procureur ont dû inventer des règles de travail, de preuves et de procédure, la juridiction poursuit, instruit et condamne. Six jugements concernant 17 accusés ont été prononcés en 2001, et non des moindres. Les bourreaux des camps d'Omarska ou de Prijedor ont été condamnés, le viol de civils en temps de guerre a été qualifié de crime contre l'humanité, et le massacre de Srebrenica est désormais un génocide, commis en Europe à la fin du XX^e siècle.

Parallèlement, la procureure et le président de l'institution reconnaissent que la juridiction ad hoc doit prévoir un terme à ses travaux. « On constate une impatience croissante des Etats, explique Christian Chartier, porte-parole du Tribunal. D'une part, du fait que la guerre en ex-Yougoslavie est ancienne de dix ans. D'autre part, parce que la détention de Milosevic conforte les parti-

sans de la fin du Tribunal dans leur idée que la mission est accomplie. » En outre, les attentats du 11 septembre ont modifié la perception des dangers. L'heure serait moins à la punition des coupables de génocide et autres crimes contre l'humanité dans les Balkans, et plus à la lutte contre le terrorisme international. Comme si l'un devait exclure l'autre.

Désireux d'accélérer les procédures sans pour autant léser les droits de la défense, Claude Jorda a introduit des réformes qui portent leur fruit. Carla Del Ponte a revu à la baisse son programme de poursuite. En 1999, elle annonçait 36 investigations portant sur 150 accusés potentiels. Désormais, elle vise 108 individus pour 34 actes d'accusations, dont quatre enquêtes portant sur le Kosovo et la Macédoine. Mais elle ouvre la voie au transfert de la moitié des cas vers des juridictions nationales. Quand elles seront en état de fonctionner correctement.

Les responsables du TPIY pensent donc à « une stratégie de sortie ». Les procès en première instance « pourraient être achevés à l'horizon 2007 », tandis que « des affaires de moindre importance pour le Tribunal pourraient être – sous certaines conditions – délocalisées, c'est-à-dire jugées par les juridictions des Etats de l'ex-Yougoslavie », estime le juge Jorda. « Mais notre mandat, à nous Tribunal pénal international, ne sera en aucun cas respecté si nous ne jugeons pas tous les accusés, y compris ceux en fuite. Je suis décidée à le faire », prévient Carla Del Ponte.

Alain Franco

Euromirage PAR SERGUEI



Couples politiques en campagne

Suite de la première page

Ce n'est pas seulement un époux qu'elle a sauvé de la disgrâce politique, c'est un président qu'elle a maintenu au pouvoir, et une fonction qu'elle a préservée. Dès lors, pour toutes les épouses les données traditionnelles du jeu politique sont modifiées, surtout pour celles dont le conjoint occupe un poste de responsabilité de premier plan. Dorénavant il ne s'agit plus seulement d'utiliser une stratégie de communication qui fait de l'épouse un faire-valoir du président ou du premier ministre, mais d'un phénomène nouveau qui consacre l'émergence du couple présidentiel ou présidentiable comme une entité politique dans la vie nationale, faisant naître de nouvelles exigences dans l'électorat.

Progressivement, depuis plusieurs années, élus et responsables de partis, peut-être parfois pour suppléer à la vacuité de leurs discours, ont accepté de livrer publiquement une part de leur intimité. Aujourd'hui, il semble que ce phé-

nomène ait changé de nature. Bernadette Chirac l'a compris. En publiant sa « Conversation » avec Patrick de Carolis, elle est entrée à son tour dans la campagne. Ouvertement, et c'est une première. Jusqu'à présent les femmes des présidents de la République, de Charles de Gaulle à François Mitterrand, avaient joué les figurantes élégantes, à quelques nuances personnelles près.

FEMMES « RAISONNABLES »

En revendiquant son goût personnel pour la politique et en évoquant la victoire de Jacques Chirac au soir du 7 mai 1995, M^{me} Chirac avouait sans fausse pudeur : « Je voulais profondément que mon mari réussisse. » Hillary Clinton n'aurait pas affirmé autre chose lorsqu'en 1992 le gouverneur de l'Arkansas est devenu le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis. Sans détour, Bernadette Chirac fait d'ailleurs l'éloge d'Hillary Clinton en expliquant que celle-ci « représente une dimension essentielle des mandats présidentiels de son mari » et qu'elle est « méthodique, courageuse, engagée, ambitieuse, pour son pays, pour son conjoint et pour elle aussi ». Comment ne pas y voir quelques touches d'un auto-portrait ?

Les ventes du livre approchent 140 000 exemplaires. Sans doute faut-il mettre le succès de l'ouvrage sur le compte de la curiosité du

public pour la vie des célébrités, mais le bénéfice politique est considérable. Habilement, Bernadette Chirac se positionne du côté des femmes « raisonnables », qui défendent la famille traditionnelle. Elle modernise les œuvres caritatives avec l'opération « Pièces jaunes », et explique comment les épreuves personnelles lui ont forgé le tempérament. Ce « corps doctrinal » solidement ancré dans le conservatisme laisse le champ libre à Jacques Chirac pour labourer des terres électorales plus sensibles aux discours antimondialisation qu'à l'exercice quotidien de la charité.

Sylviane Agacinski-Jospin semble elle aussi, d'une certaine manière, obligée d'investir le champ politique. Elle s'en défend en choisissant soigneusement les émissions où elle apparaît. Dimanche 13 décembre elle était l'invitée de Daniel Schneiderman dans « Arrêt sur image », sur France 5. Brillamment, elle a plaidé pour le partage des genres et la séparation des rôles dans le couple, en affirmant que « ce n'est pas une famille qui fait campagne en République ». Avec une réelle conviction elle a affirmé n'être « épouse que dans la vie privée » et ne jamais s'exprimer « en tant que Sylviane Jospin ». Elle a cependant concédé que la demande du public « est légitime jusqu'à un certain point ». Au-delà de la définition de cette limite, tou-

jours fluctuante et toujours discutable, M^{me} Jospin a accepté de s'adresser aux téléspectateurs, de se faire mieux connaître, de donner aussi une image sensiblement différente du premier ministre.

EXERCICE INCONTURNABLE ?

M. et M^{me} Jospin apparaissent comme un couple actuel, respectueux de leurs différences. Intellectuelle fière de son autonomie, enseignante en philosophie soucieuse de sa mission, auteur passionné par ses sujets, Sylviane Agacinski s'est adressée, elle aussi, à des femmes qui lui ressemblent ou susceptibles de se reconnaître dans sa démarche. C'est aussi un choix politique, même si son champ d'intervention interfère quelque peu sur celui de son époux. Si d'emblée elle a tenu à affirmer que sa présence à la télévision ne serait en aucun cas « un commencement », elle a précisé, ce jour-là, assumé ce qu'elle reconnaît être le minimum exigible par les électeurs.

Ce jeu de couple sur la scène politique deviendra-t-il un exercice incontournable de la campagne présidentielle ? Jean-Pierre Chevènement n'a pas hésité, quant à lui, à médiatiser l'exposition de sculptures de son épouse Nisa et à faire figurer un de ses dessins sur sa très officielle carte de vœux.

Anne-Line Roccati

Le Monde
ÉDITORIAL

Un demi-Parlement

A MI-PAROURS, le Parlement européen, élu pour cinq ans en 1999, change de président. Selon un accord passé en début de législature entre divers groupes de la droite, le libéral irlandais Pat Cox succède à la Française, centriste mais chiraquienne, Nicole Fontaine. C'est le fruit d'un arrangement entre états-majors qui laissera froid la grande majorité des citoyens européens. Mais ce n'est pas pire que la pratique ayant cours jusqu'aujourd'hui, selon laquelle un conservateur et un socialiste se succédaient au perchoir de l'Assemblée de Strasbourg. Au moins, en restant aux mains de la droite, la présidence correspond-elle à la majorité sortie des urnes.

Bien qu'élu au suffrage universel depuis 1979, le Parlement européen souffre d'un manque de crédibilité. Ses compétences sont mal connues. Ses membres n'ont pas de lien direct avec leurs électeurs, notamment dans les pays comme la France où ils sont désignés à la proportionnelle sur des listes nationales, c'est-à-dire en fait nommés par les partis politiques. Ce ne sont pas toujours les plus populaires qui s'adonnent à la transhumance entre Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles, où siègent alternativement l'Assemblée et les commissions. Quand des poids lourds de la politique nationale deviennent députés européens, ils se font souvent remarquer par leur absentéisme. A quelques exceptions près, les Français se distinguent dans cette indisciplinisme, donnant ainsi prétexte à des représentants d'autres nationa-

lités, mieux organisés, d'étendre leur influence sur l'institution.

Or le Parlement européen a plus de pouvoirs qu'on ne le pense souvent, même si, selon ses détracteurs, il n'en fait pas toujours le meilleur usage. Il n'est certes pas un Parlement à part entière, qui investit ou censure un gouvernement en fonction de l'alternance entre la majorité et l'opposition. Il n'a pas le pouvoir traditionnel de lever l'impôt. Il partage le pouvoir législatif avec le conseil des ministres pour toutes les affaires communautaires (« codécision ») et il a tout juste le droit de donner un avis, voire d'être simplement informé, pour tout ce qui relève encore de la coopération entre les Etats. Mais ce pouvoir de codécision est déjà une grande avancée du traité de Maastricht, renforcée en 1997 par le traité d'Amsterdam. Comme l'a montré en 1999 l'aventure de l'équipe Santer, poussée à la démission par les eurodéputés, ni la Commission, ni les Etats membres ne peuvent plus tenir le Parlement pour une quantité négligeable.

Dans la Convention sur l'avenir de l'Europe qui se réunit à partir de mars sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, les eurodéputés auront l'occasion de faire entendre leur voix, au même titre que les représentants des gouvernements et des parlements nationaux. Il serait souhaitable qu'ils usent de cette faculté moins pour étendre leurs pouvoirs que pour affirmer leur contribution irremplaçable à la légitimité démocratique de l'Europe.

Le Monde

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05. Tél. : 01-42-17-20-20 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aidun, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel

Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin

Directeur artistique : François Lolichon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard

Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer,

Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ;

Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ;

Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Sauvignau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette

Directeur exécutif : Eric Pillaux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000.

Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés,

Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

PRÉCISION

ATTAC ET CHEVÈNEMENT. Bernard Cassen, président d'Attac, nous demande de préciser que, contrairement à ce qui a été écrit, page 6, dans *Le Monde* du 10 janvier, l'association ne saurait être « réputée proche de M. Chevènement ».

« Nous ne sommes ni proches ni éloignés de Chevènement ou de quelque autre responsable politique que ce soit, nous écrit Bernard Cassen. Attac ne présente ni ne soutient de candidat à quelque fonction que ce soit. Elle est totalement indépendante de tous les partis, ces derniers le savent d'ailleurs fort bien. »

RECTIFICATIFS

MÉTROPOLE LILLOISE. La carte illustrant l'article sur le schéma directeur de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise (*Le Monde* du 10 janvier) comportait une erreur : le « contournement sud A3 bis » ne devait pas y figurer puisqu'il a été retiré des pro-

jets autoroutiers.

ALAIN SCHNAPP. Le directeur de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) est Alain Schnapp, et non pas Alain Schnapper comme il a été écrit par erreur dans l'article intitulé « Les enseignements artistiques seront intégrés aux cursus universitaires » (*Le Monde* du 14 janvier).

HENRI ISRAËL. Henri Israël, auteur d'un point de vue publié dans *Le Monde* du 16 janvier sous le titre « Français seulement », est premier adjoint (PS) au maire de Fresnes, et non premier maire adjoint, comme nous l'avons écrit d'une façon incorrecte.

UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS. L'Union syndicale des magistrats, que nous avons définie comme proche de la droite dans l'éditorial du *Monde* du 16 janvier, se considère comme apolitique. Elle est en général qualifiée de « modérée ».

ISSN 0950-2037

Imprimerie du Monde

12, rue Maurice-Gunschbourg

94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

Président-directeur général : Dominique Aidun

Directeur général : Stéphane Corré

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218

75226 PARIS CEDEX 05

Tél. 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ENTREPRISES

MONNAIE

Les Français se sont montrés **EURO-ENTHOUSIASTES**. Ils se sont délestés de leurs pièces et billets en francs si rapidement que le franc, qui doit quitter la scène au plus tard le 17 février à minuit, aura quasi-

ment disparu bien avant. Une part importante des pièces et billets se trouve désormais dans le **CIRCUIT DE RECYCLAGE**, encombrant grandes surfaces, établissements bancaires et dépôts, en attendant d'être

acheminé vers la Banque de France. En outre, toutes les banques n'ont pas joué le jeu de la même manière. S'il est un peu tôt pour établir le palmarès définitif des bons et mauvais élèves de l'euro, **LES ASSO-**

CIATIONS DE CONSOMMATEURS plébiscitent l'attitude de La Poste. C'est elle qui a le mieux accueilli clients et non-clients. Les associations caritatives espèrent, quant à elles, recueillir les derniers francs.

L'engouement pour l'euro contraint le franc à une sortie précipitée

Quinze jours après son introduction, plus de 90 % des paiements en espèces sont effectués dans la nouvelle monnaie. L'impatience des Français à se débarrasser de leur ancienne devise nationale provoque des phénomènes d'engorgement dans le circuit de recyclage des pièces et des billets

LES FRANÇAIS se sont ralliés à l'euro avec tant d'enthousiasme qu'ils se sont délestés de leurs pièces et billets en francs beaucoup plus vite que prévu. Le franc, qui doit quitter la scène au plus tard le 17 février à minuit aura quasiment disparu bien avant. La Commission européenne et le gouvernement estiment que près de 90 % des paiements en liquide (les paiements par chèque et carte de crédit s'effectuent déjà obligatoirement en euros) sont d'ores et déjà réalisés dans la nouvelle monnaie.

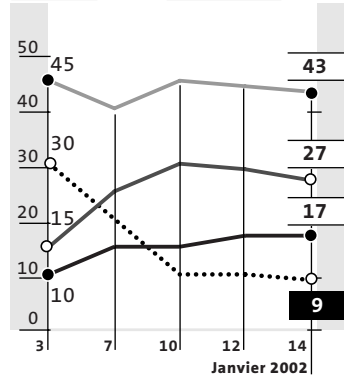
Les devises retirées de la circulation sont rapatriées à la Banque de France, qui récupère les billets, et aux Monnaies et Médailles, qui concentre les pièces, afin de les faire disparaître définitivement. En France, 8 milliards de pièces en euros ont été frappées, et 6,8 milliards ont été distribués dans le système économique, tandis qu'il faut retirer 19 milliards de pièces émises en francs (dont environ 6,5 milliards circulaient effectivement avant le passage à l'euro).

Selon les données publiées mardi 15 janvier par la Banque de France, le montant de billets en euros en circulation en France atteignait 18 milliards d'euros le 14 janvier, tandis que les billets en francs déjà arrivés à la banque centrale représentaient 9 milliards d'euros (environ 59 milliards de francs). Le montant des billets en circulation en francs, de 31,5 milliards d'euros le 31 décembre 2001, est ainsi tombé

LA MONNAIE EUROPÉENNE S'IMPOSE

Utilisation des différents moyens de paiement en France, en %

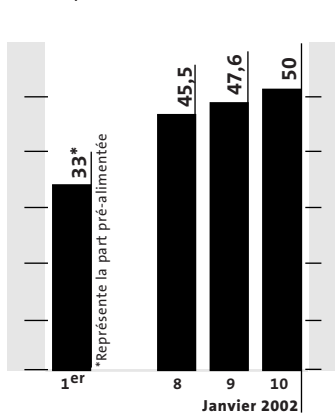
Espèces francs	Carte bancaire euros
50	43
30	27
15	17
10	9



En France, comme dans les onze autres pays de la zone euro, la part des transactions en monnaie nationale devient résiduelle.

Source : Banque centrale européenne et Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

Ratio de progression de l'euro par rapport aux monnaies nationales en Europe, en %



à 22,5 milliards. Mais une part importante de cette somme se trouve désormais dans le circuit de recyclage, en attendant d'être acheminée vers la Banque de France. Entre 0,8 et 1,1 milliard d'euros (avec une pointe à 1,8 milliard le 2 janvier) de billets en francs y rentrent chaque jour.

Les volumes d'argent à rapatrier sont donc encore très importants et provoquent dans la chaîne de récupération des goulets d'étranglement. Dans les agences bancaires,

on constate que « le franc est revenu plus vite que nous l'avions imaginé, surtout les tout premiers jours de janvier. Des particuliers sont venus directement dans les banques plutôt que d'écouler leurs francs dans le commerce », explique Daniel Lassalle, responsable de la monnaie unique aux Caisses d'épargne. Si la remontée des francs avait été principalement faite par le biais du commerce, le mouvement aurait été plus étalé et il aurait débuté avec un décalage ».

Dans la grande distribution, également, les particuliers ont écoulé rapidement les dernières pièces et billets et les bas de laine. « Aujourd'hui 4 clients sur 5 qui paient en espèces le font en euros, indique-t-on chez Auchan. Les sommes encaissées en espèces en euro sont trois fois plus importantes que celles en francs. » En moyenne, la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) a calculé qu'un supermarché retire par jour environ 40 000 francs de la circulation et un hypermarché 100 000 francs.

TENDANCE À L'ENGORGEMENT

En termes de logistique, le système a tendance à s'engorger. Si les billets sont acheminés assez rapidement, les pièces, nettement plus lourdes et volumineuses, posent problème. Certains convoyeurs de fonds, surchargés, signalent à leurs clients, commerces et banques, que les entrepôts de stockage sont déjà pleins. Lorsqu'ils récupèrent chaque jour les excès classiques de liquidité des agents économiques – ils apportent aux grandes surfaces de la monnaie et récupèrent les billets en euro –, ils acceptent de convoier quelques billets en francs mais refusent parfois de prendre les pièces en francs. « Plusieurs magasins nous signalent qu'ils n'ont pas encore déstocké de pièces en francs, car les transporteurs ne peuvent pas les prendre. Leurs centres sont pleins », indique-t-on chez

Auchan, qui avait estimé que 150 tonnes de pièces en francs devraient être retirées sur 118 magasins. Un problème qui soulève également des questions de sécurité car tant que les espèces n'ont pas été transmises à la Banque de France et aux Monnaies et

Médailles, les sommes en jeu ne sont pas créditées sur les comptes des différents commerces et des banques. « Et si elles sont volées, c'est une perte sèche », souligne un banquier. Selon Jérôme Bédier, président de la FCD, « l'opération de remontée des francs a été notamment perturbée par les retards dans la pré-alimentation des euros : nous avons acheminé pas mal d'euros au début de l'année, ce qui a eu des conséquences sur le retrait du

Des billets perforés dans des salles de jeux

Des billets de 100 francs perforés, et donc n'ayant plus cours, ont été découverts, lundi 14 janvier, dans les appareils de change de deux salles de jeux de la région parisienne, par la société La Tête dans les nuages, victime de l'escroquerie. Il s'agit de la première plainte concernant le retour dans le circuit monétaire de billets en francs perforés. Pour limiter les risques de hold-up lors du retrait des francs, les banques ont perforé les billets pour les invalider avant de les restituer à la Banque de France. « Lors des procédures de vérification et de comptage, il s'est avéré que des billets de 100 francs perforés avaient été introduits dans nos machines », a précisé la société dans un communiqué. « Les clients, par ce moyen, se sont procuré l'équivalent en monnaie, a rapporté la société. Pour limiter les risques en termes de sécurité, la société a opté pour un fonctionnement en jetons, c'est-à-dire que les clients mettent des billets ou des pièces dans les machines de change, qui leur délivrent des jetons. » Les centres ont à la fois des machines qui acceptent des francs et d'autres qui acceptent des euros.

ne. La Bundesbank a décidé ainsi de travailler 24 heures sur 24 pour faciliter le retour du mark. Aux Pays-Bas, la banque centrale ouvre désormais le week-end et les banques commerciales le samedi. En France, la Banque de France a signé des contrats avec des sociétés privées de transport de fonds pour vider plus rapidement les dépôts.

Cécile Prudhomme

François Patriat, secrétaire d'Etat trouilloteur chez BNP Paribas

PASSÉ le raz de marée des premiers jours de l'euro, l'agence BNP Paribas du quartier de l'Opéra, à

REPORTAGE

Oubliés les ratés, le but est ici de féliciter la profession bancaire

Paris, est déserte, mardi 15 janvier, à 10 h 30, au moment d'accueillir le secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, François Patriat. Qu'importe, le sémillant secrétaire d'Etat n'a pas fait le déplacement pour sonder l'humeur du consommateur, mais pour adresser ses félicitations à la profession bancaire via l'un de ses membres les plus méritants. Si l'on ne tient pas compte de La Poste, la BNP est la seule banque à avoir massivement embauché pour réussir l'euro, avec 8 000 étudiants et intérimaires – les *euros angels* – formés pour renseigner les clients.

Entre M. Patriat et le président de la BNP, Michel Pébereau, entourés par un aréopage de conseillers, de banquiers et de journalistes, la conversation s'engage donc sur un mode protocolaire : « Les Français ne mesurent pas l'immense travail des banques (...). Votre personnel

vient de fournir un grand effort, comprenant qu'il était de sa responsabilité de réussir l'euro », lance le secrétaire d'Etat à l'adresse de M. Pébereau, visiblement ravi de figurer au tableau d'honneur. On est loin de la passe d'armes du 3 janvier, lorsque le ministre des finances reprochait aux banques de ne pas tenir leurs engagements, réservant l'échange des francs contre euros à leurs seuls clients.

LE POINT D'ORGUE

Ravis, Aurélia, Fatou, Marthe, Jean-Marc et Martial, les cinq *euro angels* en poste pour deux mois à l'agence de l'Opéra, le sont aussi à voir leur travail ainsi salué par un représentant de l'Etat. Chacun d'entre eux a sur les lèvres un souvenir marquant, qui ce vieil homme persuadé de ne plus pouvoir changer

ses francs au-delà du 2 janvier, qui ce client de nationalité ivoirienne inquiet quant au devenir de ses francs CFA, qui cet homme d'origine roumaine venu dès l'ouverture changer un tas de pièces de dix francs enserrées dans un mouchoir en tissu. Epuisés par la forte affluence du début d'année, les cinq jeunes gens se disent toutefois convaincus de pouvoir valoriser l'expérience acquise : « Avoir une grande banque internationale comme BNP Paribas sur son curriculum vitae, ça jette », soulignent-ils de concert.

Mais le point d'orgue de la matinée survient quand est présentée au ministre la trouilloteuse, cette fameuse machine à perforer les billets en francs afin de les rendre inutilisables. Amusé, le secrétaire d'Etat à la consommation se fait

Protestation dans les banques le 17 janvier

A la veille de leur négociation avec l'Association des banques françaises (ABF) sur le volet salarial de la nouvelle convention collective, les cinq fédérations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CGC) ont lancé un appel à une journée de protestation le jeudi 17 janvier. Après le demi-échec de l'appel à la grève du 2 janvier, les syndicats n'ont pas souhaité retenter l'expérience. Des rassemblements sont prévus devant le siège des établissements professionnels. Seuls les salariés du Crédit lyonnais ont été invités à cesser le travail. A la Société générale, comme au Crédit du Nord, la décision dépend du résultat des négociations en cours.

Outre des garanties sur les augmentations de salaires, notamment en faveur des petits établissements, les syndicats dénoncent la dégradation des conditions de travail et de sécurité, particulièrement à l'occasion du passage à l'euro. Ils souhaitent également évoquer la protection des salariés dans les affaires de blanchiment.

expliquer la procédure à suivre – glisser les billets dans le même sens, afin d'obtenir les trous réglementaires – avant de s'emparer de la machine, et faire passer de vie à trépas une liasse de billets de 500 francs. « Ce n'est pas exactement jubilatoire, mais il y a un certain plaisir à faire passer le franc à la postérité », commente-t-il. Entrepreneurs d'offrir la liasse trouillotee à M. Pébereau, M. Patriat se voit gentiment rappeler à l'ordre par les banquiers présents, qui soulignent que les billets perforés doivent être retournés à la Banque de France. Celle-ci a pour mission d'en vérifier l'authenticité avant de les retirer de la circulation.

« C'est formidable, les problèmes des premiers jours, dus non pas aux banques, mais à des difficultés de pré-alimentation en euros, sont dissipés (...). L'euro s'est installé (...). Je me souviens de mon face-à-face avec Philippe de Villiers sur RMC le 20 septembre, lorsqu'il appelait les Français à conserver leurs francs parce que l'euro ne marcherait pas », conclut M. Patriat, déjà en campagne. La visite de l'agence s'achève, mais une autre attend le secrétaire d'Etat, cette fois dans l'agence du Crédit mutuel de Malesherbes, où il se rend en collègue. M. Patriat, maire de Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), est aussi administrateur de la caisse de Crédit mutuel locale...

Anne Michel

S'IL EST un peu tôt pour établir le palmarès des meilleurs et des plus mauvais élèves de l'euro parmi les banques, les associations de consommateurs déagent des premières tendances. La Poste est plébiscitée par les usagers. C'est elle qui a le mieux accueilli clients et non-clients pour échanger les francs en euros, y compris les pièces. Pour la clientèle non bancarisée, elle était souvent le seul recours. Elle s'était préparée à l'événement, en recrutant 3 000 « gilets bleus » et en rappelant 2 000 jeunes retraités, mais aussi en obtenant un petit coup de pouce des pouvoirs publics, qui ont veillé à ce qu'elle soit bien approvisionnée en euros pour que le versement des premières prestations sociales en euros (700 millions) par La Poste se passe bien.

Derrière La Poste, le classement est difficile à établir. Les banques, qui réduisent au minimum les fonctions de caisse dans les agences, ont toutes eu des difficultés face à la marée de clients. « Les directions des grandes enseignes bancaires ont donné des directives, mais d'autres consignes ont pu être décidées au niveau local. Les agences étaient accueillantes avec tout le monde lorsqu'elles n'avaient pas de problème d'approvisionnement en euros, et très renfermées sur leur clientèle dans le cas contraire », explique Reine-Claude Mader, à la Confédération du loge-

ment et du cadre de vie, une des principales associations de consommateurs.

Cela rend difficiles les comparaisons nationales. UFC-Que Choisir, par exemple, a fait à Clermont-Ferrand le test de changer un billet de 100 francs dans dix banques : cela a été possible à la Banque de France, au Crédit lyonnais, à la Société générale et au CIC. En revanche, le Crédit agricole, les Banques populaires, BNP Paribas, le Crédit mutuel et la Caixa ont refusé de faire l'échange à un non-client. La Caisse d'épargne, dont le testeur était client, lui a proposé de verser les 100 francs sur son compte et de lui donner un billet de 10 euros en dépannage. Le constat de Familles de France à Lagny (Seine-et-Marne) est très différent : seules BNP Paribas, le Crédit mutuel et La Poste ont accepté de changer des pièces en francs. L'association épingle le CIC et le Crédit lyonnais.

ENQUÊTE SUR LES CHÈQUES

FO Consommateurs note, elle aussi, que le Crédit lyonnais est souvent pointé par les consommateurs. La Banque de France également, qui, dans certaines succursales, demandait des pièces d'identité pour des sommes échangées inférieures à 2 000 francs et ne répond pas aux besoins en matière de change de devises de la zone euro. UFC-Que choisir a également mené une enquête sur les « chèques mutés ». Le test portait sur 25 chèques en euros remplis avec des montants en francs. Dix chèques ont été renvoyés à leur émetteur. Douze ont été encaissés, la banque débitant en euros le montant en francs. « La Poste a fait l'erreur et ne l'a pas rectifiée facilement », constate Anne Millot, d'UFC-Que choisir. Seule BNP Paribas a traité correctement le chèque, tiré sur le CIC, comme un chèque en francs, corrigeant l'erreur, sans frais. Les deux derniers chèques sont perdus dans le circuit.

BNP Paribas – qui a renforcé ses effectifs de 8 000 personnes – et le Crédit agricole sont créditées d'une attitude positive pour avoir tout fait, en décembre, pour parvenir à un accord salarial, et désamorcer l'appel à la grève du 2 janvier.

Martine Picouet

Sophie Fay

Les associations caritatives en quête des dernières pièces en francs

Plusieurs dizaines de milliers de boîtes et urnes ont été distribuées chez les commerçants

QUE VONT faire les Français de leurs derniers francs ? Si la quasi-totalité des billets devraient être échangés contre des coupures de la nouvelle monnaie, les associations caritatives font le pari qu'une part importante de la petite monnaie sera abandonnée par les Français au profit de bonnes œuvres.

Deux semaines après le passage à l'euro, la plupart des grandes organisations caritatives sont présentes sur le terrain. Plusieurs dizaines de milliers de boîtes et urnes ont été distribuées dans les agences bancaires, les stations-service et chez les commerçants. La Croix-Rouge a été la première à organiser, avec neuf

pays de la zone euro et la Grande-Bretagne, une opération « des pièces qui comptent », en partenariat avec le groupe BP, dès le mois d'août 2001. Le 15 janvier, elle estime avoir déjà récupéré une tonne de devises étrangères dans les aéroports parisiens.

De leur côté, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), La Ligue contre le cancer et l'Association des paralysés de France (APF) se sont réunis pour lancer, à partir de janvier, une « collecte des derniers francs » en partenariat avec la Société générale, le groupe Shell et l'Association des maires de France. Plus

de 500 000 bénévoles participent à l'opération et 50 000 boîtes recueilleront les dons jusqu'au 30 mars. L'ensemble des sommes recueillies sera distribué en parties égales entre les trois partenaires.

PAS DE CONCURRENCE

Pas de risque de concurrence, ni entre ces trois œuvres ni avec les autres. « Il y a suffisamment de pièces pour tout le monde, estime-t-on à la Croix-Rouge. Si 1 % de la clientèle de BP laisse au moins une fois de la monnaie on atteint plusieurs millions de francs. » L'Unicef, en partenariat avec le groupe TotalfinaElf, a lancé « chaque pièce pour un vaccin »

avec sept pays de la zone euro et la Suisse. « On espère 15 millions de francs (2,287 millions d'euros) », déclare Alain Grumberg.

Comme chaque année, l'opération pièces jaunes de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France (présidée par Bernadette Chirac) avec La Poste est en place. L'Ordre de Malte, dans le cadre de la Journée mondiale des lépreux, le 27 janvier 2002, proposera aux passants de donner leurs derniers francs, mais également leurs devises. Handicap International est aussi présent au travers de deux opérations menées en partenariat respectivement avec le groupement

des Mousquetaires et le Crédit agricole. La Fondation de France a organisé une opération de collecte de francs et de devises dans une quarantaine d'entreprises.

Les fonds collectés financeront des programmes d'aide et de recherche, dans lesquels chacune de ces organisations intervient régulièrement : en faveur des populations les plus vulnérables pour la Croix-Rouge, dans des projets de recherche pour la Ligue contre le cancer, des projets humanitaires pour le CCFD... En francs et en euros, en pièces et en billets.

Le grand distributeur américain Kmart est au bord de la faillite

Concurrencé par Wal-Mart sur le discount des produits alimentaires, le géant pourrait se séparer de plusieurs centaines de magasins

LE SUSPENSE plane toujours sur le sort de Kmart. Le géant américain de la grande distribution, confronté à de lourdes difficultés financières, est actuellement sous la menace d'un redressement judiciaire sous le régime du chapitre 11 de la loi sur les faillites. Toutefois, le conseil d'administration du groupe, qui s'est réuni, mardi 15 janvier, étudie différentes solutions pour éviter la débâcle.

« Kmart a plusieurs options à sa disposition pour satisfaire ses besoins de liquidités au cours des douze à dix-huit prochains mois, souligne Richard Church, analyste chez Salomon Smith Barney. Mais d'autres facteurs moins quantifiables, comme l'absence de soutien des fournisseurs ont augmenté le facteur risque. » Si, toutefois, la direction parvient à obtenir l'aide de ses fournisseurs, les analystes estiment qu'une restructuration, avec la fermeture de 200 à 300 magasins (sur 2 100), permettrait d'assainir la situation financière de la chaîne.

Les problèmes du groupe ne sont pas nouveaux. Numéro un mondial jusqu'à la fin des années 1980, Kmart s'est fait dépasser par son grand concurrent Wal-Mart en 1990 et ne cesse de décliner depuis. Parti le premier, le groupe du Michigan avait révolutionné la distribution américaine dans les

années 1960, imposant outre-Atlantique le concept des grandes surfaces de périphérie. La croissance a été fulgurante et les profits énormes. Mais le géant s'est rapidement endormi sur ses lauriers. Kmart n'a pas suffisamment investi dans le renouvellement de son concept, accumulant notamment des retards dans la gestion informatique des stocks. Au milieu des années 1990, le groupe avait déjà fermé plus de 70 magasins et supprimé près de 6 000 emplois. Une nouvelle restructuration, en 2000, avait vu la fermeture de 70 magasins supplémentaires. Mais le ralentissement actuel de l'économie américaine nécessite des mesures plus drastiques.

LOURDES PERTES

Car le groupe souffre toujours d'un manque de compétitivité par rapport à ses deux rivaux Wal-Mart et Target. Kmart n'arrive plus à suivre la guerre des prix imposée par ses concurrents. De plus, l'enseigne est trop longtemps restée exclusivement centrée sur l'alimentaire. Concurrencé sur ce terrain par Wal-Mart, venu plus tardivement à l'alimentaire, Kmart est moins présent que son rival sur des produits à marges plus élevées, comme l'habillement.

Depuis plusieurs mois, Kmart est

entré dans un cercle vicieux. Ses difficultés financières l'ont obligé à réduire son budget publicitaire de 20 % au moment où, sous l'effet de la récession, les consommateurs américains étaient plus que jamais à l'affût de prix discount, les poussant ainsi dans les bras de la concurrence. Dans ce contexte, le groupe affiche de lourdes pertes. Rien que sur les neuf premiers mois de 2001, Kmart a perdu 344 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 25,27 milliards. En décembre 2001, ses ventes ont encore reculé de 1 % alors que Wal-Mart a affiché + 8 %. La semaine dernière Kmart a averti les marchés financiers qu'il ne tiendrait pas ses objectifs.

L'action Kmart, qui cotait 13,55 dollars en août 2001 à Wall Street, a chuté, depuis, à 2,40 dollars, son plus bas niveau depuis trente ans. A la clôture, mardi, le titre perdait encore 13,73 %, à 2,45 dollars. Les grandes agences de notation Moody's et Standard and Poor's ont abaissé à plusieurs reprises leur note sur Kmart, dégradé désormais au rang d'obligation à haut risque (*junk bond*), ce qui augmente d'autant le coût du crédit, alors que le groupe est justement au bord de l'asphyxie financière.

Stéphane Lauer (avec AFP)

85 % des salariés de Marks & Spencer préfèrent partir

LES GALERIES LAFAYETTE n'ont pas eu beaucoup de succès auprès des anciens salariés de Marks & Spencer. Alors que l'enseigne de grands magasins proposait de reprendre les 1 500 employés de la chaîne de distribution britannique, qui a définitivement fermé ses portes en France le 22 décembre 2001, l'immense majorité d'entre eux ont refusé l'offre et ont préféré prendre leurs indemnités de licenciement. Selon les premiers chiffres disponibles, mercredi 16 janvier, entre 200 et 250 personnes seulement auraient accepté la proposition des Galeries, soit environ 15 % des effectifs.

« Nous sommes très déçus de ce résultat, dans la mesure où nous avions tout fait pour que le plan de reprise soit attractif pour les salariés de Marks & Spencer », dit-on aux Galeries Lafayette. Partout en France, dans les 18 magasins repris, nombre de salariés ont préféré prendre le petit pécule négocié par les syndicats plutôt que de signer un contrat de travail dans l'une des enseignes participant au plan de reprise aux côtés des Galeries : Monoprix, les chaînes d'habillement H & M ou C & A, la

FNAC ou Virgin Megastore. « Aucun poste précis n'était proposé dans la lettre d'embauche, seuls le site et la qualification étaient mentionnés », proteste Brigitte Moutoussany, déléguée centrale du Sycopa (Syndicat du commerce parisien). « Beaucoup se sont vu proposer de travailler pour les pauses déjeuner ou pour les nocturnes. Dans ces conditions, leur réaction n'est pas étonnante. Les salariés n'ont pas envie de servir de boucherie aux Galeries. »

MONTANT MODESTE

Pourtant les indemnités de licenciement que toucheront les salariés n'ont pas vraiment de quoi faire rêver : 1,3 mois de salaire par année d'ancienneté, soit entre 15 000 et 23 000 euros en moyenne. Un montant modeste en cas de période de chômage prolongé. « Nous avons alerté les salariés sur la situation du marché du travail, qui commence à se dégrader de nouveau », explique Véronique Limousin, déléguée FO et secrétaire générale du comité d'entreprise de Marks & Spencer. En vain. « Il y a beaucoup de gens diplômés, bac + 4, bac + 5, qui se sont retrouvés chez

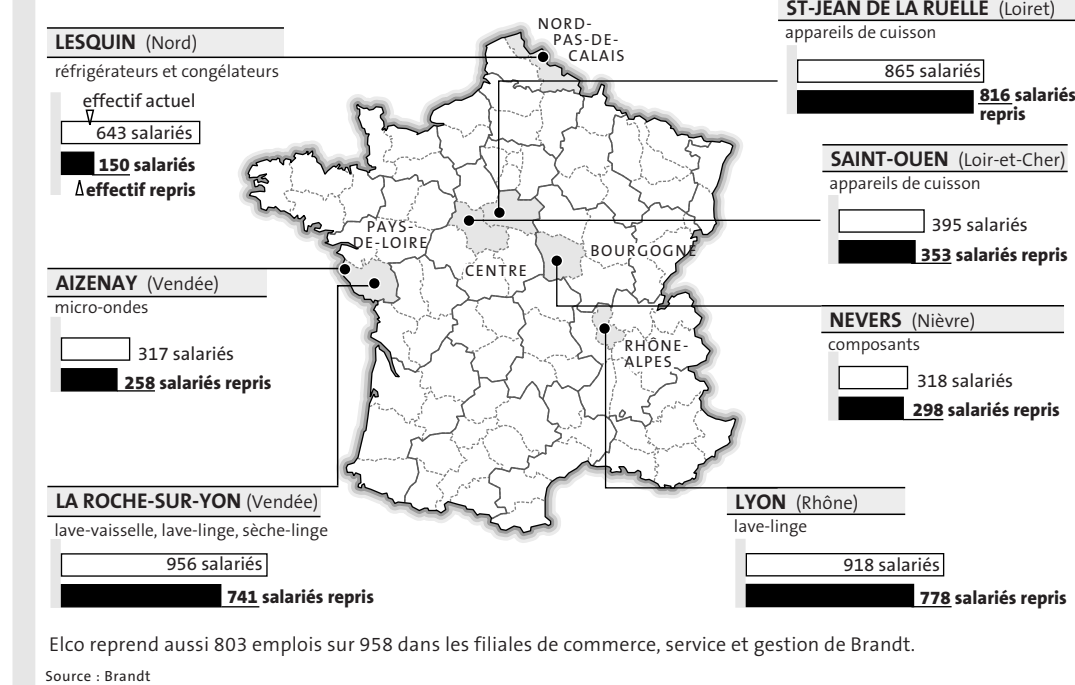
Marks par hasard, parce qu'ils ne trouvaient pas ailleurs à la fin de leur études et qui sont ensuite restés, affirme M^{me} Limousin, c'est l'occasion pour eux de repartir sur de nouvelles bases avec un métier plus intéressant, et surtout mieux payé. »

D'autres, enfin, après vingt-cinq ans d'ancienneté et six mois de lutte pour que leur magasin ne ferme pas, n'avaient plus le cœur pour travailler au même endroit pour une autre enseigne. « Certaines vendeuses ont eu peur de travailler pour H & M, qui a une clientèle plus jeune, une culture différente », affirme M^{me} Limousin. Le chiffre des départs pourrait encore s'amplifier dans les jours qui viennent, car les salariés qui ont accepté l'offre des Galeries bénéficient d'une clause de rétractation jusqu'à fin janvier au cas où ils changeraient d'avis.

La situation pose un problème à Marks & Spencer, qui va devoir payer un plan social qu'il n'imaginait sans doute pas si important. Quant aux Galeries, elles vont devoir recruter en masse pour faire fonctionner leurs nouveaux magasins.

S. L.

Les sites Brandt en France



L'israélien Elco reprend 78 % des salariés de Brandt

Le conglomérat israélien Elco, désigné mardi par le tribunal de commerce de Nanterre comme reprenneur du groupe d'électroménager Brandt (*Le Monde* du 16 janvier), compte conserver 4 197 emplois directs en France et investir 100 millions d'euros dans les usines

et les produits en deux ans. Pour Nicolas de Gregorio, PDG d'Elco Europe, « dans le périmètre repris, qui n'intègre pas les foyers de pertes des filiales étrangères, Brandt sera bénéficiaire en 2002 », après avoir accusé 30 millions d'euros de pertes pour le groupe en 2001.

A Saint-Nazaire, le chantier du « Queen-Mary-II », plus grand paquebot du monde, démarre dans l'inquiétude

SAINT-NAZAIRE

de notre correspondant

Cela devait être un jour de fête aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. La construction du plus grand paquebot du monde y a commencé, mercredi 16 janvier, par la découpe de la première tôle du *Queen-Mary-II*, en présence de Pamela Conover, présidente de l'armateur britannique Cunard Line, qui l'a commandé en septembre 2000, pour un montant de 875 millions d'euros. Le *Queen-Mary-II* ne suffit pourtant pas au bonheur des Chantiers.

La livraison du navire, long de 245 mètres, dont la silhouette rappellera celle des *liners* d'antan, est prévue en décembre 2003. D'ici là, 13 000 personnes, dont 8 000 salariés de centaines d'entreprises sous-traitantes, vont s'activer sur le site des Chantiers de l'Atlantique. La filiale du groupe Alstom doit en effet construire le *Queen-Mary-II* tout en livrant trois paquebots et deux frégates en 2002 et trois autres paquebots en 2003.

Peu d'industries peuvent se prévaloir d'une telle visibilité, et pourtant l'inquiétude règne à Saint-Nazaire. Le plan de charge baissera fortement en 2004 et 2005, faute de nouvelles commandes. La ville est habituée aux cycles de son industrie mère. Mais, cette fois, la barre est montée si haut et tant d'entreprises se sont mobilisées autour du chantier naval, qui achète à l'extérieur 70 % de la valeur des

paquebots, que la crainte du retournement de tendance prime sur la fierté. Renouer avec la grande époque de la construction des transatlantiques, en particulier celle du *Normandie*, qui a été le rival du premier *Queen-Mary*, lancé en 1934, ne suffit pas à rassurer.

LES EFFETS DU 11 SEPTEMBRE

Les fuites récentes de documents internes sur l'étude de finitions de navires en Italie, en cas de surcharge, ou sur la recherche de main-d'œuvre bon marché conseillée à certains sous-traitants pour faire baisser leurs coûts, ont obligé le PDG, Patrick Boissier, à faire une mise au point. Les déclarations de Pierre Bilger, PDG d'Alstom, au *Financial Times* de mercredi, sur la vente éventuelle des Chantiers ou leur association avec un partenaire non européen, devrait alimenter les inquiétudes.

Il est vrai qu'Alstom a perdu la moitié de sa capitalisation boursière à cause des effets du 11 septembre 2001 sur le marché de la croisière et de la faillite de l'armateur américain Renaissance Cruise. La construction navale a beau ne représenter que 7 % du chiffre d'affaires du groupe d'énergie et de transports sur son dernier exercice, la découverte d'une garantie de 485 millions d'euros accordée en couverture du financement des huit paquebots livrés à Renaissance Cruise, placé sous administration judiciaire, a jeté un froid chez

les analystes. La revente escomptée de ces navires, dont six ont été cloués à Marseille et deux à Papeete, limitera probablement l'impact financier de cette faillite.

A court terme, l'espoir vient de Gaz de France, qui étudie la commande d'un méthanier et pourrait prendre une option sur un second. Sur ce type de navires, la filiale d'Alstom réclame des aides publiques pour faire face à la concurrence des chantiers coréens, accusés de dumping. Le chantier naval étudie parallèlement un transfert de sa technologie de construction de méthaniers en Chine, jugeant que ses concurrents le feront à sa place s'il s'y refuse. Importante pour l'entreprise elle-même, cette perspective d'un retour sur le marché du transport de gaz ne réjouit pas autant ses sous-traitants, essentiellement sollicités sur les aménagements intérieurs des paquebots. Les Chantiers de l'Atlantique planchent également sur le projet de car-ferry *Bretagne-II* de Brittany Ferries, ainsi que sur des navires militaires à l'exportation.

C'est pourtant côté paquebots que le véritable rebond est attendu. Signe d'espoir, après deux mois de crise consécutive aux attentats de New York, l'américain Carnival, leader mondial, maison mère de Cunard Line, fait état de réservations en décembre 2001 supérieures à celles de décembre 2000.

Dominique Luneau

Laurent Fabius apporte son soutien au PDG de la Société générale mis en examen

Le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque de France sont prêts à ouvrir une nouvelle réflexion pour adapter la loi sur le blanchiment

LA MISE en examen de Daniel Bouton, président de la Société générale, lundi 14 janvier, ainsi que deux autres de ses principaux dirigeants, après celle de six autres cadres de la banque française, suscite des réactions, souvent indignées, de la plupart des banques françaises et des milieux économiques. La Fédération bancaire française (FBF), organisation patronale des banques, a exprimé sa solidarité à l'égard des dirigeants de la Société générale. Michel Pébereau, PDG de BNP Paribas, a de son côté mentionné sa « conviction absolue que ni Daniel Bouton ni ses cadres dirigeants ne sont coupables de blan-

chiment aggravé ou de complicité de blanchiment ».

Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, s'est personnellement impliqué, affirmant, mardi 15 janvier, que M. Bouton était « un honnête homme ». Reconnaisant que l'affaire des chèques du Sentier, dans laquelle la Générale et plusieurs banques sont mises en cause, devient un problème de plaques, il s'efforce de répondre aux demandes de la profession bancaire. M. Fabius a annoncé dans son discours de vœux aux agents économiques, mardi, la mise en place d'un groupe de travail réunissant l'Etat, les banques et la commis-

sion bancaire, autorité de contrôle des banques, visant à établir un code de bonne conduite concernant le contrôle des transactions par chèques. « S'agissant de la lutte contre le blanchiment (...), il faut que notre arsenal juridique s'adapte sans cesse aux évolutions économiques afin d'éviter le contournement des règles, mais (...) il faut aussi prendre en compte la réalité de nos transactions financières et ne pas aboutir à une paralysie », a encore indiqué M. Fabius.

Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, s'est dit disposé, mercredi 16 janvier, sur les ondes de BFM, en tant que

président de la commission bancaire, à étudier certaines dispositions de la loi de 1996 sur le blanchiment. Selon lui, il faut étudier « s'il y a lieu à des modifications de texte dans le contexte international de la lutte contre le blanchiment ». « Si l'instruction révèle qu'il y a une critique "systémique" par la justice des mécanismes internationaux de paiement par chèque, alors notre droit devra être plus clair, s'adapter à la réalité des transactions financières ».

Le Medef, en congrès à Lyon, a pris mardi clairement position en faveur du PDG de la banque et a plus globalement dénoncé « l'excès

de pénalisation » du métier de chef d'entreprise en France. Dans un communiqué, l'Amicale des cadres du groupe Société générale fait part de son « incompréhension », jugeant les poursuites judiciaires « disproportionnées ».

CONTRÔLES DES CHÈQUES

La profession bancaire a déjà alerté les pouvoirs publics sur l'élargissement du délit de blanchiment et posé la question du contrôle des chèques de petits montants présentés par des banques étrangères à des banques « correspondantes » françaises. La FBF estime dans un communiqué que « c'est l'ensemble

des 400 000 collaborateurs de la profession bancaire qui sont potentiellement visés ».

Seul le député (PCF, Seine-Saint-Denis) Jean-Pierre Brard, estime que « la mise en examen de plusieurs hauts dirigeants de la Société générale, dont le président, met en lumière un type de délinquance mal connu. (...) Les principales banques françaises ont des succursales dans les paradis fiscaux et financiers, en l'occurrence Israël. La thèse du délit commis par simple négligence ou inadverance n'est donc guère crédible ».

Pascale Santi

Désormais chaque vendredi avec *Le Monde* daté samedi

Le Monde
TELEVISION
RADIO VIDEO DVD

Les grandes entreprises publiques se séparent de leur patrimoine immobilier

Après EDF, qui a vendu 13 000 logements et 60 immeubles pour financer sa croissance, France Télécom a cédé près de 500 bâtiments pour se désendetter. GDF et La Poste vont suivre

LES ENTREPRISES publiques, semi-publiques ou fraîchement privatisées soldent leur patrimoine immobilier. Soit parce que, quittant le giron de l'Etat, elles doivent se plier aux règles des marchés financiers – les analystes considèrent que détenir des locaux immobilise trop de fonds propres. Soit parce que, propriétaire d'un Etat avare de financement, elles sont obligées de trouver elles-mêmes les capitaux pour se développer à l'étranger.

L'année 2001 a été marquée par la vente de portefeuilles d'entreprises comme France Télécom, la SNCF, EDF, Thales ou l'Assistance publique de Paris. La Poste et Gaz de France s'y préparent. On estime que plus du tiers des investissements immobiliers réalisés en 2001 (près de 12 milliards d'euros) sont le fait de ces entreprises.

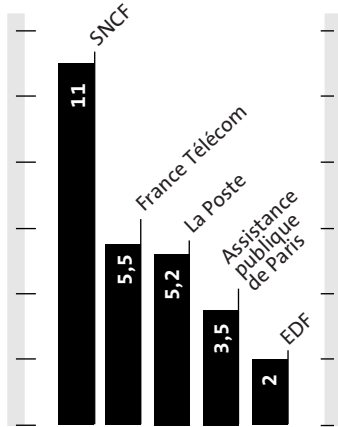
Thales, ex-Thomson CSF, a, le 20 décembre 2001, cédé à la Deutsche Bank 23 immeubles pour 460 millions d'euros. Le but de l'opération était double : faire rentrer des capitaux pour investir dans l'activité principale de la société, l'électronique de défense, et réaliser des économies sur le poste immobilier, le deuxième en importance après les salaires : « Cette vente est une façon de révéler la vérité des coûts immobiliers pour l'entreprise et d'être conscient de l'utilisation de chaque mètre carré », justifient Alexandre de Juniac, secrétaire général de Thales, et Ross McInnes, directeur financier.

Le 7 novembre 2001, la vente de 473 immeubles de France Télécom défrayait la chronique. Cette transaction de près de 3 milliards d'euros est la plus importante jamais enregistrée en France. Pour alléger la dette phénoménale de l'opérateur (65 milliards d'euros), il fallait aller vite et fort.

Mais cette vente en bloc, qui plus est précipitée, n'a pas été sans inconvénient. Le nombre d'immeubles cédés a alourdi le processus. Des investisseurs, souvent américains, ont débarqué dans les *data rooms* (salle d'accès sécurisé où l'on réunit l'ensemble des données d'un appel d'offres) avec des bataillons d'experts qui ont passé au crible chaque immeuble. La moindre incertitude, par exemple sur la présence d'amiante, l'état de la chaudière ou l'environnement juridique, s'est traduite par une moins-value.

LE PARC D'IMMEUBLES

Patrimoine immobilier des grandes entreprises publiques en millions de mètres carrés



Source : SNCF, France Télécom, La Poste, Assistance publique de Paris, EDF

Ensuite, la taille même de l'opération a restreint le nombre de candidats à l'appel d'offres, puisqu'ils n'étaient plus que deux à l'arrivée. Les postulants ont d'ailleurs dû se grouper, ce qui a compliqué les montages juridiques. C'est un consortium formé de Goldman Sachs, via son fonds d'investissement Whitehall, CDC Ixis et GE Capital UIS qui l'a emporté.

Pourtant « le moment de cette vente en bloc a été bien choisi, dans un contexte boursier chaotique où l'immobilier retrouvait la confiance des investisseurs. Le prix obtenu est dans le haut de la fourchette de toutes les expertises réalisées », se félicite Philippe Robin, directeur immobilier et des transports de France Télécom. « Nous allons lancer une deuxième tranche de vente en 2002, moins importante, d'environ 1 milliard d'euros, avec des immeubles majoritairement situés en province », conclut-il. France Télécom reste locataire de 95 % des surfaces cédées avec un loyer annuel de 274 millions d'euros qui devrait, à terme, baisser de 30 millions d'euros.

VENTE EN BLOC

EDF procède par étapes. La société a vendu, le 15 décembre 2000, à la très active Deutsche Bank, pour 773 millions d'euros, 12 784 logements situés en majorité à proximité des centrales nucléaires. Avec des loyers payés et garantis par EDF sur des baux

long terme, cette acquisition, qui fera l'objet d'une revente de la créance, s'apparente plus, pour la Deutsche Bank, à une opération financière qu'immobilière. En juillet 2001, EDF a cédé coup sur coup 60 immeubles à Morgan Stanley, associé à la foncière Batipart, pour 533 millions d'euros, et son ancien siège, dans le 8^e arrondissement de Paris, pour 183 millions d'euros, à la foncière Unibaill. « Nous avons été parmi les premiers à engager cette politique de vente immobilière qui, en deux ans, a rapporté 2 milliards d'euros sur un patrimoine de 3 milliards, en profitant d'une période propice à ces opérations », explique Vincent de Rivaz, directeur des stratégies et des opérations financières d'EDF.

Cela fait trois ans que la SNCF cède, petit à petit, son parc immobilier, notamment de bureaux parisiens, pour optimiser ses besoins d'espace et se réinstaller dans des locaux neufs et fonctionnels, la norme par agent passant de 20 à 16 m². La vente du siège, rue de Londres à Paris, a rapporté 33 millions d'euros de plus-value et la société s'apprête à engager une

bre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, qui autorise la cession de ces biens.

« Nos biens immobiliers sont un élément de solidité de notre entreprise autant qu'un outil de travail, souligne Jacques Matha, le directeur immobilier de La Poste. Nous ne nous en séparerions qu'avec circonspection, d'autant qu'avec la bonne notation de La Poste le recours à l'emprunt reste une source de financement accessible. Nous sommes encore en phase de réflexion. » La Poste, comme la SNCF, n'entend pas, pour des raisons sociales et historiques, se défaire de son patrimoine de logements.

Cette externalisation de l'immobilier a des limites : on ne vend qu'une fois, et surtout la cession ne peut porter que sur les plus beaux immeubles de bureaux. Les locaux industriels, que seul le vendeur et futur locataire peut utiliser, n'intéressent guère les investisseurs, sauf à ce que l'acquisition s'accompagne d'une garantie de loyer ferme et à long terme. « Mais dans ce cas les analystes financiers jugent que ces engage-

Le marché locatif francilien ralentit

La location de bureaux en Ile-de-France a accusé le coup du ralentissement économique dès la fin du premier semestre 2001. Selon les chiffres du groupe de conseil immobilier Insignia-Bourdais, publiés mardi 15 janvier, le nombre de mètres carrés loués dans l'année a été de 1,7 million en 2001, contre 2,5 millions en 2000, soit une baisse de 32 %. Mais 2000 avait été une année exceptionnelle. Les loyers ont toutefois augmenté en 2001 de 9 %. « La tendance pour 2002 est à une stabilisation, voire une légère baisse pour les emplacements cotés », constate Karine Niemand, de Healey and Baker.

A l'inverse, avec 12 milliards d'euros en 2001, contre 8,8 milliards en 2000, le marché de l'investissement n'a jamais été aussi dynamique. Le mouvement devrait se maintenir en 2002. « Les fonds allemands et américains disposent toujours de beaucoup de capitaux prêts à s'investir en France », remarque Abraham de Koning, d'Insignia-Bourdais.

troisième phase de vente de 26 bâtiments.

La Poste a elle aussi besoin d'argent pour financer sa croissance. Son patrimoine immobilier représente à la fois une richesse, avec près de 5 000 immeubles évalués à 3,5 milliards d'euros, soit les deux tiers des actifs de l'entreprise, mais aussi un poids. Le parc est assez ancien, inadapté pour partie, difficilement recyclable. Près de 90 % de ce patrimoine appartient au domaine public, en principe inaliénable. Cet obstacle juridique a été levé avec l'adoption de l'article 22 de la loi Murcef du 11 décem-

ments de payer des loyers s'apparentent à une dette et la cession des immeubles ne contribue pas alors au réel désendettement du vendeur, remarque Olivier Piani, PDG de GE Capital UIS. Il est de même important que les nouveaux propriétaires apportent des fonds propres, ce qui a été le cas à hauteur de 20 % dans l'opération France Télécom. Cela permet que la garantie du crédit soit alors assise sur l'immeuble et non sur la garantie locative donnée par l'ancien propriétaire, devenu locataire. »

Isabelle Rey-Lefebvre

France Télécom condamnée à une amende par l'ART

L'AUTORITÉ de régulation des télécommunications (ART) fait une démonstration de son autorité. Elle a décidé d'épingler France Télécom et l'a condamnée à une amende de 5 millions d'euros. Cette décision, publiée mercredi 16 janvier, fait suite à un différend qui a opposé l'opérateur français à son homologue finlandais Sonera qui souhaitait établir un annuaire concurrent à celui de France Télécom. Or, pendant six mois, la décision de l'ART n'a pas été appliquée par France Télécom, et l'autorité a donc évalué le dommage à 5 millions d'euros.

C'est la troisième amende pour l'opérateur historique, condamné à verser 6 millions d'euros par le conseil de la concurrence en juillet 2001 et 2 millions de francs par l'ART, il y a trois ans.

INDUSTRIE

■ **SNECMA** : le PDG du motoriste français, Jean-Paul Béchat, a déclaré mardi 15 janvier qu'il s'attendait à un recul de 10 % du chiffre d'affaires en 2002. Le groupe envisagerait des réductions d'effectifs d'environ 3 800 salariés, selon *La Tribune* du 16 janvier.

■ **AUTOMOBILE** : les immatriculations de véhicules neufs en Europe ont augmenté de 0,6 % en 2001, à 14,8 millions d'unités. Volkswagen conforte sa place de leader avec 18,9 % du marché devant PSA (14,4 %), qui affiche la meilleure progression avec une hausse des ventes de 10,9 %. Renault reste quasiment stable à 10,6 %.

■ **INTEL** : le numéro un mondial des semi-conducteurs a publié mardi ses comptes annuels 2001 : le chiffre d'affaires a reculé de 21 %, à 26,5 milliards de dollars, pour un profit net de 1,3 milliard, en chute de 88 %. Ces résultats sont supérieurs aux attentes des analystes. L'action a rebondi de 75 % depuis son plus bas début octobre 2000.

SERVICES

■ **SABENA** : une nouvelle compagnie belge d'aviation devrait naître après le succès de négociations engagées depuis novembre 2001. Le dernier obstacle a été franchi, mardi, après l'accord d'une cinquantaine de créanciers de l'ancienne Sabena. Pourvue d'un capital de 180 millions d'euros, déjà jugé insuffisant, la nouvelle société (dont le nom n'est pas trouvé) sera constituée autour de Delta Air Transport (DAT), filiale de l'ex-Sabena. La compagnie Virgin Express de Richard Branson, notamment, a accepté d'entrer dans le capital. (Corresp.)

■ **GEODIS** : la direction du groupe français de transport et de logistique a décidé d'arrêter, le 31 janvier, l'activité d'une de ses filiales anglaises de messagerie implantée dans le sud de Londres, Geodis United Distribution, acquise en 1999. Cette société de 1 200 personnes rencontrerait d'importantes difficultés financières.

■ **ORANGE** : l'opérateur de téléphonie mobile, filiale de France Télécom, a rejoint, mardi, 3G Infrastructure Services, un consortium formé par Europolitan Vodafone et Hi3G pour la construction en commun d'un réseau de téléphonie mobile UMTS censé couvrir 70 % de la population suédoise.

■ **ENRON** : le groupe de courtage en énergie en faillite, radié de la cote au New York Stock Exchange, parce que le prix du titre a été inférieur à 1 dollar depuis plus d'un mois, a annoncé mardi que ses actions seront désormais cotées sur le Nasdaq.

■ **DROUOT** : Barclays Capital, filiale d'investissement de la banque britannique, a déposé une offre de reprise de Drouot, mercredi. Cette offre concurrence directement celle déposée par Pierre Bergé, ancien président d'Yves Saint Laurent Couture, en cours de négociation depuis début janvier. Barclays Capital souhaite réserver « entre 15 % et 40 % du capital » aux commissaires-priseurs de l'Hôtel Drouot, et estime sa proposition meilleure que celle de Pierre Bergé.

FINANCES

■ **LIVRET BLEU** : le Crédit mutuel et l'Etat ont annoncé leur intention de faire appel, conjointement, de la sanction de 164 millions d'euros, hors intérêts, infligée à la banque le jour même par Bruxelles, pour aides d'Etat sur le Livret bleu. Le président, Etienne Pflimlin, s'est dit « satisfait de voir ce livret défiscalisé maintenu dans ses grandes caractéristiques », au nom de la défense de l'épargne populaire.

Demain dans Le Monde

Daoud Ali Ahmad Abou Saoui,
un kamikaze très ordinaire

Le Monde

www.lemonde.fr MARDI 15 JANVIER 2002

La Coupe du monde de football en 2002 divise toujours le monde de la radio

Face à un groupement d'intérêt économique qui rassemble RTL, Europe 1, RFI et le groupe Radio France, RMC Info devra sans doute partager l'exclusivité de ses droits, acquis auprès du groupe Kirch

SUR quelle(s) radio(s) pourra-t-on écouter les matches de la Coupe du monde de football 2002, qui débute le 31 mai ? Tandis que le siège social de TF1 vient de s'habiller aux couleurs de la compétition, qu'elle sera l'unique chaîne hertzienne à diffuser, la couverture radio de l'événement donne lieu à un bras de fer dont l'issue reste incertaine. Officiellement, depuis le 4 décembre 2001, date où elle a annoncé qu'elle avait signé – pour 564 000 euros – un accord avec le groupe Kirch dans le dos de ses concurrents généralistes, RMC Info possède l'exclusivité radio de l'épreuve pour la France, le Luxembourg, Monaco et Andorre (*Le Monde* du 6 décembre 2001).

Indignées de s'être fait souffler la mise par une radio qui compte 2,3 % d'audience cumulée selon les derniers chiffres Médiamétrie, les quatre généralistes – RTL, Europe 1, Radio France internationale et le groupe Radio France – ont interpellé toutes les instances susceptibles d'intervenir, qui ont rendu le même jugement. « Nous avons fait faire une étude juridique : la loi française est inopérante, nous n'avons trouvé aucune possibilité de

dénoncer l'accord Kirch-RMC Info », explique-t-on ainsi au ministère de la jeunesse et des sports.

Vendredi 4 janvier, lors de la présentation des nouveaux programmes de RTL pour 2002, son directeur général, Robin Leproux, a pourtant affirmé qu'il n'avait « aucune inquiétude sur le fait de diffuser la Coupe du monde », assurant même que la station de la rue Bayard retransmettrait « les matches de l'équipe de France et sans doute les matches entre les grandes équipes à partir des demi et quarts de finale ». Info ou intox ? Ces déclarations surprenantes suffisent en tout cas à dire que l'affaire est loin d'être réglée et que, si Alain Weill, PDG de RMC Info, peut assurer à juste titre que « personne ne diffusera la Coupe du monde sans [son] accord », les négociations se poursuivent en coulisses, dans un double jeu de séduction et d'intimidation.

Dans les nouveaux locaux parisiens de RMC Info, la préoccupation majeure est toujours de trouver un moyen de « proposer la Coupe du monde à tous les Français » : la station n'est pas diffusée sur toute une partie de la France (le Nord

et l'Est, notamment), qui se retrouverait dès lors privée de l'événement. Une question d'autant plus importante que Kirch impose à RMC Info de « maximiser sa couverture du territoire ». Pour y remédier, la station monégasque explore deux pistes. Elle s'est portée candidate à l'obtention de fréquences

La station n'est pas diffusée sur une partie de la France, qui se retrouverait dès lors privée de l'événement

temporaires à Lille ou à Strasbourg, en vue de quoi elle fait les yeux doux au CSA : avant Noël, elle a ainsi discrètement fourni à l'organe de régulation une copie de son contrat avec Kirch, comme le CSA le lui avait demandé, sans attendre l'aval du magnat allemand. Parallèlement, RMC Info recherche toujours un ou plusieurs partenaires pour la seconder dans la diffusion. Après avoir clamé qu'il préférerait une radio locale afin de conserver son exclusivité, Alain Weill se dit aujourd'hui disposé à s'associer « avec une autre radio, y compris nationale ». Cet appel du pied laisse pourtant insensibles les quatre stations généralistes. Individuellement contactées par RMC Info, elles ont l'une après l'autre décliné l'invitation.

C'est que, de leur côté, les quatre stations espèrent toujours convaincre RMC Info de renoncer à l'exclusivité pour la Coupe du monde 2002 et de rejoindre le groupement d'intérêt économique

(GIE) qu'elles ont constitué. En affichant ainsi leur unité, elles entendent exprimer un « message clair » : « Si RMC décide de conserver seule les droits, elle serait définitivement isolée dans les négociations futures », menace-t-on chez l'un des membres du GIE.

Les tumultueuses négociations des droits radio de la Coupe du monde 2002 laissent craindre l'apparition de préoccupations marchandes chez certains organisateurs de compétitions sportives. Ils pourraient se mettre en tête de réclamer des droits pour la radio, voire pour la presse écrite, sans parler de la menace que les exclusivités représentent pour le droit à l'information. Depuis quelques semaines, le bruit court que la Ligue nationale de football (LNF), qui gère par délégation les droits audiovisuels du championnat de première division, s'intéresserait de près à la question d'une éventuelle vente des droits radio. La LNF n'a pas voulu commenter cette éventualité.

Si l'affaire n'est pas nouvelle pour la formule 1 (dont la gestion des droits a été rachetée par Kirch) ou pour les matches de football dans certains stades britanniques ou russes, il n'en avait en revanche jamais été question de la part d'organismes français. Or le relatif vide du droit national et de la réglementation européenne – qui ne sont, sur ces thèmes, pas du tout adaptés à la radio et à la presse – ne fait que renforcer ces craintes. « De toute façon, il y a deux tendances : pour certains, le sport est de l'information ; pour d'autres, c'est un spectacle. On a franchi le Rubicon », soupire un journaliste sportif d'Europe 1.

José Barroso

« Popstars » accusé de diffusion d'images subliminales

NICOLAS DE TAVERNOST et Thomas Valentin, respectivement président du directoire et directeur des programmes de M6, accompagnés de Denis Mermet, président de la société de production Adventure Line (Expand), ont dû venir s'expliquer devant les neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) réunis à huis clos en séance plénière, mardi 15 janvier. Selon *Libération* du mercredi 16 janvier, une demi-image, invisible à l'œil nu, montrant un appareil photo jetable Kodak Fun, a été repérée 33 fois dans un des épisodes du documentaire « Popstars », diffusé par M6 jusqu'au 20 décembre. Selon M. Mermet, ce « loupé technique » n'est pas une image subliminale, mais provient de la création d'un effet de flashes crépitants à l'écran. Il s'explique aussi selon lui par le transfert du numérique à l'analogique. Il a invité un technicien du CSA à venir valider son explication.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : TF1 et le groupe allemand Kirch** ont interrompu, avant Noël, leurs discussions en vue d'un rachat par le diffuseur français des 25 % détenus par Kirch dans la chaîne privée espagnole Telecinco, a signalé, mardi, le quotidien allemand *Handelsblatt*. Selon ce journal, Kirch poursuivrait « différentes discussions » avec d'autres acquéreurs potentiels. Telecinco est contrôlée à 40 % par Mediaset, groupe de communication de Silvio Berlusconi.

■ **France 2 a annoncé, mardi, l'arrêt de la diffusion du jeu « Le juste euro » le 21 janvier.** L'émission a été mise à l'antenne le 31 décembre 2001 mais n'a jamais trouvé son public.

■ **PRESSE : la Société des lecteurs de L'Humanité**, créée en mai 2001, se réunit samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) au siège du journal, pour un « grand rendez-vous des lecteurs et lectrices du quotidien communiste avec la direction et la rédaction », affirme mardi son président, Henri Malberg, dans une interview à *L'Humanité*. La Société « entame une nouvelle campagne d'adhésions » et compte « plus de 16 000 personnes qui ont versé 1,3 million d'euros, au moment crucial où L'Humanité pouvait mordre la poussière », précise M. Malberg. L'emprunt populaire sur deux ans lancé par la société a permis de recueillir plus de 457 317 euros. *L'Humanité* a accusé une perte en 2000 de 5,79 millions d'euros.

■ **Le Figaro Magazine publiera samedi sa nouvelle formule** élaborée par son nouveau directeur, Patrick de Carolis, dans un climat tendu provoqué par l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint de la rédaction, Eric Meyer. La nomination de ce journaliste venu de *Newbiz*, ressentie par une partie de la rédaction comme « malvenue », est intervenue à la veille d'un comité d'entreprise extraordinaire de l'AGPI (Agence générale de presse et d'information du groupe Hersant) qui annonçait le 18 décembre 2001 des mesures « drastiques ». – (AFP).

■ **CINÉMA : le studio de cinéma Metro Goldwyn Mayer (MGM) pourrait être prochainement mis en vente pour 7 milliards de dollars** (7,7 milliards d'euros) a annoncé, mardi, le quotidien californien *Los Angeles Times*. Un porte-parole de la MGM, propriété du milliardaire américain Kirk Kerkorian, a reconnu que le studio envisageait de se diversifier « par le biais de fusions, d'acquisitions, d'une variété de combinaisons commerciales ».

Les JO et le Tour de France accessibles à tous

Si la Fédération internationale de football assure – pour l'instant – le libre accès à certains matches de la Coupe du monde pour les téléspectateurs, il n'en va pas de même pour tous les événements sportifs internationaux. Dans la nouvelle loi sur l'audiovisuel d'août 2000, le gouvernement français a transposé la directive européenne « Télévision sans frontières » afin de garantir la retransmission d'« une liste d'événements d'importance majeure (...) en direct ou en différé sur un service de télévision à accès libre ». Les pouvoirs publics mettent la dernière main au décret censé définir cette liste. Y figurent, entre autres, les Jeux olympiques d'hiver et d'été, le Tour de France cycliste, les finales de Roland-Garros, les matches de l'équipe de France de football et de rugby, les principaux matches des Coupes du monde et championnats d'Europe de football, de rugby ; les finales de la Ligue des champions et de la Coupe de France en football, ou encore le Tournoi des six nations en rugby.

TROIS QUESTIONS À ... CATHERINE TASCA

1 En tant que ministre de la culture et de la communication, que pensez-vous du bras de fer qui oppose RMC Info et les autres stations au sujet des droits radio de la Coupe du monde 2002 ?

Je suis défavorable à ce type d'exclusivités, mais nous ne pouvons intervenir directement, aucun texte ne nous le permettant. Jusqu'à présent, il y avait un consensus sur ce sujet : les retransmissions sportives à la radio ont toujours été considérées comme du droit à l'information. L'exclusivité de RMC Info est une première qui révèle le vide juridique en la matière, en France comme en Europe.

2 L'accord Kirch-RMC Info risque de lancer un mouvement de commercialisation des droits d'exclusivité en radio, voire en presse écrite. Peut-on empêcher cette dérive, par une loi par exemple ?

Ce risque existe, il y a déjà eu des

alertes : j'ai eu écho de radios ou d'organes de presse écrite qui se sont vu interdire l'accès à certains stades. Ce type d'exclusivités constitue une menace pour le droit à l'information. Les organisateurs d'épreuves (groupes privés, fédérations, ligues) ne semblent pas se rendre compte que leur intérêt est qu'un maximum de médias traitent leurs événements. C'est contre-productif de leur part.

Il n'est pas question de loi pour le moment, mais on ne peut pas rester dans une situation de non-droit. Le plus simple serait d'aboutir à un gentlemen's agreement ou à un code de bonne conduite. Avec Marie-George Buffet [ministre de la jeunesse et des sports], nous avons l'intention d'engager une concertation avec les professionnels et le CSA pour voir quels principes il est possible d'édicter.

Par ailleurs, il doit y avoir une action au niveau communautaire. La

question des droits radio et presse écrite ne pourra pas être éludée lors du réexamen de la directive européenne « Télévision sans frontières », qui va être engagé dans les semaines à venir.

3 A l'aune de la bataille qu'a constituée la négociation des droits pour la Coupe du monde, ne peut-on pas douter de l'efficacité d'un accord à l'amiable ?

Quand on voit l'évolution des relations sport-médias, on se dit qu'il y a de plus en plus de marchands et de moins en moins de gentlemen ! Sur ce sujet, nous ne pouvons agir sans concertation avec le monde sportif. D'un côté, les organisateurs d'épreuves sportives sollicitent des aides publiques, de l'autre, ils exploitent commercialement des droits autour de manifestations très attendues. C'est dans ce cadre qu'il faut réfléchir.

Propos recueillis par J. B.

Le premier magazine consacré à la guerre d'Algérie fait son apparition dans les kiosques

QUELQUES jours avant que le principe d'une Journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie ait été adopté par les députés, mardi 15 janvier, le premier titre de presse exclusivement consacré à la tragédie algérienne, *Guerre d'Algérie magazine*, a paru dans les kiosques. Ce bimestriel édité par le groupe de presse Michel Hommel (*Télé câble satellite, Napoléon I^{er}*) veut « évoquer avec un esprit d'ouverture et sans positionnement partisan une période essentielle de l'histoire contemporaine ». Tiré à 40 000 exemplaires, ce magazine unique en son genre – une seule publication exclusivement consacrée à l'Algérie avait paru en 1972 – cherche à attirer ceux qui ont vécu, pendant quarante ans, dans le souvenir macabre de cette « guerre sans nom ».

Le débat qui réunit, dès les premières pages du premier numéro, les historiens Jacques Frémaut, professeur à Paris-IV-Sorbonne, Jean-Charles Jauffret, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence, et Benjamin Stora, professeur à l'Inalco, tous

les trois membres du comité éditorial, annonce la couleur : le magazine utilisera la caution de chercheurs reconnus pour aborder « la question délicate » du passé franco-algérien. Ce faisant, *Guerre d'Algérie magazine* entend revenir sur les huit années de conflit (1954-1962) à travers l'histoire politique du FLN, la vie sociale, les habitudes coloniales et les épisodes militaires.

MANQUE DE TÉMOIGNAGES

« Nous avons pensé que revenir sur la guerre d'Algérie était difficile mais pas impossible si nous parvenions à raconter les événements avec retenue et distance », explique le directeur de la rédaction, Christian Castelli. Révélateur de l'extrême difficulté de l'exercice, le premier numéro de *Guerre d'Algérie magazine* accorde peu de place aux témoignages d'anciens soldats, de victimes ou de dirigeants politiques, malgré l'annonce d'une « place importante faite aux témoignages des combattants français ou algériens ». Les événements tragiques étant encore très présents et

les polémiques vives, les contributions personnelles restent difficiles à cadrer : « Certains termes, certains modes d'expression dépassent parfois la mesure », estime M. Castelli. Lui affirme qu'il n'aurait pas publié, par exemple, le témoignage du général Aussaresses, qui raconte la torture pratiquée par les services spéciaux en Algérie entre 1955 et 1957.

Seul le récit du journaliste du *Figaro Magazine* Jean-Pax Méfret, augure des témoignages à venir dans le magazine. Il raconte dans un langage de non-spécialiste le départ des pieds-noirs d'Alger à l'été 1962 : « Les accords d'Evian qui promettaient paix et sécurité pour tous ne sont que chiffons de papier. (...) L'armée française ne (...) protège plus [les pieds noirs]. On les tue devant les soldats », écrit-il. Dans le n° 2, le comité de rédaction devrait avaliser la publication du journal de bord d'un combattant du FLN, un texte qui rapportera la vie quotidienne d'un homme resté dans les maquis.

Florence Amalou

NRJ GROUP

12,3 MILLIONS* D'AUDITEURS CHAQUE JOUR!

5 343 000* auditeurs
3 975 000* auditeurs
2 739 000* auditeurs
1 689 000* auditeurs

NRJ REGIES
www.nrjregies.fr

*12 279 000 auditeurs - Médiamétrie 75 000+ Radio. Novembre-Décembre 2001. Audience Cumulée. Cible 15 ans et +. Lundi-Vendredi, 5h-24h.

Regain d'optimisme à la Bourse de Madrid

APRÈS un début d'année morose, l'indice Ibx de la Bourse de Madrid a pris la tête des marchés européens, mardi 16 janvier, rebondissant de 1,90 %, à 7 948,70 points. Les deux grandes banques espagnoles, les plus exposées à la crise argentine, ont enregistré de fortes hausses : l'action BBVA a progressé de 5,22 %, à 12,90 euros, et le titre SCH s'est apprécié de 4,36 %, à 9,09 euros. En baisse de 5,35 % depuis le début de l'année, la Bourse espagnole affiche toujours le plus fort recul des marchés européens en 2002. Elle avait très bien résisté en 2001, perdant seulement 7,8 %, contre 20,3 % à l'indice vedette de la zone euro, l'Euro Stoxx 50. Selon une note de recherche de la société de Bourse madrilène Beta Capital, filiale de Fortis Bank, rendue publique mardi, « l'Argentine va conti-

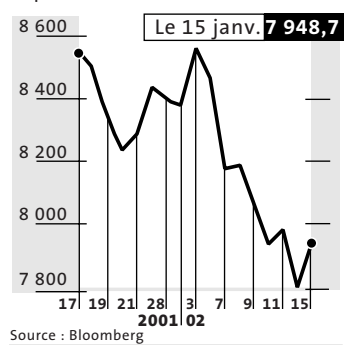
nuer à pénaliser la performance du marché, même si nous croyons qu'un indice sous les 8 000 points reflète davantage une incertitude momentanée qu'une réalité économique provenant du scénario du pire en Argentine ». En conséquence, les analystes de Beta Capital réduisent leurs objectifs de progression pour les valeurs les plus exposées à l'Argentine, comme le groupe pétrolier Repsol YPF, l'opérateur Telefonica ou le secteur bancaire. Néanmoins, ils voient encore une marge de progression de 15 % pour l'Ibx dans douze mois, avec un objectif de 9 800 points.

Sur les autres places, les résultats des courses de Noël aux Etats-Unis ont redonné du tonus aux investisseurs. L'annonce d'un recul, limité à 0,1 %, des ventes de détail américaines en décembre 2001, au lieu d'une baisse de 1,4 % attendue par les analystes selon l'AFP, a redonné confiance à des opérateurs toujours versatile. L'indice Dow Jones a progressé de 0,33 %, à 9 924,15 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq s'est apprécié de 0,51 %, à 2 000,91 points. A Paris, l'indice CAC 40 a gagné 1,45 %, à 4 518,42 points. Malgré la mise en examen pour « blanchiment aggravé » de cadres dirigeants de la Société générale, parmi lesquels son PDG, Daniel Bouton, le titre n'a pas été sanctionné. L'action a même gagné 1,32 %, à 65,3 euros.

Adrien de Tricornot

REBOND DE L'INDICE IBEX

Depuis un mois



Source : Bloomberg

LES BOURSES DANS LE MONDE

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	5009,38	16/1	-1,04	5318,73	4/1	5062,04	15/1	19,47
	Euro Neu Markt Price IX	1112,46	16/1	-1,64	1205,43	9/1	1106,22	2/1	
AUTRICHE	Austria traded	1124,06	16/1	-0,41	1142,81	3/1	1114,42	9/1	10,80
BELGIQUE	Bel 20	2636,14	16/1	-0,85	2737,11	3/1	2622,36	14/1	12,97
DANEMARK	Horsens Bnex	259,55	16/1	-0,66	272,94	3/1	261,28	15/1	15,90
ESPAGNE	Ibex 35	7830,90	16/1	-1,48	8554,70	3/1	7800,30	14/1	14,96
FINLANDE	Hex General	8084,47	16/1	-0,92	9036,08	4/1	8084,89	14/1	21,12
FRANCE	CAC 40	4446,63	16/1	-1,59	4682,79	4/1	4453,97	14/1	18,69
	Mid CAC	2036,87	15/1	-0,08	2051,78	11/1	1939,27	2/1	12,57
	SBF 120	3081,41	16/1	-1,42	3224,08	4/1	3085,31	14/1	18,24
	SBF 250	2941,99	15/1	-1,17	3028,35	4/1	2907,89	14/1	17,92
	Indice second marché	2361,95	15/1	-0,14	2377,35	11/1	2299,52	2/1	13,22
	Indice nouveau marché	1118,25	16/1	-0,87	1170,00	7/1	1092,20	2/1	15,14
GRÈCE	ASE Général	2527,71	16/1	0,24	2646,38	4/1	2521,63	15/1	15,14
IRLANDE	Irish Overall	5610,10	16/1	0,25	5665,18	7/1	5525,13	10/1	12,10
ITALIE	Milan Mib30	31310,00	16/1	-1,13	32622,00	3/1	31249,00	14/1	12,10
LUXEMBOURG	LuxX Index	1147,31	15/1	-1,90	1169,48	14/1	1115,25	3/1	8,97
PAYS-BAS	Amster. Exc. Index	488,84	16/1	-1,07	503,85	3/1	487,96	14/1	15,98
PORTUGAL	PSI 30	7750,02	15/1	1,89	7958,46	4/1	7606,60	14/1	15,36

EUROPE MERCREDI 16 JANVIER 10h05

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

Indice	% var.
AUTOMOBILE	-1,46
BANQUES	-0,53
PRODUITS DE BASE	-0,62
CHIMIE	-0,35
TÉLÉCOMMUNICATIONS	-1,03
CONSTRUCTION	-0,82
CONSUMMATION CYCLIQUE	-0,93
PHARMACIE	-0,27
ÉNERGIE	-1,32
SERVICES FINANCIERS	-0,37
ALIMENTATION ET BOISSON	-0,12
BIENS D'ÉQUIPEMENT	-0,83
ASSURANCES	-0,62
MÉDIAS	-1,02
BIENS DE CONSOMMATION	-0,23
COMMERCE ET DISTRIBUTION	-0,05
HAUTE TECHNOLOGIE	-1,94
SERVICES COLLECTIFS	-0,23

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HLDGS	19,77	-0,55
AEGON NV	26,87	-1,32
AHOLD KON.	29,43	-0,48
AIR LIQUIDE	151,50	-0,85
ALCATEL	18,41	-3,61
ALLIANZ AG	252,60	-1,44
GENERALI ASS.	30,25	-0,56
AVENTIS	76,20	-1,87
AXA	22,19	-2,25
BASF AG	41,72	-0,43
BAYER AG	35,91	-0,22
HYPOVEREINSBANK	34,16	-1,41
BBVA	12,72	-1,40
BSCH	8,89	-1,98
BNP PARIBAS	103,00	-0,29

CARREFOUR	57,05	-1,04
DAIMLERCHRYSLER	44,97	-1,70
DEUTSCHE BANK N	76,01	-0,98
DT TELEKOM N	17,34	-0,06
E.ON AG	58,65	-0,26
ENDESA	16,71	-1,65
ENEL	6,35	-0,58
ENI	14,03	-0,95
FORTIS	26,24	-1,02
FRANCE TELECOM	41,52	-1,49
DANONE	131,70	-0,98
ING GROEP	27,13	-0,59
L'OREAL	75,75	-2,26
L.V.M.H.	44,31	-1,99
MUENCH. RUECK N	270,80	-2,55
NOKIA	25,03	-1,18
PHILIPS KON	32,29	-2,95
PINAULT-PR RED	140,00	-0,57
REPSOL YPF	13,74	-2,69
ROYAL DUTCH	53,15	-1,85
RWE ST A	42,75	-0,59
SAINT-GOBAIN	170,40	-1,50
SAN PAOLO-IMI	11,21	-2,28
SANOFI-SYNTHELAB	80,50	-0,62
SIEMENS N	71,65	-1,77
SOCIETE GENERALE	64,05	-1,91
SUEZ	32,10	-1,08
TELECOM ITALIA	9,14	-1,63
TELEFONICA	13,63	-1,94
TIM	5,78	-1,90
TOTAL FINA ELF	152,70	-1,48
UNICREDITO	4,35	-1,65
UNILEVER CER	62,85	-0,24
VIVENDI UNIVERS	54,75	-1,79
VOLKSWAGEN AG	48,96	-1,29

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

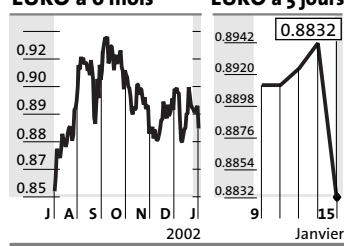
MARCHÉ DES CHANGES 16/1, 10h05

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)	0,79251	0,89051	1,43781	0,60291	
TOKYO (¥)	126,12001	112,34001	181,34001	76,08001	
PARIS (€)	1,12231	0,88951	1,61351	0,67651	
LONDRES (£)	0,69531	0,55101	0,61901	0,41911	
ZURICH (FR. S.)	1,65841	1,31421	1,47701	2,38441	

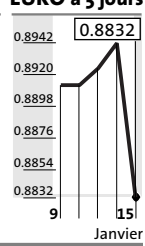
LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4311	7,4316
COURONNE NORVÈGE	7,9120	7,9170
COURONNE SUÉDOISE	9,1891	9,1941
COURONNE TCHÈQUE	32,1080	32,1380
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7087	1,7097
DOLLAR CANADIEN	1,3983	1,3992
DOLLAR HONGKONG	6,8682	6,8724
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0899	2,0929
FORINT HONGROIS	243,1500	243,6500
LEU ROUMAIN	28290,0000	28330,0000
ROUBLE	26,8800	26,9000

EURO à 6 mois



EURO à 5 jours



La réserve fédérale baissera-t-elle ou ne baissera-t-elle pas à nouveau les taux ? Les paris reprennent sur les marchés.

LE SUSPENSE DE LA FED

Bien que la Fed ait réduit les taux douze fois au cours des treize derniers mois, pour les porter à 1,75 %, beaucoup s'attendent à ce que la banque les diminue à nouveau fin janvier. Le doute, cependant, a germé dans les esprits après la publication, mardi 15 janvier, des ventes de détail aux Etats-Unis en décembre. Elles sont bien meilleures que prévu : elles n'ont baissé que de 0,1 %. Beaucoup y ont vu le signe d'un prochain rebond. « L'économie américaine semble s'orienter de façon décisive vers une reprise », a affirmé, mardi, le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill. Du coup, la perspective d'une nouvelle baisse des taux leur a paru s'éloigner, les obligations de trésor américain ont été délaissées au profit des actions.

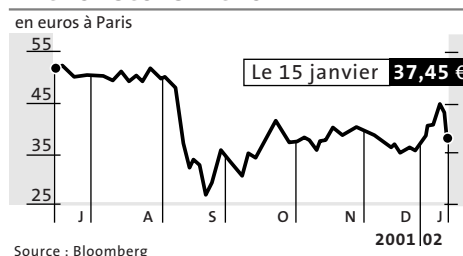
Sans attendre la Fed, la banque du Canada a décidé, mardi, d'abaisser son taux d'intérêt principal de 25 points de base pour le porter à 2 %. De son côté, la banque du Japon a indiqué, mercredi, qu'elle n'assouplirait pas sa politique monétaire mais qu'elle serait prête à apporter toutes les liquidités nécessaires en cas de besoin. Que va donc faire la BCE ? Les premières statistiques économiques de l'année dans l'Union placent pour l'assouplissement. Mais il y a M3. L'indicateur de croissance monétaire a enregistré sa plus forte hausse depuis le lancement de la monnaie unique et a franchi la barre des 4,5 %. La BCE peut-elle passer outre ce chiffre tabou ?

AFFLUX DE DEMANDE DE CAPITAUX

Même sans nouvelle baisse des taux, les marchés obligataires, en ce début d'année, paraissent

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'ACTION SCOR SANCTIONNÉE



Source : Bloomberg

sent des plus attirants. Les grands groupes s'y précipitent comme on court actuellement les soldes. Mardi, pas moins de trois grands noms se sont présentés pour lever des capitaux : BNP Paribas, la société britannique de téléphonie mobile MMO2 et Volkswagen. Quelques jours auparavant, les constructeurs automobiles DaimlerChrysler et BMW, le groupe d'énergie RWE ainsi que Cofinoga avaient déjà fait appel au marché. D'autres s'y préparent. Le marché attend General Motors, Ford, Banque PSA Finance, le papetier UPM-Kymmene. Vivendi Universal étudie une opération de 2 à 3 milliards d'euros pour restructurer sa dette. L'éditeur de logiciel SAP semble préparer aussi une émission d'obligations convertibles pour la plus grande crainte du marché, les investisseurs redoutant d'être noyés sous le papier du groupe allemand.

L'OBSESSION DES PROCHAINES SEMAINES

La recherche de signatures de bonne qualité risque d'être l'obsession des prochaines semaines. Selon une étude de Moody's Investors ser-

vice, publiée le 14 janvier, la dégradation de la qualité de crédit des entreprises européennes risque de se poursuivre en 2002. Très endettés à la suite de nombreuses acquisitions ces dernières années, les groupes pourraient avoir des difficultés à assainir leur bilan, comme le redoute l'agence de notation. Même s'ils veulent vendre pour se désendetter, la valeur des actifs, compte tenu du ralentissement économique, risque d'être trop basse, et de gêner les cessions. Les secteurs de l'équipement, du transport, du tourisme, de l'automobile et des services collectifs, lui paraissent les plus fragilisés.

LA CHUTE DE SCOR

L'annonce par Scor, mardi, d'une perte prévisionnelle de 250 millions d'euros au titre de 2001 a fait l'effet d'une douche froide. Le premier groupe français de réassurance, qui pensait être à l'équilibre il y a encore un mois, a plongé de 13,11 % en Bourse. Standard and Poor's a dégradé ses notes pour la ramener de A+ à Aa-. Fait notable, les mauvaises surprises ne viennent pas du coût des attentats du 11 septembre 2001 (200 millions d'euros) ni des dossiers Enron et Swissair (entre 50 et 100 millions d'euros), mais d'une avalanche de sinistres de taille moyenne déclarés tardivement par ses grands clients, dont Axa et Zurich Financial Services. Ces derniers ont choisi de nettoyer leurs comptes en 2001. L'annonce de Scor pose la question du contrôle des risques et de la comptabilité au sein du groupe. Les renouvellements de contrats semblent, cependant, bien se passer, avec des hausses de tarifs de 15 % en dommages et jusqu'à 70 % en grands risques industriels.

Anne Michel et Martine Orange

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME-UNI									
	FTSE 100 index	5125,30	16/1	-0,79	5323,80	4/1	5113,50	14/1	16,57
	FTSE techMark 100 index	1442,20	16/1	-1,58	1552,00	4/1	1465,40	15/1	
SUÈDE									
	OMX	792,51	16/1	-0,96	869,45	4/1	800,16	15/1	20,99

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

MERCREDI 16 JANVIER 10h05

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid.	Code sicovam
ACCOR	41,10	41,46	-0,87	1,54	52,40	25,72	1,00	12040
AFFINE	36,86	36,87	-0,03	-0,08	39,76	29,16	4,02	3610
AGF	50,70	51,35	-1,27	-4,73	72,79	41,70	2,00	12592
AIR FRANCE	17,44	17,25	1,10	4,93	27,01	8,70	0,22	03112
AIR LIQUIDE	151,50	152,80	-0,85	-2,92	177,00	130,10	3,00	12007
ALCATEL	18,41	19,10	-3,61	-0,52	72,35	11,34	0,48	13000
ALCATEL OPTRONIC	8,73	8,90	-1,91	15,28	65,00	4,50	0,10	13015
ALSTOM	13,81	13,50	2,30	8,09	36,00	11,46	0,55	12019
ALTRAN TECHNOLOG	52,85	53,40	-1,03	5,22	82,47	34,10	0,14	3463
ARBEL	3,15	3,15	0,00	1,61	11,00	2,60	0,53	03588
ATOS ORIGIN	81,05	82,60	-1,88	12,30	112,70	56,20	1,83	5173
AVENTIS	76,20	77,65	-1,87	-2,63	94,75	65,20	0,50	13046
AXA	22,19	22,70	-2,25	-3,28	39,80	16,40	0,55	12062
B.T.P. (LA CIE)	n/d	1,16	n/d	n/d	n/d	n/d	0,00	3360
BACOU-DALLOZ	85,80	89,00	-3,60	1,14	119,10	64,20	0,90	6089
BAIL INVESTISSEM	124,10	124,20	-0,08	2,56	134,00	108,10	7,16	12018
BAZAR HOTEL VIL	137,70	145,00	-5,03	12,58	152,80	105,00	3,00	12547
BEGHIN-SAY	43,00	43,10	-0,23	5,64	43,95	29,50	0,00	04455
BIC	39,01	39,27	-0,66	2,37	47,60	32,20	0,58	12016
BNP PARIBAS	103,00	103,30	-0,29	2,79	106,30	72,80	2,25	13011
BOLLORE	248,30	257,40	-3,54	7,16	259,69	178,14	11,00	12585
BOLLORE INVEST	52,00	52,00	0,00	1,27	56,75	39,90	0,20	3929
BONGRAIN	45,41	44,00	3,20	-2,22	46,90	32,50	1,40	12010
BOUYGUES	35,35	36,31	-2,64	-1,33	59,50	23,00	0,36	12050
BOUYGUES OFFSHOR	40,90	42,00	-2,62	4,87	62,80	31,80	1,10	13070
BULL	1,17	1,18	-0,85	-4,07	4,98	0,49	0,00	05260
BURELLE	58,00	58,75	-1,28	18,38	79,90	47,42	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS	42,10	42,90	-1,86	14,25	59,43	18,86	0,00	12074
C.E.G.I.CY	86,85	86,65	0,23	10,59	123,60	65,60	2,00	12470
C.F.F.RECYCLING	41,50	41,00	1,22	2,50	50,00	32,01	1,30	3905
C.G.I.P.	37,54	37,99	-1,18	1,31	60,99	22,70	1,00	12102
C.P.R.	n/d	58,00	n/d	n/d	58,50	49,00	1,00	12111
CANAL +	3,59	3,60	-0,28	0,56	4,05	3,15	0,15	12546
CAP GEMINI	80,85	83,50	-3,17	2,96	209,80	49,00	1,20	12533
CARBON-LORRAINE	31,81	31,46	1,11	4,87	51,84	23,50	1,06	3962
CARREFOUR	57,05	57,65	-1,04	-1,28	70,35	42,32	0,50	12017
CASINO	81,65	82,50	-1,03	-4,79	111,61	74,60	1,33	12558
CASTORAMA DUBOIS	58,70	57,90	1,38	0,09	72,10	41,50	0,71	12420
CEREL	28,92	28,74	0,63	1,02	31,65	20,15	0,00	04456
CERESTAR	31,55	31,50	0,16	2,27	34,00	18,70	0,00	04457
CHARGEURS	69,15	69,15	0,00	-7,74	86,40	60,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR	34,30	35,20	-2,56	2,12	52,90	20,50	0,78	13040
CIC	n/d	120,00	n/d	n/d	126,50	108,00	2,29	12005
CIMENTIS FRANCAIS	48,30	47,72	1,22	-0,58	54,90	37,00	1,40	12098
CLARINS	61,20	61,40	-0,33	-3,15	80,90	55,10	0,98	13029
CLUB MEDITERRANE	47,75	47,99	-0,50	17,05	106,56	25,77	1,00	12156
CNP ASSURANCE	34,27	34,40	-0,38	-3,64	43,65	29,70	1,08	12022
COFACE	49,40	49,00	0,82	3,38	116,90	38,05	1,75	12099
COFLEXIP	n/d	158,50	n/d	n/d	198,00	130,00	1,16	13064
COLAS	n/d	63,00	n/d	n/d	70,85	55,00	2,13	12163
CONTINENTAL DENT	n/d	44,50	n/d	n/d	51,00	35,06	2,00	3664
CREDIT AGRICOLE	18,11	18,45	-1,84	3,71	18,59	17,50	0,00	4507
CREDIT LYONNAIS	37,00	37,38	-1,02	-0,32	46,33	33,35	0,65	18420
CREDIT FONCIER F	14,92	14,80	0,81	1,79	15,50	8,58	0,58	12081
CSC COMM & SYS	n/d	8,40	n/d	n/d	30,03	4,43	0,84	07896
DAMART S.A.	80,00	81,00	-1,23	0,50	86,95	72,10	3,80	12049
DANONE	131,70	133,00	-0,98	-2,92	163,30	124,90	1,90	12064
DASSAULT AVIATIO	320,70	313,10	2,43	-1,23	325,00	208,50	6,20	12172
DASSAULT SYSTEME	55,10	56,80	-2,99	5,19	76,95	29,50	0,31	13065
DEV REG NORD PDC	14,80	14,80	0,00	2,78	15,50	13,50	0,55	12423
DEVEAUX S.A.	71,00	70,35	0,92	-12,61	89,20	50,30	4,20	6100
DMC	8,18	8,04	1,74	7,34	17,90	4,09	0,46	12133
DYNACTON	n/d	26,98	n/d	n/d	30,80	17,30	0,50	13035
EIFFAGE	75,05	76,00	-1,25	11,11	79,47	55,00	2,09	13045
ELECT & EAUX MAD	n/d	24,50	n/d	n/d	24,90	18,18	2,91	3571
ELIOR	9,25	9,40	-1,60	16,63	15,91	5,73	0,07	12127
ENTENAL	28,60	28,80	-0,69	13,61	37,80	24,00	0,40	12093
ERAMET	33,06	33,80	-2,19	-2,31	47,80	22,00	1,30	13175
ESSILOR INTERNAT	32,00	32,50	-1,54	-4,27	35,80	25,00	0,39	12166
ESSO	84,75	84,50	0,30	5,36	89,60	61,31	8,25	12066
EULER	42,00	42,20	-0,47	-0,71	60,00	35,00	1,40	12130
EUROZEO	59,90	59,95	-0,08	-6,25	83,60	44,20	0,48	12112
EURO DISNEY SCA	1,10	1,10	0,00	25,00	1,21	0,50	0,04	12587

NOUVEAU MARCHÉ

15/1 : 19,00 millions d'euros échangés

Valeur Cours de clôture % var. 31/12

Meilleures performances

BARBARA BUI	12,00	9,09
REGINA RUBENS	0,49	8,89
LYCOS FRANCE	1,75	6,06
TEL RESEAUX SV	1,75	5,42
QUALIFLOW	6,70	5,18
TRANSENGE	7,74	5,16
VALTECH	2,53	4,98
CROSS SYSTEMS	1,18	4,42
COHERIS	10,50	4,37
PROSODIE	31,45	4,07
ORCHESTRA-KAZIB	0,78	4,00
PICOGICA	5,20	3,79
V CON TELECOM	1,40	3,70
GENSET	7,95	3,52

Plus mauvaises performances

SITCOM GROUP	5,10	-7,10
CRYONETWORKS	8,20	-5,64
NICOX SA	50,00	-5,57
ALTI	9,94	-4,42
VISIODENT	1,69	-3,98
KALISTO ENTERT	1,23	-3,91
ACTEOS	2,50	-3,85

ALTAIR CIE	70,50	-3,69
MEMSCAP	2,70	-3,57
COSNODATA	15,00	-3,23
ESI GROUP	14,50	-3,01
CYBER PRESS PUB	13,50	-2,88
DALET	3,21	-2,73
NET2S	5,04	-2,70

Plus forts volumes d'échange

VALTECH	2,53	4,98
HIGHWAVE OPTICAL	3,20	1,54
DALET	3,21	-2,73
AVENIR TELECOM	1,72	1,78
SOITEC	25,80	3,20
HI-MEDIA	0,82	2,50
WAVECOM	4,50	1,75
INFOSOURCES	0,96	-1,03
ILOG	13,50	-2,03
MEDIPEP	21,00	0,00
A NOVO	16,90	-2,26
IXO	0,52	-1,89
KALISTO ENTERT	1,23	-3,91
NETGEM	2,30	2,22
GENESYS	12,99	2,33
TELECOM CITY	2,64	-1,49
GENSET	7,95	3,52
BAC MAJESTIC SA	2,65	0,00
UMANIS	3,31	0,30
TEL RESEAUX SV	1,75	5,42

ÉCUR. MONÉTAIRE C	224,86	0,00	-0,12
ÉCUR. MONÉTAIRE D	187,31	0,01	-0,11
ÉCUR. OBLI. INTER. D	176,58	0,02	-0,26
ÉCUR. TECHNOLOGIES C	39,39	-1,03	1,94
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	274,78	-0,17	-0,31
ÉPARCOURT-SICAV D	28,56	-0,14	0,07
ÉGOPTIM C	2350,05	0,22	-0,18

Fonds communs de placements

ÉCUR. ÉQUILIBRE C	37,67	0,11	0,05
ÉCUR. PRUDENCE C	34,67	0,06	-0,11
ÉCURIE VITALITÉ C	40,61	-0,07	-0,07

Fonds communs de placements

ATOUT CROISSANCE D	349,29	0,46	2,08
ATOUT EUROPE C	503,30	-0,24	-2,28
ATOUT FRANCE C	194,53	-0,13	-1,21
ATOUT FRANCE D	172,99	-0,14	-1,21
ATOUT FRANCE ASIE D	76,17	-0,27	-1,38
ATOUT FR. EUROPE D	174,78	-0,11	-1,79
ATOUT FR. MONDE D	44,38	-0,20	-1,26
ATOUT MONDE C	51,94	-0,92	-2,11
ATOUT SÉLECTION D	102,97	0,03	-1,77
CAPITOP EUROBLIG C	101,98	0,30	0,55
CAPITOP EUROBLIG D	84,14	0,31	0,54
CAPITOP MONDOBLIG C	45,73	-0,05	-1,35
CAPITOP REVENUS D	174,02	-0,18	-0,39
DIÈZE C	436,03	-0,04	-1,18
INDICIA EUROLAND D	109,83	-0,05	-2,85
INDICIA FRANCE D	365,55	-0,13	-2,14
INDOCAM AMÉRIQUE C	40,09	-0,91	-3,04
INDOCAM ASIE C	17,49	-1,02	-1,24
INDOCAM FRANCE C	333,31	-0,19	-1,06
INDOCAM FRANCE D	273,98	-0,19	-1,06
INDOC. MULTI OBLIG. C	191,64	-0,72	-2,11

Fonds communs de placements

ATOUT VALEUR D	77,23	-0,08	-1,21
CAPITOP MONÉTAIRE C	193,04	0,01	0,12
CAPITOP MONÉTAIRE D	183,01	0,01	0,13
INDOCAM FONCIER	94,38	-0,17	-1,33
INDOC. VAL. RESTR.	265,47	-0,25	-0,40
MASTER ACTIONS C	41,07	-0,41	-0,29
MASTER DUO C	14,00	-0,21	-0,14
MASTER OBLIG. C	30,97	-0,10	-0,38
MASTER PEA D	12,00	-0,24	-0,56
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,42	-0,27	-1,02
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,27	-0,23	-1,03

EUROTUNNEL SA	1,15	1,15	0,00	1,77	1,39	0,55	0,00	12537
F.F.P.	99,40	99,50	-0,10	2,52	129,00	71,00	1,80	6478
FAURECIA	58,50	57,05	2,54	-3,31	69,10	32,30	0,91	12114
FIMALAC SA (LBo)	41,50	41,25	0,61	2,36	45,90	30,00	0,90	3794
FINAXA	79,00	81,50	-3,07	2,97	130,00	60,00	2,20	3313
FONCLYONNAISE	26,50	26,25	0,95	-1,69	33,70	22,65	0,85	3340
FONCIERE PIM NV	n/d	65,85	n/d	n/d	70,00	56,00	2,06	007368
FRANCE TELECOM	41,52	42,15	-1,49	-6,12	101,60	27,00	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	n/d	94,00	n/d	n/d	111,00	74,48	2,22	12185
GALER.LAFAYETTE	158,00	158,50	-0,32	3,66	215,00	105,50	0,60	12124
GAUMONT	45,95	46,00	-0,11	11,65	56,60	22,90	0,57	3489
GECINA	92,60	94,00	-1,49	2,73	107,00	80,00	3,34	13151
GÉNÉRALE SANTE	15,25	14,60	4,45	1,67	20,59	13,20	0,00	4447
PHYSIOLOGIE	36,99	37,48	-1,31	6,33	82,50	30,80	1,06	12016
GFI INFORMATIQUE	12,55	12,74	-1,49	5,73	31			

AUJOURD'HUI

SPORTS

LE RALLYE MONTE-CARLO, première manche du championnat du monde, doit débuter vendredi 18 janvier pour s'achever dimanche 20. Le Britannique Richard Burns,

champion du monde 2001, y pilotera pour la première fois une Peugeot. La firme française vise en 2002 un **TROISIÈME TITRE MONDIAL D'AFFILÉE** des constructeurs.

Les 206 WRC seront pilotées par Richard Burns, par les Finlandais Marcus Gronholm, champion du monde 2000, et Harri Rovanpara, ainsi que par le Français Gilles

Pannizzi. La collaboration entre Peugeot et **DIDIER AURIOL** a cessé à la fin de la saison dernière en raison de divergences entre les ingénieurs de Peugeot et le dernier

champion du monde français. Celui-ci n'a pas de contrat pour 2002, mais sera présent au départ du « Monte-Carlo » au volant d'une Toyota privée.

Peugeot vise un troisième titre mondial d'affilée en rallyes

Le Monte-Carlo, qui débute vendredi, donne le coup d'envoi du championnat du monde de la discipline. Couronné chez les constructeurs en 2000 et 2001, Peugeot a confirmé ses ambitions en s'assurant le renfort du tenant du titre mondial des pilotes, l'Anglais Richard Burns

DANS le souhait pointait une certaine fermeté : « Je rêve qu'il y ait encore des Peugeot le samedi matin à Monte-Carlo. » Corrado Provera a encore en tête la piètre prestation des 206 WRC lors des deux dernières éditions de la manche monégasque du championnat du monde des rallyes, au cours desquelles ses bolides avaient abandonné dès le premier jour. Vendredi 11 janvier, au siège de Peugeot France, en présence de Frédéric Saint-Geours, le directeur général de la firme, le patron de Peugeot Sport s'adressait à l'ensemble de son équipe de pilotes et copilotes. Impassibles et sérieux, chemise bleu ciel et pantalon sombre, ceux-ci étaient alignés autour de la nouvelle machine grise avec laquelle il doivent défendre les couleurs de la marque au lion pour la saison 2002. Premier rendez-vous : le Monte-Carlo, du 18 au 20 janvier.

« DÉTERMINÉS ET SEREINS »

Fort de son titre de champion du monde 2001 des constructeurs, acquis grâce à une stupéfiante fin de saison, Peugeot est l'équipe à battre de ce début de championnat. « Nous sommes déterminés à bien faire et nous sommes sereins. Ce rôle de favori doit nous donner encore davantage envie d'être humbles », poursuit Corrado Provera.



En 2001, au volant de la 206 WRC, Didier Auriol avait contribué à la victoire de Peugeot dans le championnat du monde des constructeurs. Mais la collaboration entre le pilote français et l'écurie a cessé à la fin de la saison, sur fond d'incompréhension mutuelle, et Peugeot a embauché le nouveau champion du monde des pilotes, l'Anglais Richard Burns.

Les Français s'abstiennent de tout commentaire concernant le budget destiné à leur permettre de se maintenir au sommet. « La gestion complète de l'équipe nous coûte moins cher que d'être seulement motoriste en formule 1 », se contente de préciser, non sans ironie, le directeur de Peugeot Sport. Tout

au long de la saison, une trentaine de personnes vont entourer les quatre pilotes Peugeot. Parmi celles-ci, outre le Français Gilles Panizzi et le Finlandais Harri Rovanpara, figurent les deux derniers champions du monde. Marcus Gronholm, également finlandais, avait été couronné en 2000

sur une 206 WRC et avait permis à Peugeot de décrocher le titre constructeurs dès l'année de son retour dans les rallyes. Mais, surtout, l'équipe s'est offert cet hiver le renfort du Britannique Richard Burns, vedette incontestée mais discrète de la présentation parisienne. Le champion du monde

des pilotes en titre, en provenance de l'écurie Subaru, a signé pour deux ans avec Peugeot.

« Richard Burns est un pilote flamboyant, sans doute un peu mal élevé, mais nous l'aiderons à s'améliorer », avait déclaré Corrado Provera au lendemain du rallye de Grande-Bretagne, terme de la saison 2001. Sa nouvelle recrue était précédée d'une réputation peu engageante. Coups de gueule, irrespect, attitude arrogante : l'Anglais a largement entretenu la chronique en raison, notamment, de détestables relations avec son compatriote Colin McRae, autre postulant au titre mondial. « Avant même qu'il devienne champion du monde, le contexte était propice pour faire de lui la victime d'un système de starisation, reprend Corrado Provera. Burns a besoin d'un contexte qui l'apaise. Il le trouvera chez nous. » Le champion du monde sortant a affirmé avoir été très impressionné par l'organisation de Peugeot, aussi bien sur le plan technique qu'humain.

C'est une personnalité « très agréable dans la vie courante » et non dénuée de culture qu'ont découverte les membres de l'équipe technique de Peugeot Sport lors de la première prise de contact. Les ingénieurs ont été conquis par la grande envie d'apprendre et la capacité d'adaptation du Britannique, alors que celui-ci effectuait ses premiers tours de roue au volant d'une voiture dont il ignorait tout. Richard Burns possède cette « étincelle » qui est la marque des grands et leur permet d'aller plus vite que les autres, quelle que soit la nature du terrain : terre,

boue, neige, glace ou asphalte. Il est l'un des quatre pilotes (avec Marcus Gronholm, Tommi Makkinen et Colin McRae) qui semblent posséder cette qualité rare.

Par ailleurs, un changement de réglementation, réclamé depuis longtemps par Peugeot, permet dorénavant aux écuries de désigner pour chaque épreuve trois – et non plus deux – voitures pour le décompte des points, sachant que seules les deux mieux placées pourront marquer. Jusqu'à présent, la discipline était confrontée à ce paradoxe qui faisait qu'un équipage « non désigné » pouvait

Prost Grand Prix : décision vendredi

La décision sur la poursuite d'activité ou la liquidation judiciaire de l'écurie de formule 1 Prost Grand Prix devrait être connue vendredi 18 janvier dans la matinée, au terme de l'audience du tribunal de commerce de Versailles. La date limite de dépôt des dossiers de reprise avait été fixée au mardi 15 janvier par l'administrateur judiciaire, M^e Franck Michel. Celui-ci devait avoir une réunion avec le parquet, mercredi 16, pour préparer l'audience de vendredi.

« Il ne faut pas s'attendre à une décision ou à une déclaration tonitruante avant la fin de semaine, ou le début de la semaine prochaine », avait indiqué lundi la porte-parole de Prost Grand Prix. Placée en redressement judiciaire le 22 novembre par le tribunal de commerce de Versailles, l'écurie Prost (30,5 millions d'euros de dettes) s'était vu accorder, fin décembre, un ultime délai pour tenter de trouver une solution de sauvetage. Un groupe d'investisseurs, composé d'industriels et d'hommes d'affaires français, aurait proposé, début janvier, d'injecter au moins 44 millions d'euros dans Prost Grand Prix.

gagner une épreuve sans marquer le moindre point pour le championnat du monde des constructeurs. Le changement privilégie ceux qui, à l'instar de Peugeot, se battent en priorité sur ce terrain-là. Enfin, il aura une incidence directe sur le climat au sein des écuries en instaurant une relation de totale équité entre pilotes. Cette logique du « que les meilleurs marquent » devrait permettre d'éviter de voir des pilotes sacrifiés à la « raison d'Etat ». Champion du monde ou pas, Corrado Provera le jure : « Personne n'aura jamais un statut de premier pilote chez Peugeot. »

Jean-Jacques Larrochelle

Devenu pilote « intérimaire », Didier Auriol reste un perfectionniste

PRÈS DE 140 RALLYES de championnat du monde au compteur, 20 victoires, un titre de champion du monde des pilotes en 1994 : Didier Auriol avait rejoint l'écurie Peugeot en 2001 avec de sérieuses références en poche. Son esprit de franc-tireur a failli lui valoir de se retrouver sans volant cette saison. L'idylle avec Peugeot s'étant achevée dans l'acrimonie, Toyota ayant pris ses distances avec le rallye pour rejoindre la formule 1, c'est finalement Grifone, une structure privée qui a racheté les voitures du constructeur japonais, qui lui offre l'opportunité de prendre le départ du Monte-Carlo : vendredi 18 janvier, il sera au volant d'une Corolla WRC, sans savoir de quoi le reste de sa saison sera fait. S'il reconnaît ne pas être satisfait de cette situation, il affirme avoir de bonnes sensations avec sa nouvelle machine, ce qui, pour un homme qui place haut le plaisir de la conduite, est déjà beaucoup.

« Je me suis toujours investi à 100 % », assure le

Cévenol. Chez Peugeot, il ne s'est jamais senti intégré dans le développement de la voiture comme il le fut chez Toyota ou chez Lancia, à ses débuts, il y a quinze ans. « J'avais des choses à apporter à la voiture pour qu'elle soit plus performante. On ne m'a pas permis de rentrer dans ce système. Je n'ai pas trop compris, parce que je n'avais jamais travaillé comme cela. Il n'y a pas de conflit avec Peugeot, mais cette méthode de travail ne m'intéressait pas. »

« DES GENS TRÈS STRICTS »

« Si ça avait marché avec Didier, nous ne serions pas allés chercher Richard Burns », reconnaît Corrado Provera, le directeur de Peugeot Sport. Les problèmes rencontrés par le Français lors de son passage chez Peugeot se situaient pour l'essentiel au niveau de ses relations avec les ingénieurs. « Il a une envie terrible de perfection et finit par y soumettre les autres », explique Corrado Provera,

pour qui Didier Auriol est un pilote d'une époque révolue, quand celui qui tenait le volant jouait aussi un rôle de metteur au point. « Aujourd'hui, les voitures ont évolué, et il faut faire confiance aux ingénieurs », reprend le directeur de Peugeot Sport. Didier Auriol, qui se revendique « pilote ingénieur », justement, n'a pas voulu rentrer dans la logique du constructeur français.

Les ingénieurs allemands, « des gens très stricts » avec lesquels il avait travaillé plusieurs années durant chez Toyota, l'ont rappelé pour lui demander de faire du développement sur les voitures japonaises, montrant ainsi que l'on peut encore faire confiance à un pilote de presque 44 ans. « Ils me connaissent comme metteur au point. Je pense que je suis simplement un perfectionniste. Et, aujourd'hui, les perfectionnistes passent souvent pour des emmerdeurs. »

J.-J. L.

PRODUCTIONS DU 18 JUIN et SPSS
présentent au
PALAIS DES SPORTS
Porte de Versailles, 75015 Paris

à partir du
1^{er} OCT 2002

écrit par
ALAIN DECAUX
de l'Académie Française
avec la participation de
PAUL LOMBARD

mise en scène
ROBERT HOSSEIN

C'était BONAPARTE

LOCATION : Palais des Sports 0 892 69 1802 (0,34 €/mn) - FNAC 0 892 70 1804 (0,34 €/mn)
www.ticketnet.fr - www.fnac.com - Magasins FNAC - Carrefour - Réseau France Billet - Virgin Megastore et Points de Vente Habituels

TF1
JCDecaux
MAIRIE DE PARIS

RECENTENAIRE
ÉRICON D'HONNEUR

mac
MICRONUS

Europe 1

Tennis : Grosjean éliminé, dérouté des têtes de série

DEMI-FINALISTE l'an dernier, Sébastien Grosjean, handicapé par des douleurs aux vertèbres cervicales, a été battu par l'Espagnol Francisco Clavet (6-4, 3-6, 6-0, 5-7, 6-4), mercredi 16 janvier à Melbourne, au deuxième tour des Internationaux d'Australie. « On est toujours déçu quand on est battu, surtout quand on n'est pas à cent pour cent. Je n'ai pas assez récupéré depuis la fin de la saison dernière pour préparer un grand événement comme celui-ci », a regretté le Marseillais, tête de série n° 5. Avec l'élimination du Russe Evgueni Kafelnikov, mercredi, par l'Américain Alex Kim, issu des qualifications, celles de l'Australien Lleyton Hewitt et du Brésilien Gustavo Kuerten et le forfait de l'Américain Andre Agassi, il ne reste en course à Melbourne aucune des cinq premières têtes de série du tournoi masculin. Le vainqueur de Gustavo Kuerten, le Français Julien Boutter, a été battu au deuxième tour par le Roumain Adrian Panu (6-2, 6-4, 6-7 (5/7), 2-6, 6-3).

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE** : Sandro Donati, membre du Comité olympique italien, a affirmé avoir vu en 1996 une ordonnance de produits interdits munie du cachet du docteur Michele Ferrari, mardi 15 janvier lors de la deuxième audience du procès du médecin italien devant le tribunal de Bologne (Italie). La prochaine audience est fixée au 12 février. Michele Ferrari est accusé d'avoir distribué et administré des produits dopants à des coureurs.

■ **FOOTBALL** : la France conserve la tête du classement mondial de la Fédération internationale de football (FIFA), publié mercredi 16 janvier, devant l'Argentine et le Brésil.

La France commande pour 2005 un navire-espion qui remplacera l'actuel « Bougainville »

Ses capteurs travailleront sur un très large spectre de fréquences pour écouter l'ennemi, détecter, brouiller et leurrer ses défenses

C'EST L'UN des enseignements que la France tire de la modestie de sa contribution à la lutte antiterroriste en Afghanistan : elle vient de décider la mise en chantier d'un nouveau navire-espion qui renforcera sa capacité à obtenir du renseignement stratégique – une mission devenue désormais prioritaire – et qui doit remplacer le *Bougainville* actuel. Pour l'instant, le bâtiment n'a pas de nom, puisqu'il n'entrera pas en service avant 2005, mais les contrats ont été passés par le ministère de la défense à l'électronicien Thales (ex-Thomson CSF), qui doit fournir les matériels, et à la Compagnie française de navigation (CFN), pour la coque. Ce bateau aura pour tâche d'intercepter les émissions radio et radar, de toutes natures, à proximité de la zone de crise où il évolue.

Le programme, conçu pour l'état-major des armées et la direction du renseignement militaire (DRM), qui en dépend, a été baptisé Minrem (Moyen interarmées naval de recherche électromagnétique). Outre la mise en chantier, aux Pays-Bas, d'une plate-forme navale longue de 100 mètres et déplaçant 3 000 tonnes, le marché, d'une valeur de 100 millions d'euros, vise à intégrer à cette coque un ensemble de moyens électroniques, un système d'information permettant d'exploiter le renseignement recueilli et des

moyens de communication satellitaire (transmissions Syracuse et Inmarsat) qui lui permettent de rester en contact avec le commandement.

SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

A bord, il est prévu de confier la navigation à une trentaine de marins et la collecte du renseignement à environ 80 spécialistes de la DRM. Un système de stabilisation embarqué permettra à ce navire-espion d'avancer, sans peine, à plus de 10 nœuds (18 kilomètres à l'heure) par mer force 6, de sorte qu'aucune difficulté ne vienne entraver la marche d'un bateau qui devra assurer jusqu'à 350 jours de disponibilité par an. La durée, la fréquence, voire la permanence de crises internationales dans le monde justifient un maintien en opérations qui soit garanti.

Les oreilles indiscretes de l'avion Gabriel

Pour des missions analogues, l'armée de l'air française aligne deux avions de guerre électronique Gabriel qui sont des Transall aménagés spécialement. Pour l'Afghanistan, ces avions ont été stationnés dans un émirat du Golfe, comme a été basé à Dubaï le *Bougainville*. Le Gabriel œuvre lui aussi au recueil du renseignement d'origine électromagnétique, au sein d'un escadron déployé à Metz, pour des interventions tactiques, mais susceptible d'intervenir à longue distance comme il l'a fait en Irak ou dans les Balkans. Il peut écouter une conversation entre un pilote et son centre de contrôle, identifier un arsenal adverse au sol ou dans l'espace aérien et reconnaître des signaux-radars. Grâce à ses capteurs qui balayent l'ensemble des gammes de fréquences, de la High Frequency (HF) à la Super High Frequency (SHF), le Gabriel ne survole jamais le territoire à surveiller mais se contente d'en longer les frontières.

Les équipements électroniques, mis au point par Thales, relèvent du secret-défense, en raison des missions singulières d'un tel bâtiment. En effet, la guerre électronique et, plus spécialement encore, ce qu'on appelle le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ne sont pas du domaine public dans les pays qui s'y livrent. En la circonstance, il s'agit d'intercepter tous les signaux (radio ou radar), adverses, voire alliés, à des fins de renseignement stratégique et technique et, le cas échéant, de pouvoir brouiller et leurrer une menace électronique. Les matériels de la ROEM privilégient le renseignement électronique Comint (Communication intelligence) et Elint (Electronic intelligence), face à la recherche classique par sources humaines (Humint), dans des gammes de

fréquences radar de veille et conduite de tir, entre 300 MHz et 90 GHz, ou radiocommunication UHF, VHF, HF, MF et LF, entre 30 KHz et 100 GHz.

Cette interception, c'est-à-dire la localisation et l'analyse des signaux émis par les émetteurs, commence dès le temps de paix, avant le déclenchement de toute hostilité et, à plus forte raison, en situation de crise larvée ou de conflit ouvert. Les procédés utilisés font appel à des techniques de recherche lente, méthodique, fine et poussée pour aboutir à un traitement de l'information en temps légèrement différé et à la constitution de banques de données, le plus souvent couplées et recoupées avec les résultats obtenus par d'autres sources de renseignement.

Quelle que soit la plate-forme utilisée (avion, hélicoptère, véhicule terrestre ou bateau), le travail est à la fois minutieux et fastidieux, à en croire ceux qui y sont affectés. La plate-forme et son personnel ont besoin d'être protégés contre des tirs adverses. C'est la tâche d'une détection d'alerte basée sur une série de dispositifs de contre-mesures électroniques qui combinent brouilleurs et leurs censés dérouter un agresseur. Le *Bougainville* en est doté et son successeur le sera.

Jacques Isnard

Le Musée de l'Homme se cherche un avenir

En grève depuis deux mois, des personnels appellent à manifester devant Matignon

DEPUIS 59 jours, les portes du Musée de l'Homme sont fermées (le Monde du 13 décembre 2001) et les grévistes appellent à un rassemblement au métro Solferino mercredi 16 janvier. Il s'agit pour le comité de grève d'envoyer une délégation à l'Hôtel Matignon pour « exiger l'arrêt immédiat des opérations de déménagement et la rénovation du musée ».

Une demande hasardeuse. Car le 11 janvier, le comité a reçu une lettre signée des directeurs de cabinet des trois ministres de tutelle (éducation nationale, recherche et environnement) indiquant que le transfert des collections du département d'ethnologie vers le futur musée du quai Branly était inéluctable et qu'en revanche la rénovation d'un Musée de l'Homme reconfiguré était à l'ordre du jour.

Encore fallait-il qu'il y eût un projet. C'est cette absence de projet et l'ambiguïté de la grève qu'épinglent une douzaine de chercheurs du département d'ethnologie – le plus « menacé » – dans une lettre diffusée fin décembre et qui veut « faire entendre une autre son de cloche ».

« Il faudrait éviter la démagogie qui tente d'accréditer qu'un Musée de l'Homme tout fonctionnait bien avant le projet Branly », indiquent ces ethnologues. Après avoir rappelé la lente et inéluctable dérive de l'établissement de la colline de

Chaillot, miné depuis trente ans par les querelles internes, et noté que les projets de rénovation du Musée de l'Homme « ont été mis en échec par la hiérarchie même du Musée » qui « n'a pas été capable de mettre l'intérêt général au-dessus de ses intérêts particuliers », ils expliquent pourquoi la plupart d'entre eux ont d'ores et déjà choisi de travailler pour le futur musée du quai Branly.

Et ils ajoutent : « Le départ des collections d'ethnologie sonne-t-il le glas du Musée de l'Homme ? Ce n'est pas sûr, mais en tout état de cause, ce n'est pas un mouvement de grève qui, en soi, pour résoudre ce problème : celui-ci est scientifique, il s'agit de savoir quel projet intellectuel pourra capter les énergies et leur donner un avenir sur le site du Trocadéro. Dans ce cadre, le projet d'un Musée de l'histoire naturelle de l'Homme, qui a été évoqué par plusieurs collègues, pourrait offrir un bon canevas. »

Plusieurs chercheurs du Muséum travaillent effectivement sur une telle éventualité. Il appartiendra au président du Muséum d'histoire naturelle, Bernard Chevassus, dont la nomination est parue dans le Journal officiel du 15 janvier, d'entériner ou non ces travaux. Ce sera à lui de rétablir la paix civile sur la colline de Chaillot. Une tâche difficile.

Emmanuel de Roux

REPRODUCTION INTERDITE



LOCATIONS

BUREAUX

ST-LAZARE, 35 m²
1 143 € - 01-44-94-04-40.

VENTES

APPARTEMENTS

Paris 6^e

agence Littré
L'Immobilier
des 5^e, 6^e, 7^e arrts de Paris
41, rue Madame
75006 Paris.

MOUFFETARD, bel imm.
2 P, 33,30 m², 6^e ét. asc.
Bon état.

BOISSONNADE, 2-3 P.
3^e ét. charme, vue s/jardin.

RUE MADAME
Charm. duplex 90 m², 3^e-4^e ét.

LUXEMBOURG, 5-6 P.
133 m², 4^e asc., parfait état.

FLEURUS, 6-7 P.
157 m², 2^e asc. Vue s/arbres

STANISLAS 6 P. 193 m²
2^e asc., balc. Allure
01-45-44-44-45.

Paris 7^e

QUAI D'ORSAY 280 m²
APPT D'EXCEPTION
ét. élevé, magnifique vue
La Pierre Vous Parle
01-45-74-10-10.

Paris 8^e

MADELEINE
Petit 2 P., 116 130 €. SUPERBE 2 P. atypique
289 700 €. 5 P., 4^e asc., 127 m²,
530 520 €. 4-5 P. 171 m², balc., 2^e ét.
avec asc. 835 500 €. HASTING 01-44-94-04-40.

Paris 14^e

MONT-PARNASSE NEUF
Livraison 2002
1 MAISON 165 m², jard., gar.
3 chbres + studio
1 020 000 €
1 APPT 100 m², 525 000 €. QUANTUS 01-40-46-05-06.

Paris 15^e

TROCADÉRO

6 P. 170 m², balc., 5^e asc.
962 700 €
250 m², grand standing
sur les jardins
HASTING 01-44-94-04-40.

Paris 16^e

Paris-16^e, part. vend
ds résid.-service 2 P., ét. élevé,
bien équipé, balcon.
Rangements, cave, park.
Tél. : 01-45-74-19-65.

ÉGLISE D'AUTEUIL 2 P.
32 m², 115 800 €. PTE SAINT-CLOUD, 2 P.
44 m², 172 300 €. HASTING 01-44-94-04-40.

Paris 17^e

PTE CHAMPERRET, superbe
duplex 3 P., balc., dern. ét.
343 000 € - 01-44-94-04-40.

Paris 19^e

Passage de Crimée, 5^e M^o,
face commerces,
au 7^e et dern. ét. avec asc.
Calme, clair, orienté S.-E. à
S.-O., 3 P., cuis., sdb + wc
séparés, 58,16 m² + cave,
poss. box, faibles charges.
Px : 143 300 €. Part. : 01-40-18-16-80
ou 06-76-66-82-01.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY - DÉFENSE
Beau duplex
avec terrasse plein sud
9^e et dernier étage
Vue exceptionnelle
sur Seine et Paris
140 m² + 68 m²
3 200 000 F
487 836 €
GRAND STANDING
Métro Esplanade
AD VALOREM
01-47-78-00-47

NEUILLY - DÉFENSE

Très beaux
appartements familiaux
3 P. 70 m²
OCCUPÉ
1 276 100 F
194 677 €
Petit immeuble
GRAND STANDING
M^o Esplanade
AD VALOREM
01-47-78-00-47

NEUILLY - DÉFENSE

Très beaux
appartements familiaux
3 P. 85 m²
1 600 000 F
243 918 €
Petit immeuble
GRAND STANDING
M^o Esplanade
AD VALOREM
01-47-78-00-47

93 Seine-St-Denis

ROSNY, F3 64 m², 2^e ét.
Pet. copr., cave, box, jardin
Etat neuf, balcons, placard
Calme, 5^e RER E
Commerces. 115 900 €
Tél. : 01-48-54-37-20.

VIAGERS

Paris

17^e Ternes, villa Laugier
2-3 P. 39 m², occupé
h. 71 ans
45 000 € + 458€/mois
01-53-96-00-00.

ACHATS

APPARTEMENTS

ACH. 100 à 120 m² Paris,
préf. 5^e, 6^e, 7^e, 14^e, 15^e, 16^e.
01-48-73-23-55, même soir.

VIAGERS

LEGASSE VIAGER
47, av. Bosquet, estimation
gratuite. 01-45-55-86-18.
Liste de nos viagers sur :
WWW.VIAGER.FR

LOCATIONS

OFFRES VIDES

Paris

BD ST-GERMAIN, 2 P.
meublé équipé
1 830 € - 01-44-94-04-40.

BAC, dans hôtel part.
Gde récept., 2 chbres 185 m²
Dernier ét., gde hauteur
Poutres, cuis. équipée, park.
NSMI 01-56-21-84-86.

OFFRES MEUBLÉES

Province

Belle propriété au cœur
du pays d'Auge, 12 km
des plages de Deauville.
5 000 m² d'espace vert.
6 chbres, 12 couchages.
A partir du 7-1-02
au week-end, sem. ou mois
Contacteur :
MHa8439783@aol.com

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

TERRAINS À BÂTIR ET PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES : NOUVELLES RÈGLES DE CALCUL

Prenant en compte l'évolution de la jurisprudence administrative, l'administration fiscale vient de sensiblement redéfinir certaines règles de calcul de l'imposition des plus-values réalisées par les particuliers lors de la cession d'un immeuble édifié sur un terrain dont le cédant était antérieurement propriétaire (terrain à bâtir).

On rappellera que certaines opérations sont exonérées d'imposition sur les plus-values, telles la vente de la résidence principale ou, sous certaines conditions, la première vente d'une résidence secondaire. Lorsqu'une plus-value est imposable elle est déterminée par différence entre les prix de cession et d'acquisition du bien, ce dernier étant révisé par application d'un coefficient d'érosion monétaire. Quant au montant de la plus-value, il fait l'objet d'un abattement de 5% par année de détention au-delà de la deuxième (régime dit des "plus-values à long terme" dont l'effet est de totalement exonérer d'imposition les immeubles détenus depuis plus de 22 ans). De ce double fait, le montant de la plus-value taxable sera d'autant moins important que la date d'acquisition sera ancienne.

Or, dans le cas d'un terrain à bâtir sur lequel une construction a été édifiée, l'Administration faisait jusqu'à présent compter à compter de la date du début d'exécution des travaux de construction, et non de celle de l'acquisition du terrain, le délai de détention de la partie du terrain constituant la dépendance immédiate et nécessaire de la construction. Elle considérait également que le prix d'acquisition était constitué par celui de cette partie du terrain augmenté du coût des travaux (le surplus du terrain étant quant à lui soumis au droit commun).

Dorénavant, elle distingue la plus-value sur le terrain de celle sur la construction. Pour le calcul de la première, elle ne retient que la valeur d'acquisition de la totalité du terrain, affectée du coefficient d'érosion monétaire, et calcule le délai de détention de ce terrain à compter de la date de son acquisition. Pour celui de la construction, elle ne tient plus compte que du coût des travaux et fait comme auparavant courir le délai de détention du jour de leur début d'exécution.

Ces règles de calcul sont applicables depuis le 27 décembre 2001 et elles peuvent être mises en œuvre dans le cadre de litiges en cours, c'est à dire ouverts avant cette date (Instruction du 14 décembre 2001, parue au BOPI du 27 décembre 2001).

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1^{er}
Téléphone : 01.44.82.24.00 - Information : www.paris.notaires.fr



NEUF ET RÉSIDENTIEL

<p>Le Carré Bastille Angle rue et passage des Taillanders 75011 Paris</p> <p>Réalisation : BECARRÉ Immobilier Renseignements et vente : GEFIC Tél : 01 55 21 70 70 E-mail : contact@gefic.fr</p>	<p>PARIS 11^e, LE CHARMÉ DISCRET DE LA BASTILLE A deux pas de la Bastille, de ses moyens de transport et de toute l'animation de la rue du Faubourg St-Antoine. Dans la petite rue calme des Taillanders, découvrez "Le Carré Bastille". 36 appartements de studio au 6 pièces. Authentique de l'architecture XIX^e, confort et standing contemporain, cour pavée et jardin intérieur... Réalisation BECARRÉ IMMOBILIER.</p> <p>Renseignements et vente : GEFIC, 2 place Jean Zuy, 92300 LEVALLOIS PERRET. TEL : 01 55 21 70 70 — E-mail : contact@gefic.fr bureau de vente : 75, rue de la Roquette, 11^{ème} tél. : 01 40 09 66 00, ouvert le lundi de 14h à 19h et du jeudi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.</p>	<p>bécarré immobilier</p>
<p>Le Cour Saint-Éloi 5-11, cour Saint-Éloi 75012 Paris</p> <p>Réalisation et commercialisation : PARIS OUEST IMMOBILIER 78, boulevard Saint-Marcel 75005 Paris Tél. : 01 45 87 70 28</p>	<p>DÉMARRAGE DES TRAVAUX - Livraison 1^{er} trimestre 2003 Cour Saint-Éloi, dans un environnement calme, proche des commerces, Paris-Ouest Immobilier réalise une résidence de qualité, «Le Cour Saint-Éloi», donnant sur un grand jardin, avec terrasses et balcons.</p> <p>Du 2 au 5 pièces, avec de grands et beaux appartements familiaux. Exceptionnel au cœur de Paris avec le métro au pied de la Résidence. Station Reuilly-Diderot (ligne 1).</p> <p>PARIS OUEST</p> <p>Bureau de vente : 7, cour Saint-Éloi 75012 Paris Tél : 01 43 46 68 18 ou 06 07 76 73 53</p>	<p>PARIS OUEST</p>
<p>Le Jardin Royal 92 Saint-Cloud</p> <p>Réalisation : Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne Certifié ISO 9001 http://www.bouygues-immobilier.com</p>	<p>Résidence neuve de très grand standing (livrable en 2003) située au cœur d'un superbe parc arboré. Appartements disponibles du 2 au 5 pièces.</p> <p>Prestations de qualité et environnement exceptionnel. Un site unique aux portes de Paris.</p> <p>Renseignements et vente : 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h</p>	<p>Bouygues Immobilier</p>

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Retrouvez
nos annonces
classées sur :

explorimmo
.com L'Immobilier sur Internet

Fraser Island, l'empire du sable

Au large de Brisbane, en Australie, l'ancienne K'gari, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco, joue la carte de l'écologie active. Sur un tapis de silice prospèrent une forêt tropicale et une faune uniques au monde

HERVEY BAY

de notre envoyé spécial

Au premier abord, c'est une île comme les autres. Dans un matin bleu, on appareille d'Hervey Bay, une petite ville tranquille, semblable à toutes les bourgades endormies qui s'égrènent au long de la côte du Queensland, le sunshine State du Nord-Est australien. Une bonne demi-heure de vedette rapide et on arrive à destination : une langue de sable blanc bordée



Casuarinas, banksias, et autres arbres géants forment la forêt tropicale humide.

d'eucalyptus, l'arbre fétiche des koalas et des kangourous, animaux emblématiques de l'île-continent.

Si le débarcadère est ordinaire, le lieu, lui, ne l'est pas. Dans le semis d'îles et d'îlots qui frangent le Queensland, à mi-chemin entre le mainland et la grande barrière de corail, Fraser Island est unique. Sur 123 kilomètres de long et une vingtaine de large, cet empire de sable de 184 000 hectares est en effet recouvert d'une forêt tropicale, l'eucalyptus, à la bienveillance soporifique, cédant la place, au centre de l'île, à des essences plus singulières. Fraser a ceci de particulier que l'on n'y voit guère de roche, excepté quelques gros cailloux échoués à son septentrion, Waddy Point, Middle Rocks et Indian Head, ce dernier n'évoquant que très vaguement une tête de Navajo ou de Sioux.

Bref, du sable, du sable et encore du sable. Un sable en provenance du sud et apporté ici il y a 700 000 ans, lors des grands changements climatiques de la fin de l'ère glaciaire. Les courants océa-

niques, les vents et les marées l'ont poussé là, au nord de l'actuelle Brisbane, un peu en dessous du tropique du Capricorne. Sur ce silice ont poussé – outre les eucalyptus – des casuarinas, des banksias et les arbres géants qui forment la forêt tropicale humide, cette rainforest qui s'enorgueillit d'espèces introuvables ailleurs, tel le satinay (*Syncarpia hillii*) dont le bois dur et imputrescible a servi à construire les pontons des docks de Londres. L'Unesco ne s'y est pas trompée qui, en 1993, a inscrit l'île au patrimoine mondial de l'humanité.

Triste histoire, au demeurant, que celle de Fraser Island. En 1836, le capitaine Fraser, commandant d'un navire marchand, s'échoue un peu plus au nord. Ce sont des Aborigènes de K'gari, le nom natif de l'île, qui lui permettront de survivre. Dans la langue des Butchullas – ils sont alors deux mille –, K'Gari signifie « paradis ». Il est vrai qu'on y vivait de peu, sous un climat subtropical rendant inutile la construction de quelque abri (et en cas de pluie, une cavité dans un arbre géant vaut mieux qu'une mauvaise hutte) et au milieu d'une nature offrant

une nourriture abondante : fruits, plantes et poissons. A partir de 1842, cette heureuse robinsonnade est compromise par une colonisation systématique et meurtrière. L'industrie forestière ne réclame pas que du *Syncarpia hillii*, elle s'accompagne aussi de maladies importées et de déportations.

FOUGÈRES GÉANTES

Aujourd'hui, les tristes tropiques d'aujourd'hui, avec les rangers en short et chemisette kaki qui pilotent de solides 4x4 sur les pistes taillées dans la forêt – désormais exempte de coupes claires –, l'heure est à présent aux excuses et à la réhabilitation d'une culture, celle des Butchulla, qui fait partie de l'identité de l'île. « Nous espérons que Fraser Island retrouvera bientôt son nom d'origine, K'gari, car c'est bien de cela qu'il s'agit ici », assure Mark, au volant de son gros camion à quatre roues motrices.

Comment douter que l'on est sur une île enchantée ? Le sable ne s'est pas contenté en effet de la tapisser. Il y a formé des dunes,



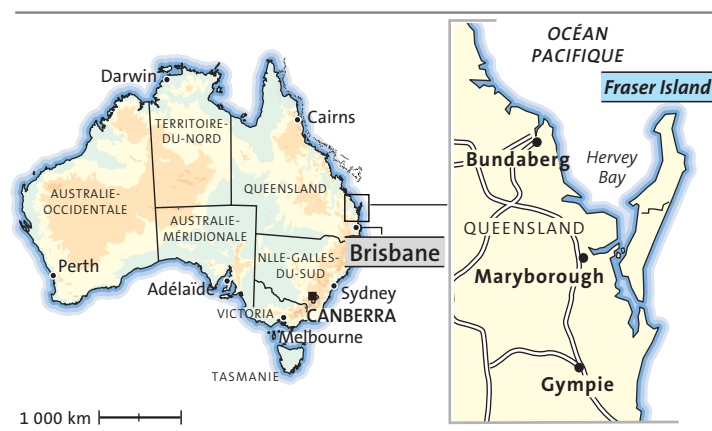
Sur la côte est, « 75 miles beach », une plage de 120 kilomètres de long. L'île entière, dessinée par les courants, les vents et les marées voilà 700 000 ans, a été classée par l'Unesco en 1993.

sculptées par le vent et dont certaines culminent à 250 mètres de haut. Recouvertes d'une végétation où se côtoient fougères et arbres géants, elles sont peuplées non pas de wallabies mais d'oiseaux, de lézards et d'insectes, et abritent aussi des lacs et des ruisseaux d'eau claire. Entre Kingfisher Bay et Eurong, là où sont installés les deux principaux resorts de Fraser Island, le lac Wabby offre une rive plantée d'eucalyptus, une autre dominée par de véritables dunes sahariennes. Ces dernières menacent d'ailleurs d'en réduire la superficie au fur et à mesure qu'elles glissent dans les eaux de ce lac

très prisé des baigneurs, à l'instar du lac McKenzie ou du Garawongera. Si l'Australie blanche a été impitoyable avec les premiers occupants de K'gari, force est de reconnaître qu'elle traite désormais avec la plus extrême attention le patrimoine naturel dont elle a hérité.

COCKTAIL MAGIQUE

Au Kingfisher Bay Resort, backpackers (ils voyagent sac au dos avec quelques dollars en poche) et vacanciers nantis (ils y occupent de somptueuses villas) ont droit, les uns et les autres, au récit écologique dispensé par les rangers locaux. Sans aller jusqu'à interdire l'usage de la cigarette, ces derniers n'en distribuent pas moins aux



« pétuners » impénitents des boîtes de pellicules photos qui feront office de cendriers. Résultat : pas un mégot ne traîne sur 75 Miles Beach, la grande plage de la côte Est. Ce long ruban de sable blanc est l'un des ingrédients majeurs du cocktail magique de K'gari. Encore que la mer y soit peu accueillante, une mer souvent fréquentée en effet par les requins mangeurs d'hommes et, plus insidieusement, par des méduses aux piqûres mortelles. Ici, on ne se baigne pas.

Incroyable !
La Corse n'a jamais été moins chère.

Tarif réduit depuis Nice ou Toulon à partir de **5€** [32,80 F]

Larges bénéficiaires*
• FAMILLES
• JEUNES
• SENIORS

Exemple : Nice-Corbou
* taxes et droits 6,50 € + 13,50 € TTC
* Tarif adulte par personne et par trajet
* pour réservation Express

*voir conditions d'application dans les horaires et tarifs 2002

www.corsicaferries.fr

171 - 0 825 855 095
2015 Corsica Ferries
ou dans votre agence de voyages

corsica ferries
Le meilleur choix pour la Corse

Boggies chics

Cousin éloigné de l'Orient-Express, le Great South Pacific Express (GSPE) permet de longer la côte est de l'Australie, de Sydney à Cairns. Le voyage dure six jours, mais on peut se contenter de rallier Cairns à Brisbane, par exemple, en trois jours et deux nuits. A Kuranda, dans une gare british, des hôtesses proposent champagne (australien) et canapés avant d'inviter chacun à prendre possession de sa cabine lambrissée de bois précieux. Seul espace fumeur du train, une voiture bar ouverte sur l'extérieur permet de voir défiler les paysages du Queensland. A bord, tout n'est que luxe et volupté : petits-déjeuners servis dans la cabine, repas distingués (costume pour monsieur, robe chic pour madame) et soirée au piano-bar. Dans la journée, tourisme bon enfant, en short et chemisette. Au menu, deux excursions, l'une jusqu'à El-Arish, perdu dans les cannes à sucre, l'autre au-dessus de la grande barrière de corail, en hélicoptère ou en hydravion, avec dépose et barbotage sur fond de poissons tropicaux.

CROISIÈRES **MSC** ITALIENNES

Caraïbes à prix doux...
pour de longues croisières!
(12 jours)

Charme des îles au vent* Sur la route de Cortès**

À bord du **MELODY**

Cabine intérieure : ~~1 311€~~ **1 270€** (8 330 FFR)*
Cabine extérieure : ~~1 782€~~ **1 495€** (9 807 FFR)*

Vol A/R compris (hors taxes d'aéroport)
*Départs : 4 et 26 février 2002
**Départs : 24 janvier, 15 février 2002

*prix par personne base cabine double - Lic. 075 95 0023.

Agences de voyages - ou M.S.C. - N° Vert 0 800 506 500 ou 01 48 04 76 20



FRANÇOIS GOHIER

Durant l'hiver austral, les baleines remontent le détroit qui sépare l'île du continent.

Mais en revanche, on roule, toujours en 4x4, cheveux au vent, entre le bush et un océan déserté par les surfeurs. « Cette plage est aussi, expliquent les rangers, la plus longue piste de décollage et d'atterrissage du monde ». En partent en effet les petits avions qui proposent aux touristes un survol de l'île et de ses environs, au-dessus de la canopée. Durant l'hiver austral (ce qui correspond à l'été en Europe), il est fréquent d'observer le souffle des baleines qui remontent le Grand Sandy Strait, détroit qui sépare l'île du continent.

De l'avis général, c'est à cette saison qu'il convient de visiter Fraser Island, encore que les amateurs de promenades en forêt pourront lui préférer l'été (notre hiver) avec la certitude d'y croiser geckos à taches violettes (des lézards mouchetés, parfaitement inoffensifs) et

dingos, ces chiens sauvages qui sont une autre fierté de l'île - nonobstant le fait qu'ils sont, eux, nettement moins pacifiques, au point d'avoir récemment dévoré un enfant en bas âge. Ces rôdeurs, qui hantent notamment les lieux où les touristes se rassemblent pour de roboratifs barbecues, posent un redoutable dilemme aux écologistes locaux. Pour l'instant, la polémique s'est soldée par un compromis : les rangers sont mobilisés pour tenir les dingos à l'écart des lieux fréquentés et éviter ainsi une extermination qui serait ressentie par certains comme une atteinte majeure à l'identité de K'gari. Des scrupules dont n'ont malheureusement pas bénéficié les Butchullas, premiers occupants des lieux.

Des lieux que l'on quitte aujourd'hui avec un petit pincement au cœur non sans avoir, après la communion avec la nature, partagé la convivialité chaleureuse des visiteurs australiens à l'occasion d'une soirée d'adieu vouée aux libations houblonneuses dont est particulièrement friand ce peuple très « nature ». Avec, également, une pensée pour les forces spéciales de l'ancienne colonie britannique, qui, durant la deuxième guerre mondiale, s'entraînaient ici avant d'aller combattre dans le Pacifique. Les membres de la « Force Z » (ainsi avait-on baptisé ces commandos), qui n'étaient pas tous des anges, quittaient alors le paradis pour un sacré enfer.

Marc Coutty



Les rares amas rocheux de Fraser Island, Waddy Point, Middle Rocks et Indian Head, sont échoués à son septentrion.

VADE-MECUM

► **Repères.** A environ 150 km au nord de Brisbane, la capitale de l'Etat du Queensland, Fraser Island est la plus grande île de sable du monde. La meilleure saison pour la visiter est l'été européen (l'hiver austral), époque à laquelle migrent les baleines.

► **Accès.** La liaison la plus directe est le vol Paris-Brisbane de la Thai (tél. : 01-44-20-70-80), trois fois par semaine, avec escale à Bangkok, à partir de 1 165 € A/R, puis liaison intérieure jusqu'à Hervey Bay où l'on prend la vedette rapide du Kingfisher Bay Resort. On peut aussi passer par Sydney (même prix), puis prendre le train Great South Pacific Express jusqu'à Brisbane (environ 1 030 €, trois jours en pension complète, excursions comprises).

► **Hébergements et forfaits.** Incontestablement, l'hébergement de référence est le Kingfisher Bay Resort, sur la Côte ouest. Des dortoirs pour backpackers aux villas pour trois ou quatre personnes (pour trois jours environ 425 €), en passant par les chambres doubles, il y en a pour tous les goûts.

Le resort est capable d'héberger mille personnes en même temps et, pourtant, nul ne se sent gêné par la foule. Enfouis dans une forêt d'eucalyptus, les hébergements sont bien séparés et permettent de jouir d'un environnement protégé. De l'autre côté de l'île, Eurong Beach Resort propose des chambres plus modestes, tout près de 75 Miles Beach, la plage reine de l'île.

Chaque resort propose des excursions en 4x4, des promenades en forêt et des survols de l'île dans de petits avions. Depuis Paris, Australie Tours (129, rue Lauriston 75116 Paris, tél. : 01-53-70-23-45, www.australietours.com) propose des séjours sur mesure et commercialise aussi le train Great South Pacific Express, à partir de 1 631 €.

► **Lectures.** La littérature concernant Fraser Island n'est pas très abondante. Sur place, on trouvera Fraser Island, World Heritage Area, une brochure bien illustrée, publiée par le gouvernement du Queensland. Le Kingfisher Bay Resort distribue gratuitement une documentation couvrant tous les aspects de l'île, de son histoire précoloniale jusqu'à sa faune et sa flore. Pour un voyage en Australie, le guide éponyme de Lonely Planet (25,76 €) est le plus complet.

Le même éditeur publie aussi, en anglais, un guide, Queensland, ainsi qu'un ouvrage, Aboriginal Australia, qui consacre quelques pages à l'ancienne K'gari.

► **Renseignements.** Office du tourisme d'Australie, tél. : 01-41-91-38-61 et www.australia.com.

APPEL D'OFFRE :

Hébergement équipement cabine AIR INDIA
Hôtels 4 étoiles : Lieu PARIS

Nombre de chambres et services minimum requis.

- 1/ 15 à 19 chambres / jour. Durée 2 ans minimum (renouvelable)
- 2/ Facilités d'enregistrement / départ durant 24 h00.
- 3/ Service en chambre / restauration 24 heures.
- 4/ Club gym / piscine.
- 5/ Hôtel sécurisé.
- 6/ Possibilité : Réveils téléphoniques, message de réveil différé (changement d'horaire de l'avion), transferts.
- 7/ Facilités de caisse / prestations en US (Dollars Américains). Remboursement indemnités aux équipages.

Les hôtels intéressés remplissant ces conditions sont priés de contacter : le Directeur Adjoint à l'adresse suivante :

Air India 5 Rue des Colonnes 75002 PARIS
Tél : 01 55 35 40 06 Fax : 01 55 35 40 20

Week-end « raquettes » en Savoie

Au cœur de la Chartreuse, le plaisir de randonner sur les traces d'un chevreuil ou d'un sanglier



25 km

BAPTISÉE « l'émeraude des Alpes » par Stendhal, la vallée des Entremonts revendique aujourd'hui le titre plus sportif de « Mecque de la raquette à neige ». Au cœur du Parc régional naturel de Chartreuse - un massif à cheval sur la Savoie et l'Isère -, elle a choisi, depuis une quinzaine d'années, de développer cette activité, complément idéal du ski nordique et du ski alpin. A cet effet, neuf itinéraires balisés ont été tracés autour des villages et stations d'une vallée qui compte quatre communes et 1 500 habitants. Autant de pistes qui permettent d'allier les plaisirs de la randonnée en moyenne montagne à l'art de suivre, dans une hêtraie ou une forêt d'épicéas, les traces d'un chamois, d'un chevreuil ou d'un sanglier, le tout agrémenté d'une halte chez un fabricant de paniers en noisetier. « La raquette permet de profiter de notre environnement préservé y compris en cas de faible enneigement », relève Jean-Paul Claret, maire d'Entremont-le-Vieux et vice-président du Parc. A l'origine de cet engouement, « la Passe-montagne », une course qui rassemble cinq cents participants et qui a lieu cette année les 19 et 20 janvier.

Le phénomène dépasse largement le massif de la Chartreuse. En pointe au niveau européen, la France compterait près de deux millions de pratiquants dont une moitié d'adeptes réguliers, conquis par une activité nature gratuite dont l'apprentissage s'effectue en moins d'une dizaine

A TOUS PRIX

► **8 € : 2 kg de papier pour choisir une location de vacances** avec les deux publications du groupe De particulier à particulier. Le Guide Vacances (10 000 maisons, villas, moulin, appartements et chalets, principalement dans l'Hexagone mais aussi dans les DOM-TOM et en Europe) et Villégiatures de prestige, qui propose une sélection de belles demeures, notamment dans le sud de la France. Dans les kiosques ou sur Internet (leguidevacances.com ou villégiatures-de-prestige.com).

► **2 002 € TTC : un vol A/R pour 2 personnes à destination du Pacifique** (Nouvelle-Zélande, Tahiti et Fidji) avec Air New Zealand, qui fête ainsi les 50 ans de sa « Route de corail », d'Auckland à Tahiti. Entre le 15 avril et le 30 juin, de Paris, Bruxelles ou Amsterdam. Réservation auprès d'Air New Zealand (tél. : 01-40-53-82-23 ou 0800-90-77-12) et dans les agences de voyages.

► **2 200 € : le Forum « Art et archéologie », organisé à Angkor**, du 21 février au 4 mars, par Arts et Vie. Ces forums, introductions aux grandes civilisations, proposent conférences et ateliers thématiques. Au programme : 4 jours à la découverte du Cambodge, 4 jours à Angkor avec visites de chantiers de fouilles sous la conduite de conférenciers du Musée Guimet et d'archéologues. Inclus : l'avion de Paris, les vols intérieurs, l'hébergement en pension complète, les visites et excursions. Renseignements : www.artsvie.com et 251 rue de Vaugirard 75015 Paris, tél. : 01-40-43-20-21.

de minutes grâce aux progrès du matériel. Résultat, les ventes s'envolent : 100 000 paires de raquettes achetées en 2001 contre à peine 1 200 en 1985. « Comparé aux quelque 400 000 paires de skis écoulés chaque année, c'est un résultat intéressant », observe Philippe Gally, moniteur de ski, accompagnateur moyenne montagne et gérant de la société TSL, leader sur le marché de la raquette. D'autant que cette dernière séduit toutes les classes d'âge même si ses gros bataillons - dont une majorité de femmes - se recrutent parmi les 35-54 ans.

A noter qu'un quart des « raquetistes » ont recours à un professionnel pour encadrer leurs sorties. Les risques encourus sont en effet comparables à ceux du ski de randonnée. D'où, également, l'importance de s'équiper correctement et de se munir d'un appareil facilitant la recherche des victimes d'avalanches (Arvas).

de notre correspondant en Savoie,
Philippe Révil

La vallée des Entremonts est située à 25 km de Chambéry (à trois heures de Paris en TGV) via la D 912 et le col du Granier. Randonnées encadrées, à la journée ou pour le week-end. Renseignements auprès du Bureau des accompagnateurs de Saint-Pierre-d'Entremont (tél. : 04-38-86-91-31) ou de l'association Pédibus (tél. : 04-79-65-88-27). Gîte d'étape du Foyer de ski de fond d'Entremont-le-Vieux (tél-fax : 04-79-65-84-72), chalet Les Trolles (tél-fax : 04-79-65-83-77) ou hôtel-restaurant du Château de Montbel, à Saint-Pierre-d'Entremont (tél. : 04-79-65-81-67). Restaurant Chez Dany, au Désert d'Entremont (tél-fax : 04-79-65-81-55). Office du tourisme des Entremonts (tél. : 04-79-65-81-90) et, pour la Savoie, agence touristique départementale (tél. : 04-79-85-12-45). A lire : « La raquette à neige, pratiques et aménagements », un cahier de l'AFIT (38 €) en vente en librairie, et notamment à la Librairie Espaces (tél. : 01-43-27-55-90).

Quand la France fait Salon

Le Salon des Vacances en France, qui se tient du 18 au 20 janvier à Paris rassemble, en un même lieu, tout ce qui compte pour préparer et organiser des séjours dans l'Hexagone. Qu'il s'agisse de week-ends, de courtes semaines ou de longs séjours.

Les 44 000 visiteurs de l'an dernier ne s'y sont pas trompés. Ils pourraient être plus nombreux encore cette année, les événements du 11 septembre ayant freiné les voyages lointains. Quant aux exposants, dont le nombre passe de 450 à 520, ils s'attendent à une affluence accrue.

Avant les attentats de New York, les professionnels vendaient surtout la France aux étrangers, et rares étaient les liens entre eux et les voyageurs. Aujourd'hui, ces derniers proposent la France à leurs clients et ils seront

porte de Versailles pour rencontrer ceux qui veulent faire plus ample connaissance avec leur propre pays. Egalement présents : offices de tourisme et syndicats d'initiative qui diffusent l'information ; comités régionaux et départementaux du tourisme, pays d'accueil et services loisirs-accueil qui permettent d'effectuer des réservations ; voyageurs et autocaristes pour les séjours et circuits ; hôtels, chambres d'hôtes et gîtes ruraux pour l'hébergement ; parcs de loisirs, musées et châteaux pour les distractions, et, s'agissant des transports, compagnies maritimes, fluviales.

► Paris-Expo, porte de Versailles, hall 6, du vendredi 18 au dimanche 20 janvier 2002, de 10 à 19 heures. Entrée : 6 €, tarif réduit : 4,5 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

EVASION
Publicités

HAUTES-ALPES
Votre Séjour en QUEYRAS dans des Logis de France
Plus haute commune 2040 m.
Site classé, chalets du XVIIIe
Piscine, tennis, bain, jeux d'enfant
300 jours de soleil par an
ST-VERAN
Hôtel BEAUREGARD**
☎ 04.92.45.86.86
Site : www.hotelbeauregard.fr
1/2 Pension à partir de 39 €

ARVIEUX
en Queyras
Hôtel*** et Résidence dans ferme
Traditionnelle et mobiliers anciens
Pied des pistes, Piscine, Hammam
La FERME de l'IZOARD***
A partir de 45 € en 1/2 Pens., 392 € en Résidence
☎ 04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.

Bonne Année à tous ceux qui aiment voyager !

Parmi vos bonnes résolutions, notez qu'en 2002, vous allez :

- voyager mieux - dépenser moins
- acheter en direct au tour opérateur (C'est plus flexible, meilleur marché à qualité égale).
- consulter le www.directours.com avant toute décision de voyages. (ce ne serait pas raisonnable de payer plus cher ailleurs).

En 2002, comme en 2001, vous retrouverez nos meilleures offres chaque semaine (depuis 9 ans déjà !) dans les pages Voyages du Monde daté du Jeudi. Meilleurs vœux pour un monde plus proche.

Directours

www.directours.com

3615 Directours (221 Fmi) et 01.45.62.62.62 - AGENCE ouverte 6j/7 à 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

PROMO
Le Sahara, à pied, c'est magique !
à 3990 F (608 €) / 8 j. en Mauritanie, c'est incroyable !
NOMADE
Infos : 01 46 33 71 71 ou www.nomade-aventure.com
c'est aussi 250 autres voyages d'aventure à travers le monde

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER
DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLS A/R TTC

Berlin 172,40 €
Montréal 373,94 €
Cancun 524 €
Marrakech 213 €

SEJOUR VOL - HOTEL
7 nuits en demi-pension
Sénégal 760 €

0 825 314 315* (www.anyway.com)
3615 anyway™

*Prix par personne à partir de. Pour la validité, nous consulter. Lic 075960011 **0,35€/min ***0,35€/min

ISLANDE ILES FÉROË

Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line

Agent général :
TOURISME gallia
12, rue Auber
75009 Paris
Tél. 01 53 43 36 36 - Fax 01 47 42 84 07
www.voyages-gallia.fr

Brochure FERRY SMYRIL LINE

NOM / PRÉNOM _____
ADRESSE _____

06 07 99 00 08

Paris/Marseille/Ouagadougou
Paris/Marseille/Niamey

aller et retour
à partir de **410 €***
2 689,42 F

Et aussi : Paris - Marseille - Mopti
Paris - Marseille - Gao
Paris - Marseille - Atar
et de nombreux circuits...
Tél. 01 55 28 39 99

Point-Afrique
2, rue de la Roquette - Cour de Mars
75011 Paris - métro Bastille

contact@point-afrique.com • www.point-afrique.com

*hors taxes d'aéroport

AUJOURD'HUI

Nuages au nord

JEUDI 17 JANVIER

Lever du Soleil à Paris : 8 h 39
Coucher du Soleil à Paris : 17 h 23

Une nouvelle perturbation peu active aborde la Bretagne dans un flux d'ouest. Elle est précédée de nombreux nuages au nord. Les températures restent conformes aux moyennes saisonnières.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Des petites pluies abordent la Bretagne dans la matinée puis se décalent vers la Basse-Normandie et les pays de Loire l'après-midi. Le vent de sud-ouest atteint 60 km/h en rafales. Il fait de 9 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Les nuages occupent une bonne partie du ciel toute la journée et finissent par donner quelques pluies de la Haute-Normandie à la Touraine. Petit vent de sud-ouest sur les côtes. Il fait de 5 à 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Beaucoup de brouillards le matin, ils sont parfois givrants. En journée, quelques éclaircies peuvent apparaître de l'Alsace à la Franche-Comté. Il fait de 1 à 5 degrés au plus chaud de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. De la grisaille au programme du Poitou-Charentes alors que plus au sud, ce sont les brouillards qui occupent le terrain en matinée. En soirée, de petites pluies arrivent par le littoral atlantique alors que Midi-Pyrénées bénéficie de quelques moments ensoleillés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Dans les Alpes et en moyenne vallée du Rhône, le soleil finit par s'imposer. Partout ailleurs, les nappes de brume et de brouillard du matin évoluent lentement et les éclaircies restent aléatoires.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Belle journée dominée par un soleil à peine dérangé par quelques nuages d'altitude. Le vent de nord-ouest se laisse oublier.

17 JAN. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

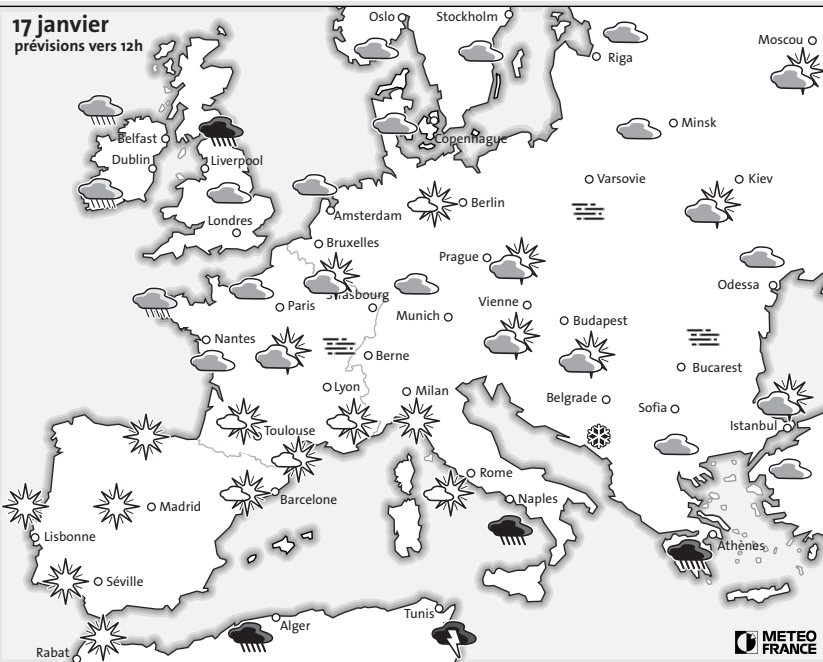
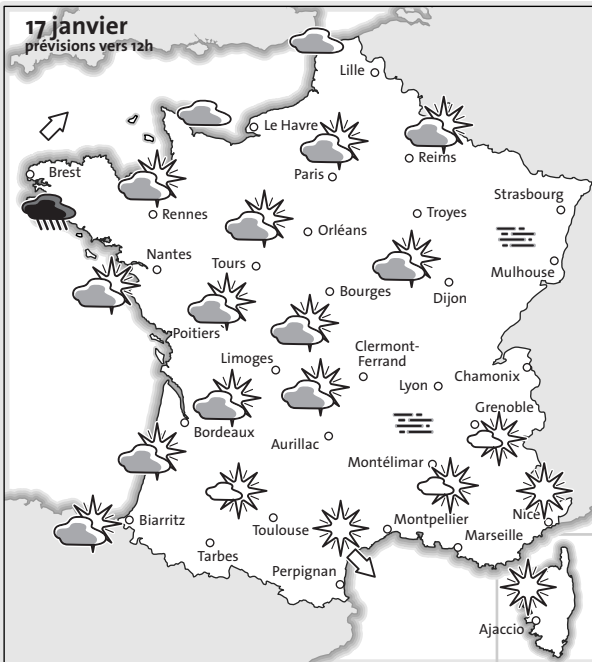
FRANCE MÉTROPOLITAINE		
Madrid		-2/8 S
Ajaccio	1/12 S	Milan -7/4 S
Biarritz	5/13 N	Moscou -5/-2 N
Bordeaux	3/12 N	Munich -9/-1 C
Bourges	1/6 C	Naples 3/9 P
Brest	7/11 P	Oslo -5/-2 C
Caen	3/8 P	Palma de M. 4/11 S
Cherbourg	6/9 P	Prague -7/-3 N
Clermont-F.	-3/7 N	Rome -2/9 S
Dijon	-4/1 N	Séville 6/14 S
Grenoble	-5/6 S	Sofia -8/-2 C
Lille	2/5 C	St-Petersb. -4/0 *
Limoges	1/6 N	Stockholm 2/4 C
Lyon	-2/3 N	Ténériffe 15/19 S
Marseille	-2/8 S	Varsovie -6/-4 C
Nancy	-3/1 C	Venise -3/6 N
Nantes	6/11 P	Vienne -6/-3 N
Nice	2/11 S	
Paris	2/8 C	
Pau	2/12 S	
Perpignan	4/12 S	
Rennes	6/10 P	
St-Etienne	-1/5 N	
Strasbourg	-3/1 C	
Toulouse	-1/9 N	
Tours	2/9 N	

AMÉRIQUES		
Brasilia		19/22 P
Buenos Aires		19/26 S
Caracas		23/30 S
Chicago		-8/-3 S
Lima		18/23 S
Los Angeles		8/14 C
Mexico		5/21 S
Montréal		-9/-4 C
New York		2/8 C
San Francisco		22/25 S
Santiago Ch.		6/11 S
Toronto		12/29 S
Washington, DC		4/15 P

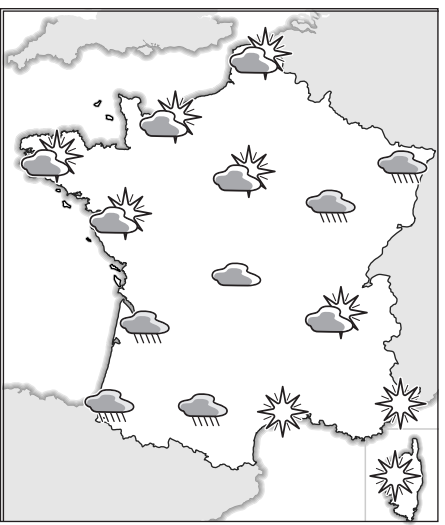
AFRIQUE		
Alger		20/25 S
Dakar		21/30 S
Kinshasa		11/18 S
Le Caire		7/16 S
Nairobi		15/25 C
Pretoria		21/34 S
Rabat		9/17 S
Tunis		8/12 P

EUROPE		
Amsterdam		2/5 C
Athènes		10/12 P
Barcelone		2/8 S
Belfast		4/8 P
Belgrade		-5/-4 *
Berlin		-3/0 N
Berne		-7/1 C
Bruxelles		1/5 C
Bucarest		-7/-1 C
Budapest		-5/-2 N
Copenhague		1/2 C
Dubai		4/10 P
Francfort		-3/2 N
Genève		-4/-2 C
Helsinki		-4/0 *
Istanbul		5/7 N
Kiev		-6/-2 N
Lisbonne		8/13 S
Liverpool		5/9 P
Londres		4/10 C
Luxembourg		-2/8 S

ASIE-OcéANIE		
Bangkok		23/35 S
Beyrouth		20/28 S
Bombay		26/28 C
Djakarta		19/24 S
Dubaï		21/27 C
Hanoï		16/24 S
Hongkong		10/17 S
Jérusalem		8/18 S
New Delhi		-6/5 S
Pékin		-2/3 S
Séoul		25/31 C
Singapour		17/22 S
Sydney		6/12 P
Tokyo		-4/1 S



Soleil ☀ **Peu nuageux** ☁ **Couvert** ☁
Brèves éclaircies ☁☀ **Averses** ☔ **Pluie** ☔
Orage ⚡ **Neige** ❄ **Brouillard** 🌫 **Vent fort** 🌪

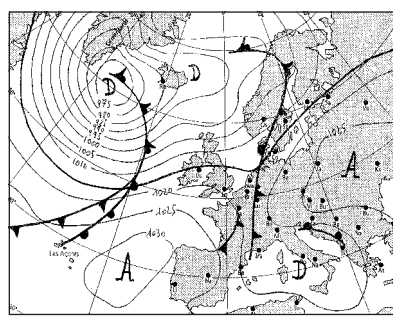


PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER

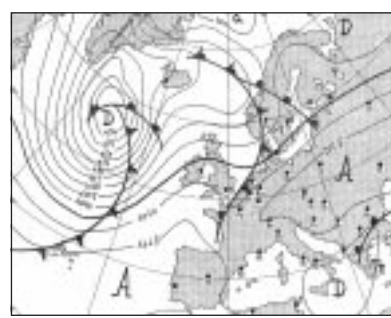
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

AIR FRANCE

Le 18 janvier
Le soleil résiste de la Provence aux Alpes. Ailleurs, les nuages dominent et peuvent donner quelques gouttes du Sud-Ouest au Poitou, au Centre et à la Champagne.



SITUATION LE 16 JANVIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER À 0 HEURE TU

Le bergenia offre les premières couleurs de l'année

JARDINAGE
Tous les mercredis datés jeudi, le guide des plantes

LA ROBUSTESSE du bergenia fait qu'il résiste à tout. Ses grandes feuilles épaisses, arrondies, atteignant une vingtaine de centimètres de diamètre, empêchent l'herbe de l'étouffer, ses grosses tiges marron foncé étalées sur le sol font s'élargir le pied en cercle repoussant au loin les adventices. Dès qu'elles touchent la terre, elles s'enracinent, ancrant solidement cette plante vivace que l'on plantait autrefois dans tous les jardins, en bordure de plates-bandes, en grosses touffes. Ce grand classique est souvent l'un des rares survivants, avec la pivoine et les hémérocailles, des jardins laissés à l'abandon.

Dans les contrées où le soleil ne tape pas trop l'été, le bergenia accepte de pousser en plein soleil et s'accommode sans problème de

et *Bergenia crassifolia*, originaires de Sibérie, ont été cultivés dans les jardins. Le second fleurit en panicules plus lâches et est plus précoce encore que le premier. Leurs feuilles sont rondes pour le premier, ovales pour le second. Elles sont d'un vert plus ou moins foncé, et la durée de vie de ces plantes se compte en dizaines d'années. *Bergenia purpurascens* a des feuilles pointues et ses fleurs sont en forme de clochettes ; il fleurit un peu plus tard, vers avril-mai.

Les hybrideurs se sont mis à l'ouvrage, et ces plantes ont vu leur coloris se diversifier un peu dans des nuances plus pâles allant presque jusqu'au blanc rosé et au pourpre foncé, tandis que des souches à feuillage rouge étaient sélectionnées. En sorte que cette plante qui n'était guère vendue, il y a trente ans, sans doute parce qu'on ne prêtait guère d'attention à cette vivace trop vue pour qu'elle soit regardée d'un bon œil, fait un retour remarqué et justifié sur les étals des jardi-

neries et chez les spécialistes des plantes vivaces. Elle a tout pour elle... y compris le fait qu'elle ne perde pas son feuillage l'hiver.

Cette plante fait un retour remarqué et justifié

Sa croissance commence par être lente, le temps qu'elle s'installe, puis elle s'accélère pour atteindre environ 80 centimètres de diamètre en quatre ou cinq ans. On pourra la diviser à ce moment, mais l'on pourra tout aussi bien ne prélever que des pousses extérieures déjà enracinées pour les replanter soigneusement et immédiatement un peu plus loin, non sans avoir éliminé la moitié du feuillage afin que le nouveau pied n'ait pas à souffrir de l'évaporation.

Il suffit alors de recouvrir de ter-

reau la souche mère jusqu'à recouvrir les grosses tiges de 1 centimètre, de bien arroser pour voir de nombreuses pousses réapparaître rapidement.

La meilleure période de division correspond à la fin de la floraison. Cette vivace au feuillage plantureux accepte de pousser dans un gros pot ou dans un bac et, comme la pollution n'accroche pas sur son feuillage lisse, elle est un ornement de choix pour les terrasses et balcons où elle résistera à une sécheresse passagère. Ses feuilles faneront, la plante se recroquevillera, mais sa souche très robuste et épaisse conservera assez d'humidité dans ses tissus pour repartir quand la plante sera désaltérée.

Aucun défaut, le bergenia ? Il arrive que ses feuilles se tachent de noir sans que la plante en souffre, et quand les nouvelles se déploient, les anciennes ne sont pas bien belles... Raison pour laquelle il faut l'en débarrasser avant qu'elles n'enlaidissent trop la plante.

Ce petit toilettage ne prend guère de temps et peut se faire lors de la promenade matinale au jardin, celle que l'on fait un bol de café à la main... que l'on pose, que l'on oublie et que l'on retrouve quelque temps plus tard, une feuille un jour, une autre le lendemain...

Le bergenia a belle allure en bordure de massif, en touffe lâche ou en rang, au pied d'un mur orienté à l'est ou à l'ouest. Plantée au sommet d'un petit muret, face au soleil, la plante en débordera joliment, allongeant ses lourdes tiges et offrant au regard ses belles feuilles à l'allure exotique. De temps à autre, il n'est pas inutile d'inspecter le revers de ses feuilles : les escargots s'y réfugient souvent. Ils ne font aucun mal à la plante, mais de là partent pour des expéditions nocturnes dangereuses pour certaines plantes au tégument plus tendre.

Alain Lompech

MOTS-CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 015

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Mauvaise fin... dans un camp. - II. Ne fera rien comme tout le monde. Coups de baguettes. - III. Pleine de ressources, mais il faut la protéger. Accord international. Mammifère grimpeur. - IV. Précède les félicitations. Préméditent leurs sales coups. - V. Doit être petit pour avoir de la valeur. Arrivé. Vident les poulets impropres. - VI. Passe au rouge avant de passer à table. Lettres

de départ. - VII. Beau noir. En fin de journée. Possessif. - VIII. Bien pâles. - IX. Se manifeste quand il y a des problèmes d'évacuation. Aime l'humidité pour développer ses chatons. - X. Que l'on a déjà prises.

VERTICALEMENT

1. Laisse dans l'ombre la moitié des choses. - 2. Le plus recherché des petits noirs. Prend l'eau dans l'Atlantique. - 3. Prises en

pitité. Mise à la verticale. - 4. Appréciés sur les tables tropicales. Communs aux femmes et aux hommes. - 5. Dangereux à tous les coups. Attendu pour pouvoir parler. - 6. Ecrivain l'historien au jour le jour. Relié n'importe comment. - 7. Ouvre la marche. Terminée en anneau. - 8. Retourne dans les cours au printemps. Un homme chez George W. - 9. Des durs pour faire le pont. Bouscule à l'intérieur. - 10. Romains. Passe à Périgieux. - 11. Ni jaune ni rouge. Négation. - 12. Commencements d'indépendance.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 014

Horizontalement

I. Sténodactylo. - II. Urticaire. Ob. - III. Pore. Tsarine. - IV. Puis-sance. GI. - V. OPE. Aie. Brus. - VI. Rirent. Drues. - VII. Té. Nd. Egas. - VIII. Erodant. Néon. - IX. Liante. - X. Radiesthésie.

Verticalement

1. Supporteur. - 2. Troupier. - 3. Etrier. Oud. - 4. Nies. End. - 5. Oc. Sandale. - 6. Datait. Nis. - 7. Aisne. Etat. - 8. Crac. DG. Nh. - 9. Térébrante. - 10. Rusées. - 11. Longue. - 12. Obéissante.

BRIDGE

N° 1979

LA PARADE DE ROSE

Dans un tournoi individuel auquel participaient quelques grands joueurs mondiaux, l'Anglais Irvin Rose gagna ce contrat grâce à un joli coup technique considéré autrefois comme particulièrement difficile.

♠ DV92
♥ R75432
♦ R2
♣ 9

♠ A74
♥ V
♦ D1087643
♣ V7

♠ R8
♥ 1098
♦ AV5
♣ 86542

♠ 10653
♥ AD6
♦ 9
♣ ARD103

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	-	1 ♣	1 ♣
1 ♦	1 ♥	1 ♣	1 ♣
1 ♣	3 ♠	1 ♣	4 ♣

Ouest a entamé le Valet de Cœur sec pris par l'As. Sud a tiré l'As de Trèfle et le Roi de Trèfle (défausse 2 de Carreau du mort), puis la Dame de Trèfle, et Ouest a alors coupé avec le 4 de Pique. Comment Rose a-t-il joué pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Dès la première levée, Rose pouvait supposer qu'Ouest avait un singleton à Cœur et peut-être aussi un gros honneur troisième à l'atout. Quel est le danger si Sud décide de surcouper avec le 9 de Pique pour jouer atout ? Est (qui peut imaginer la distribution) va fournir un petit Pique (même avec l'As de Pique second), et Ouest prendra avec son gros honneur. Il contre-attaquera ensuite Carreau pour donner la main à Est afin de faire une coupe à Cœur...

Mais, heureusement, Rose a trouvé la parade grâce au « coup sans nom », ce jeu de perdante sur perdante qui détruit la communication dans une couleur entre deux adversaires.

Quand Ouest a coupé le troisième Trèfle, Rose a jeté le dernier Carreau du mort (le Roi) au lieu de surcouper. Et Ouest n'a plus été en mesure de donner la main à Est, car le mort a coupé la contre-attaque à Carreau, et le déclarant a joué atout.

LE JOYAU DES OLYMPIADES

Voici la donne la plus fameuse qui fut jouée aux Olympiades de La Nouvelle-Orléans en 1978. Le Suisse Jean Besse réussit ce super-

be contrat de 4 Trèfles qui semblait au début désespéré. Prenez sa place en Sud en cachant les mains adverses.

♠ 8743
♥ AD106
♦ R75
♣ 82

♠ ARD1092
♥ 975
♦ V4
♣ 76

♠ V65
♥ 832
♦ AD96
♣ V105

♠ ---
♥ RV4
♦ 10832
♣ ARD943

Ann. O. don. Per. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
3 ♠	1 ♣	4 ♠	5 ♣
1 ♣	1 ♣	1 ♣	1 ♣
1 ♣	1 ♣	1 ♣	1 ♣

Ouest ayant entamé l'As de Pique, comment Besse, en Sud, a-t-il gagné ce contrat de CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le contre d'Est est assez curieux car les chances de faire trois levées, après l'ouverture de « 3 Piques », étaient plutôt faibles.

Philippe Brugnion

CULTURE

ARCHITECTURE

Connu pour avoir signé la Tate Modern à Londres, le duo bâlois Jacques Herzog et Pierre de Meuron, qui ouvre des voies nouvelles au minimalisme, est le lauréat de l'Equerre d'argent pour une construction sociale terminée à Paris en 2001, rue des Suisses, dans le 14^e arrondissement

Herzog et de Meuron, qualité suisse pour logement parisien

L'EQUERRE D'ARGENT vaut désormais son poids d'or, valeur refuge. Décerné chaque année par le groupe Moniteur, ce prix, qui devait être remis mercredi soir au palais de Chaillot par la ministre de la culture, Catherine Tasca, récompense une réalisation architecturale située en France, ses maîtres d'œuvre (le ou les architectes) et ses maîtres d'ouvrage (le ou les commanditaires), et, de façon indirecte, les entreprises et les artisans qui ont permis ce succès. Comme il n'y a plus de grand prix national depuis 1999, l'Equerre, comme les anciens Aga Khan, a donc pris un poids certain.

Cette année, le jury international, présidé par Jacques Guy, le nouveau pilote du groupe Moniteur, est allé à un ensemble de cinquante-sept logements sociaux, rue des Suisses, à Paris (14^e), construits par l'agence - suisse elle aussi - Herzog et de Meuron, pour la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), devenue au fil des ans, en matière de création architecturale, le maître d'ouvrage le plus audacieux de France sous l'impulsion de son président, Michel Lombardini.

A l'Equerre est associé un prix de la première œuvre, attribué pour 2001 au gymnase Cossec-Ruffi, construit par Remy Marciano, 33 ans, pour le compte commun de la Ville de Marseille et d'Euroméditerranée. De temps à autre, et c'est le cas cette année, une mention spéciale vient révéler les doutes existentiels des jurés. En bénéficiant de la terminus des bus de Strasbourg, la compagnie des transports de la métropole alsacienne, qui l'a commandé, et son architecte Zaha Hadid, Irakienne installée à Londres.

Comme Jacques Herzog et Pierre de Meuron, Zaha Hadid, 52 ans, appartient au gratin de l'architecture internationale. Commencé alors que Catherine Trautmann (PS) régissait la ville, le terminal, plus aérien qu'on ne l'attend d'un hangar à bus, s'est un peu brisé les ailes quand Fabienne Keller (UDF), nouvellement élue, a repris le volant. Il n'empêche, c'était le pre-

mier « Hadid » de la collection française et le jury de l'Equerre a préféré juger le dessin plutôt que la qualité des fers à béton.

L'immeuble de la rue des Suisses était aussi le premier « Herzog et de Meuron » qu'ait acquis la France. Jacques Herzog et Pierre de Meuron, nés l'un et l'autre en 1950, à Bâle, et diplômés du Polytechnikum de Zürich, se sont magistralement imposés sur la scène internationale avec la nouvelle Tate Gallery de Londres, qui leur a valu derechef le Pritzker, équivalent du prix Nobel pour l'architecture. Jusqu'alors, les deux complices passaient pour les champions d'un minimalisme quasi-calviniste, les chantres de l'épure, de la ligne droite, du détail.

Comme l'a démontré l'an passé le critique Jacques Lucan, à l'occasion d'une exposition, au Centre culturel suisse de Paris, sur les gloires de la construction helvète, c'était occulter une part essentielle de leur travail : leurs recherches sur la matière, l'inclusion dans le champ de la construction de textures et de motifs inédits, flirtant avec cet « ornement » devenu sacrilège depuis la naissance du mouvement moderne.

On le perçoit justement dans la bien nommée rue des Suisses : Herzog et de Meuron sont peut-être les premiers « maximalistes » de l'architecture contemporaine. Comment transformer une parcelle ingrate et complexe en champ d'expérimentation, d'inventivité, de plaisir ? L'expérimentation répond ici à la demande de la RIVP, qui est de trouver de nouvelles normes et de nouvelles formes pour le logement social : Renzo Piano rue de Meaux (19^e), Massimiliano Fuksas dans l'îlot Saint-Bernard (11^e), etc. Tentative à peu près impossible compte tenu des prix planchers imposés (5,6 millions d'euros TTC), de la limitation des surfaces, de l'utilisation quasi-obligée d'une quincaillerie standard pour ce qui est des boîtes aux lettres, des poignées de porte, de la robinetterie.

L'inventivité permet de contourner l'obstacle : on cède sur l'accès-



JEAN-MAURICE MONTHERS

L'immeuble de logements sociaux de la rue des Suisses, réalisé par Herzog et de Meuron. Côté rue (à gauche) et côté cour (à droite).

soire, pour travailler sur l'essentiel : l'agencement des appartements, le rapport à la rue, la modénature des façades, ce qui a le don d'exaspérer les observateurs, nostalgiques ou rétrogrades, pour qui il n'y a rien avant et après Haussmann.

Le plaisir enfin : avec leurs deux partenaires, Harry Guggler et Christine Binswanger (particulièrement présente sur cette opération), Herzog et de Meuron ont multiplié les sourires et les jeux. Le plus apparent se lit aisément dans les vocabulaires opposés de deux édifices sur rue (la rue des Suisses et la rue Didot) et dans la cour. Sur les rues, ils sont fermés, presque cernés de persiennes métalliques, du moins la nuit - un prototype déjà testé à Bâle - tandis que les volets ouverts le jour

Côté rue, les façades sont fermées par des volets métalliques d'un gris tout parisien. Côté cour, elles s'ornent de persiennes de bois courbes flirtant avec le baroque. Une inspiration maritime et bucolique



créent une sorte de damier aléatoire. Les bâtiments dans la cour (deux ou trois niveaux contre sept en bordure) pourraient être signés par d'autres architectes, si le contrepoint musical n'était si ostensiblement martelé : persiennes de bois courbes, flirtant avec le baroque, inspiration maritime et bucolique, à l'opposé du gris parisien des deux parcelles sur rue.

Iconoclasme ? Pour qui se souvient des passages détruits, rue Poliveau (5^e) par exemple, où s'organisaient la même opposition entre les façades sur la rue et le caractère poétique des longues cours intérieures, la proposition Herzog et de Meuron relève de la plus sage tradition.

L'ensemble primé, pour autant, ne nous paraît pas appartenir au

meilleur du catalogue des deux Suisses. Pour donner le meilleur d'eux-mêmes, il leur faut des maîtres d'ouvrage fortunés ou plus libéraux, qui leur permettent de multiplier leurs expériences sur les matériaux, les techniques : c'est ainsi qu'ils ont pu passer de l'ingéniosité d'un poste d'aiguillage à Bâle (4 millions d'euros en 1995) au chais Dominus dans la Napa Valley, en Californie, bricole luxueuse commanditée par Christian Moueix, à la Tate Modern de Londres, pour s'atteler maintenant au Musée des beaux-arts de San Francisco, au siège de Prada à Tokyo, à de considérables projets enfin pour Barcelone ou pour Bâle, retour déjà à la case départ.

F. E.

Jacques Herzog, architecte

« Il fallait respecter la verticalité et la simplicité de ces rues »

Que représente la rue des Suisses pour l'agence ?

Tout sauf un projet secondaire. Pour nous, Paris est une ville extrêmement importante, et nous avons donc voulu faire le maximum possible. Le maximum possible, lorsqu'il s'agit de faire des logements, ce n'est pas si facile aujourd'hui. Les moyens sont réduits et le maître d'ouvrage n'a pas l'ambition que peuvent avoir une ville, un Etat, une grande firme en quête d'image, de représentation. Même sans tenir compte du fric, qui est toujours une donnée de l'architecture, il y a une tradition à respecter, des normes, je dirais même des paragraphes, comme dans un texte. C'est vrai à Paris comme ailleurs.

Mais ici, rue des Suisses, le site était vraiment extraordinaire. Il fallait, avec des moyens contemporains, respecter la verticalité et la simplicité des rues de Paris. A cet égard, nous sommes presque haussmanniens sur la rue, tandis qu'à l'intérieur nous avons pu imaginer un monde tout à fait inattendu.

Vous passiez pour minimalistes. Ces éléments intérieurs sont presque baroques. Est-ce un immeuble de transition ?

Ce qui est certainement voulu, et typique de l'état actuel de notre pensée, c'est d'offrir simultanément

plusieurs échelles, plusieurs options. La cour et la rue sont deux univers absolument différents et interdisaient une architecture homogène. Bien sûr, nous aurions pu prolonger le dessin de la rue vers l'intérieur. Mais nous avions affaire, là, à un paysage de murs pignons presque hostiles. Nous nous sommes intéressés ici aux temps préhaussmanniens encore visibles dans quelques coins de la capitale. Des traces révélatrices d'un temps où l'on pouvait vivre autrement dans une grande ville.

Avez-vous travaillé en vous amusant ou avec un esprit de sérieux ?

Nous sommes toujours sérieux, même avec les papiers peints. Bien sûr, les papiers peints que nous avons mis dans les corridors font référence à un Paris un peu concierger, un peu nostalgique. Mais la vie est aussi faite de contrastes.

Si l'on regarde vos derniers projets, vous semblez être passés du minimalisme à l'explosion formelle.

Venant d'un tout petit pays comme la Suisse, nous ne sommes pas contraints par une tradition ni par le poids des écoles. Lorsque nous avons commencé, c'était la fin du post-modernisme et l'émergence des déconstructivistes. Ni l'une ni

l'autre voie ne nous plaisaient. Le minimalisme, ou ce qu'on appellera plus tard ainsi, était pour nous comme une libération. Personne n'avait encore exploré cette direction.

Mais en aucun cas ce n'était une morale, quelque chose qui pénètrait pour toujours notre âme. Bizarrement, ce sont les Suisses qui en ont fait un dogme. Notre architecture touchait profondément le protestantisme du pays, lui donnait comme une forme. Et cela, c'est justement ce que nous détestons le plus. Quand nous avons découvert cela, il y a une dizaine d'années, nous l'avons ressenti comme une prison. Notre façon de réagir, d'agir sur le monde, mais aussi de le comprendre, implique que rien ne soit fixe, garanti ni prédestiné.

Reste chez vous la constante du sensible, de la matière.

Notre travail relève d'abord du paradoxe. La sensualité et la matière, c'était inévitable, car contrairement à ce que j'exprimais il y a un instant, nous avons quand même trempé dans notre bain suisse, bâlois en particulier. Bâle est pris entre les cultures du Nord et du Sud. Le romantisme allemand du XIX^e siècle, qui était largement marqué par la magie des matières, est

ancré en nous. Or au XXI^e siècle, où tout semble marqué par le virtuel, la matière et le travail sur la matière sont essentiels pour que l'architecture garde son rôle de médium entre les gens. Nous sommes dans cette idée de matière comme Goethe, comme Beuys.

En même temps, nous sommes proches du Sud, et nous avons envie de trahir cette magie, de malmenier la matière. La forme, la lumière sont tout aussi importantes. Cette tension entre matière et forme, c'est là un élément fondamental pour l'art comme pour l'architecture.

Votre œuvre serait alors une rencontre entre les arts plastiques et l'architecture ?

C'est en tout cas le but. Les artistes sont plus intéressants à mes yeux que les architectes car ce sont aujourd'hui les seuls chercheurs libres et indépendants. C'est incroyable ce qu'ils ont pu inventer depuis la dernière guerre, qu'il s'agisse de peinture, de sculpture, de vidéo. Les architectes sont restés très en deçà. Sauf peut-être depuis dix ans, où des personnalités comme Zaha Hadid ou Frank Gehry ont pu émerger.

Propos recueillis par Frédéric Edelmann

Les noms qui comptent

Le « Top Ten » des architectes auquel se réfèrent avec vénération ou agacement les professionnels est une liste évidemment imaginaire.

Interrogés par *Le Monde*, les trompettes de la renommée, les revues internationales et les sites Web nous permettent cependant de publier les listes suivantes, avec ou sans sourires (les « nominés » sont ici classés par ordre alphabétique).

● **Le Top Ten « fashion »**
Shigeru Ban (Japon) ; Frank Gehry (Etats-Unis) ; Zaha Hadid (Grande-Bretagne) ; Jacques Herzog et Pierre de Meuron (Suisse) ; Toyo Ito (Japon) ; Rem Koolhaas (Pays-Bas) ; Daniel Libeskind (Etats-Unis) ; Miralles (mort en 2000) et Tagliabue (Espagne) ; Jean Nouvel (France) ; Richard Rogers (Grande-Bretagne).

● **Le Top Ten « classique »**
Tadao Ando (Japon) ; Norman Foster (Grande-Bretagne) ; Fumihiko Maki (Japon) ; Richard Meier (Etats-Unis) ;

Rafael Moneo (Espagne) ; Renzo Piano (Italie) ; Christian de Portzamparc (France) ; Axel Schultes (Allemagne) ; Alvaro Siza (Portugal) ; Peter Zumthor (Suisse).

● **Les candidats au Top Ten**
Célèbres ou non, doués, surdoués ou surfaités, reconnus ou non par leurs pairs, ils participent aussi à la vie internationale de l'architecture : Paul Andreu (France) ; Architecture Studio (France) ; Ricardo Bofill (Espagne) ; Mario Botta (Suisse) ; Santiago Calatrava (Espagne) ; Peter Eisenmann (Etats-Unis) ; Massimiliano Fuksas (Italie) ; Nicholas Grimshaw (Angleterre) ; Coop Himmelblau (Autriche) ; Steven Holl (Etats-Unis) ; Hans Hollein (Autriche) ; Juha Leiviskä (Finlande) ; Glenn Murcutt (Australie) ; Agence MVRDV (Pays-Bas) ; Dominique Perrault (France) ; Otto Steidle (Allemagne) ; Bernard Tschumi (Etats-Unis, France) ; Livio Vacchini (Suisse) ; Ben Van Berkel (Pays-Bas).

Le THÉÂTRE FIRMINGIER ANTONY présente

LA FORÊT

de Alexandre Ostrovski

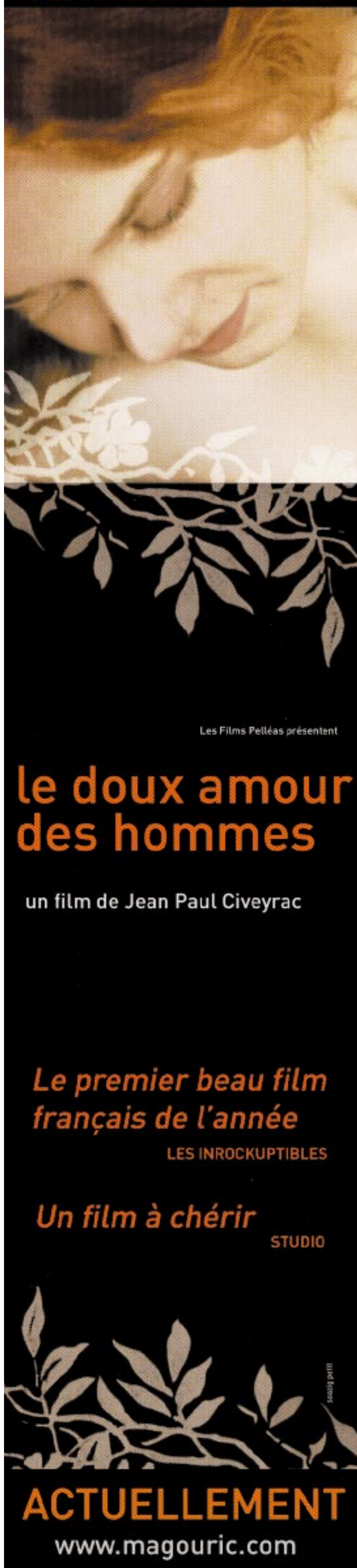
du 8 janvier au 3 février

Traduction André Markowicz

mise en scène Guy-Pierre Couleau

Réervations 01 46 66 02 74 (RER B - Station Antony)

FESTIVAL DE BERLIN 2002



MUSIQUE • Révélé en 1999, le trio breton présente ses chansons futuristes en bas-vannetais au public parisien du Nouveau Casino, les 16 et 17 janvier

Kohann, l'étoile de Lorient

LORIENT (Morbihan)
de notre envoyé spécial

Fondée en 1666 par Colbert, rasée pendant la seconde guerre mondiale, Lorient et ses immeubles bas, blancs et fonctionnels, n'offrent pas une vision carte postale de la Bretagne. Sur les murs, quelques affiches défraîchies de l'édition 2001 de l'Interceutique rappellent cependant que la cité portuaire accueille chaque année les souffleurs de la région, d'Irlande, de Galles et d'ailleurs. Kohann est à l'image de la ville. Moderne et insolite. Si la première originalité de ce trio est de chanter exclusivement en bas-vannetais, idiome parlé par quelques dizaines de personnes aujourd'hui dans un minuscule périmètre (au sud de Vannes), il s'agit bien d'un vernis vernaculaire. A l'abri de toute tentation folklorique, sa musique, une électro-pop mutante à forte valeur ajoutée mélodique, ne doit rien à l'héritage des Celtes.

Les musiciens n'en sont pas moins fermement attachés à leur terre. Piliers du studio Revolver de Ploemeur, sanctuaire qui permet à la scène lorientaise de se passer des services de la capitale, Kohann (la hulotte) ne quitte le secteur que pour les tournées. Au cours de ces deux dernières années, le trio a sillonné la France, découvert le Québec et le Japon. Grâce à *Mil Bed* (« Mille mondes »), premier album paru en 1999, qui s'attira aussitôt les comparaisons les plus flatteuses, notamment avec l'Islandaise Björk et les Anglais de Portishead. Faute de pouvoir identifier ce météorite, la critique, sous le char-

me, opta pour le concept de « trip hop breton ». Peu résistèrent à la voix mutine de la fée Michèle Gaurin, aux sorcelleries de son compagnon, le machiniste Sylvère Morisson, aux effluves de basse et aux guitares à ligne claire du hallebardier David Bellec.

Après douze années de tâtonnements, de fest-noz en ca'conc', et de fausses routes – un premier groupe, Tanaw, sur lequel aucun ne souhaite s'attarder –, Kohann livrait un des disques français les plus intrigants du moment. En atteignant la barre symbolique des 10 000 exemplaires vendus, il trouva un public éclairé. Leur deuxième album, *Don* (« Profond »), échappe habilement au piège de la répétition.

FANTASIE ET ESPÏGLERIE

Attablé dans une auberge lorientaise, le trio préfère d'ailleurs critiquer son premier opus que se reposer sur les lauriers critiques récoltés. « *Mil Bed*, avec son côté album-concept, était très solennel, estime Sylvère Morisson. On était vachement sérieux. Là, il y a de l'humour. » Avec fantaisie et espïglerie, les électroniciens se sont amusés à bidouiller samples et ordinateurs. Un jeu dangereux, car il peut produire des sonorités rapidement obsolètes. « Non, rétorque David Bellec, car nous n'utilisons jamais de sons existants. Pour l'album, on a créé une banque de 150 sons, dont 30 sont récurrents, à partir d'une batterie, de jouets d'enfants, de cloches, de bruits de talkie-walkie, triturés ensuite avec un ordinateur. »



De gauche à droite : David Bellec (guitares, basse), Sylvère Morisson (machines, programmation) et Michèle Gaurin (chant).

Kohann sacrifierait-il au culte de la technologie, au risque de se perdre dans les expérimentations ? « Non, soutient Michèle Gaurin. Nous partons toujours d'une base mélodique voix-guitare et d'une chanson. » A structure classique, habillage futuriste.

Kohann a été soupçonné de profiter de la barrière de la langue pour véhiculer une pensée new age aussi lourde que rance. Vérification faite,

les paroles versent plutôt dans un panthéisme dirigé contre les religions constituées, à la fois cosmologique, bucolique et environnementaliste. La chanson *Morad Du*, « coup de gueule contre l'Erika », dit ainsi que la grande tempête qui suivit la catastrophe était une réponse vengeresse de la nature aux outrages que l'homme lui fait subir.

Malgré son amour pour la langue et la terre de Bretagne, Kohann juge ainsi avec sévérité les tentatives de fusion du *gwerz* avec des genres modernes. « Il ne reste rien de la vague celtique que le fest-noz. Après, c'est de l'imagerie », dit Sylvère Morisson, qui a autrefois collaboré avec Allan Stivell. Si le barde de *Tri Martolod* recueille des éloges, il n'en est pas de même de Dan Ar Braz, Matmatah, et plus encore de Tri Yann : « La Jument de Michaud comme fonds de commerce depuis trente ans ! En plus, leurs bombardes n'ont pas d'anche ! », s'empare Sylvère Morisson. Ce n'est donc sans doute pas demain que ces Lorientais se produiront au Festival interceltique : « On nous a pourtant proposé de jouer au Pub, un chapiteau abominable avec un bar plus grand que la scène ! »

Bruno Lesprit

En concert les 16 et 17 janvier au Nouveau Casino, 109, rue Oberkampf, Paris-11^e. M^o Parmentier. Tél. : 01-43-57-57-40. 11 €

B. Lt

Don, 1 CD Warner.

L'électro-funk ludique de « Don »

SURGI de nulle part, l'album *Mil Bed* avait un tel pouvoir d'enchantement qu'il en devenait suspect. Kohann ne risquait-il pas de rejoindre le cimetière de ces formations qui ont jeté toutes leurs forces, idées et promesses dès leur premier opus ? Il n'en est rien. Dès *Don* (la chanson), l'auditeur est cueilli par une syncope énorme sur laquelle viennent se greffer des sons mutants qui lui titillent le tympan : claviers endoloris, riffs épileptiques de guitare, boucles technoïdes, ordinateurs à l'agonie.

Kohann a délaissé les langueurs trip-hop et les landes embrumées pour un électro-funk ludique et onirique. Si *Me Zo* cultive encore la parenté avec Portishead et les maîtres des musiques de films, avec sa forêt de

cordes rappelant Lalo Schiffrin, ses cybermandolines convoquant John Barry et sa scie obsédante, c'est plus du côté de Prince (l'introduction de *Morad Du* plagiant celle de *Kiss*), de Kraftwerk ou de Mirwais qu'il faut chercher cette fois des similitudes. Kohann écrivait des chansons à rêver ; désormais, il ne redoute pas de faire danser. Devenu membre à part entière du trio, le bassiste et guitariste David Bellec est sans doute pour beaucoup dans la chaleur organique du disque.

Don inflige surtout le plus beau démenti à ceux qui ne voyaient dans Kohann qu'un avatar opportuniste de Björk et du trip-hop de Bristol. L'album confirme que Sylvère Morisson, esprit derrière les machi-

nes, est l'un des plus impressionnants metteurs en son de France. Avec *Kimieh*, les orgues gloutons de Gainsbourg (période *L'Homme à la tête de chou*) se lovent sur un tempo disco. Le splendide *Ba'me bég* est un blues orchestrant la rencontre entre l'Orient compliqué et le pays des glaces. Une déception : *Nozigan On*, titre *ambient* qui a le fâcheux travers de rappeler *Le Grand Bleu*. Le chant de Michèle Gaurin concourt toujours à l'étrangeté de cette musique en étoffant ses registres, de la séduction à la menace, de psalmodies de technosphère en chœurs angéliques.

La liturgie culturelle de Catherine Tasca

BIBLIOGRAPHIE
Un choix de vie, de Catherine Tasca avec Xavier Merlin
Plon, 206 pages, 16,80 €.

Il est assez rare qu'un ministre de la culture en exercice publie un livre qui touche directement à son activité. Catherine Tasca déroge à cette tradition avec *Un choix de vie*, rédigé avec le concours d'un membre de son cabinet, Xavier Merlin.

Il s'agissait pour la ministre de retracer l'itinéraire d'une « femme de culture », de sa sortie de l'ENA à la Rue de Valois en passant par la Maison de la culture de Grenoble et le Théâtre des Amandiers de Nanterre. Elle propose de s'appuyer sur cette expérience professionnelle, concrète, pour clarifier la relation entre culture et démocratie car, explique-t-elle, « j'ai eu la chance de pouvoir concilier pendant trente-cinq ans mon goût pour la culture et mon engagement politique ». Cette trajectoire débouche sur une question, proche de celle que Sartre posait au début des années 1960 : « Que peut la culture ? » La réponse est nette : « L'éducation et la culture

sont les conditions de la démocratie. »

On l'aura compris, *Un choix de vie* est un livre politique, une arme de combat en cette période électorale, et la référence à Lionel Jospin revient d'ailleurs comme une antienne. Même si Catherine Tasca constate que l'actuel gouvernement n'a jamais fait de la culture une de ses priorités avouées. Elle explique cette relative indifférence par « les acquis solides qui peuvent laisser penser que les questions culturelles sont moins urgentes », et parle de « silence de contentement ».

DÉRIVES COMMERCIALES

Cette explication ne l'empêche pas de s'inquiéter de la « vision consummatrice de notre société, qui a tendance à sous-estimer l'engagement notamment dans le domaine culturel ». Car Catherine Tasca défend ici bec et ongles l'« Etat culturel », fréquemment épinglé à droite, elle fustige la mondialisation et les dérives commerciales de la culture, se plaint de l'Audimat, devenu la référence unique de l'audiovisuel, et fait l'apologie du service public. Elle argumente avec conviction pour la poursuite de l'aide à la

création et affiche une priorité : l'éducation artistique. Rejoignant ici les préoccupations de Jack Lang, son prédécesseur rue de Valois, aujourd'hui ministre de l'éducation, dont la silhouette est étrangement absente de cet ouvrage alors que Malraux, fondateur du ministère il est vrai, est largement évoqué.

La lecture de ce livre pugnace laisse pourtant un curieux sentiment de vacuité. Rien ne vient dévier cette trajectoire correctissime. Les questions et les réponses sont dans le droit fil d'une politique culturelle « responsable », « ancrée à gauche », « élitiste pour tous ». Mais ce discours bien huilé ne laisse jamais la place à l'émotion ou au doute. Aucune inquiétude ne semble perturber les certitudes de Catherine Tasca.

Toutes les aspérités de ces propos balisés à l'extrême sont gommées. Quant aux interrogations posées en ce début de siècle, qu'elles soient institutionnelles ou existentielles, elles sont à peine évoquées : la nécessaire réforme d'un ministère asphyxié par une croissance accélérée au cours des deux dernières décennies, la balkanisation de la culture, la modification pro-

fonde du statut de l'art et de l'artiste dans notre société, la déferlante du modèle américain, la mise en cause et la relève – ou non – de la culture occidentale.

Imperturbable, la ministre de la culture continue de célébrer les vieilles liturgies du XX^e siècle dans une langue morte. Pourtant, les incantations, fussent-elles pieuses, ne suffisent plus. Même à ceux qui partagent la même vision du monde.

Emmanuel de Roux

Théâtre de la Ville
PARIS

MAR. 22 JAN. 20H30
Sinfonia Varsovia
Piotr Anderszewski
direction et piano (30 musiciens)
MOZART

2 PLACE DU CHÂTELET, 4^e
01 42 74 22 77
theatredelaville-paris.com

ARTS Les imprévisibles de Pincemin



TOULOUSE L'adresse est on ne peut plus chic : la plus belle et la plus célèbre place de Toulouse. Le lieu n'est pas mal non plus : au rez-de-chaussée, deux grandes salles et, en dessous, un réseau de caves de briques où les petits formats et les œuvres sur papier sont particulièrement à leur aise. Quant à l'initiative, elle est fort louable : depuis 2000, la Caisse d'épargne régionale organise des expositions d'art contemporain. Une banque qui défend la création contemporaine ? Ce volontarisme est exemplaire. Il a permis de montrer Vincent Bioulés, puis Jean Le Gac et Gérard Titus-Car-

mel. Cet hiver, c'est au tour d'une collection de toiles et dessins récents de Jean-Pierre Pincemin, accompagnés de quelques grandes toiles plus anciennes afin de suggérer l'évolution qui l'a conduit de plus en plus loin de l'abstraction géométrique de ses années Supports/Surfaces. L'accrochage, en ces salles élégamment labyrinthiques, n'obéit pas à l'ordre chronologique. Il joue des couleurs et des formats. Il mélange allègrement les années, les périodes, les références. A juste titre : Pincemin lui-même mélange de plus en plus les genres, les styles, les supports, les techniques. Il est devenu, au fil de ses expériences, le spécialiste le plus aventureux des techniques dites mixtes : à l'huile, avec ou sans goudron, avec ou sans chimies expérimentales, le tout sur toile, sur papier et, dernière nouveauté, sur affiche photographique. Quand ladite affiche reproduit une œuvre de Pincemin pour l'une de ses expositions récentes, le jeu de l'autocitation se complique. L'artiste peut en effet, selon son humeur, introduire des variations chromatiques à partir de l'œuvre matrice, la transformer, la rendre méconnaissable et obtenir ainsi un Pincemin de deuxième génération par manipulation génétique. Il en use de même avec des figures zodiacales et des images érotiques dont l'origine est indiscernable. Estampes japonaises de qualité ou photos pornos de consommation courante ? Elles sont si bien transformées, si complètement recouvertes d'une peinture à reflets d'eaux profon-

des que les corps se sont changés en fantômes – fantômes des deux sexes très occupés à se faire mutuellement plaisir. Eclectique, imprévisible, Pincemin suit ainsi toutes les directions qui le tentent et y découvre des idées. La distinction entre figuratif et non-figuratif n'a, pour lui, ni sens, ni importance. D'un motif identifiable, il peut lui plaire d'aller vers un schéma abstrait – ou inversement. Les seules constantes sont techniques. Il aime une peinture dense, luisante, parfois épaisse, avec une peau rugueuse et des couleurs profondes et sombres ; et il aime un dessin léger, dansant, plus suggestif que descriptif. Même liberté en matière de sujets : ils peuvent être narratifs, allégoriques, énigmatiques ou absents. Si Pincemin était un musicien, il serait du genre Michel Portal, aussi à l'aise dans le répertoire ancien et savant que dans l'improvisation la plus risquée, celle qui s'avance le long d'un fil invisible et invente des plaisirs nouveaux en se jouant des difficultés techniques.

Philippe Dagen

« Foreign Office », Jean-Pierre Pincemin, Espace Ecuireuil, 3, place du Capitole, 31000 Toulouse. Infos : www.espace-ecuireuil.com. Le mardi, de 13 h 30 à 19 heures ; du mercredi au samedi, de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 16 février. Photo : « Sans titre », de Jean-Pierre Pincemin, 1986. Crédit : Espace-Écuireuil/Pincemin.

Jazz

PARIS

Michel Legrand
Big Band

En parallèle à son activité de compositeur de musiques de films, le pianiste Michel Legrand a régulièrement entretenu une belle relation au jazz, que ce soit en petite ou grande formation. Dans l'esprit des grands arrangements à la Neal Hefti, Quincy Jones ou Thad Jones/Mel Lewis (lisibilité, découpage), Legrand mène avec talent un Big Band au répertoire choisi.

Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14^e. M^e Gaîté. Tél. : 01-43-21-56-70. Le 17, à 22 heures. De 16,77 € à 22,86 € (consommation) et de 45,73 € à 53,35 € (dîner).

DUNKERQUE

Sylvain Beuf Quintet

Dans l'étude attentive des styles et des phrases du jazz, le saxophoniste Sylvain Beuf a su parfaire une technique tout au

service de la musique et du son (démonstration magistrale dans le récent CD [trio] paru chez Naïve). Grâce à l'association Jazz Dunkerque, Beuf et ses musiciens (le pianiste Manuel Rocheman, le contrebassiste Christophe Wallemme et les percussionnistes François Verly et Antoine Banville) jouent plusieurs soirs d'affilée et rencontrent, dans la journée, public et musiciens.

Jazz-Club de Dunkerque, concerts à la MJC Terre-Neuve, 43, rue Louis-Lemaire, (Nord). Tél. : 03-28-63-51-00. Les 18 et 19 janvier, à 21 heures. De 7 € à 9,50 €.

Danse

CRÉTEIL

Babelle heureuse

Récompensés à Londres en 2001 par un Laurence Olivier Awards pour *Le jardin io io ito ito*, José Montalvo et Dominique Hervieu présentent leur nouvelle création : *Babelle heureuse*. Ce « conte chorégraphique et musical » rassemble des danseurs, des comédiens mais aussi deux musiciens iraniens. Rythmée en

direct par des airs classiques du Golfe persique, cette « fantaisie » où la vidéo tient sa place s'exportera en province, à l'étranger en passant par la banlieue.

Maison des Arts de Créteil, 1, place Salvador-Allende. M^e Créteil-Préfecture. Tél. : 01-45-13-19-19. Les 16 et 17, à 20 h 30. De 7 € à 18 €.

Exposition

IVRY-SUR-SEINE

Jean-Jacques Lebel,
Reliquaire pour
un culte de Vénus

En homme qui prend plaisir à faire cascader la vertu, Jean-Jacques Lebel, pionnier français des performances et des happenings, travaille depuis dix ans à l'érection de son reliquaire païen, polymorphe et polythéiste. Il cartographie les fantasmes, met à mal les croyances, et en lumière les idéologies. Après Vienne, Berlin, Naples ou Budapest, la caravane du triomphe de Vénus plante son chapiteau à Ivry, accompagnée, le 9 février, du 38^e festival international de poésie Polyphonix. Le Crédac, Centre d'art d'Ivry,

93, avenue Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Tél. : 01-49-60-25-06. Du 17 janvier au 6 mars, de 14 heures à 19 heures, du mardi au dimanche. Entrée libre.

Classique

CAEN

Orchestre de Caen

On n'a aucune idée de la manière dont sonne l'Orchestre de Caen, qu'on n'a pas eu à ce jour l'occasion d'entendre, ni Valérie Fayet, la jeune chef d'orchestre qui dirige la formation normande ce soir. En revanche, le programme annoncé mérite tous les éloges pour sa rareté et son audace : *Lauda per la Nativita del Signore*, pour trois solistes, chœur et orchestre de chambre (1928-1930) d'Ottorino Respighi n'est guère plus connu que *Sécheresses* (1937) ou que la cantate de Francis Poulenc pour chœur et orchestre. Sabotée au disque, absente des programmes de concerts, elle est pourtant du meilleur Poulenc. Grand Auditorium, 1, rue du Carel, (Calvados). 20 h 30, le 18. Tél. : 02-31-30-46-86. 12 €.

Le Musée du Luxembourg accueille la collection du D^r Rau

UNE PARTIE de la collection du D^r Rau, philanthrope allemand décédé le 3 janvier (*Le Monde* daté 6-7 janvier), sera déposée au Musée du Luxembourg à Paris. Cet héritier d'une riche famille d'industriels avait rassemblé, tout au long de sa vie, un ensemble artistique de grande qualité : un millier de pièces qui couvraient cinq siècles de création occidentale, avec notamment 423 peintures, 238 sculptures et 91 objets d'art. Certaines d'entre elles avaient été exposées pendant l'année 2000 au Musée du Luxembourg, propriété du Sénat, sous le titre « De Fra Angelico à Bonnard ». Et c'est au même endroit que seront déposées, à partir de 2006, de manière permanente, 125 peintures et 50 sculptures. Elles font partie des 500 pièces de la collection Rau données à l'Unicef-Allemagne. Parmi ces chefs-d'œuvre qui nécessiteront un réaménagement complet du musée parisien : deux fragments d'un retable de Fra Angelico, le *Portrait de François-Henri, duc d'Harcourt*, de Fragonard, un *Saint Dominique en prière*, ou le dernier *Autoportrait* de Degas, ainsi que des œuvres de Tiepolo, Canaletto, Cranach l'Ancien, Millet, Boucher, La Tour, Ribera, Reynolds, Gainsborough, Corot, Courbet, Cézanne, Monet, Pissarro, Vuillard, Renoir, Sisley, Toulouse-Lautrec, Redon, Klimt, Dufy ou Munch.

ARTS

Une toile de Géricault retrouvée au Havre et exposée au Louvre



EN 1870, le Louvre reçut la donation du collectionneur Louis La Caze, mort l'année précédente. Les meilleurs tableaux restèrent à Paris. D'autres, jugés de moindre importance, furent déposés dans les musées de province. En 1871, celui du Havre se vit attribuer un portrait de vieille femme italienne, dont l'auteur aurait été Victor Schnetz – lequel venait de mourir. Sans ce hasard malencontreux des dates, Schnetz aurait pu voir l'œuvre et révéler qu'elle n'était pas de sa main. Car, selon toute vraisemblance, elle est d'un autre peintre, à l'importance et à la gloire infiniment supérieures, Théodore Géricault. La décou-

verte est récente. En 2000, le Musée de Flers organise une exposition Schnetz et demande au Havre sa toile : c'est alors, par confrontation avec d'autres œuvres, qu'il est apparu que cette *Vieille Italienne* (notre photo) appelait d'autres références. Où trouve-t-on des portraits frontaux, cadrés de très près en avant d'un fond sombre ? Quel peintre, au début du XIX^e siècle, a exécuté une suite de types physiognomiques fortement expressifs ? Lequel a réinventé un réalisme en clair-obscur que l'on pourrait croire inspiré de Caravage ? Lequel était capable de traiter un tissu avec une virtuosité digne de Hals ? Chaque fois, la réponse est la même : Géricault, le Géricault du *Vendéen* et de la série des *Monomanes*. Or Schnetz et Géricault étaient du même âge, l'un né en 1787, l'autre en 1791. Or ils se sont connus à Paris, au retour de Schnetz de Rome, en 1820. Donc, la confusion était possible. Elle l'était même d'autant plus que le Musée de Clermont-Ferrand possède, de Schnetz, une *Diseuse de bonne aventure* évidemment inspirée de la même figure, avec même costume et même visage sévère. Les deux peintres ont-ils travaillé d'après le même modèle vivant ? D'après le même dessin ? Schnetz a-t-il fourni à Géricault l'idée d'après laquelle il a travaillé ? Ces questions sont sans réponse. On sait seulement que deux autres artistes, Léon Cogniet et François-Joseph Navez, ont eux aussi exécuté leurs versions de la *Vieille Italienne*, qui était décidément à la mode dans les ateliers vers 1820. Le Géricault et les toiles apparentées sont réunis au Louvre, salle 61, jusqu'au 25 mars. Après quoi, la *Vieille Italienne* reviendra au Havre, avec un nouveau cartel.

Ph. D. La « Vieille Italienne », de Géricault, et les cinq œuvres apparentées. Musée du Louvre, salle 61, du 18 janvier au 25 mars. Le lundi, le vendredi et le samedi, de 9 heures à 17 h 30 et jusqu'à 21 h 30 le mercredi.

CINÉMA

Papillons de nuit

FORT HONNÊTEMENT, John R. Pepper, réalisateur de *Papillons de nuit*, ne se cache pas d'avoir filmé du théâtre, en l'occurrence l'adaptation française de *Danny and the Deep Blue Sea*, du dramaturge américain John Patrick Shanley. Ce parti pris, soutenu par quelques idées de cinéma, laisse le film à la merci du texte, les propos qu'échangent une brute et une pauvre fille que les hasards de la nuit ont jetés contre le même comptoir de bar. Cette rencontre banale engendre une série d'échanges ordinaires, énoncés avec beaucoup de force par les comédiens, qui tentent de se dépêtrer d'un texte traduit dans le français réservé d'habitude aux vedettes américaines doublées à l'écran. T. S. Film français de John R. Pepper. Avec Léa Drucker, Éric Poulain. (1 h 20.)

The Chateau

DEUX JEUNES AMÉRICAINS débarquent en Provence pour prendre possession d'un château dont ils ont hérité. Passé le premier moment d'euphorie, ils découvrent que l'endroit nécessite d'importants travaux, qu'il faut payer des dettes et que la famille de domestiques qui y réside risque de se trouver à la rue si les nouveaux propriétaires décidaient de vendre. Construite sur le schéma de l'élément étranger immergé dans un milieu inconnu, *The Chateau* fait, un moment, fonctionner les ressorts comiques de l'incompréhension linguistique. Passé cette modeste et modérément burlesque trouvaille, le film se doit de développer un enjeu dramatique pour lequel on ne parvient guère à se passionner. Seul intérêt : l'interprétation de Sylvie Testud qui donne à son personnage une gravité inattendue. Simon ? Sinon rien. J.-F. R. Film américain de Jesse Peretz. Avec Sylvie Testud. (1 h 30.)

Sélection disques jazz par Sylvain Sicler

LIZ MCCOMB

The Spirit
of New Orleans

Partie à La Nouvelle-Orléans pour s'imprégner des vibrations et de l'histoire de la cité native du

jazz, Liz McComb, plutôt connue comme chanteuse de gospel, en a ramené un enregistrement qui, à ce jour, se révèle comme son plus abouti. Fille de pasteur, née à Cleveland, Liz McComb a une indéfinissable « présence » vocale, une manière émouvante de donner corps aux mots, qui ont pu parfois être cachées par trop d'effets rentre-dedans. Entourée de musiciens qui transmettent le swing et le blues aux spirituels, Liz McComb équilibre les airs traditionnels (*Just A Closer Walk With Thee, You Gotta Move*) et ses compositions (*The Big Mess, We Are More*, à

ravir les anges). Interprète entière, Liz McComb trouve avec *The Spirit of New Orleans* une vérité d'artiste. 1 CD EMI 7243 536674-2.

JEF LEE THOMPSON,
SONNY THOMPSON,
MICHAEL BLAND

News From
The Jungle

La jungle évoquée par ce trio électrisant (Jef Lee Thompson, guitare, Sonny Thompson, basse et Michael Bland, batterie) est autant celle de l'actualité des ghettos américains que celle, mythifiée dans sa part urbaine autant qu'africaine, telle que traitée par Duke Ellington. Si le trio se contente souvent d'improviser sur un rythme rock-funk dans le flou mélodique (*Insomniac Dance, Driving in F*), c'est essentiellement à partir des compositions d'Ellington que l'on perçoit un travail de groupe soucieux de s'insérer dans des climats (*The Mooche*, sombre et lourd, *Drop Me Off in Harlem* façon country). A ces moments-là News

From *The Jungle* trouve son originalité. 1 CD Emarcy 016 414-2. Distribué par Universal Music.

RICKY FORD

Song For
My Mother

Le Bostonien Ricky Ford apparaît comme l'un des saxophonistes les plus constants dans la relation à la tradition (Dexter Gordon, Sonny Rollins) et la capacité à la dépasser pour que le jazz reste un acte en mouvement. Son nouveau CD, *Song For My Mother*, est publié par un indépendant français, Jazz Friends Productions. On y entend, au-delà de Ford en excellent soliste, comme ses compagnons français et le pianiste Bobby Few, une écriture ouverte, des arrangements denses pour trois souffles et une rythmique. Le blues, élément déterminant de l'univers de Ricky Ford, est passé au crible du funk, du calypso, de la ballade ou de virées orientales avec en ligne de mire deux sources indépas-

sées, Duke Ellington et Charles Mingus. 1 CD Jazz Friends Productions JFPO6. Distribué par Socardisc.

BAUER, GUMPERT,
PETROWSKY, SOMMER

Zentral Quartett

Enregistrées et publiées en 1990, les neuf pièces qui figurent sur *Zentral Quartett* ont été à peine diffusées dans la toute jeune Allemagne de l'après-mur de Berlin et par voie de conséquence dans le reste de l'Europe. D'où la bonne surprise faite par le label zurichois Intakt avec cette réédition d'un des enregistrements les plus joyeux des quatre improvisateurs historiques de l'ex-RFA Conrad Bauer (trombone), Ulrich Gumpert (piano), Ernst-Ludwig Petrowsky (anches) et Günter Sommer (batterie). A l'improvisation libre ils ajoutent le goût pour la fanfare, des passages nettement venus du jazz américain et une expressivité qui traduit leur quête de liberté, tant formelle que comme mode de vie. 1 CD Intakt Records 069. Distribué par Orkhèstra International.

17 janvier 2002

LES PERCUSSIONS
DE STRASBOURG 40^{ÈME}
Joyeux
anniversaire!

Un événement exceptionnel
pour deux albums incontournables

Entente préalable :

Concerts
19 janvier 2002, Strasbourg, La Laiterie création mondiale
2 février 2002, Paris, Radio France
16 mars 2002, Saint-Louis, La Coupole

Bibilo

Concert
18 janvier 2002, Strasbourg, La Laiterie



Une Algérie apaisée, le rêve de Karim Ziad

Berbère, ancien élève du Conservatoire et compagnon des plus grands interprètes, le batteur publie « Ifrikyia », son premier album, et donne un concert à Paris, le 18 janvier

LA NUIT, Karim Ziad oublie parfois d'aller dormir. « *Quand l'inspiration est là, il faut la retenir.* » Tout récemment encore, chez lui à Paris, il a laissé filer les heures, emporté par une idée qui viendrait nourrir son prochain album. « *Sur le coup de trois heures, j'ai trouvé une ballade. Écrire une ballade, ce n'est pas évoquer une femme, un amour perdu ou pour lequel on se languit, mais plutôt penser à l'Algérie.* » Karim Ziad est né là-bas, en 1966, dans une famille berbère où chacun était un peu musicien. Il a quitté son pays, physiquement, en 1988, au moment des événements d'Alger. Si d'aventure il croisait une fée, il saurait exactement ce qu'il lui demanderait : « *Refaire l'Algérie, belle et tolérante.* »

La tolérance n'est pas seulement une attitude de simple bon sens mais une valeur cardinale, qu'il a exprimée par l'entremise de son premier album, *Ifrikyia* (Act Music/Night & Day), publié en janvier 2001. Karim Ziad y révélait des talents cachés. En plus d'être un batteur d'une efficacité sûre, accompagnateur attiré de Cheb Mami depuis plus de huit ans, membre du Maghreb & Friends avec le guitariste Nguyễn Lê, remarqué également aux côtés de Joe Zawinul, ancien leader de Weather Report, Karim Ziad sait aussi chanter et se montre particulièrement captivant dans son rôle de compositeur et de passeur d'émotions, de mots, de messages. « *Le titre Ya Rijal évoque le racisme qui existe entre les Maghrébins, un sujet très sensible, tabou. Marocains, Algériens, Tunisiens, tous ont pourtant la même mère : l'Afrique. Il y a des Africains noirs et d'autres blancs. Moi, je suis blanc et africain. Il existe trop de tension entre les peuples arabes. Les Français nous voient comme une grande famille, mais cela est faux.* »

C'est encore au nom de la tolérance qu'il a volontairement choisi d'utiliser le berbère comme l'arabe dans ses compositions. Quand il se souvient du temps où il vivait en Algérie, Karim Ziad peut encore ressentir l'ambiance des mariages. Sa grand-mère y chantait et jouait du bendir et lui-même y a fait ses premières armes de musicien en tant que percussionniste et batteur. Dans ces fêtes familiales, il fallait savoir tout jouer : musique berbère, chanson française, funk, raï... Une bonne école, comme le sera le Conservatoire, qu'il fréquentera durant trois ans à Paris. « *Sans le vouloir, j'ai ainsi étudié tous les styles de batterie, africains, européens, américains. Au Conservatoire, j'ai pu apprendre à écrire la musique, le solfège*

BIOGRAPHIE

► 1966

Naissance à Alger.

► 1988

S'installe en France.

► 1999

Tournée mondiale avec Joe Zawinul.

► 2001

Premier album en leader : « *Ifrikyia* ».

rythmique, des choses essentielles pour un musicien. »

Karim Ziad comprend que la musique sera sa route plutôt que les études de biologie, qu'il choisit d'abandonner. Il s'oriente alors sur un chemin original : « *Faire sonner les rythmes maghrébins à la batterie, ce que peu de batteurs faisaient à l'époque.* » Comme les rythmes gnaouas par exemple, dont le souffle de transe traverse souvent ses compositions. L'intérêt croissant pour la musique des Gnaouas, perceptible depuis quelques années chez certains musiciens occidentaux, ne l'agace pas, bien au contraire. Cela ne peut qu'être bénéfique à la diffusion de cette musique. « *Elle sort ainsi d'un milieu resté longtemps très fermé. Quand j'étais en Algérie, moi-même, je ne connaissais pas la musique des Gnaouas, parce que les Gnaouas algériens, qui n'avaient pas la même ouverture d'esprit que les Marocains, refusaient carrément les Blancs dans leurs lilas [cérémonies thérapeutiques]. Maintenant tout cela s'est ouvert.* »

Karim Ziad est désormais associé à la programmation du festival d'Essaouira, petite ville portuaire du Sud marocain où s'arrangent chaque année des mariages et se nouent des conversations entre musique gnaoui et d'autres sonorités du monde. Mais

attention, prévient-il, il faut veiller à ce que ces rencontres entre des cultures musicales différentes ne se traduisent pas par un traumatisme. Reprendre les musiques gnaouas, imaginer des arrangements sur leur trame rythmique nécessitent chez le musicien une vraie qualité d'écoute. « *Il faut respecter un maximum le message de la musique traditionnelle, de la musique tout court.* »

UN COCKTAIL AUX SAVEURS ÉNERGISANTES

Pour décrire son propre cocktail musical aux saveurs énergisantes, Karim Ziad accepte le terme de fusion, mais avec nuances. Il préfère parler de « *fusion de sons* » plutôt que de styles. Le jazz-rock, quand il demeure une musique de démonstration, ne l'intéresse pas. En revanche, il affirme son goût pour la manière de Joe Zawinul, l'un des maîtres du clavier, avec lequel il a effectué une tournée mondiale en 1999 et qui vient récemment de reprendre contact avec lui. De même dit-il son intérêt sans réserve pour les compositions souples, le jeu du pianiste Chick Corea, celui qui lui a fait aimer le jazz américain. « *Mon rêve, ce serait de l'inviter sur mon prochain album pour reprendre Fiestita, l'un de ses titres.* »

Si Karim Ziad devait faire le bilan de l'année écoulée, il retiendrait deux moments. La

sortie de son premier album marquera bien sûr sa carrière de musicien. C'est « *une ambition, presque une fin en soi* » pour quiconque fait de la musique ; l'homme, sensible à la marche et aux dérèglements du monde, ne pourra oublier les attentats du 11 septembre. Ces événements ont eu pour conséquence de « *creuser un fossé entre l'islam et le reste du monde. On n'est jamais arrivés à un tel point de haine* », estime-t-il. Karim Ziad rêve d'un monde où la tolérance recouvrerait ses droits et d'une Algérie apaisée. Il voudrait ne plus jamais avoir à écrire pour un disque un texte comme celui que lui a écrit le chanteur kabyle Takfarinas pour *Ifrikyia* : « *Les couteaux se sont posés sur des gorges d'enfants et ont tranché...* » (Alouhid).

Patrick Labesse

Karim Ziad et son groupe Ifrikyia seront en concert le 18 janvier, à partir de 19 heures, à la Guinguette Pirate, quai François-Mauriac, au pied de la BNF, Paris-13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Tél. : 01-56-29-10-20. 10 €. Ils se produisent dans le cadre du festival Café(s) de la marine qui a lieu jusqu'au 27 janvier. Le même soir, concert de Smadj, fusion musique du Maghreb, jazz et break-beat, sous chapiteau devant la Guinguette Pirate.



PHILIPPE GARCIA

LES GENS DU MONDE

■ « *Jagger a essayé d'avoir une carrière cinématographique depuis des années et ce rôle va la lui donner* », affirme Samuel Goldwin Jr, qui vient d'acheter le film *The Man from Elysian Fields* dans lequel le chanteur Mick Jagger est un proxénète qui fait travailler une bande de gigolos.

■ Catherine Deneuve sera l'hôtesse d'honneur d'un gala intitulé *Cinéma pour la paix*, qui aura lieu le 11 février en marge du Festival du film de Berlin, la Berlinale. L'actrice américaine Julia Roberts, pour sa part, a décidé d'offrir la robe qu'elle portait dans le film *Erin Brockovich*, lors d'une vente aux enchères organisée dans la soirée au profit de l'Unicef. La Berlinale s'ouvre le 6 février et doit s'achever le 17.

■ La chanteuse américaine Sheryl Crow s'est prêtée au jeu des invités dans son quatrième album en studio, dont la parution vient d'être annoncée par Interscope Records pour fin mars. Le guitariste et chanteur Lenny Kravitz, le chanteur et batteur Don Henley (Eagles), la chanteuse Stevie Nicks (Fleetwood Mac) ont notamment participé à ce disque qui compte aussi la présence de l'actrice Gwyneth Paltrow. Le premier single de l'album, dont le titre n'a pas été encore révélé, devrait s'intituler *Soak Up The Sun* en duo avec sa collègue du rock alternatif Liz Phair.

■ Cindy, le nouveau spectacle musical de Luc Plamondon (*Starmania*, *Lily Passion*, *Notre-Dame de Paris...*) et Romano Musumarra, sera présenté partiellement en avant-première mondiale, lundi 21 janvier, à Cannes, lors du Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem). Le public et les professionnels découvriront les extraits de cette adaptation de *Cendrillon*, le conte de Charles Perrault, sur la scène du Grand Auditorium du Palais des festivals. Lââm interprète le rôle-titre, Frank Sherbourne (*Starmania*) celui du Prince charmant, et le chanteur et acteur Murray Head celui du père de Cendrillon. Par ailleurs, Carine, l'une des finalistes de l'émission « *Star Academy* » de TF1, devrait rejoindre la troupe. Cindy sera à l'affiche du Zénith de Caen puis au Palais des congrès de Paris à partir de septembre.

■ Le réalisateur sénégalais Moussa Touré fait un film documentaire sur Léopold Sédar Senghor. Ce film, dont « *le tournage a commencé après l'annonce du décès de l'ancien président, traite de l'ambiguïté de Senghor et va durer 52 minutes* », a indiqué le réalisateur à l'AFP. « *J'en ai eu le déclic le 20 décembre dernier. Dès qu'on a appris la mort de Senghor, tout le monde est devenu senghorien : ceux qui le connaissaient, ceux qui ne le connaissaient pas...* », a-t-il expliqué. Moussa Touré, qui a débuté au cinéma comme électricien (*L'Histoire d'Adèle H* de François Truffaut, *Coup de torchon* de Bertrand Tavernier), a réalisé deux longs métrages : *Toubab bi* (1991) et *TGV* (1997).

RADIO

► Alter ego

10 h 00 France-Inter
Sur le thème : « *Qu'est-ce que le principe de précaution ?* », Patricia Martin reçoit Philippe Kourilsky, directeur général de l'Institut Pasteur, auteur du livre *Du bon usage du principe de précaution* (éd. Odile Jacob)

► Le Treize-quatorze

13 h 00, France-Inter
Jean-Marc Four s'intéresse à la littérature enfantine avec deux auteurs de littérature jeunesse, Alain Serre et Anne Jonaz.

► Les Jeudis littéraires

14 h 00 France-Culture
Mauriac, Paulhan, Céline... Avec notamment John E. Flower pour *La Correspondance François Mauriac-Jean Paulhan, 1925-1967* (éd. Claire Paulhan).

► La Vie des revues

16 h 30, France-Culture
Les leçons du 11 septembre dans le monde.

► Récital

15 h 30 France-Musiques
Autour de Pascal Dusapin. Récital enregistré le 9 janvier au Châtelet avec au piano Vanessa Wagner.

► Football

20 h 00 RTL
Coupe de France avec les petits clubs d'Issy-les-Moulineaux, de l'US Montagnard, des Lusitanos de Saint-Maur... Dans « *Que sont-ils devenus ?* » : gros plan sur Calais, le plus petit club à avoir accédé à une finale de Coupe.

DOMINIQUE DHOMBRES

Retour sur l'affaire Boulin

CE N'EST PAS tous les jours, dans l'histoire de la République, qu'on assassine un ministre en exercice. Les enquêteurs du magazine de Canal+ « *90 minutes* », diffusé mardi soir, n'y vont pas par quatre chemins. « *Robert Boulin ne s'est pas suicidé. Il a été assassiné* », affirment-ils, en apportant plusieurs éléments nouveaux particulièrement troublants.

Officiellement, Robert Boulin, ministre du travail dans le gouvernement de Raymond Barre, s'est donné la mort le 29 octobre 1979 en se noyant volontairement dans un étang de la forêt de Rambouillet. Ancien résistant, gaulliste de la première heure, neuf fois ministre sous la V^e République, Robert Boulin était régulièrement présenté, en 1979, comme un successeur possible à Matignon de l'impopulaire Raymond Barre.

Robert Boulin est retrouvé mort dans moins de 60 centimètres d'eau. Les gendarmes, les premiers arrivés, sont rapidement desaisis de l'affaire au profit des policiers de Versailles. Un de ces gendarmes raconte aux journalistes de Canal+ qu'il a remarqué les traces d'une série de pas allant vers l'étang, mais aussi d'autres en revenant. Bizarre pour un noyé. Les photographies du cadavre mon-

trent également un visage tuméfié. « *Le corps a heurté un rocher lorsqu'on l'a sorti de l'eau* », affirme le rapport de police. Or il n'y a nul rocher à cet endroit. Le petit sourire de Juliette Garat, médecin légiste à l'Institut médico-légal de Paris, en dit long. C'est elle qui a analysé le sang de Robert Boulin. Cela lui « *paraît difficile* » de conclure à la noyade alors qu'on n'a pas jugé utile de rechercher la présence de diatomées, des algues microscopiques qu'on trouve dans les eaux stagnantes, dans les poumons du cadavre. Robert Boulin a-t-il été assassiné ? « *Je ne peux pas ne pas dire oui* », répond-elle d'une voix douce.

Robert Boulin, au cours de sa longue carrière ministérielle, avait accumulé des dossiers sur des affaires louches. Lui-même, mis en cause pour l'achat d'un terrain dans le Var, avait déclaré sur Europe 1, huit jours avant sa mort : « *Il y a des choses que je ne peux pas dire ici* ». L'enquête de Canal+ conclut qu'il a été tué, et son assassinat maquillé en suicide, parce que certaines personnes menacées par ces dossiers ont pris peur. L'affaire Boulin ne sera prescrite qu'en septembre 2002. Il est encore temps de rouvrir la procédure judiciaire.

TÉLÉVISION

Intimité musicale

En ces temps de formatage musical à outrance, où les chanteurs de variétés se font voler la vedette par de purs produits marketing (« *Popstars* », « *Star Academy* », etc.), Canal Jimmy a l'heureuse initiative d'offrir une heure et demie d'antenne à un artiste de la chanson, Etienne Daho. L'égérie de la pop est le premier invité d'un nouveau rendez-vous mensuel proposé par Didier Varrod. Il s'agit d'une rencontre intimiste avec une personnalité de la chanson française, à l'occasion d'un concert acoustique privé. A la mi-décembre, Etienne Daho s'est produit, à l'invitation de Canal Jimmy, dans une boîte à la mode – L'Usine – située en face du Stade de France, en Seine-Saint-Denis, devant un public d'une petite centaine de personnes, accompagné simplement d'un clavier. Le chanteur s'est ensuite livré à une interview originale, son interlocuteur – Didier Varrod, qui anime chaque semaine « *Les Idoles du samedi* » sur la chaîne – l'interrogeant caché derrière un miroir. « *J'avais envie de montrer un Daho presque à nu*, explique le journaliste. *Ce système de glaces réfléchissantes favorise la confidentialité.* »

L'artifice, qui rappelle le procédé imaginé par Pascale Clark dans « *En Aparté* » sur Canal+, n'est pas vraiment convaincant avec un introverti comme Daho. Il se révèle peut-être plus fructueux avec Jean-Louis Aubert, le 14 février, ou Sheila, conviée le 14 mars à ce rendez-vous intimiste. – S. Ke.
Soirée Etienne Daho, jeudi 17 janvier, 20 h 45, Canal Jimmy.

NE PAS MANQUER

► Esther Kahn

20 h 45, Canal+
Récit d'une ascension sociale et d'une émancipation par le théâtre. Une exaltation des vertus libératrices de l'art.
► Fabio Montale
20 h 55, TF1
Dernier volet de la mini-série tirée de la trilogie marseillaise écrite par Jean-Claude Izzo, plébiscitée par le public, avec Alain Delon dans le rôle du flic marginal.

► Envoyé spécial

21 h 00, France 2
Parmi les sujets proposés ce soir, *L'Affaire Bayer*, de Sébastien Vibert et Ludovic Tourte. Pendant des années, six millions de patients ont pris de la Cérivastatine, médicament anticholestérol des laboratoires Bayer. Dix-huit d'entre eux sont morts en 2000, trente-trois en 2001. La firme allemande a décidé, en août 2001, de retirer son médicament du marché. Ce reportage revient sur ce drame et décortique certaines pratiques

inquiétantes dans le milieu de l'industrie pharmaceutique.

► Hôtel du Parc

21 h 00, Histoire
En prélude à la diffusion, du 21 janvier au 13 février, du procès de Paul Touvier, chef du service de renseignements de la milice de Lyon, jugé par la cour d'assises des Yvelines en mars 1994 pour complicité de crimes contre l'humanité, la chaîne diffuse ce docu-fiction construit comme une enquête. Pierre Breuchot mêle archives et reconstitutions pour un voyage au cœur de Vichy.

► Thema : Inquisition, au nom du dogme

22 h 35, Arte
Comprendre l'Inquisition, ses motifs, son fonctionnement, la sophistication de cette machine à broyer dissidences et libertés, telle est l'œuvre utile du documentaire allemand, *Profession : inquisiteur*, qui ouvre cette soirée. On y découvre que la méthode mise au point au cours des XIII^e et XIV^e siècles a inspiré nombre de répressions politiques jusqu'à nos jours.

► Passé sous silence : l'Ami américain

23 h 30, France 3
Entre 1961 et 1969, les relations entre la France du général de Gaulle et les Etats-Unis ont été difficiles. Patrick Jeudy livre un film passionnant qui retrace cette période agitée.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 16 JANVIER

TF1

14.45 Pas de répit pour Julia ! Téléfilm. Stefan Lukschy. Avec Suzanne von Borsody (All., 1998). **16.30** Alerte à Malibu **17.25** Melrose Place **18.15** Exclusif Magazine **18.55** Le Bigdil Jeu **19.50 19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 ANNE FRANK Téléfilm. Robert Dornhelm. Avec Hannah Taylor-Gordon, Ben Kingsley, Tatjana Blacher, Lili Taylor (Etats-Unis, 2001) **62692581**
D'après le journal tenu par une fillette contrainte de se cacher avec ses parents pendant la seconde guerre mondiale, pour échapper aux persécutions nazies.

0.10 COLUMBO Dites-le avec des fleurs. Série. Boris Segal. Avec Peter Falk, Ray Milland, Bradford Dillman (EU, 1972). 8088727 *Un collectionneur endetté met au point son enlèvement avec son neveu.*

1.30 Exclusif **2.00** Du côté de chez vous **2.02** Météo **2.05** Ça peut vous arriver l'insécurité **3.35** Reportages Mammies miss : la France aussi. Documentaire. Jérôme Caza **4.00** Enquêtes à l'italienne Série **4.55** Musique (5 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

14.25 Allemagne année zéro ■■■ Roberto Rossellini (France - Italie, 1947, N., 70 min). **14.40** L'Ami américain ■■ Wim Wenders. Avec Bruno Ganz, Dennis Hopper, Lisa Kreuzer, Gérard Blain, Samuel Fuller (All., 1977, 125 min) **16.10** Les Yeux noirs ■■ Nikita Mikhalkov (Italie, 1987, v.m., 115 min) **17.10** Le Procès ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1955, N., 110 min) **17.20** Le Portrait de Dorian Gray ■■ Albert Lewin (Etats-Unis, 1945, N., 110 min) **18.25** Paris, Texas ■■ Wim Wenders (Fr. - GB - All., 1984, 140 min) **19.00** Parade de printemps ■■ Charles Walters (Etats-Unis, 1948, v.m., 100 min) **19.10** Le Masque d'or ■■ Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min) **19.35** Le Dernier de la liste ■■ John Huston (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 95 min) **20.45** Les Vestiges du jour ■■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, 130 min) **22.55** Personne ne parlera de nous... ■■ Agustín Díaz Yanes (Espagne, 1995, 100 min) **23.40** La Main du diable ■■ Maurice Tourneur (France, 1942, N., 80 min)

FRANCE 2

14.45 Un cas pour deux **15.50** La Famille Green **16.30** Un livre **16.35** Premier rendez-vous **17.10** Le Groupe **17.40** 70's Show **18.00** **18.05** Friends **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo, Loto.



20.55 L'INSTIT L'Enfant caché. Série. Roger Kahane. Avec Gérard Klein, Sophie Barjac, Annick Brard (Fr., 1998) **7545142**
En cachant son fils autiste, un couple contraint son autre enfant, qui a réussi à établir un fragile contact avec son frère, à endosser d'écrasantes responsabilités.

22.30 ÇA SE DISCUTE Nourrices, parents adoptifs, famille d'accueil : comment élever les enfants des autres ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 5409581

0.45 Journal, Météo **1.10** Des mots de minuit Magazine **2.40** Emissions religieuses **3.25** 24 heures d'info **3.45** Le Juste Euro **4.15** De Zola à Sultitzer Documentaire. **4.45** Une princesse belge au Mexique (30 min).

FRANCE 3

16.05 MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** C'est mon choix... ce soir.



20.50 QUAND JE SERAI PRÉSIDENT La sécurité. Magazine présenté par Elise Lucet, Christine Ockrent, Jérôme Cathala, Catherine Matausch et Louis Laforgue. Invités : Michèle Alliot-Marie, François Hollande, Robert Hue, Alain Madelin, Corinne Lepage, Alain Madelin, Bruno Mégret. 559974 **Un nouveau rendez-vous politique.** **22.50** Météo, Soir 3.

23.20 PATINAGE ARTISTIQUE Championnats d'Europe. Programmes libre couples. A Lausanne (Suisse). En différé. 2925413 *Commentaires de Nelson Monfort et Annick Gailhaguet.*

0.35 Ombre et lumière Magazine. Invitée : Christine Ockrent, journaliste. **1.05** Les Dossiers de l'Histoire Magazine présenté par Jean-Michel Gaillard. L'œil du consul. Documentaire. Jorge Amat (60 min).

FRANCE 5 / ARTE

16.05 Après la sortie **17.05** Va savoir **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Connaissance L'Empire de l'ail **19.45** Arte info, Météo **20.15** La vie en feuilleton Secours en montagne. [3/6] L'esprit d'équipe.



20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE Le fil de la vie [2/2] : ce qui est, 1940-1980. Magazine présenté par A. Adler. 9591041 *Seconde partie d'un documentaire allemand réalisé par Michael Kuball en 2001. A partir de milliers de films amateurs, venus des quatre coins de l'Europe, une histoire « anonyme » du XX^e siècle.*

21.45 MUSICA. André Previn : A qui sert un chef ? Documentaire. 4671993 *Un documentaire réalisé par Barrie Gavin en 2001.*

22.45 Le Fleuve d'or ■■■ Film. Paulo Rocha. Avec Isabel Ruth (Port. - Bré., 1998, v.o.). **0.25** Au temps de l'Empire romain Documentaire. **2.00** Les Garçonnes La naissance de la femme du XX^e siècle (60 min). 5928833

M6

12.35 La Petite Maison dans la prairie Série **13.35** M6 Kid **17.00** Fan de **17.30** Plus vite que la musique **17.55** Largo Winch Série **18.55** The Sentinel Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Malcolm Série **20.40** Caméra Café.



20.50 HOMICIDE CONJUGAL Téléfilm. Gérard Cuq. Avec Michel Voïta, Valérie Steffen, Christophe Laubion, Pascale Roberts (France, 1997.) **522790**
Une mystérieuse psychopathe décime l'entourage d'un jeune cadre, amoureux d'une standardiste à la beauté fatale.

22.30 X-FILES L'INTÉGRALE Le message. Masculin-féminin. Série. Avec David Duchovny, Gillian Anderson, Mich Pileggi. *Douzième et treizième épisodes de la première saison (1994-1994).*

0.20 Strange World Virus mystérieux. Série **0.109** Météo **1.10** M6 Music **2.30** Fréquentstar Magazine **3.25** Plus vite que la musique **3.45** Festival des Vieilles Charrues Les meilleurs moments **4.45** M6 Music (125 min).

CANAL+

► En clair jusqu'à 20.59 **18.40** Dieu, le Diable et Bob Luxe, calme et volupté. Série **19.05** Le Journal **19.20** + de cinéma **19.40** + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz **20.45** Encore + de cinéma.



21.00 D'UN RÊVE À L'AUTRE Film. Alain Berliner. Avec Demi Moore, Stellan Skarsgård, William Fichtner, Julianne Nicholson (Etats-Unis, 2000) **2890061**
Une fable construite sur un postulat peu plausant.

22.40 Jour de foot Championnat de France de football de D1 : matchs reportés de la 18^e et 19^e journées.

23.30 SOIRÉE SPÉCIALE GÉRARDMER - LA SAGESSE DES CROCODILES Film. Po-chih Leong. Avec Jude Law, Elina Löwensohn, Timothy Spall (GB, 2000) **8326413** **1.05** Soirée spéciale Gérardmer - Midnight +.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Radiodrames. L'Africaine, de R. Fichet. **21.00** Mesures, démesures. Karlheinz Stockhausen. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. Dire l'actualité avec Michel Foucault. z. Le reportage d'idées : l'Iran, 1978-1979.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Nicandro e Fileno. Opéra de Lorenzani. Par le Capriccio Stravagante, dir. S. Sempé. **22.00** En attendant la nuit. Invité : Rachid Safir, directeur musical de l'ensemble Les Jeunes Solistes. **23.00** Jazz, suivez le thème. .

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. **20.40** Tcherévitchki, les caprices d'Oxanne. Opéra de Tchaïkovski. Par l'Orchestre du Théâtre communal de Cagliari, dir. Guennadi Rodjstvensky, Ekaterina Morozova (Oxanne), Valery Popov (Vakula). **23.40** Les Rendez-vous du soir (suite).

JEUDI 17 JANVIER

TF1

12.50 A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'Amour **14.45** Ma vie de star Téléfilm. Steven Robman. Avec Jennifer Love Hewitt, Frances Fisher (EU, 2000). **16.30** Alerte à Malibu Nounou professionnelle. Série **17.25** Melrose Place Série **18.15** Exclusif Magazine **18.50** L'euro ça compte Magazine. **18.55** Le Bigdil **19.50** Vivre com ça **19.55** Météo **20.00** Journal, Météo, Météo des neiges



20.55 FABIO MONTALE Série. José Pinheiro. Avec Alain Delon, Mathilda May, Cédric Chevalme [3/3] (Fr., 2001) **5827814**
Un commissaire de police, qui enquête sur la Mafia, subit des pressions de la part du Milieu pour abandonner la partie. Une adaptation des romans de Jean-Claude Izzo, dont le premier épisode a battu des records d'audience.

22.40 REFLET MORTEL Téléfilm. James Keach. Avec Jane Seymour, James Farentino, Robert Desiderio (EU, 2000) **5897814**
Soupponnée d'avoir assassiné son mari, une femme mène sa propre enquête afin de démontrer son innocence. Elle plonge dans le passé d'un époux qui entretenait une relation avec une prostituée qui lui ressemblait beaucoup...

0.20 Les Coulisses de l'économie **1.10** Exclusif **1.45** Le Droit de savoir Minceur et obésité : arnaques, révoltes et vérités. **2.50** Reportages Bateau, boulot, dodo. **3.15** Enquêtes à l'italienne **4.10** Histoires naturelles (30 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.40 Cet obscur objet du désir ■■ Luis Buñuel (France, 1977, 105 min) **14.45** Le Masque d'or ■■ Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min) **15.25** Jugé coupable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, v.m., 125 min) **16.25** Le Garçon aux cheveux verts ■■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1948, v.o., 80 min) **17.45** Le Dernier de la liste ■■ John Huston (Etats-Unis, 1963, N., 95 min) **19.00** Graine de violence ■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1955, N., v.m., 105 min) **20.45** La Toile d'araignée ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1955, v.m., 120 min) **21.00** Mort à Venise ■■ Luchino Visconti (It. - Fr., 1971, v.o., 125 min) **22.35** Nos funérailles ■■ Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, 100 min) **22.45** La Proie ■■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min) **22.45** The Verdict ■■ Don Siegel (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 90 min) **22.55** Hôtel terminus : Klaus Barbie, sa vie, son temps ■■ Marcel Ophüls (1988, 135 min). **23.05** Rocco et ses frères ■■ Luchino Visconti (Italie, 1960, N., v.o., 175 min) **0.15** Quand se lève la lune ■■ John Ford (Irlande, 1957, N., v.o., 85 min).

FRANCE 2

13.00 Journal, Météo **13.55** Derrick La cavale. Série **15.00** Un cas pour deux Série **16.00** Commissaire Lea Sommer Série **16.50** Un livre Magazine **16.55** Des chiffres et des lettres **17.30** Pyramide **18.05** Friends Série **19.00** On a tout essayé Magazine **19.50** Un gars, une fille Accident de voiture **20.00** Journal **20.30** Question ouverte **20.45** Talents de vie **20.50** Météo **20.55** Point route.



21.00 ENVOYÉ SPÉCIAL Magazine présenté par Françoise Joly. Au sommaire : Couple, mode d'emploi ; L'Affaire Bayer. 7031949 *De plus en plus de couples traversent des périodes de crise, sans savoir comment gérer ces moments difficiles ; En août 2001, Bayer retirent brutalement du marché un médicament anti-cholestérol, la Cérivastatine.*

23.10 CAMPUS, LE MAGAZINE DE L'ÉCRIT Magazine présenté par Guillaume Durand, avec la participation de Josyane Savigneau, François Reynaert et Pierre-Louis Roznyes. Que penser de l'Amérique ? Invités : Philippe Djian ; André Glucksmann ; Stéphane Denis. L'Égyptomanie. Invités : Christiane Desroches-Noblecourt ; Roger Caratini. 4818807 **0.45** Journal de la nuit, Météo.

1.15 Nikita A la loupe. Série **0.150** Y a un début à tout Magazine **3.25** Les Egouts d'une grande ville Documentaire **3.55** 24 heures d'info, Météo **4.15** Les Animaux et leurs hommes Documentaire (50 min).

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix **15.00** Questions au gouvernement **16.00** Chroniques d'ici Une vie sans fausse-note : l'Orchestre régional d'ile-de-France **16.30** MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier Alerte, avalanche ! **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir.



20.55 FIREFOX, L'ARME ABSOLUE Film. Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Freddie Jones, David Huffman (Etats-Unis, 1982) **8296036**
Un ancien pilote de chasse traumatisé est envoyé en Union soviétique pour voler un avion. Un film fait de la main gauche, amusant mais lourd. **23.00** Météo, Soir 3

23.30 PASSÉ SOUS SILENCE L'ami américain : l'Amérique contre de Gaulle. Documentaire. Patrick Jeudy. 69678 *De Gaulle et les Etats-Unis : une relation ambiguë, marquée par le respect et la méfiance.* **0.30** Patinage artistique Championnat d'Europe. Programme libre messieurs. A Lausanne (Suisse). En différé. Commentaires de Nelson Monfort et Annick Gailhaguet.

1.25 Espace francophone L'Autre Monde. Merzak Allouache (Alg.) ; Mama Aloko. Jean Odoutan (Bén.) ; Silence, on tourne. Yousef Chahine (Ég.). **1.50** Ombre et lumière Invité : Jean-Marie Colombani, directeur du Monde.

FRANCE 5 / ARTE

12.50 Demain... L'espace [1/7]. Métier : astronaute **13.50** Le Journal de la santé **14.10** Un enfant dans la ville Goiânia **15.10** La Maîtrise du feu [1/3]. Dans les villes **16.05** Planète insolite La Géorgie et l'Arménie **17.05** Fenêtre sur Des trains de rêve **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Voyages, voyages L'Australie du Sud **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton Secours en montagne [4/6].



20.45 ICE STORM Film. Ang Lee. Avec Sigourney Weaver, Kevin Kline, Joan Allen (Etats-Unis, 1998, v.o.) **9456366**
La lente désagrégation d'une famille de la banlieue américaine dans les années 1970. Une volonté de description sociologique au service d'un drame peu subtil.

22.40 THEMA inquisition au nom du dogme **22.40** Profession inquisiteur Documentaire. Jörg Röttger (Allemagne, 2001). 9456366 *Une histoire de l'Inquisition, à travers le sinistre « Manuel de l'inquisiteur », rédigé au XIV^e siècle par Bernard Gui.* **23.35** Thema : Chasseurs de sorcières Documentaire. Wilfried Hauke (All., 2001) **0.20** Thema : L'Inquisition, et maintenant ? Documentaire. Wilfried Köpke (All., 2001)

0.50 Thema : La Chasse aux sorcières ■■ Film. Otakar Vavra. Avec Vladimir Smeral, Elo Romancik (1969, N., v.o.). 18701741 **2.35** Court-circuit Chicken Kiev Court métrage. Thomas Stellmach (2000, 25 min).

M6

12.35 La Petite Maison dans la prairie La quarantaine **13.35** Il n'est jamais trop tard pour aimer Téléfilm. René Heisig. Avec Nicole Heesters (All., 2000) **15.15** Destins croisés Frères de sang **16.05** M6 Music **17.30** Le Pire du Morning **17.55** Largo Winch Vengeance **18.55** The Sentinel Les funambules. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Malcolm Joyeux anniversaire Lois. Série **20.40** Caméra Café.



20.50 CASCADEUR Film. Hardy Martins. Avec Hardy Martins, Regula Grauwiler, Heiner Lauterbach (All., 1998) **986291**
Un trésor d'une inestimable valeur, caché par les nazis avant d'être dérobé par les Russes, est sur le point d'être découvert par une jeune aventurière. Mais elle est épée par un homme mystérieux.

22.30 LES JEUDIS DE L'ANGOISSE - SHOCKER Film. Wes Craven. Avec Michael Murphy, Peter Berg, Mitch Pileggi, Cami Cooper (Etats-Unis, 1989) **3820982**
Un psychopathe électrocuté à la poutre de cirquer par les ondes électriques. La création d'un monstre original mais un scénario convenu et une mise en scène honnête mais sans idée.

0.40 Ça me révolte ! Spécial enfants. Portés disparus ; Fugues : arnaques et fausses enquêtes ; Jeux mortels entre adolescents ; etc. **2.30** Fréquentstar Magazine **3.20** Jazz 6 Magazine **4.20** M6 Music (150 min).

CANAL+

14.00 Encore + de cinéma **14.10** La Noce ■■ Film. Pavel Lounguine. Avec Marat Basharov (Fr. - All. - Rus., 2000) **16.00** Surprises **16.10** En aparté Magazine **17.00** Les Nouvelles Brèves de comptaire ► En clair jusqu'à 20.44 **18.40** Dieu, le Diable et Bob Série **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz Jeu.



20.45 ESTHER KAHN ■■ Film. Arnaud Desplechin. Avec Sumner Phoenix, Ian Holm, Fabrice Desplechin, Frances Barber, Ian Bartholomew (France - Grande-Bretagne, 2000) **948630**
Le récit d'une ascension sociale et d'une émancipation par le théâtre. Une exaltation des vertus libératrices de l'art.

23.05 FORTRESS 2, RÉINCARCÉRATION Film. Geoff Murphy. Avec Christophe Lambert, Aidan Rea, David Robertson (Etats-Unis - Luxembourg, 1999, v.o.) **3753659**
Dix ans après son évasion John Brennan est à nouveau arrêté et envoyé sur Skycell, une station spatiale pénitentiaire. Christophe Lambert reprend le rôle qui était le sien dans Fortress, réalisé par Stuart Gordon (1993).

0.40 L'homme qui rit ■■ Film. Sergio Corbucci. Avec Jean Sorel (It., v.o., 1965) **0.20** Hockey NHL Dallas Stars - Detroit Red Wings. **4.25** Loft et love à New York Téléfilm. David Sneider (EU, 1999) **0** (45 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Cas d'école. Après l'école à la Goutte d'Or : les associations de soutien scolaire. **20.30** Radiodrames. Feuilletton. **21.00** Le Gai Savoir. Avec Elisabeth Lemirre. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Le Tour d'écoute. **20.00** Concert. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres de Haydn. **22.00** En attendant la nuit. Les 40 ans des Percussions de Strasbourg. **23.00** Jazz, suivez le thème. [4/4].

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Biber, Schickhard, Bach. **20.40** Grands moments du Festival de Verbier 2001. Œuvres de Mozart, Debussy, Milhaud, Britten, Janacek, Rachmaninov. **22.20** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Gade, Schubert, Schumann. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

PIERRE GEORGES

Investigation médicale

IL Y A, au moins, deux choses que Barbara Bush, la maman du grand petit George, lorsque celui-ci était en jeans courts, lui a dites. Primo : « *Travaille bien à l'école. Et tu seras président comme papa.* » Secundo : « *Mâche bien avant d'avalier, sinon tu risques de l'étouffer.* »

Il faudrait toujours écouter sa maman. Car voici qu'à avoir retenu un conseil et pas l'autre, - certes nous jouons un peu ici sur les époques - George W. Bush a mis le village planétaire, dans le cas inédit, et pour tout dire méchamment hilarant, du premier président des Etats-Unis qui faillit être passé par le fil du bretzel.

Toutes les mamans de France, et d'ailleurs, comprendront ce que l'on veut signifier ici : George W. Bush regardait un match de foot à la télé. Pas un dessin animé, un match de foot. Américain, mais de foot. Il avait pris la position du téléspectateur de foot, assis, fauteuil, silence, moteur ! Et il s'était muni de provision de bouche pour la route, de la ration de combat indispensable avant les grandes batailles sportives : un paquet de bretzels.

Arrivé à ce point de l'histoire, faisons une halte encyclopédique. Qu'est-ce donc qu'un bretzel ? Chacun le sait, ou croit le savoir. Mais nous tenons, dans nos investigations, à la plus extrême précision, pour établir la dangerosité inouïe de l'engin apéritif. Le bretzel, merci Petit Robert, « *mot alsacien, 1867, en allemand « brezel » : « biscuit léger, en forme de huit ou de bâtonnet, parsemé de grains de sel ».*

Léger donc, mais qu'il faut d'évidence mâcher, sous peine, exploit forain, de se retrouver avec le grand huit dans le gosier. Ou, sous la forme bâtonnesque, avec une arête apéritive par le tra-

vers du colbac. Ce qui fonctionne parfaitement dans les dessins animés, mais, dans la vie des présidents, nuit nettement au déglutissement et à l'absorption.

Donc c'est là que l'accident intervint. Une insuffisante mastication du bretzel, et donc un début d'étouffement, le président ayant avalé le tout de travers, ou tenté de le faire, par ce que nous, parents français, appelons « le trou du dimanche ». Et George W. Bush, s'évanouit, victime d'un « *malaise vagal* ».

Là encore une investigation s'imposait. Vagal ? Comme « *nerf vague* », répondit un rebouteux de la rédaction, qui, au motif d'avoir fait neuf ans d'études, fut tout fier de pouvoir régurgiter, sous les vivats éblouis du chroniqueur, ses polycopiés sur le sujet. « *Le nerf vague, cher ami, est un nerf qui part du haut vers le bas, de la gorge vers l'estomac et qui...* » Merci, docteur !

Donc il y eut collision présumée entre un bretzel grand huit et un nerf bâtonnet. Evanouissement. Chute, par-delà, par-dessus, par le côté du fauteuil. Et double ecchymose, l'une sur la lèvre, l'autre sur une pommette présidentielles, photos universellement diffusées l'attestant. Car cette affaire de malaise vagal fit le tour de la planète en moins de temps qu'il ne fallut au président pour reprendre conscience.

Encore que l'homme de l'art cité plus haut ait exprimé de cyniques réserves sur la réalité de la cause et de l'effet bretzel - « *ou alors il fallait qu'il soit sacrément rassi* » nous nous limiterons ici à deux conclusions. Les présidents restent parfois de grands enfants. Et ils feraient mieux, pour leur entourage, de jouer à la guerre que de regarder jouer au football.

Policiers et habitants des cités ensemble sur scène à Marseille

MARSEILLE

de notre correspondant régional

La jeune femme entre en courant sur la scène et se précipite vers la policière qui attend derrière son comptoir sommairement figuré. Elle gesticule, crie, se répète : on comprend que son mari l'a encore battue. La jeune policière s'emporte : « *Madame, c'est la dixième fois que vous venez, et après vous retirez toujours vos plaintes.* » « *Stop !* », crie Fabienne Brugel, la comédienne qui dirige l'équipe de NAJE. Elle se tourne alors vers les quatre-vingts personnes présentes, habitants des quartiers nord de Marseille, animateurs d'associations, et policiers. « *Que vous inspire cette scène ? Qu'y a-t-il dans la tête de chacune ?* » Les doigts se lèvent : « *La femme a peur que, cette fois, son mari la tue* », dit l'une. « *Je ressens que le policier est démuné face au problème du couple* », dit l'autre. « *Il y a surtout du mépris* », lance une troisième. Avant qu'une policière, spectatrice, explique : « *J'ai vu ça des dizaines de fois. On ne comprend pas pourquoi la dame accepte sa situation, mais on ne sait pas toujours qu'elle a peur de perdre les enfants, qu'elle est isolée.* »

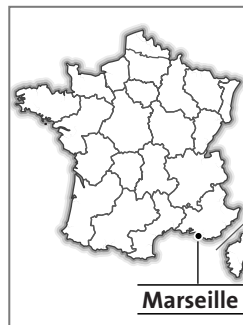
On passe à une autre « image » : un jeune homme ivre encadré par deux gardiens de la paix entre dans le supposé commissariat. Il est à moitié prostré, quand un jeune policier, manifestement arabe, passe devant lui. « *Traître à ta race !* », lance l'interpellé à l'autre, qui sur-saute et s'emballa : « *Moi traître à ma race ? Et toi qui es saoul pendant le ramadan !* » « *Har-ki* », rétorque le suspect. « *Tu vois pas l'image de nous que tu donnes...* », s'étouffe le policier. Nouvel arrêt sur l'image, les commentaires se bousculent : « *Il s'énerve trop le policier* », « *il n'est pas professionnel* » ; jusqu'à cette remarque qui fait réfléchir tout le monde : « *L'inculpé a réussi à enlever son uniforme au policier.* »

Inspirées de faits vécus par les participants, ces scènes ont été inventées, jouées, puis sobrement mises en scène dans un atelier intitulé



Des dialogues basés sur les expériences vécues.

Habitants, policiers, comment dialoguer ensemble ?, qui a duré d'avril à décembre 2001 et qui a été présenté au public le 10 janvier. Sept policiers de l'Ecole nationale de police de Marseille, installée au cœur des quartiers Nord, et un groupe d'habitants, choisis puis encadrés par l'association Médiations Citoyens Relais Shebba, ont joué ce jeu difficile durant des journées entières sous la houlette des comédiens de NAJE. Aïssa Agoun, médiatrice à La Busserine, qui a découvert dans l'aventure et les policiers et le plaisir du théâtre, se rappelle que le recrutement a été très laborieux. « *Il y a tellement de méfiance que personne ne voulait venir* », explique-t-il. L'opération n'a été possible que grâce à un travail effectué depuis longtemps dans ces quartiers. Zoubida Meguenni-Tani, qui en a été l'animatrice et l'auteur princi-



Marseille

pale, rappelait à la sortie de la séance que le spectacle est issu des réflexions provoquées par un texte de 1999 intitulé *Violences urbaines et paroles d'habitants*. Ce travail, fondé sur deux ans d'enquête, relatait ce que les habitants des quartiers pauvres disent de l'insécurité quand ils sont interrogés par des proches : le racisme des institutions et la violence de la société à leur égard, juste avant les violences familiales...

Les premières réunions de l'atelier ont donc été marquées par cette lourde méfiance. Jami-la Farah, qui en a tiré le bilan au nom des habitants, se souvient : « *Au début, il n'y avait aucun feeling ; dès que l'on parlait du comportement des policiers, ils se raidissaient, comme s'ils étaient en uniforme et représentaient la police à eux seuls.* » Le travail du théâtre - que les comédiens de NAJE ont emprunté au théâtre de l'opprimé inventé au Brésil - et les soirées conviviales après les journées communes ont fini par détendre l'atmosphère et secrété ce groupe devenu inséparable au moment où il disparaît. Un autre lui succédera, la direction de l'Ecole de police ayant été ravie de l'expérience. Mustapha Ben Dahari, chargé de tirer les conclusions côté policiers, confirme les débuts difficiles mais se félicite d'avoir « *joué avec des acteurs sociaux que nous rencontrerons bientôt sur le terrain* ». Il confie d'ailleurs que ce « *plus dans l'enseignement* » qu'a été l'atelier devrait faire partie de la formation de base de tous les policiers.

Marie-Pierre De Liège, secrétaire générale du Conseil national des villes, organisme consultatif auprès du premier ministre, rappelait dernièrement une des missions principales du conseil : « *Transformer les institutions pour qu'elles répondent mieux aux besoins de la population, renforcer le rôle et la place des habitants dans toute la politique de la ville.* » Les efforts nécessaires à la mise en place de telles expériences, qui devraient aboutir à des préconisations, montrent en tout cas la longueur du chemin. Et la raison pour laquelle on a fait appel à la troupe NAJE pour l'entamer. Ce sigle, inspiré d'une phrase d'Annah Arrendt, signifie : Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir.

Michel Samson

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Grandioses funérailles nationales

UN VENT GLACIAL soufflait sous l'Arc de triomphe hier soir, tandis que les visiteurs avançaient en rangs serrés, tournant la tête vers le char mortuaire, les officiers au garde-à-vous sous les drapeaux endeuillés de Rhin-Danube et des Anciens des forces d'Extrême-Orient. Enfin *La Marseillaise* retentit sous la voûte, on se répéta les mots que le président Auriol venait de prononcer en déposant le bâton étoilé du commandement suprême

me : « *Général d'armée Jean-Marie-Gabriel de Lattre de Tassigny, au nom de la République, je vous fais maréchal de France.* »

Et le char mortuaire s'ébranla vers Notre-Dame entre les deux escadrons sabre au clair, encadré par les torches. Dans le grondement du moteur, le piaffement des chevaux, le cortège aussitôt formé s'engagea au pas accéléré au milieu du double alignement des délégations aux drapeaux inclinés. Au

rond-point, le char s'arrêta, tourné vers la statue de Clemenceau, que la lune éclairait doucement. La foule se mit à courir quand le cortège eut dépassé le Grand Palais ; elle envahit la chaussée et ne la quitta plus jusqu'à la Concorde, où elle s'accrut encore jusqu'à Notre-Dame, vraie mer humaine qu'on n'avait jamais vue à pareille heure.

André Sévry
(17 janvier 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Donnez votre avis** concernant l'antisémitisme en France ou la progression de la charia

au Nigeria sur les forums du Monde.

<http://forums.lemonde.fr>

■ **Faut-il brûler Harry Potter ?** Le Mexique s'emporte contre le petit sorcier, jusqu'à brûler les livres de J. K. Rowling.

■ **Retrouvez chaque jour**, sur lemonde.fr, une version interactive des mots croisés de Philippe Dupuis.

CONTACTS

► **ABONNEMENTS**

Par téléphone : 01-42-17-32-90

Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>

Par courrier :

bulletin d'abonnement p. 14

Changement d'adresse

et suspension :

0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**Site d'information : www.lemonde.fr

Site finances :

<http://finances.lemonde.fr>

Site nouvelles technologies :

<http://interactif.lemonde.fr>Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation :

<http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>► **TÉLÉMATIQUE**

3615 lemonde

► **DOCUMENTATION**

Sur Internet :

<http://archives.lemonde.fr>► **COLLECTION**

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-88-46-60

Le Monde sur microfilms

03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-42-17-32-90

« *Histoires d'euros* » actuellement

disponible

■ Tirage du Monde daté mercredi 16 janvier 2002 : 591 060 exemplaires.

1-3

Nos abonnés Paris-Ile-de-France trouveront avec ce numéro le supplément « *aden* ».

L' O R É A L PARIS

INNOVATION SCIENTIFIQUE

Votre peau renaît, c'est visible.

PLÉNITUDE

VISIBLE RESULTS
Soin de jour perfecteur de peau.

NOUVEAU

Innovation scientifique majeure :
» L'ACTIVA CELL® réactive
la défense et la réparation
naturelles de la peau.

PARCE QUE VOUS LE VALEZ BIEN.

L'événement beauté 2002.
Bientôt dans vos magasins.

Rendez-vous sur www.lorealparis.fr

Jocelyne Godrèche, actrice.

L' O R É A L PARIS